

UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL

LE MYTHE DE LA REGULATION PAR LE MARCHÉ

THESE

PRESENTEE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

PAR

FERNAND COUSINEAU

AVRIL 1995

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	VI
LISTE DES TABLEAUX .....	VIII
RESUME .....	IX
INTRODUCTION .....	1
État de la question .....	1
Changer l'angle de vision .....	5
Plan de la thèse .....	7
Questions méthodologiques .....	21
 CHAPITRE I	
LE REVE: LA RICHESSE DES NATIONS PAR LE MARCHE .....	25
1.1 Le contexte .....	25
1.2 L'art du négoce .....	29
1.3 La structure argumentative du rapport Macdonald .....	42
1.4 L'origine du rêve .....	67
1.5 Le partage du rêve .....	87
 CHAPITRE II	
LE REGARD: L'INFLUENCE DE L'(ERE, AIR, AIRE) DU TEMPS .....	97
2.1 L'Ère, l'air, l'aire .....	98
2.2 Typologie des regards .....	104
2.2.1 Le regard à la période de la Renaissance .....	105
2.2.2 Le regard Classique .....	109
2.2.3 Le regard Postclassique .....	115
2.3 Le regard paradigmatique .....	118
2.4 Le paradigme en économie .....	124

<b>CHAPITRE III</b>	
<b>LE SAVOIR: DE LA CERTITUDE SCIENTIFIQUE A L'INCERTITUDE</b> .....	<b>140</b>
<b>3.1 La conception classique de la science: La certitude scientifique</b> .....	<b>140</b>
3.1.1 L'automatisme du marché .....	147
3.1.2 La prédictibilité .....	149
3.1.3 Le socle du modèle .....	151
<b>3.2 La conception post-classique de la science: L'incertitude scientifique</b> .....	<b>158</b>
3.2.1 Savoir par la critique .....	159
3.2.2 Le savoir probabiliste .....	165
3.2.3 L'objectivité du savoir .....	169
3.2.4 La scientificité du savoir .....	174
3.2.5 Savoir savoir .....	175
3.2.6 Le savoir en économie .....	187
3.2.7 La prédiction en économie .....	199
3.2.8 La théorie des organisations .....	204
 <b>CHAPITRE IV</b>	
<b>LE CAUCHEMAR: L'AUTO-EQUILIBRE DU MARCHE</b> .....	<b>212</b>
<b>4.1 L'auto-équilibre du marché</b> .....	<b>212</b>
<b>4.2 L'apparence du rêve</b> .....	<b>214</b>
4.2.1 La productivité .....	215
4.2.2 Le revenu du travail .....	219
4.2.3 L'emploi .....	225
4.2.4 Les prix .....	232
4.2.5 Le pouvoir d'achat .....	234
4.2.6 La demande .....	236
4.2.7 La croissance .....	241
<b>4.3 Les silences sociaux</b> .....	<b>244</b>
4.3.1 La richesse de la nation .....	246
<b>4.4 Le cauchemar</b> .....	<b>251</b>
4.4.1 Les exclus de la croissance .....	254

4.4.2	La croissance de la dette .....	264
4.4.3	La condition humaine .....	276
4.5	Vers une nouvelle richesse de la nation .....	284
CHAPITRE V		
	CIVILISER LE MARCHÉ: QUESTIONS ETHIQUES .....	289
5.1	L'éthique au sein du paradigme classique .....	290
5.2	Vers une éthique de la responsabilité .....	298
5.3	Civiliser le marché .....	310
5.3.1	Asservir le marché .....	311
5.3.2	Entraide et coopération .....	315
5.3.3	Moraliser la production .....	319
5.3.4	La paradoxale croissance .....	325
CHAPITRE VI		
	DE L'INTERVENTIONNISME KEYNESIEN A LA THEORIE DES ANTICIPATIONS RATIONNELLES .....	330
6.1	Préambule .....	330
6.2	La révolution keynésienne .....	332
6.2.1	L'apport keynésien .....	332
6.2.2	Le déséquilibre malgré l'équilibre .....	333
6.2.3	L'interventionisme .....	335
6.2.4	La demande effective .....	338
6.3	L'ambiguïté keynésienne .....	343
6.4	Considérations épistémologiques et éthiques .....	347
6.4.1	L'angle épistémologique .....	347
6.4.2	L'angle éthique .....	349
a)	Question d'équité .....	350
b)	Questionner nos agirs .....	352
c)	L'interaction entre la production et la consommation .....	354

<b>6.5</b>	<b>La théorie des anticipations rationnelles .....</b>	<b>356</b>
<b>6.5.1</b>	<b>Le modèle .....</b>	<b>356</b>
a)	<b>L'équilibre du marché .....</b>	<b>358</b>
b)	<b>La prédiction .....</b>	<b>365</b>
<b>6.6</b>	<b>Retour sur les fondements .....</b>	<b>368</b>
<b>6.7</b>	<b>Éthique et anticipations rationnelles .....</b>	<b>374</b>
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>377</b>
<b>ANNEXES .....</b>		<b>388</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>397</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE		PAGE
1.	Variations annuelles du P.I.B. canadien en \$ de 1986 .....	174
2.	Taux d'intérêt et mises en chantier .....	177
3.	Évolution de la productivité canadienne .....	189
4.	Évolution du revenu du travail de l'ensemble des industries	193
5.	Répartition du P.I.B. 1980 .....	195
6.	Évolution du nombre de personnes occupées .....	198
7.	Évolution comparative de la population active et des personnes occupées .....	200
8.	Évolution de l'emploi et du chômage .....	203
9.	Évolution de l'I.P.C. ....	204
10.	Évolution de la masse salariale et de l'I.P.C. ....	206
11.	Évolution des dépenses de consommation .....	208
12.	Évolution du solde de la balance commerciale .....	210
13.	Évolution du P.I.B. canadien .....	212
14.	Évolution des P.I.B. canadiens .....	222
15.	Évolution du marché du travail .....	224

16.	Évolution de la population inactive .....	227
17.	P.I.B., personnes occupées et prestations d'assurance chômage	228
18.	Évolution du P.I.B. et de l'aide publique .....	230
19.	Croissance économique et dettes nationale .....	233
20.	Croissance du P.I.B. et dette des municipalités .....	236
21.	Croissance du P.I.B. et faillites commerciales .....	238
22.	Croissance du P.I.B. et crédit à la consommation .....	241
23.	Évolution de la durée hebdomadaire moyenne du travail .....	244
24.	Évolution des infractions au Canada .....	247

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU		PAGE
1.	Concurrence - Productivité - Croissance .....	38
2.	Produit intérieur brut - Revenu du travail .....	346
3.	Mesure globale de productivité .....	347
4.	Population active .....	348
5.	Dépenses publiques .....	349
6.	Produit intérieur brut - Emploi à temps plein .....	350
7.	Inactif - Assurance chômage .....	351
8.	Service de la dette publique : fédérale, municipale, faillites commerciales .....	352
9.	Durée hebdomadaire moyenne du travail .....	353
10.	Taux d'infraction au Canada .....	354



# INTRODUCTION

## ÉTAT DE LA QUESTION

Si l'on s'en réfère à l'étymologie<sup>1</sup> du mot mythologie, nous découvrons que le sens premier de ce mot, signifie: «l'étude des choses fabuleuses.» Parmi l'ensemble des choses fabuleuses auxquelles l'humanité a pu adhérer, il y en a une qui retient notre attention, et qui mérite que nous nous y arrêtions. C'est le mythe<sup>2</sup> de l'autorégulation économique par le biais du marché.

N'y a-t-il pas matière à questionnement d'avoir cru et de croire encore que la gestion de la maison (le sens étymologique d'économie, qui vient du grec «oikos», signifiant maison, et de «nomos», signifiant administrer)<sup>3</sup> pouvait être assurée par un mécanisme nommé «marché»?

Nous ne pouvons plus partager cette croyance qui semble être la pierre sur laquelle s'élève la charpente de la pensée économique contemporaine. C'est-à-dire que malgré vents et marées nous ne pouvons plus faire nôtre l'hypothèse qui veut que la régulation de l'économie soit assu-

---

<sup>1</sup>Picoche, Jacqueline. *Dictionnaire Étymologique du français*, nouv. ed., Paris, Le Robert, 1990, p.450 (Les Usuels du Robert)

<sup>2</sup>Quant à la signification du mot mythe que nous retiendrons, elle sera la suivante: «Image simplifiée, souvent illusoire, que des groupes humains élaborent ou acceptent au sujet d'un individu ou d'un fait.» Voir le *petit Robert 1* Paris, 1983, p. 1251.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 691.

rée par le mécanisme du marché. Une telle hypothèse nous apparaît être l'une des choses fabuleuses qui a influencé et qui influence encore le regard économique contemporain. Nous n'adhérons plus à cette conception puisque nous croyons, tout comme R. Passet, que la régulation économique relève plus de l'agir interactif des humains que d'une mécanique indépendante de leur volonté.<sup>4</sup>

Plus précisément, malgré que la très grande majorité de la communauté des économistes prêche encore que la «Richesse des Nations<sup>5</sup>» sera atteinte grâce à la croissance industrielle et que l'ingéniosité des humains<sup>6</sup>, comme l'avait cru A. Smith, aura un effet de ruissellement «qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple<sup>7</sup>». Malgré l'idée mythique que cette croissance permettra des situations d'équilibre automatique entre les niveaux de production et de consommation, comme le croyait J.B. Say par sa loi des débouchés.<sup>8</sup> Celle-ci impliquant que tout phénomène de surproduction était impensable puisque ce que l'on produirait serait consommé. Et cela malgré la perpétuation de cette métaphore laissant croire en l'autorégulation par le biais d'un hypothé-

---

<sup>4</sup> Voir Passet, René. *L'économique et le vivant*, Paris, Payot, 1979, 287p. (Trajet)

<sup>5</sup> Terme emprunté à l'oeuvre Smith, A.

<sup>6</sup> Terme élégant pour désigner la technologie.

<sup>7</sup> Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : les grands thèmes*, Paris, Gallimard, 1976, p.46 (Idées ; 318)

<sup>8</sup> Voir, Say, Jean Baptiste. *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 137-148. (Perspectives de l'économie. Les fondateurs)

tique «Commissaire Priseur<sup>9</sup>», qui sans l'intervention de l'humain sur la gestion de la maison, assurerait à lui seul l'auto-équilibre économique.

Plus précisément nous devons comprendre des thèses des trois auteurs mentionnés, que le marché sait réguler à lui seul la maison. Dans cette perspective, toute intervention de la part des humains serait inappropriée, parce qu'elle viendrait contrecarrer l'automatisme du marché. Nous tenterons de démontrer dans cette thèse que nous ne pouvons plus partager cette hypothèse qui relèverait du mythe.

Étant persuadé que c'est faire fausse route que d'opter pour l'hypothèse de l'autorégulation, nous nous sentons l'obligation de retourner au contexte qui lui a donné naissance. Il s'agit en fait de contextualiser ce qui a conduit le regard économique à soutenir et à maintenir depuis plus de trois siècles cette hypothèse. Bien qu'elle nous apparaisse fausse, elle n'en continue pas moins d'être la thèse sur laquelle s'appuient les décideurs publics. «Le discours de l'homme public pense, ou prétend, pouvoir se fonder sur l'analyse pour proposer la solution.<sup>10</sup>» Dans cette perspective, nous n'avons pas d'autres tracés que de soumettre le mythe du marché aux lorgnettes épistémologique et éthique.

En quoi cette approche permettra de mieux relativiser l'hypothèse de la régulation économique par le biais du marché? Pour répondre à cette question, commençons par rappeler le sens du concept d'épistémologie, soit l'étude des fondements de la connaissance. Nous étudierons donc les fondements de la croyance qui soutient que la régulation économique

---

<sup>9</sup> L'allégorie est attribué à Walras, L. Voir Passet, René. «L'économie : des choses mortes au vivant» in Encyclopaedia Universalis, vol.3-2, Symposium. Les enjeux, Paris, Encyclopédia universalis, 1985p. 832.

<sup>10</sup>Ménard, Claude. *L'économie des organisations*, Paris, La Découverte, 1990, p. 186.. (Repères : 86)

puisse se faire par le mécanisme du MARCHÉ. À ce titre, nous ne reprendrons pas la thèse, bien qu'elle soit passionnante et pleine de rigueur, de K. Polanyi.<sup>11</sup> Ce dernier tentait de situer temporellement l'existence du mécanisme du marché et de démontrer qu'un certain nombre de modifications, survenues dans l'espace-temps qui nous occupe<sup>12</sup>, permettent de croire que l'économie ne répond plus aux conditions requises pour prétendre qu'elle puisse être régulée par l'instance du marché: «Rétrospectivement, on mettra à l'actif de notre époque d'avoir assisté à la fin du marché autorégulateur.<sup>13</sup>» Polanyi soutient qu'il y a déjà eu régulation par le marché, mais, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, nous serions maintenant dans un monde régi par un autre mode de régulation.

Nous ne voulons pas discuter s'il y a eu ou non gestion par le marché. Nous voudrions aborder la question sous l'angle des présupposés qui nous ont conduit à croire que la gestion de la maison puisse être faite par le marché. Plus précisément, nous interrogerons les fondements scientifiques qui ont donné lieu à la croyance que l'économie puisse être régulée par un mécanisme qui ne relève pas de la volonté des humains.

---

<sup>11</sup> Polanyi, Karl. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, 419p. (Bibliothèque des sciences humaines)

<sup>12</sup> Plus particulièrement depuis la deuxième guerre mondiale, voir Polanyi, K. opus cit., p. 192-193.

<sup>13</sup> Polanyi, K. opus cit., p. 192.

## CHANGER L'ANGLE DE VISION

Notre thèse portera davantage sur les lunettes à travers lesquelles regardent les économistes que sur l'économie. «En d'autres termes, ce n'est que lorsque l'on sent ses lunettes tachées que l'on pense à les examiner, de la même façon qu'on avait regardé tout le reste à travers elles.<sup>14</sup>» Ayant regardé à travers des lunettes d'économiste qui laissaient croire que la régulation de l'économie pouvait se faire par le marché, nous avons été atteint un jour par le doute. Rongé par celui-ci, nous avons cru nécessaire de faire un détour par la philosophie. Nous avons donc enrichi notre vision par un regard critique sur les prétentions scientifiques qui cautionnent le mythe de la régulation par le marché. C'est en ce sens que nous qualifions notre approche d'épistémologique, soit: de questionner le regard de l'économiste que nous sommes. Nous voulons enrichir ce regard d'une vision qui nous permettrait de voir au-delà de l'apparence. L'évidence embrouille les *bernicles* qui sont censées nous aider à mieux voir mais qui, trop souvent, sont tachées par la certitude et le manque critique du regard. Comme l'énonce si bien K. Popper: «Il faut renoncer à la certitude.(..) Tout ce que nous pouvons faire, c'est soumettre à un examen autocritique nos propres théories, que nous avons forgées nous-mêmes, essayer nous-mêmes de les détruire, de les réfuter.(..) L'essentiel est l'attitude critique.<sup>15</sup>»

---

<sup>14</sup> Robert, Serge. *Les Révolutions du Savoir : théorie générale des ruptures épistémologiques*, Longueuil, Éditions du Préambule, 1978, p. 11. (Science et théorie)

<sup>15</sup> Popper, Karl, R et Konrad Lorenz. *L'avenir est ouvert : entretien d'Altenberg*, Paris, Flammarion, 1990, p. 61-62.

Trop longtemps nous avons cru que pour atteindre l'objectivité en science, il fallait mettre de côté tout jugement d'ordre moral. Comme le dit si bien E. Morin: «La science classique s'est fondée sous le signe de l'*objectivité*, c'est-à-dire d'un univers (...) soumis à des lois *objectivement* universelles.<sup>16</sup>» Mais est-ce vraiment possible d'opposer science et valeur? Pour nous, la réponse est catégoriquement non! À ce titre, nous partageons la vision de K.O. Apel lorsqu'il avance que: «l'«objectivité» de la science axiologiquement neutre présuppose la validité intersubjective des normes morales.<sup>17</sup>» C'est-à-dire qu'il nous apparaît impossible de nous dissocier de nous-même, en tant qu'individu faisant partie d'un environnement social qui nous influence et que nous voulons influencer. Comme le dit si bien E. Morin : «Ainsi, nous voyons que le progrès même de la connaissance scientifique nécessite que l'observateur s'inclue dans son observation, que le concepteur s'inclue dans sa conception, en somme que le sujet se réintroduise de façon autocritique et autoréflexive dans sa connaissance des objets.<sup>18</sup>» De là, toute étude de la science, l'épistémologie, ne peut se faire, en faisant abstraction de la science qui s'intéresse à l'étude des moeurs, l'éthique. Bref, nous considérons qu'il ne peut y avoir d'épistémologie sans éthique. À ce titre, tout ce qui revêt un caractère scientifique est teinté par notre regard qui est, lui même, sous l'influence de l'environnement culturel à l'intérieur duquel le chercheur baigne. «Chaque communauté a en effet ses intérêts spécifiques et un environnement spécifique, de sorte qu'elle a sa propre perception du

---

<sup>16</sup> Morin, Edgar. *La méthode. vol.1, La Nature de la Nature*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 96. (Points ; 23)

<sup>17</sup> Apel, Karl O. *L'éthique à l'âge de la science*, Lille, France, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 88.

<sup>18</sup> Morin, Edgar. *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, p. 43.

monde, irréductible aux autres façons de percevoir.<sup>19</sup>» Nous ne croyons pas en la possibilité de cet être méta-social<sup>20</sup> dont le regard serait d'une pureté telle qu'il pourrait prétendre à la certitude immuable. Nous le posons dès le début de cet essai, l'analyse que nous ferons sera sous l'influence de nos croyances et de notre vision du monde. Nous ne croyons pas être déterminés par notre environnement, mais plutôt par notre rapport d'interaction avec celui-ci. Et la seule façon d'intervenir, nous semble-t-il, est d'opter pour un regard critique qui dépasse l'apparence. Comme le dit si bien K. Popper: «J'en arrivais de la sorte, vers la fin 1919, à la conclusion que l'attitude scientifique était l'attitude critique.<sup>21</sup>»

#### PLAN DE LA THESE

Comment donc, compte tenu de ce qui vient d'être dit, démontrer que la régulation par le marché est un mythe?

Dans un premier temps, au sein d'un chapitre que nous appellerons «LE RÊVE: La richesse des nations par le marché», nous comptons comparer les prémisses dans l'orientation de la politique économique canadienne depuis le début des années 80, aux règles d'action qui ont guidé la

---

<sup>19</sup> Robert, Serge. *Les mécanismes de la découverte scientifique : une épistémologie interactionniste*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993p. 45.

<sup>20</sup> Apel parle d'une impossibilité d'accéder à une «fondation directe des normes éthiques ou d'un principe ultime de ces normes». Bref, d'avoir accès à une méta-éthique qui serait la résultante d'une pensée à l'état pure. Voir, Apel, K.O. opus citation p. 47.

<sup>21</sup> Popper, Karl. *La quête inachevée*, Paris, Calman-Lévy, 1981p. 59

pensée économique depuis le tout début du XVIIIe siècle. Pour faire cette comparaison, nous utiliserons le Rapport de la commission Macdonald.<sup>22</sup>

Pourquoi utiliser ce rapport comme instrument de référence?

Nous croyons que s'il est un document important pour nous aider à déceler la pensée économique qui influence nos politiciens Canadiens, c'est bien celui-là. En effet, ce rapport a été commandé au tout début des années 80 lorsque «l'économie du Canada venait de sortir de la plus mauvaise période de récession qu'elle ait connue.<sup>23</sup>» Il vise donc à donner des orientations économiques aux gestionnaires politiques pour conduire l'économie canadienne vers l'an 2000 et comme le mentionnent si bien les commissaires: «pour ébaucher notre vision de ce que le Canada pourrait devenir au XXIe siècle.<sup>24</sup>»

Nous comparerons cette vision à celle qu'avaient les Adam Smith, Jean-Baptiste Say et Léon Walras. Pourquoi sélectionner ceux-ci plus que d'autres? Non par préférence, puisqu'il y en a eu beaucoup d'autres qui ont su marquer la pensée économique de leur influence. Si nous avons retenu ces derniers, c'est qu'ils ont effectivement su rester dans notre mémoire et surtout parce que chacun d'eux a prescrit<sup>25</sup> une vision économique qui a su traverser les méandres du temps. De A. Smith, nous retiendrons la notion de croissance économique et de ses effets attendus

---

<sup>22</sup> *Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Rapport, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1985, 3v.*

<sup>23</sup> *Ibidem*, volume 1, p. XI.

<sup>24</sup> *Ibidem*, volume 1, p. XVIII.

<sup>25</sup> Le mot prescrit est ici volontairement employé, puisque chacun d'eux, croyons-nous, était à la recherche d'une loi économique qui transcenderait les humains.



sur l'amélioration du sort de l'humanité. De J.B. Say, nous retiendrons la notion d'équilibre économique, ce qui fut à travers le temps appelé «loi de Say», que lui-même appelait «Des Débouchés»<sup>26</sup> et que communément l'on connaît sous l'épigraphe: «l'offre crée sa propre demande». De L. Walras, nous retiendrons l'allégorie du «commissaire priseur» qui lui permettait d'illustrer l'autorégulation par le marché. Soit, cette espèce de mécanique selon laquelle la régulation par le marché pourrait ressembler étrangement au mouvement perpétuel.

Nous allons démontrer que l'on peut retrouver les principes qu'ont défendus ces trois auteurs au sein du rapport Macdonald. Nous exposons donc de façon comparative le schéma argumentatif qui prévaut au sein du dit rapport et l'argumentation de chacun des trois auteurs. Nous mettrons en évidence quel est l'objet du rêve que les uns et les autres partagent, à l'effet que la richesse des nations peut être atteinte par le biais d'une régulation automatique du marché. Nous préciserons ce qu'est ce concept de marché, et quelles devraient en être les vertus.

Dans un second chapitre nous essaierons de recadrer l'analyse des économistes que l'on a retenus, au sein de l'époque où elle a pris forme. Sous la rubrique: «Le Regard: L'influence de l'(ère, air, aire) du temps», nous démontrerons que leurs idées appartenaient à la manière de penser de leur époque. L'objet de ce chapitre n'est surtout pas de faire le procès des Smith, Say et Walras. Nous voulons démontrer qu'il y a relation entre leur façon d'appréhender l'économie et les représentations scientifiques de leur époque. Bref, comme pour tous et chacun, leur regard fut influencé par l'ère du temps. C'est-à-dire, les grands courants de pensée

---

<sup>26</sup> Say, J.B. opus cit. p. 137.

qui prévalaient à leur époque. Nous ne voulons surtout pas minimiser l'importance de leur apport, mais plutôt relativiser l'argumentation qui était leur et la mettre en contexte. Nul ne peut échapper à son contexte, à l'influence de l'ère du temps: «Il faut concevoir la connaissance scientifique dans son inscription culturelle, sociale et historique.<sup>27</sup>»

Que nous soyons influencés par des courants de pensée, nous en convenons. Ce qui pose question, pour nous, c'est qu'on retrouve dans toute leur intégralité au XXe siècle, les thèses avancées au XVIIIe et début du XIXe. Ce que nous démontrerons en comparant l'argumentation des trois économistes retenus et celle qui prévaut au sein du rapport de la Commission Macdonald.

Force nous est d'admettre que la subjectivité du regard fait parti de son objectivité, «[il] ne saurait y avoir de «pur» débat, c'est-à-dire vidé de toute subjectivité et affectivité.<sup>28</sup>» Et prenant comme acquis que nous sommes aussi influencé par les courants de pensée au sein desquels nous oeuvrons, nous avancerons l'hypothèse suivante, à savoir: «que l'économie a fait, et fait, depuis trop longtemps, l'économie d'interroger ses fondements». Considérant à priori que l'économie a fait fi de s'interroger sur le caractère scientifique de son savoir, malgré les critiques multiples qu'on lui a adressées, nous aborderons dans le troisième chapitre la nature de ce qu'est le savoir. Nous nous inspirerons de l'idée selon laquelle: «La vérité est, plutôt qu'une correspondance accessible,

---

<sup>27</sup> Morin, Edgar. *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, p. 53.

<sup>28</sup> Morin, Edgar. *opus cit.* p. 99.

une limite inaccessible à laquelle nous tendons, à travers un processus d'adaptation infini à notre environnement.<sup>29</sup> »

Nous intitulerons ce chapitre: «Le Savoir: De la certitude scientifique a son incertitude». Nous tenterons d'y démontrer que la définition du caractère scientifique du savoir s'est modifiée à travers le temps. À partir d'un savoir recherchant la certitude, nous sommes passés à un savoir fondé sur l'incertitude du savoir. Notre visée est à l'effet de démontrer que l'économie classique, qui prétend avoir accès à un savoir certain est la principale source d'influence de la pensée économique contemporaine. C'est-à-dire que le naturalisme économique qui prévalait au XVIIIe siècle, prévaut encore. «[Elles] en sont encore à mimer les sciences de la nature du siècle précédent.<sup>30</sup>»

Notre approche nous amènera à tenter de définir ce que peut être un savoir de type scientifique, et çà bien sûr du point de vue de l'idée que nous en avons maintenant. Ce qui sera probablement différent demain! Nous nous inspirerons des notions de «Donné et de Construit» développées par S. Robert, qui essaie de recadrer les savoirs entre ce qui est de l'ordre du «Donné», c'est-à-dire le contenu sensoriel de l'observation<sup>31</sup> et ce qui est de l'ordre du «Construit», c'est-à-dire la structuration de ce donné en événements empiriques et en théories scientifiques.<sup>32</sup> Cela nous amènera à situer l'économie beaucoup plus comme faisant partie

---

<sup>29</sup> Robert, S. opus cit., p. 5.

<sup>30</sup> Dupuy, Jean-Pierre. *Ordres et Désordres : enquête sur un nouveau paradigme*, Paris, Éditions du Seuil, 1982, p. 59. (Empreintes) «Elles», signifie les sciences sociales où nous situons l'économie.

<sup>31</sup> Robert, S. opus cit., p. 39.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 39. Il est à noter que ces notions seront explicitées au sein de ce chapitre.

d'un savoir construit que d'un savoir de l'ordre du donné et, donc, relevant plus de l'agir des humains que d'une force ou d'une régulation quelconque qui serait indépendante des humains. Comme le disent si bien Prigogine et Stengers: «suffit à témoigner de ce que la science est oeuvre humaine, et non destin implacable.<sup>33</sup>»

Que l'on ait cru que l'économie puisse être gérée de façon autonome, par une mécanique relevant plus de l'ordre du donné que du construit, nous ne le contestons pas. Qu'on ait prétendu que la régulation économique dépendait de lois naturelles, plutôt que d'être la résultante de l'interaction stratégiques des organisations, soit. Qu'une telle perception appartienne à une période antérieure, cela s'entend. Mais que le naturalisme économique soit encore la source d'influence des politiques économiques, voilà ce qui nous cause problème. Comme le fait remarquer si bien Claude Ménéard, «[il] y a, au centre des théories économiques, une conviction naturaliste qu'on peut faire remonter aux physiocrates.<sup>34</sup>»

Que l'on ait cru en une certitude finie de notre appréhension du monde, c'est-à-dire que l'ère du temps nous ait amené à croire que l'on ait pu atteindre la vérité sans faille, soit!

Le drame commence lorsque le rêve se prolonge. Qu'on y ait cru en ce rêve, nous en convenons. D'ailleurs, nous avons souligné que nous subissons tous autant que nous sommes, l'influence de l'(ère, air, aire) du temps. Mais lorsque le rêve se perpétue et qu'il devient quasi obsessionnel, cela relève du cauchemar. C'est-à-dire, ce que nous percevons comme

---

<sup>33</sup> Prigogine, Ilya. et Isabelle Stengers. *Entre le temps et l'éternité*, Paris, Fayard,1988,p.17.

<sup>34</sup> Ménéard, Claude. «L'économie loin du politique», in *Les scientifiques parlent...*, Paris, Hachette,1987p. 183.

étant une inadéquation avec la conception scientifique contemporaine, continue à être partagé par la très grande majorité des économistes. «Pour les économistes classiques ou néoclassiques, il existe encore une norme fixe, immuable.<sup>35</sup>» De là, le titre de notre quatrième chapitre: «Le Cauchemar: le marché autorégulateur».

Alors qu'au premier chapitre nous tenterons de faire le parallèle entre la pensée de certains économistes précurseurs et l'argumentation du rapport de la Commission Macdonald, au quatrième chapitre, nous reviendrons sur ce qui constitue un rêve pour les uns et qui, à notre sens, se révèle être un cauchemar. Nous essaierons de faire la preuve que la croissance économique n'a pas eu les effets escomptés, soit: de faire bénéficier équitablement à tous des résultats du développement industriel. En effet, si nous examinons le contenu des analyses conjoncturelles, nous nous rendons rapidement compte que l'on compare des variables économiques à d'autres variables économiques. Bref, nous nous donnons l'image de l'économie par rapport à elle-même. Plus précisément, il semble de bon aloi de parler de bonne gestion économique, en regardant l'évolution positive des ventes d'automobiles, des niveaux de la consommation, de la construction domiciliaire, des taux d'intérêt, du niveau des exportations, de la valeur de la monnaie nationale, des taux de chômage, de la productivité industrielle, de la balance des paiements, etc... Nous pourrions continuer encore la liste des variables économiques qui sont prises en compte lors de ces analyses. Qu'y a-t-il de commun entre ces variables? Elles se rapportent toutes à la sphère de l'économie et on postule, tel que le faisait A.Smith, que le bon état de ces dernières

---

<sup>35</sup> Galbraith, John Kenneth. *L'économie en perspective : une histoire critique*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 165. (Économie et société)

engendre nécessairement le mieux-être des humains. Mais si nous sommes si convaincus que l'économie répond aux besoins des humains, pourquoi comparer des variables économiques à d'autres variables économiques? Puisque: «[ce] n'est donc pas en elle-même que l'économie trouve ses finalités, mais au sein de la sphère humaine, dans les systèmes de valeurs qui lui donnent son sens.<sup>36</sup>» Comme le dit si bien R. Passet, il ne fait pas sens de comparer des variables économiques à elles même; la finalité de l'économie n'est-elle pas de répondre aux besoins des humains plus que de se complaire en elle même?

Ne sommes-nous pas passés d'une économie faiblement «technologisée» à une économie de haute technologie? À moins que ce ne soit le résultat de forces occultes agissant sur la destinée économique, ou plutôt, comme nous le croyons, davantage le résultat de l'agir des humains. Il conviendrait de constater empiriquement que la situation économique où nous sommes rendus, devrait être au service des humains. Si tel n'est pas le cas, nous pourrions concevoir que nos lunettes d'économiste sont tachées au point où notre vue est brouillée par le regard que l'on porte et qu'il est impératif que l'on désembue ces lunettes...

Nous voudrions tenter de voir au-delà de l'apparence. Notre ambition est de faire parler ce que nous appellerons «les silences sociaux», soit: tout ce qui est émergent mais que la déformation trop spécialisée d'économiste nous empêche de voir. «Paradoxalement, on peut regretter que, selon les critères scientifiques, ce soit cette volonté même de scientificité qui pousse irrémédiablement l'économie vers l'obsolescence, dans un

---

<sup>36</sup> Passet, René. «L'économie : des choses mortes au vivant» in *Encyclopaedia Universalis*, vol.3-2, Symposium. Les enjeux, Paris, Encyclopédia universalis, 1985,p. 831.

monde qui change constamment.<sup>37</sup>» Quels seraient-ils ces silences sociaux? Nous voudrions comparer les variables économiques tentant<sup>38</sup> de décoder l'état du bon fonctionnement de cette économie, et de les rapporter à d'autres variables qui représenteraient la sphère des humains que l'économie devrait desservir. Quelles pourraient être ces variables qui représenteraient la sphère des humains? Nous pourrions investiguer du côté de l'endettement des familles et des nations; analyser l'état de l'environnement; regarder l'état de la pauvreté tant physiologique que psychologique, entre autres, chez les jeunes, sans oublier le phénomène passablement récent de l'itinérance et celui à venir de réfugiés économiques; faire état de l'organisation du travail, tant au niveau du nombre d'heures passées au travail, que de l'absentéisme. Bref, autant de variables censées représenter l'état de la condition humaine. Mais pourquoi comparer des variables économiques à des variables qui se rapportent à la condition des humains? Ne doit-on pas comparer des variables au sein d'une même sphère d'activités? S'il n'est pas souhaitable de comparer la sphère économique à la sphère de ceux qu'elle doit servir, eh bien! nous nous sommes trompés de planète...

Nous ne pouvons faire l'économie des questions d'ordre éthique. Nous avons précisé au début de cette introduction que le mot éthique signifie: «l'étude des mœurs». En quoi, me direz-vous, économie et éthique peuvent-elles être liées? L'une s'intéresse à la gestion de la maison et l'autre aux mœurs. Mais n'y a-t-il pas différentes façons de gérer une maison? On dit généralement que la préoccupation première de

---

<sup>37</sup> Galbraith, J.K. opus cit. p. 351.

<sup>38</sup> Le mot «tentant» est volontairement choisi, puisque nous remettons en question la qualité de l'indicateur lui-même.

l'économiste, c'est la gestion des ressources limitées afin de répondre à des besoins illimités!<sup>39</sup> Dans ce cadre, «la tâche de l'économiste est de se tenir à l'écart, d'analyser, de décrire et, quand c'est possible, de réduire la réalité à des formules mathématiques, mais non d'émettre un jugement moral ou de s'impliquer d'une autre manière.<sup>40</sup>» Trop souvent, l'économiste se croit exempt de tout jugement de valeur. Mais est-ce possible de se définir «être» de science et de ne poser aucun jugement moral? Ou plutôt cette croyance n'est-elle pas relative à la définition même de ce que l'on croit être l'acte scientifique, comme nous aurons essayé de le démontrer au sein des chapitres deux et trois. Et qu'à partir du moment où l'on s'insère au sein d'un paradigme de certitude, donc que l'on croit en une vérité finie: «La science classique, quant à elle, du moment qu'elle acceptait la vérité de la description dynamique, devait conclure au déterminisme universel.<sup>41</sup>» Dans une telle perspective n'est-il pas logiquement plausible de croire que notre raisonnement n'est pas entaché par des croyances d'ordre moral? Mais à partir du moment où l'on change de paradigme et que l'on s'insère au sein d'un paradigme postclassique, au sens où il nous apparaît maintenant impensable que l'acte de connaissance soit une quête finie, comme le dit si bien Popper: «je pense que tous les véritables savants se sont considérés un peu comme Newton: ils savaient que nous ne savions rien, et que même dans le champ déjà labouré par la science, tout demeure incertain.<sup>42</sup>» La quête du savoir doit

---

<sup>39</sup> Il nous suffit d'ouvrir le premier manuel destiné à l'enseignement de l'économie pour y retrouver cette définition.

<sup>40</sup> Galbraith, J.K. opus cit. p. 159.

<sup>41</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 92.

<sup>42</sup> Popper, Karl, R et Konrad Lorenz. *L'avenir est ouvert : entretien d'Altenberg*, Paris, Flammarion, 1990 p. 58.



s'inscrire dans une tentative d'approximation de la vérité tout en sachant très bien l'impossibilité d'atteindre l'inaccessible.

Il y a donc différentes façons de gérer la maison et la façon que l'on privilégie est relative à la définition que l'on se donne de l'acte scientifique. Par exemple, si l'on s'inscrit au sein d'un paradigme classique, il est plausible de croire qu'économie et éthique doivent être dissociées, puisque science et jugement d'ordre moral sont antagoniques. «La science classique vise toujours à découvrir la vérité unique du monde, le langage unique qui déchiffre la totalité de la nature.<sup>43</sup>» Dans ce cadre conceptuel, l'éthique n'a pas de place, les jugements d'ordre moral venant rendre impossible l'accès à la vérité. Par contre, si l'on s'inscrit au sein d'un paradigme postclassique, alors il est plausible d'intégrer l'éthique au sein de la pensée économique. Et il devient, dès lors, difficilement concevable de croire que la gestion de la maison que l'on préconise ne puisse être influencée par l'angle de vision du regard que l'on porte. Nous devons recadrer nos perceptions d'économiste au sein des contextes culturels qui influent sur nous: «Il est urgent que la science se reconnaisse comme partie intégrante de la culture au sein de laquelle elle se développe.<sup>44</sup>»

Le problème qui se pose lorsque l'on reconnaît que la façon de gérer la maison est influencée par notre éthique est de savoir de quel éthique parle-t-on? Nous croyons que la notion d'éthique dont il est question doit s'inscrire dans le même contexte paradigmatique que notre perception de ce qu'est l'activité scientifique. Plus précisément, si nous croyons

---

<sup>43</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 128.

<sup>44</sup> *Ibidem*, p. 46.

qu'il ne puisse y avoir de science certaine, de la même façon il ne peut exister de certitude éthique. Et comme l'éthique fait appel à des dimensions beaucoup plus consensuelles, il appartiendra donc à la communauté communicationnelle<sup>45</sup> de cerner les notions éthiques qu'elle voudra bien partager. Bref, comme le dit si bien Apel: «tous les *besoins* humains qui se laissent harmoniser par la voix de l'argumentation avec ceux de tous les autres hommes, doivent faire l'objet, en tant que *prétentions* virtuelles, de la préoccupation de la communauté communicationnelle.<sup>46</sup>» Cela présuppose un cadre institutionnel permettant l'échange et la critique des «prétentions virtuelles».

Quelle serait la question éthique que nous voudrions soumettre à la communauté communicationnelle? Celle qui s'apparenterait au contenu de notre propos, consisterait à CIVILISER LE MARCHÉ ! Plus précisément, si la responsabilité de la gestion économique n'est plus attribuable au marché, être matériellement inexistant, qui devrait<sup>47</sup> être considéré responsable de la gestion de la maison? En effet, si nous réussissons à démontrer notre hypothèse que l'autorégulation par le marché n'est qu'un mythe, ou plus précisément une erreur causée par le regard que pose l'économiste sur l'économie, il nous apparaît donc plausible de poser la question de la responsabilité de la gestion de la maison. Si le marché n'est pas cette mécanique autorégularisante, tel qu'on l'a cru et à laquelle les humains devaient soumettre leur devenir, quel devrait être sa fina-

---

<sup>45</sup> Terme emprunté au vocable de Apel, K.O.

<sup>46</sup> Apel, Karl O. *L'éthique à l'âge de la science*, Lille, France, Presses universitaires de Lille, 1987 p. 126.

<sup>47</sup> Nous mettons le verbe volontairement au pluriel, le «qui» devant se comprendre au pluriel.

lité? Nous plaiderons tout comme R. Passet<sup>48</sup>, que l'économie doit être au service des humains, et non l'inverse. Bref, assujettir les niveaux de la production aux besoins des humains, plutôt que de niveler les besoins aux caprices du marché, dont la limite supérieure de productivité nous est inconnue. Mais comment définir les besoins des humains? Il appartiendra à la communauté communicationnelle de la faire.

De plus, nous dirons que l'économie assujettie aux besoins des humains, devrait être en interaction constante avec l'équilibre environnemental de la biosphère qui, en dernière instance, est la seule instance qui devrait nous indiquer les règles de conduite à suivre, si nous voulons habiter encore pour plusieurs décennies cette planète. Les règles de la biosphère étant plus de l'ordre du donné que du construit, c'est-à-dire existant indépendamment de la volonté des humains.

Notre thèse plaidera donc pour tendre vers une «économie sociale de marché»<sup>49</sup>, grâce à laquelle nous pourrions civiliser le négoce. Cette économie devant être centrée plus sur l'entraide et la coopération que sur la compétition. Bref, il s'agit de nous assurer que la finalité de la gestion de la maison réponde aux besoins des humains et de leur environnement.

Finalement, nous enrichirons cette réflexion par l'ajout d'un sixième chapitre qui s'intitulera: «De l'interventionnisme keynésien à la théorie des anticipations rationnelles.» L'objectif de ce chapitre est de soumettre aux considérations épistémologiques et éthiques, que nous aurons soulevées au sein de cette thèse, deux écoles de pensée, soit: la vision keynés-

---

<sup>48</sup> Voir principalement, Passet, René. *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, (Trajet) p. 287.

<sup>49</sup> Pestel, Eduard. *L'homme et la croissance : près de vingt après "Halte à la croissance"*, Paris, Economica, 1988p. 92.

sienne et l'école des anticipations rationnelles. Si nous avons retenu ces deux écoles, c'est principalement parce qu'elles occupent une place importante dans les débats économiques contemporains. Aussi nous avons choisi de limiter notre critique à seulement deux écoles, parce que l'objet de cette thèse n'est pas de faire une histoire de la pensée économique. S'il est une histoire qu'elle tente de faire c'est plutôt celle de l'origine du concept de marché, comme mécanisme de la régulation économique.

Bref, si nous avons bien su exprimer notre projet, il devrait en ressortir ceci: dans les premier et second chapitres, devraient se voir développer les balises de l'argumentation épistémologique de cet essai. Sous le thème du «Rêve», nous essaierons de montrer que la structure argumentative des auteurs classiques<sup>50</sup> a su traverser le temps sans trop d'altération. Pour ce faire, nous comparerons l'argumentation du rapport de la commission Macdonald avec celle de A. Smith, J.B. Say et L. Walras. Sous le thème du «Regard», au second chapitre, nous essaierons de démontrer que la pensée de ces trois auteurs n'a pas échappé à l'influence du paradigme dominant de leur époque.

Dans un troisième chapitre, nous essaierons de savoir ce qu'est savoir. Notre prétention sera de montrer que la pensée scientifique s'est longtemps appuyée sur un paradigme de certitude alors que bon nombre d'épistémologues contemporains plaident pour un paradigme d'incertitude. «La philosophie contemporaine se voue désormais moins à la construction de systèmes sur des fondements assurés qu'à la déconstruc-

---

<sup>50</sup> Pour enlever toute ambiguïté sur la position de Walras comme faisant partie de l'école classique, bien que marginaliste, nous adopterons la position de Blaug qui tout comme Keynes, épithète «d'économie politique classique» tout économiste de Smith à Keynes. Voir Blaug Mark. *La pensée économique*, Paris, Économica, 1986 p.182-183.

tion généralisée et à la radicalité d'un questionnement relativisant toute connaissance.<sup>51</sup>»

Enfin, au quatrième chapitre, nous reviendrons sur la structure argumentative du rapport Macdonald. Nous prétendons démontrer qu'elle relève plus d'un paradigme de certitude que d'un paradigme d'incertitude. C'est donc au sein de ce chapitre que nous nous inscrirons en rupture épistémologique avec l'analyse économique contemporaine, en montrant que le rêve de la richesse des nations par le marché est un mythe.

Aussi, nous tenterons à la fin de cet essai d'intégrer des questions d'ordre éthique à ce qui pourrait être une tentative de recadrage du regard de l'économiste contemporain. Et nous plaiderons de façon cohérente avec l'esprit de cet essai, pour une responsabilisation interactive des différents ordres de citoyens dans la gestion de leur maison...

Nous terminerons notre recherche en tentant de regarder, avec l'angle de vision que nous aurons su dessiner au sein de cette thèse, deux écoles, dont l'influence sur la réflexion économique contemporaine, est prépondérante.

#### QUESTIONS METHODOLOGIQUES

Compte tenu de l'hypothèse qui nous habite, notre thèse ne peut et ne veut s'inspirer d'une méthodologie de recherche propre à la science économique, au sens où nous nous référerions à une école de pensée en

---

<sup>51</sup> Morin, Edgar. *La méthode*. vol.3, *La Connaissance de la Connaissance* livre premier, Paris, Éditions du Seuil, 1986 p. 14.

économie. Bref, nous ne pouvons nous inspirer d'un regard d'économiste, puisqu'il s'agit d'interroger l'origine de la pensée économique contemporaine. Nous aborderons donc notre questionnement sous l'angle épistémologique et éthique, ne s'agissant pas pour nous de vérifier l'application d'une théorie à un contexte empirique. Non, il s'agit plutôt d'interroger les fondements scientifiques de la théorie classique en économie. C'est dans cette optique que nous prétendons mener notre étude de façon rigoureuse et méthodique, sans que celle-ci ne soit l'application d'une vision préconçue.

Pour mener à bien notre recherche, nous nous enrichirons principalement des points de vue suivant: de Serge Robert, nous emprunterons l'interactionisme critique qu'on retrouve dans sa théorie épistémologique du savoir et nous opterons pour la conception qu'il nous propose de ce qu'est la connaissance scientifique; de René Passet, nous retiendrons l'approche systémiste appliquée à l'économie, et ce afin de tenir compte de la complexité des phénomènes économiques; de Claude Ménard, nous retiendrons la théorie des organisations appliquée à l'économie, comme façon autre de l'appréhender; de Karl Popper, nous ferons nôtre l'invitation qu'il nous adresse à opter pour le sens critique afin que le savoir ne soit pas dogmatique mais en devenir; de Thomas S. Kuhn, nous emprunterons le concept de paradigme qu'il nous présente pour traiter de la dynamique de la science; de Michel Foucault, nous utiliserons des éléments de son archéologie des sciences humaines; de Karl Otto Apel, nous retiendrons sa conception de l'éthique appliquée aux sciences humaines; et, enfin, nous intégrerons à notre analyse le principe de responsabilité, formulé par Hans Jonas. Telles sont les principales sources d'inspiration qui guideront notre recherche.

Le sentier que nous suivrons sera donc constitué de regards multiples, puisque nous croyons que la complexité du savoir commande une telle approche.

Notre thématique<sup>52</sup> est précédé d'à priori. Nous croyons d'ailleurs qu'aucune recherche ne puisse prétendre faire l'économie d'un réseau d'influences qui la précède. Ce qui teintera cette recherche sera principalement:

1. Notre incapacité de partager l'hypothèse qui prétend que régulation de l'économie puisse se réaliser par un mécanisme autonome indépendant de la volonté humaine.
2. Cette conception s'appuie sur l'idée que le regard de l'économiste est brouillé par la définition qu'il se donne de ce qu'est la science.
3. Nous savons d'emblée que notre propre conception est sous l'influence d'autres conceptions et, qu'à ce titre, nous nous devons d'être doublement critique, non seulement vis-à-vis les hypothèses que nous ne pouvons plus partager, mais aussi et surtout vis-à-vis de nos propres conceptions.
4. Pour nous, l'esprit critique est la seule garante, nous permettant une ouverture pour tendre vers la vérité, sachant que cette vérité est une quête inachevée<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> Morin, Edgar . opus cit. p. 131.

<sup>53</sup> Voir Popper, Karl. *La quête inachevée*, Paris, Calman-Lévy,1981.

5. Nous espérons que cette thèse sera critiquée, permettant ainsi de restreindre de plus en plus l'erreur. Ne s'inspirant pas d'un principe de certitude, elle se veut donc en devenir.
6. Notre recherche se fera dans la jonction du qualitatif et du quantitatif. Nous croyons en la complémentarité des niveaux d'analyse.
7. Finalement, nous adopterons un point de vue rationaliste/interactioniste/critique qui relève plus d'un esprit de recherche que d'une méthode. Bien que sous l'influence de l'air du temps, nous tenterons tout au long de notre parcours d'éviter que notre regard soit masqué par une vision économique en particulier. Nous voulons aussi que cette quête ne soit pas restreinte par des préceptes méthodologiques qui brouilleraient notre regard, au point de lui faire voir plus ce que les préceptes lui dictent que ce qu'il doit s'employer à découvrir.



## CHAPITRE I

# LE RÊVE

### LA RICHESSE DES NATIONS PAR LE MARCHÉ

#### 1.1 LE CONTEXTE

Une commission royale fut formée par le gouvernement canadien, à l'automne 1982, suite à la récession du début des années 1980. L'économie canadienne n'avait pas connu de période récessionniste aussi importante depuis le bouleversement économique des années 1930.

Le mandat de cette commission visait à faire le point sur l'état de l'économie canadienne et, surtout, de faire une série de recommandations sur «les besoins de capitaux et la situation du marché du travail au Canada; les tendances en matière de productivité; l'amélioration du niveau de vie et le progrès social; les aspirations, contraintes et possibilités des régions; les méthodes permettant d'améliorer les rapports entre les gouvernements, les milieux d'affaires, les travailleurs et les autres groupes, la répartition des pouvoirs économiques et fiscaux entre les paliers de gouvernements; la façon dont les Canadiens sont représentés dans les institutions nationales et les moyens d'assurer une meilleure représentation.<sup>54</sup>» Si l'on s'en tient à la dimension économique du

---

<sup>54</sup> *Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Rapport, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1985 vol. 1 p. XVIII.*

mandat, ce dernier consistait à recommander au gouvernement canadien une orientation afin de sortir l'économie du marasme au sein duquel elle était plongée. Et, tenant compte de la nouvelle réalité quant à sa position concurrentielle sur le marché international, le rapport devait aider le gouvernement canadien à «trouver la voie sur laquelle il devait s'engager pour l'avenir.<sup>55</sup>» L'avenue que l'on espérait voir tracer se devait d'être de tendance prospective, afin d'engager l'économie canadienne au-delà de l'an 2000. Les commissaires se devaient donc de faire preuve d'imagination, de créativité, de courage et de détermination, afin de recommander au gouvernement des voies tout à fait inexplorées.<sup>56</sup>

*En ce qui concerne la première série de recommandations, les commissaires estiment que les Canadiens doivent, dans certains domaines importants, s'en remettre bien davantage aux lois du marché.<sup>57</sup>*

S'il en est une importante, parmi les recommandations, c'est bien celle-ci. En effet, la force de cette recommandation a un impact déterminant sur l'ensemble des autres recommandations contenues dans ce rapport, puisqu'elle dicte le type de régulation économique auquel les commissaires nous demandent d'avoir foi. Ainsi a-t-elle un effet de rétroaction sur l'ensemble des autres orientations que contient ce rapport.

Essayons d'imaginer un instant que les recommandations du rapport nous incitent à modifier le mode de régulation au sein duquel nous oeuvrons. Demandons-nous quel aurait été l'impact d'une telle décision sur

---

<sup>55</sup> *Ibidem*, p. XIX

<sup>56</sup> On pourra en retrouver l'esprit dans l'avant-propos, p. XI

<sup>57</sup> *Ibidem*, p. 72

l'ensemble des orientations. Elle aurait, à notre avis, changé en quasi totalité l'esprit du rapport, puisque dépendamment du mode de régulation économique que l'on privilégie<sup>58</sup>, s'ensuit un ensemble de comportements et d'actions qui ont la cohérence du type de gestion préconisée. Supposons le cas différent de la proposition qui recommande d'opter pour la régulation par le marché. Imaginons aussi que l'esprit du rapport en arrive à la constatation que la maison devrait être gérée par un pouvoir centralisé. Les conséquences d'une telle thèse auraient commandé une attitude toute autre. Par exemple, le rôle que l'État aurait dû prendre dans de telles circonstances serait différent du rôle que la proposition retenue infère. Il en serait ainsi de la dynamique qui lierait les différentes institutions de niveau gouvernemental, pensons aux différents ministères, aux relations entre les entreprises et l'État. Mais tel n'est pas le cas! L'esprit de la recommandation ne cause aucune équivoque, ils nous proposent d'acquiescer à la régulation par le marché. Mais qu'est-ce que ce type de régulation peut évoquer comme perspective pour que les tenants du rapport prétendent qu'ils ont choisi cette avenue tout en faisant preuve de créativité, d'imagination et de sens de la prospective?

Pour répondre à cette question, nous définirons dans un premier temps le sens du mot «marché» pour ensuite préciser de façon succincte les glissements de sens qu'a pu prendre ce terme, compte tenu des contextes au sein desquels il était utilisé.

---

<sup>58</sup> Afin d'éviter toute confusion de langage, nous ne considérons pas l'économie comme étant une instance dominante qui détermine les autres instances. Nous entendons ici l'influence du mode de régulation préconisé sur le contenu du document.

Polanyi<sup>59</sup> nous invite à comprendre qu'«un marché est un lieu de rencontre aux fins de troc ou d'achat et de vente». Le sens de la notion de marché qu'il nous invite à entendre, rejoint la définition étymologique que le dictionnaire nous en donne: marché provient du latin *mercari* qui signifie «faire du commerce». Dès qu'il y a échange, il y a donc marché. De plus, Polanyi nous dit que «l'institution du marché ait été tout à fait courante depuis la fin de l'Âge de pierre, son rôle n'avait jamais été que secondaire dans la vie économique.<sup>60</sup>» Mais qu'y comprendre? Pouvons-nous réduire l'appellation «économie de marché» au simple fait de faire des échanges ou du commerce et croire que l'esprit du rapport Macdonald nous invite banalement à la pratique du négoce? Ou n'y aurait-il pas des environnements institutionnels différents pour la pratique de cet art? Bref, il y aurait toujours eu des échanges, mais ils ne se seraient pas faits dans les mêmes conditions.

Nous croyons qu'il serait réducteur de penser que la notion de marché, dont parlent les commissaires, puisse se traduire par le simple acte d'échange. Au contraire, ils situent l'acte de l'échange dans un contexte bien précis qui distingue la pratique de cet art de tout autre contexte. Preuve en est lorsqu'ils déclarent que: «Notre pays partage avec les autres la responsabilité de préserver le libéralisme de cet ordre économique international, à la création et au développement duquel il a contribué.<sup>61</sup>»

---

<sup>59</sup> Polanyi, Karl. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, p. 86 (Bibliothèque des sciences humaines)

<sup>60</sup> Polanyi, K. opus cit. p. 71

<sup>61</sup> Commission royale, opus cit. Vol. 1 p. 35

Pour bien comprendre les vertus que le contenu du rapport semble attribuer à l'acte du commerce, nous croyons qu'il serait pertinent de faire un survol historique des différentes situations temporelles à l'intérieur desquelles s'est pratiqué l'art du négoce.

## 1.2 L'ART DU NEGOCE

Le premier contexte historique au sein duquel nous voudrions situer le «marché», est le MOYEN-ÂGE.<sup>62</sup>

Ce qui caractérise le marché à cette époque,<sup>63</sup> c'est la limite spatiale que connaissent les échanges. En effet, il semble que l'objectif de la production n'était que de répondre à la simple nécessité, soit nourrir sa famille et payer la redevance au seigneur à même les surplus de la production, en contrepartie de quoi ce dernier faisait la grâce aux paysans d'oeuvrer sur son domaine. Tout l'effort était centré sur la «mise en valeur du domaine du seigneur qui se pratiquait souvent à une échelle considérable, par les prestations de travail exigées par la contrainte»<sup>64</sup>. Si nous comprenons bien l'esprit de la production au moyen-âge, celui-ci n'avait pas comme finalité le négoce, mais bien plutôt une appropriation des surplus du travail des paysans par le seigneur. Les échanges sont donc réduits de famille à famille, ou, de village à village. Nous nous trouvons donc au sein d'une économie où le négoce était spatialement restreint. Dobb nous fait entendre qu'une certaine forme de protectorat existait dans les limites de chacun des domaines seigneuriaux, empêchant l'expansion

---

<sup>62</sup> Nous nous sommes inspirés principalement des travaux de Dobb, Maurice. *Études sur le développement du capitalisme*, Paris, Maspéro, 1969, 417p.

<sup>63</sup> Voir Dobb, M. opua cit. p. 44-135.

<sup>64</sup> *Ibidem*, p. 48.

des marchés. La source de la richesse, à cette époque, résidait dans l'étendue du domaine seigneurial, permettant à son possesseur de pouvoir en retirer une plus grande quantité, produite souvent sous la contrainte, par des paysans qui oeuvraient par tradition séculaire sur les terres du seigneur<sup>65</sup>. On ne peut pas dire que ce type de régulation soit fort complexe, l'échange se limitant au territoire quasi immédiat et celui-ci jouissant d'un fort protectionnisme, les règles de la régulation économique étant déterminées par le détenteur légitime du pouvoir.

Au sein même du féodalisme, émerge, avec la reprise du commerce que l'auteur situe après les années 1100<sup>66</sup>, une nouvelle catégorie de gens dont l'activité principale sera le négoce. L'apparition de commerçants viendra miner les fondements de l'économie féodale. En effet, ces derniers ont besoin de produits en surplus pour pratiquer leur art; tant que la production se limite aux besoins courants, l'échange est restreint puisque le commerce suppose l'existence d'une production qui dépasse la stricte nécessité. Et «l'inefficacité de la féodalité en tant que mode de production<sup>67</sup>», s'oppose aux finalités des commerçants. Si l'on s'en réfère à M. Dobb, la conjugaison de différents facteurs peut nous expliquer qu'un ordre nouveau émerge au sein même du féodalisme. Comme l'expansion du commerce, d'autres facteurs viennent modifier l'ordre; l'apparition de la monnaie qui, à partir du moment où se multiplient les possibilités de transaction, par le biais des échanges, peut agir comme médium d'échange entre les différentes marchandises, simplifiant ainsi le commerce; à cela vient se greffer l'importance spatiale des bourgs comme lieu facilitant la multiplication des échanges, «dans la mesure où

---

<sup>65</sup> *Ibidem*, p. 99.

<sup>66</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>67</sup> *Ibidem*, p. 53.

ces communautés urbaines constituaient des centres indépendants de commerce et de transactions contractuelles, elles formaient en quelque sorte des corps étrangers dont la croissance a accéléré la désintégration de l'ordre féodal<sup>68</sup>»; ces villes, où se développaient les activités commerciales, attirèrent du même coup la population rurale «aggravant de la sorte l'exode des paysans fuyant les domaines pour échapper aux exactions du système féodal<sup>69</sup>»; l'apparition d'une rémunération en contrepartie du travail effectué accentua la désertion des serfs du domaine seigneurial. Autant de facteurs qui venaient modifier l'ordre établi et qui changeaient la dynamique institutionnelle. Les monarques gardèrent tout de même la mainmise sur le pouvoir politique, bien que la régulation économique soit en état de transition d'un mode de régulation à un autre, Dobb l'établissant vers les XIVe et XVe siècles.<sup>70</sup> Il suffit de rappeler qu'en France on ne marqua la rupture politique d'avec la monarchie que vers la fin du XVIIIe, 1789 en étant la date charnière.

Ce nouveau mode de gestion de la maison qui émergea au sein du féodalisme est connu sous le vocable de *mercantilisme*, mode de régulation économique qui voyait la richesse de la nation dans l'accumulation de métaux précieux ou de réserves monétaires métalliques.<sup>71</sup> Ce mode de régulation fut aussi connu sous l'appellation de *bullionnisme*<sup>72</sup> en

---

<sup>68</sup> *Ibidem*, p. 53.

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 82.

<sup>70</sup> *Ibidem*, p. 57.

<sup>71</sup> Voir, Bernard, Yves et Jean-Claude Colli. *Dictionnaire économique et financier*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 891-896.

<sup>72</sup> Cette appellation représente très bien l'esprit de ce mode de gestion, puisque bullion signifie lingot.

Espagne et au Portugal, alors qu'en France on lui donna le nom de *colbertisme*, du nom d'un de ses défenseurs, Jean-Baptiste Colbert.

On ne peut cependant pas dire que, sous le mercantilisme, il n'exista pas de protectorat. Au contraire, «le système mercantiliste était un système d'exploitation par le commerce, régularisé par l'action de l'État.<sup>73</sup>» Alors que le pouvoir légitime fut toujours entre les mains de la monarchie, les commerçants, quant à eux, prirent la responsabilité politique des bourgs afin de faire respecter leurs revendications sur les droits de commerce. «Dès le XIIIe siècle, le gouvernement de la ville de Paris était apparemment aux mains d'une hanse de marchands.<sup>74</sup>» Il peut nous apparaître contradictoire que cette époque connaisse un système de protectorat aussi, sinon plus, sophistiqué que celui qui prévalait lors de la période antérieure alors que la revendication des marchands visait à libérer l'espace du négoce dont les règles étaient fixées auparavant par le pouvoir féodal. Il n'y a cependant aucune contradiction puisque, effectivement, les marchands voulaient étendre l'espace commercial, mais ils voulaient aussi et surtout protéger leur territoire contre l'intrusion de la concurrence. «Ainsi, au XIVE et au XVE siècle[...] la plupart de ces réglementations aient été en principe destinées à contenir l'industrie nationale naissante.<sup>75</sup>» Les formes que prirent le protectionnisme furent diverses. Pour protéger la pratique de la profession, il y eut la formation de guildes; pour protéger le commerce local, il y eut un ensemble de réglementations qui variaient selon leur lieu d'application; par exemple, Dobb nous dit: «En France [...] un concurrent ne pouvait annoncer ses prix à la criée ou importuner un client qui était en train de négocier à l'étalage voisin d'un

---

<sup>73</sup> Dobb, M. opus cit. p. 223.

<sup>74</sup> *Ibidem*, p. 112

<sup>75</sup> *Ibidem*, p. 225



autre artisan<sup>76</sup>» ou, «À Paris, il était interdit à quiconque rencontrait un convoi (circulant sur terre ou sur eau) de marchandises qui devaient être vendues au marché de conclure un contrat anticipé à moins de se trouver à une certaine distance du coeur de la ville.<sup>77</sup>» Donc, différemment selon les lieux, les marchands réglementaient l'échange afin de pouvoir se protéger de la concurrence. La liberté de commerce dont ils parlaient, lorsqu'ils s'opposaient au protectionnisme de la monarchie, en était une qui limitait l'accès, leur permettant d'établir une forme de monopoles tant sur la production que sur la circulation des produits. En effet, pour s'assurer d'un certain contrôle sur la fabrication, les guildes avaient une protection à l'entrée de la profession. Ne devenait pas maître-artisan qui voulait, mais qui pouvait: «Il existait parfois des réglementations stipulant que les maîtres ne pouvaient pratiquer le commerce en utilisant de l'argent emprunté, ce qui revenait en fait à empêcher ceux qui possédaient qu'un petit capital de s'installer à leur compte.<sup>78</sup>» On ira même jusqu'à des collusions pour exercer un contrôle sur les prix, «[ on] a la preuve que les «Merchants of the Staple» ont conclu des accords de fixation des prix au XIVE et au XVe siècle.<sup>79</sup>»

On peut dire que la spécificité du mercantilisme fut le protectionnisme commandé par les marchands avec l'aval de l'État qui était en partie sous leur contrôle, du moins dans les villes.

---

<sup>76</sup> *Ibidem*, p. 105

<sup>77</sup> *Ibidem*, p. 103

<sup>78</sup> *Ibidem*, p. 131. L'auteur donne plusieurs exemples sur le système de protectorat des commerçants au chapitre 3.

<sup>79</sup> *Ibidem*, p. 129.

Tout comme au sein de la société féodale étaient nés les germes qui donnèrent naissance à un mode de régulation économique autre, émergea au sein même de cette société marchande les germes qui entraîneraient des modifications profondes du mode de gestion de la maison.

M.Dobb<sup>80</sup> appréhende les transformations suivantes: de marchands-artisans qu'ils étaient au début du mercantilisme, les commerçants devinrent marchands-employeurs. Bref, leur volonté d'étendre leur commerce et d'avoir une emprise plus grande sur ce dernier, les amena à innover et à utiliser des techniques de production plus efficaces. Cela les obligea à espérer de nouveaux débouchés pour les produits fabriqués en plus grand nombre. Ce qui était protection du territoire commercial pour les uns, devenait contrainte pour les autres: c'est-à-dire qu'il y avait difficulté à étendre le négoce au sein d'un système basé sur la réglementation. La liberté de commerce dont il avait été question en était une qui était régie par l'État afin de se protéger de toute intrusion extérieure. La nécessité d'étendre le territoire commercial, compte tenu de la plus grande productivité, vint modifier cette notion de liberté du négoce. «Adam Smith et son école considéraient[...] l'extension des marchés comme une condition préalable à l'expansion de la production et de l'investissement.<sup>81</sup>». Donc, d'une liberté contrôlée par l'État sous l'influence des marchands-manufacturiers regroupés en association, on passa progressivement à une notion de liberté non-supervisée du droit de faire commerce, et ce sans aucune réglementation ou intervention de l'État sur l'acte de commerce. Seule la concurrence devait superviser les échanges, «il fallait rompre avec les vues du mercantilisme pour lequel l'intervention de l'État est

---

<sup>80</sup> Voir, Dobb, M. opus cit. chapitre 4 et 5.

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 212.

constamment nécessaire à l'enrichissement de la nation; et il fallait affirmer que la liberté des échanges est la condition nécessaire et suffisante de l'ordre économique.<sup>82</sup>» Ce nouveau mode de régulation fut à juste titre nommé *libéralisme économique*, par l'idée d'absence d'intervention ou de contrôle par qui que ce soit, tant d'abord sur le secteur des échanges que sur le secteur de la production. De là l'appellation *d'économie de marché* où l'acte de l'échange régit la gestion de la maison, c'est-à-dire que le négoce se réalise en l'absence de toute contrainte ou ingérence.

Si l'on se réfère à F.A. Hayek, l'origine des économies régulées par le marché date de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe. Elles firent leur apparition en premier lieu dans les Pays-Bas et en Angleterre, et se développèrent sur d'autres continents, avec la nécessité d'étendre le commerce.<sup>83</sup> «[Ce] n'est qu'avec l'apparition du commerce national ou international que la concurrence tend à être reconnue comme un principe général du commerce.<sup>84</sup>» Nous passons donc d'une forme de marché régulé à une forme de marché autorégulé.<sup>85</sup> Mais qui gère quoi au sein d'une économie autorégulée? La réponse est simple et complexe! Nous pouvons dire qu'il n'y a absolument personne en particulier qui assure la régulation, mais que les agirs non concertés des uns et des autres permettent que cette régulation se fasse de façon autonome. Comme le dit si bien

---

<sup>82</sup> Denis, H. opus cit. p. 145.

<sup>83</sup> Hayek, Friedrich A. von. *La route de la servitude*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 18. (Quadrige; 69)

<sup>84</sup> Polanyi, K. opus cit. p. 92.

<sup>85</sup> *Ibidem*, p. 105.

Hayek: «nous devons faire le plus grand usage possible des forces sociales spontanées, et recourir le moins possible à la coercition.<sup>86</sup>»

Essayons de cerner les conditions de réalisation requises pour que la gestion autonome par le marché puisse être possible. La première dont tous conviennent, c'est qu'en aucun temps il ne doit y avoir intervention de l'État dans le but d'inférer de quelque façon que ce soit sur les règles de la régulation. Nous pouvons donc dire, à l'instar de Polanyi, que: «Un marché autorégulateur n'exige rien de moins que la division institutionnelle de la société en une sphère économique et une sphère politique.<sup>87</sup>» La gestion par le marché suppose donc un certain clivage entre la sphère économique et la sphère politique. Mais que devient donc le rôle et, à la limite, l'utilité de l'État? Contrairement à la période antérieure où son intervention était requise, il est maintenant souhaité qu'au contraire il se retire complètement de toute forme d'influence possible sur l'autorégulation de l'économie. Nous pourrions dire que le seul rôle dévolu à l'État en est un de superviseur. C'est-à-dire de s'assurer que l'environnement requis pour que le marché régule l'économie soit respecté. Plus précisément, l'État a «la responsabilité de surveiller, voire d'assurer l'équilibre général de l'économie, d'édicter et de faire respecter une législation conforme aux principes ci-dessus exposés et, à la limite, de prendre en charge les activités que leur nature ou leur absence de rentabilité érigent en services publics.<sup>88</sup>» Ce à quoi les rédacteurs du rapport de la commission Macdonald semblent acquiescer, lorsqu'ils avancent que:

---

<sup>86</sup> Hayek, F. A. opus cit. p. 20.

<sup>87</sup> Polanyi, K. opus cit. p. 105.

<sup>88</sup> Bernard, Y./Collin, J. C. opus cit. p. 838.

«Les marchés ont également besoin des États, car ils ne peuvent se développer que s'il y a ordre, respect de la loi, respect du droit de propriété, application des contrats, fiabilité des poids et des mesures, stabilité de la monnaie, infrastructure pour le transport et autres services que les marchés ne fournissent qu'avec difficulté.<sup>89</sup>» Plus précisément le rôle dévolu à l'État est principalement de créer un contexte législatif permettant la réalisation de la gestion par les forces autonomes du marché. De plus, il devra prendre en charge des secteurs qui n'entrent pas en compétition avec la réalisation d'activités économiques relevant de la gestion par le marché.

La seconde chose dont tous conviennent, c'est que le cadre législatif doit protéger les trois principes suivant: «la valeur de la *propriété privée* comme fondement juridique de la vie économique; celle de la *libre entreprise* comme génératrice d'innovation technique et de progrès économique; celle de la *libre concurrence* comme mécanisme régulateur des relations économiques.<sup>90</sup>» Bref, comme dit si bien Hayek: «Les idées de 1789»- Liberté, Égalité, Fraternité<sup>91</sup>», les principes au lendemain de la révolution française. Liberté de tout et chacun qui aura l'audace et l'ingéniosité de pouvoir posséder une entreprise, puisque aucune entrave ou protection législative ne viendra empêcher l'accès à l'entrée si tous possèdent cette possibilité. Il n'y aura aucune raison de croire qu'une entreprise puisse exercer un pouvoir plus grand qu'une autre, elles seront toutes égales sur le marché. Et si cela se réalise, une concurrence frater-

---

<sup>89</sup> Commission royale opus cit. Vol. 1, p. 46.

<sup>90</sup> Bernard, Y., Collin, J. C. opus cit. p. 838.

<sup>91</sup> Hayek, F. A. opus cit. p. 123.

nelle verra à assurer un équilibre automatique du marché. Dans un tel cadre on sera assuré que «[le] marché répartit les ressources de façon impersonnelle en vue de leur exploitation la plus profitable dans un contexte où le consommateur est souverain.<sup>92</sup>» Bref, chacun pourra profiter de la liberté permise par la non réglementation du marché; les commerçants devenus industriels-commerçants pourront offrir librement leurs produits. Et grâce à l'ingéniosité de ces derniers, animés par la fraternelle concurrence, les produits verront leur qualité s'améliorer et leur prix tendre à diminuer, puisque les compétiteurs, dans leur désir de rentabiliser leurs investissements, seront à la recherche de la technologie la plus efficace possible. Et tout cela pour le mieux-être du consommateur, ce qui signifie que si l'orientation de l'entreprise ne vise pas à satisfaire les désirs du consommateur, celui-ci pourra se tourner vers un concurrent, au détriment de l'entreprise. Cette dernière et ses concurrentes ont intérêt à opter pour la technologie la plus efficace, la compétition, assurée par le marché libéré de toute entrave, étant garante de cette obligation.

Enfin, la troisième chose dont tous conviennent, c'est qu'un certain nombre de conditions sont requises pour que le marché puisse assurer pleinement la gestion de la maison. Prenons comme acquis les postulats suivants: 1. Que chaque consommateur connaît d'emblée ses besoins, ce que l'on exprime couramment en disant que les goûts sont innés, donc que notre attention ne sera pas détournée de telle façon qu'on lui connaisse des comportements que l'on qualifierait d'irrationnels, (par exemple, d'acheter un produit à un prix plus élevé, alors que le même produit peut se retrouver à qualité égale chez un concurrent). On postule

---

<sup>92</sup> Commission royale opus cit. p. 44.

donc que le consommateur agit de façon rationnelle; bref, que son attention n'est pas détournée de ses désirs. 2. Comme second postulat, nous pourrions dire que du côté des producteurs, les désirs ou besoins des consommateurs sont connus. En effet, quoi produire et en quelle quantité si le producteur ne s'est pas assuré de connaître ces besoins? De plus, notre producteur doit faire en tenant compte de l'état de la compétition et des technologies utilisées qui permettent la minimisation des coûts de production.<sup>93</sup>

Sachant les comportements des consommateurs et des producteurs, nous devrions normalement retrouver sur le marché les éléments suivants:

- 1- il devrait exister une certaine similarité des produits dans un même secteur de production afin que le consommateur puisse utiliser sa rationalité et sélectionner, par comparaison, le produit le moins dispendieux qui correspond à ses goûts;
- 2- il y a nécessité de la présence de plusieurs acheteurs et vendeurs impliqués dans un processus d'interaction afin que le prix puisse se déterminer librement sur le marché, par processus de tâtonnement entre les uns et les autres. Expliquons-nous par le raisonnement inverse: supposons l'existence d'un seul acheteur, ce dernier pourra déterminer les conditions de l'achat, puisque notre vendeur se trouvera en situation de contrainte, il devra se plier aux conditions que fixera le seul acheteur sous peine de garder sa marchandise. De la même façon, si nous nous trouvons dans la situation d'une personne possédant l'exclusivité de la vente

---

<sup>93</sup> Voir, Lepage, Henri. *Demain le libéralisme*, Paris, Le livre de poche, 1990, p. 216 et 217. (Pluriel ; 8358)

d'un produit, cette dernière pourra facilement contrôler les conditions de la vente, et particulièrement le niveau du prix, surtout si le produit en est un d'une absolue nécessité. Donc, la gestion autonome du marché implique la présence de plusieurs acheteurs et vendeurs: pour que les uns et les autres puissent agir de façon rationnelle, il faut nécessairement qu'ils aient la pleine information des conditions du marché, tant au niveau de la vente que de l'achat. Si nos acheteurs ne peuvent comparer, en l'absence d'information pour le faire, la qualité des produits ainsi que leurs prix, ils ne pourront faire preuve de rationalité. De la même façon, si nos vendeurs n'agissent pas en toute connaissance des conditions de la compétition, des niveaux de la technologie, de la qualité des produits concurrents, ils ne pourront faire face à la concurrence des autres entreprises oeuvrant dans le même secteur;

3- lorsque les uns et les autres connaissent parfaitement les conditions d'achat et de vente, nous pouvons inférer qu'en principe aucune influence sur les prix n'est possible. Supposons qu'une entreprise, pour s'accaparer la part des concurrents, baisse ses prix. Si les concurrents ont pleine information des mouvements de prix, ils pourront eux aussi agir de la sorte pour éviter de se faire accaparer leur part de négoce, ou tout simplement attendre que le concurrent en question n'en soit plus un, parce qu'il n'aura su couvrir ses frais de production et sera ainsi évincé. De la même façon, si une entreprise tente de hausser artificiellement son prix, elle ne pourra vendre aucun produit, puisque les consommateurs, ayant la pleine information des conditions de vente et étant des êtres rationnels, n'achèteront pas de cette entreprise, ce qui obligera l'entreprise ayant un prix trop élevé à se réajuster au prix du marché au risque d'en

---



être évincé. Bref, si la concurrence joue bien son rôle, aucune influence consciente sur les prix n'est possible en principe;

4- une pleine mobilité des investissements est requise, afin que les entreprises puissent réagir rapidement à toute fluctuation, c'est-à-dire que les entreprises puissent réorienter facilement leurs activités si elles jugent nécessaire de la faire. Il ne doit pas y exister de barrière à l'entrée de nouvelles entreprises dans un secteur d'activité, «il convient donc, non seulement qu'il y ait des marchés pour tous les éléments de l'industrie, mais qu'aucune mesure ou politique ne soit autorisée qui puisse influencer le fonctionnement de ces marchés;<sup>94</sup>»

5- enfin, il va de soi de comprendre qu'en présence de plusieurs acheteurs et vendeurs bien informés, agissant de façon rationnelle, aucune influence consciente sur le prix ne peut prévaloir. Et c'est dans un cadre de pleine mobilité de capitaux que les prix s'ajusteront facilement et constamment par principe de tâtonnement à toute modification possible des comportements des acheteurs ou des vendeurs.<sup>95</sup>

Si le contexte que nous venons de décrire se retrouve, nous devrions croire que la concurrence entre les entreprises permettra au marché d'être autorégulé. Cette gestion par le marché permettra d'atteindre le mieux-être de la collectivité, grâce aux initiatives non concertées de chacun des individus; bref, les initiatives des entrepreneurs ne pourront que répondre aux aspirations de chacun des membres de la collectivité, sinon elles ne trouveront pas preneur. La

---

<sup>94</sup> Polanyi, K., opus cit. p. 103.

<sup>95</sup> Pour en retrouver l'esprit, voir Lepage, H. opus cit. p. 215.

concurrence permettra de satisfaire, somme toute, les besoins du consommateur dans un contexte de saine gestion des ressources rares et sans gaspillage de ces ressources.

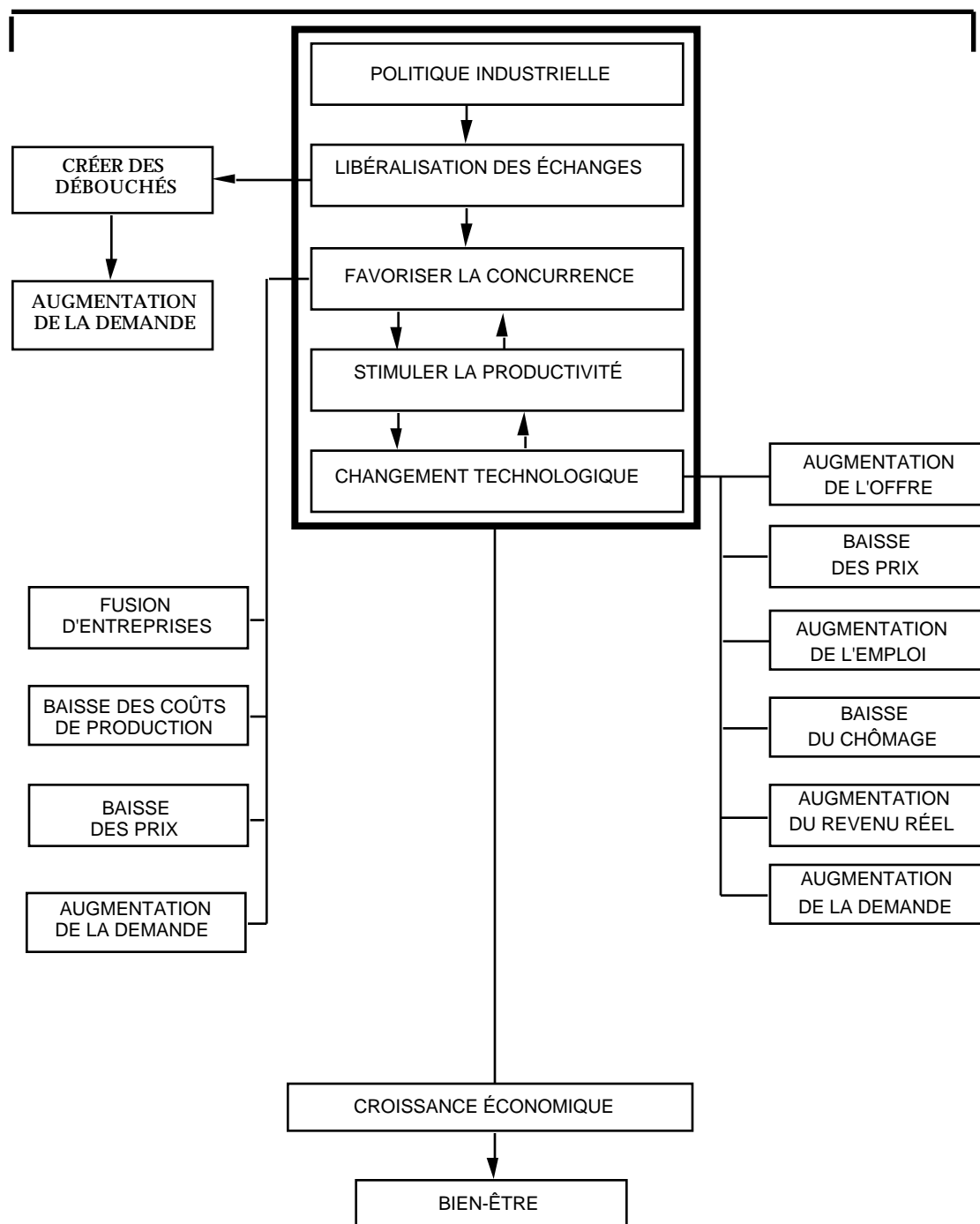
### 1.3 LA STRUCTURE ARGUMENTATIVE DU RAPPORT MACDONALD

La notion de marché dont nous parle le rapport de la commission Macdonald, ne se réduit donc pas au simple acte de l'échange, comme le sens premier de ce mot nous l'indique, mais elle nous invite à situer cet acte d'échange au sein d'un contexte où la liberté totale du négoce prime. Il s'agit donc de créer les conditions nécessaires à la pleine réalisation de la régulation de l'économie par le marché.

Mais quelles sont donc les vertus de ce mode de régulation auxquelles on nous invite à faire acte de foi, au point où les responsables du rapport se targuent d'avoir fait preuve de sens de créativité, de prospective et d'imagination? Que nous invitent-ils à voir et comprendre dans les vertus de la gestion économique par le biais du marché libéré de toute ingérence? Quel est donc ce rêve que les tenants du rapport nous incitent à partager?

Afin de bien cerner les vertus que la régulation par le marché est censée avoir comme apport dans un contexte de libéralisme économique, illustrons donc la structure argumentative qu'avancent les commissaires par un organigramme décrivant la logique de celle-ci.

# CONCURRENCE - PRODUCTIVITÉ - CROISSANCE



Si nous en référons à cet organigramme, nous pouvons en inférer que l'argumentation, telle que présentée, nous invite à comprendre que l'économie canadienne devrait se doter d'une politique industrielle dont l'objectif premier viserait à influencer sur la croissance de l'économie canadienne, sur sa productivité et, finalement, sur sa capacité à se situer dans un contexte plus concurrentiel. Comme le mentionne si bien le rapport: «Quel devrait être cet objectif stratégique commun? Nous pensons qu'il devrait être relié à l'objectif fondamental d'une politique industrielle, [...] en vue de promouvoir la croissance, à la productivité et au rendement concurrentiel de l'économie canadienne.<sup>96</sup>» La politique industrielle n'étant que l'instrument dont devrait se doter l'économie canadienne afin d'atteindre ses fins ultimes qui sont la croissance de l'économie, sa plus grande productivité et le développement de sa capacité concurrentielle.

Mais qui devrait être l'instigateur de cette politique industrielle? Les commissaires font remarquer que l'interventionnisme qui était pratiqué par l'État au début des années 1960 est maintenant très mal perçu par les membres de l'entreprise privée. «Les commissaires admettent que l'opposition à un rôle plus actif du gouvernement s'explique en grande partie par les conséquences défavorables de l'intervention croissante du gouvernement depuis le début des années 1960.<sup>97</sup>» L'interventionnisme dont parlent les commissaires se situait dans un contexte où l'État s'ingérait dans la gestion de l'économie, allant même jusqu'à concurrencer l'entreprise dans certains secteurs. Il ne s'agit donc pas de répéter cette attitude des années 1960. Selon eux, le rôle de l'État doit se limiter à créer

---

<sup>96</sup> Commission royale, Vol. 2, opus cit. p. 202.

<sup>97</sup> *Ibidem*, p. 149.

un environnement permettant la réalisation d'une politique industrielle, donc créer un contexte où la régulation par le mécanisme du marché pourra jouer pleinement son rôle. L'État, ne doit pas devenir lui-même concurrent de l'entreprise: «le gouvernement devrait limiter son action à la création d'un environnement favorable aux investissements et à la croissance du secteur privé.<sup>98</sup>» Dans ce contexte, l'État est le promoteur d'une politique industrielle axée sur la gestion autorégulée du marché. La promotion de cette politique industrielle ne vise pas à ce que le gouvernement définisse les paramètres ou influe sur les agirs des uns et des autres. «[Les] gouvernements, en général, n'ont pas la capacité d'orchestrer, ou même de formuler une stratégie industrielle à la fois vaste et détaillée comme celle que proclament les plus ardents interventionnistes.<sup>99</sup>» La seule intervention requise par l'État serait de créer un contexte permettant aux libres forces du marché d'être: «Un cadre pour une politique industrielle axée sur les forces du marché, précisons les commissaires.<sup>100</sup>» C'est-à-dire qu'il doit y avoir pleine liberté de commerce et libre concurrence. Il s'agit donc d'une politique industrielle non directive, sans intervention directe de l'État sur le libre jeu de la régulation économique. Au contraire, il s'agit d'une intervention de l'État qui vise justement à ne pas intervenir, mais plutôt à créer un contexte favorable au libre jeu de la concurrence: «Les commissaires croient qu'il faut davantage s'appuyer sur le jeu des forces du marché pour déterminer quelles industries méritent de prospérer.<sup>101</sup>»

Précisons donc le sens que prend la notion de politique industrielle: «Les commissaires ont décidé d'employer l'expression «politique indus-

---

<sup>98</sup> *Ibidem*, p. 146.

<sup>99</sup> *Ibidem*, p. 149.

<sup>100</sup> *Ibidem*, p. 198.

trielle» dans un sens large, afin de lui faire embrasser dans leur totalité les initiatives gouvernementales destinées à promouvoir la croissance, la productivité et la capacité concurrentielle des industries canadiennes.<sup>102</sup>» Nous en revenons à l'objectif premier, illustré dans notre organigramme, qui est de permettre la croissance, la productivité et l'amélioration de la capacité concurrentielle afin qu'elle puisse faire face à la compétition. Le moyen que nous proposent les commissaires, pour atteindre ces objectifs prioritaires, c'est de se doter d'une politique industrielle axée principalement sur l'autonomie et l'automatisme du marché. Ils proposent donc d'orienter l'économie canadienne afin d'«être beaucoup plus assujetties aux impératifs du marché qu'à l'heure actuelle<sup>103</sup>», donc aucune intervention de l'État visant éventuellement à supporter de quelque façon que ce soit les entreprises non-concurrentielles: «les commissaires sont en faveur d'une politique industrielle davantage orientée vers le marché. [...] laisser agir les lois du marché.<sup>104</sup>»

Bref, la politique industrielle dont nous parlent les commissaires en est une qui vise à redonner au marché son rôle de libre arbitre dans la gestion de l'économie. Soutenir l'entreprise par différents programmes ou politiques gouvernementales doit être vu comme aller à l'encontre des principes même du libéralisme économique qui veut que seul le marché soit l'arbitre qui décide, sans aucune entrave. À lui seul le marché peut assurer la régulation de l'économie: «la présente commission recommande que le Canada s'en remette pour l'essentiel aux forces du marché,

---

101 *Ibidem*, p. 201.

102 *Ibidem*, p. 143.

103 *Ibidem*, p. 288.

104 *Ibidem*, p. 419.

pour ce qui est de la répartition des ressources humaines, financières et naturelles du pays.<sup>105</sup>»

L'argumentation des commissaires à l'effet de redonner au marché le rôle de régulateur de l'économie débouche nécessairement sur l'abolition des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis qui sont de loin le principal partenaire économique du Canada. Pour illustrer cette intégration commerciale déjà très forte entre le Canada et les États-Unis, avant même l'ouverture des frontières commerciales, référons-nous à la structure des exportations du Canada qui envoie les trois quarts de ses produits vers les États-Unis.<sup>106</sup> Ce qui fait des États-Unis, pour le Canada, le principal partenaire économique en terme de débouché pour ses exportations.

Rappelons que la politique industrielle dont parlent les commissaires, vise entre autres objectifs à augmenter la force concurrentielle du Canada, sans intervention ou support de l'État pouvant permettre l'amélioration de la compétitivité des entreprises canadiennes. Nous avons précisé, lorsque nous avons traité de la politique industrielle, que la seule intervention requise par l'État consistait à créer un contexte environnemental permettant aux forces du marché de jouer leur rôle. «En bref, nous suggérons qu'un engagement vis-à-vis de la libéralisation des échanges commerciaux devrait constituer l'un des éléments-clés de la politique industrielle du Canada.<sup>107</sup>» Croyant ainsi que la libéralisation du commerce

---

<sup>105</sup> *Ibidem*, p. 201.

<sup>106</sup> Voir, *L'État du monde en chiffre 1991*, Éditions La Découverte/Éditions Boréal, 1990, p. 120. Ils établissent les exportations du Canada vers les États-Unis pour l'année 1989, à 73,7%.

<sup>107</sup> Commission royale, opus cit. vol. 2, p. 219.

avec les États-Unis permettra d'atteindre les objectifs de croissance, d'une productivité plus grande et d'une capacité concurrentielle.

L'abolition de tout facteur artificiel<sup>108</sup> visant à protéger, par le biais de tarifs douaniers, ou de taxes à l'importation, ou de quotas sur le niveau des importations, obligera l'économie canadienne à se mesurer ouvertement à la compétition de l'économie américaine. En effet, si aucune mesure protectionniste ne vient déjouer le libre jeu du marché, les entreprises canadiennes qui comptaient sur ces mesures pour contrecarrer la compétition des entreprises américaines, et réciproquement, ne pourront plus bénéficier d'un cadre visant à protéger leur environnement commercial. Dans ce nouveau contexte, elles ne pourront plus compétitionner sans être compétitives: «[Nous] sommes convaincus qu'à l'ère moderne, l'un des facteurs les plus importants de l'identité canadienne consiste dans notre aptitude à atteindre un fort rendement économique dans un monde soumis au jeu de la concurrence.<sup>109</sup>»

La logique même de la politique industrielle commande l'ouverture des frontières Canada/États-Unis afin de permettre la pleine réalisation de l'autorégulation économique par le biais du marché, sans entrave aucune. Cette ouverture n'aura que des effets bénéfiques, avance-t-on au sein du rapport, puisqu'en soumettant l'industrie canadienne à la compétition de l'industrie américaine on obligera l'entreprise dont les capacités concurrentielles ne sont pas à la hauteur des entreprises compétitrices à s'ajuster ou à être évincée du marché. Donc, le libre marché devrait provoquer un

---

<sup>108</sup> Nous entendons par facteur artificiel toute mesure protectionniste. Le protectionnisme étant: «un ensemble de mesures favorisant les activités nationales en pénalisant la concurrence étrangère» Voir Bernard Y./Collin J. C. opus cit. p. 1080.

<sup>109</sup> Commission royale, opus cit. vol.1, p. 67.



effet de stimulation sur l'entreprise, obligeant cette dernière à être continuellement ingénieuse et à la fine pointe de la technologie, sans quoi elle risque la désuétude et l'expulsion du marché.

Le contexte concurrentiel créé par la libéralisation du commerce permettra d'atteindre l'objectif premier qui est de: «relever nos perspectives de croissance à long terme.<sup>110</sup>» De plus, un des avantages, qui selon les commissaires plaide en faveur de l'ouverture des frontières commerciales, réside dans l'accès à un marché beaucoup plus vaste que le marché canadien: «le Canada profiterait considérablement d'un accord bilatéral de libre-échange avec les États-Unis, notamment pour deux raisons: la première étant l'accès à un marché plus vaste et dépourvu d'entraves...<sup>111</sup>» Cela ouvrirait des débouchés à l'économie canadienne et donc augmenterait la demande globale, pouvant ainsi relancer l'économie canadienne en lui donnant libre accès à un potentiel de consommation sur le territoire américain. Une telle ouverture permettrait de relancer la croissance de l'économie canadienne qui, rappelons-le, souffrait d'une forte récession.

Nous avons donc démontré que la politique industrielle devait nécessairement passer par un abandon des mesures protectionnistes, en faisant la promotion d'une libéralisation des échanges avec les États-Unis. Précisons que la politique industrielle vise davantage à créer un contexte favorable à la régulation par le marché, ce qui suppose une absence, sous quelque forme que ce soit, d'une intervention de l'État. «La prémisse [...] est que l'économie canadienne doit devenir plus concurrentielle et que les politiques intérieures qui retardent cette adaptation doivent faire place à

---

<sup>110</sup> *Ibidem*, p. 67.

<sup>111</sup> *Ibidem*, p. 359.

des stratégies qui encouragent ce réajustement.<sup>112</sup>» On espère donc que l'absence de barrières tarifaires entre les deux pays dont il est question permettra de favoriser la concurrence entre les entreprises.

Comment donc l'élimination de droits d'accès au marché canadien entraînera-t-elle une dynamique qui obligera les entreprises canadiennes à être plus compétitives ou concurrentielles? La réponse est fort simple!<sup>113</sup> En ouvrant mutuellement l'accès au marché intérieur de l'autre, nous mettons en situation de concurrence des entreprises qui, autrement, ne l'étaient pas ou peu. Ce faisant, cela devrait créer une situation contextuelle qui obligera les entreprises à compter plus sur leurs initiatives qu'à s'asseoir sur des mesures qui les protègent de la concurrence étrangère et leurs permettent ainsi de rester moins performantes. «Les deux moyens les plus importants pour promouvoir la concurrence sont: la libéralisation des échanges; et l'élimination des restrictions réglementaires de prix, de production et d'entrée sur le marché, qui existent dans certaines industries.<sup>114</sup>»

La politique industrielle passe donc par le libre-échange qui favorise la concurrence entre les entreprises, créant ainsi une dynamique non gérée par l'État, mais par les forces neutres et anonymes du marché qui se trouvent ainsi libéré de toute forme de protectorat.

---

<sup>112</sup> *Ibidem*, p. 54.

<sup>113</sup> Nous sentons l'obligation de poser la remarque suivante: notre intention au sein de ce chapitre est de présenter la structure argumentative du Rapport. Nous ne visons pas à le critiquer ou à prendre position sur le contenu du document, ce qui sera fait dans un chapitre ultérieur.

<sup>114</sup> Commission royale, opus cit. vol. 2, p. 241-242.

Ce nouveau contexte, d'accentuation de la concurrence, peut cependant provoquer un phénomène de concentration d'entreprises. Force nous est de constater que la concurrence suppose la présence de concurrents et que la compétition ne mène pas nécessairement au partage fraternel de l'espace du négoce, «[quelle] que soit la façon dont une entreprise réalise des économies d'échelle, celle qui réussira à déjouer son concurrent à court terme conservera, peut-être, son avance pour longtemps.<sup>115</sup>» Mais la concurrence peut conduire, et conduit plus souvent qu'autrement, à une appropriation des parts de marché d'une entreprise par un concurrent, diminuant ainsi la quantité de concurrents et provoquant, du même coup, un élargissement de la part du négoce pour les concurrents qui subsistent. Ce qui ne semble pas aller à l'encontre de l'esprit du rapport: «À notre avis, d'un point de vue de politique gouvernementale, on aurait tort de s'inquiéter de la grande majorité des fusions des sociétés, quand celles-ci constituent une réponse à la dynamique du marché, et notamment quand les entrées de produits importés de l'étranger permettent le maintien d'un degré adéquat de concurrence.<sup>116</sup>» L'approche, telle que présentée dans le rapport, considère la fusion d'entreprises comme faisant partie de la dynamique du marché libéré de toute entrave.

La concurrence ne se fera plus entre petites unités de production, mais entre des méga-entreprises qui se doivent d'en être puisqu'elles devront faire face à la compétition sur un marché plus vaste et donc plus concurrentiel. Le focus, selon le rapport, doit être mis sur la dynamique de la concurrence qui sera d'emblée assurée par la simple ouverture des frontières commerciales: «Le nombre de producteurs intérieurs dans une

---

<sup>115</sup> *Ibidem*, vol.1, p. 178.

industrie n'importe pas du point de vue de la concurrence si l'industrie est soumise à la concurrence internationale, ou si les barrières qui la protègent de l'entrée de concurrents nouveaux sont minimales.<sup>117</sup>»

La compétition étant préservée, il n'y a aucun mal, du point de vue des commissaires, à ce qu'il y ait fusion d'entreprises. Si ces fusions permettent des économies de main-d'oeuvre, c'est, selon eux, l'ensemble de la société qui bénéficiera de ces économies puisque l'entreprise, baignant au sein d'une dynamique de la concurrence, répercutera inévitablement ses économies de main-d'oeuvre sur ses coûts de production et, par effet d'entraînement, sur le prix de ses produits.<sup>118</sup>

Les fusions n'entraînent pas seulement une économie en main-d'oeuvre, mais aussi et surtout un phénomène d'économie d'échelle qui est apparenté à la grande entreprise. Nous entendons par «économie» d'échelle la capacité qu'a une entreprise de répercuter ses coûts de production sur un nombre plus grand d'unités produites. Et pour ce faire, elle doit nécessairement être de grande taille afin de pouvoir utiliser une capacité productive à haut rendement<sup>119</sup> Donc, les économies d'échelle provoquées par la fusion d'entreprises auront des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société, puisque l'entreprise répercutera la baisse de ses coûts de production, croit-on, réalisée par ses économies d'échelle, sur le prix de ses produits. Il y a donc lieu de se réjouir de toute fusion d'entreprises: «Le fait qu'une entreprise est grande n'implique pas néces-

---

<sup>116</sup> *Ibidem*, vol.2 p. 244.

<sup>117</sup> *Ibidem*, p. 239.

<sup>118</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>119</sup> Voir dans l'esprit: Baumol, William J., et Alan S. Blinder et William M. Scarth. *L'économique, Principes et politiques: micro-économie, 2e éd.*, Montréal, Etudes Vivantes, 1990 p. 134 et 135.

sairement des conséquences économiques négatives; au contraire, les grandes entreprises bénéficient en général d'économies d'échelle.<sup>120</sup>» D'autant plus que: «les bénéfices pour l'économie d'une production à coût plus bas annulent en général les coûts occasionnés par l'accroissement de pouvoir de monopole.<sup>121</sup>» Bref, si l'on comprend bien le sens de l'argumentation, socialement, nous avons tout à gagner des fusions d'entreprises, si cela se fait dans un contexte où l'ouverture des espaces de négoce oblige ces dernières à se comporter comme des concurrentes sur un marché plus vaste. Ce contexte de compétition ne peut être assuré que par une politique industrielle qui favorise l'ouverture des marchés, cette ouverture étant garante de la concurrence à une échelle de méga-entreprises.

«La fusion peut profiter aux propriétaires des entreprises concernées aux dépens de la société, si elle donne à la nouvelle entité un plus grand pouvoir de marché. Il est peu probable que ceci se produise dans les industries caractérisées par un commerce relativement libre, disent-ils.<sup>122</sup>» Il est donc du devoir de l'État de créer un contexte permettant la réalisation d'un des objectifs de sa politique industrielle qui est la stimulation de la concurrence permettant aux libres forces du marché de bien jouer leur rôle. «[L]'objectif principal de la politique industrielle et commerciale sera d'augmenter la capacité de l'économie canadienne de réagir aux forces concurrentielles du marché.<sup>123</sup>»

---

<sup>120</sup> Commission royale, opus cit. vol. 2 p. 239.

<sup>121</sup> *Ibidem*, p. 239.

<sup>122</sup> *Ibidem*, p. 118.

<sup>123</sup> *Ibidem*, p. 220.

L'État n'a qu'un rôle d'intermédiaire qui se veut neutre dans la réalisation de cet objectif, puisqu'il ne peut s'immiscer comme concurrent. Mais l'État, ayant la responsabilité de la gestion de la nation, peut cependant promouvoir l'application de politiques permettant la contextualisation d'un environnement concurrentiel. Nous l'avons déjà souligné, mais il nous paraît important de le rappeler, comme le disent si bien les commissaires dans le rapport: «On ne peut trop insister sur l'importance d'une libéralisation des échanges pour garantir la concurrence.<sup>124</sup>» D'autant plus que ce climat de concurrence est d'une nécessité pour la réalisation des deux autres objectifs: la productivité et la croissance économique.<sup>125</sup>

Si l'on a bien compris l'impact attendu de la fusion d'entreprises, il devrait s'ensuivre une augmentation de la demande; ce qui n'est pas sans importance dans un contexte de forte récession. En effet, la chute des coûts de production, engendrée par des économies de main-d'oeuvre et des économies d'échelle, suite à l'effet de fusion provoqué par l'ouverture des frontières tarifaires, devrait se répercuter sur le prix des produits et donc permettre une augmentation de la demande en biens de consommation. «Dans ces exemples<sup>126</sup>, la baisse relative des prix résultant d'innovations qui économisent de la main-d'oeuvre [...] a en général, amené une croissance des ventes.<sup>127</sup>»

---

<sup>124</sup> *Ibidem*, p. 239.

<sup>125</sup> *Ibidem*, vol.1, p. 68

<sup>126</sup> Les commissaires citent en exemple l'industrie des communications et des ordinateurs.

<sup>127</sup> *Ibidem*, vol.2, p.77

La productivité est le second objectif que l'économie canadienne devrait atteindre dans le cadre de sa politique industrielle. Comment les commissaires croient-ils donc pouvoir stimuler la productivité? En favorisant la concurrence par l'ouverture des marchés. Expliquons-nous: l'impact que devrait normalement engendrer la plus grande compétition entre entreprises devrait contraindre ces dernières à rechercher des technologies de production plus efficaces,<sup>128</sup> afin de pouvoir faire face à la concurrence plus forte, parce qu'il y aurait annulation des mesures protectionnistes. C'est donc par le biais d'un contexte concurrentiel que devrait augmenter la productivité des entreprises et c'est en augmentant la productivité de l'entreprise que l'on deviendra plus concurrentiel. Il y a donc effet d'interaction entre concurrence et productivité. Bref, plus il y a un contexte concurrentiel, plus cela incite à l'amélioration de la productivité. Et plus on est productif, plus on peut faire face au contexte concurrentiel.

Mais est-ce qu'un changement de la productivité globale suppose une augmentation du nombre des entreprises? Non! Les commissaires nous invitent à comprendre que productivité n'est pas synonyme d'une augmentation des investissements. Ce qui ne l'exclut cependant pas. «Une augmentation de l'investissement augmente simplement le niveau de la production et non son taux de croissance.<sup>129</sup>» Et ce qui préoccupe le plus les commissaires, semble-t-il, c'est la capacité concurrentielle de l'économie canadienne qui devrait s'améliorer si les entreprises deviennent plus productives. Ils «ne suggèrent pas qu'il faille augmenter le niveau à long terme de l'investissement.<sup>130</sup>» Encore une fois, une

---

<sup>128</sup> Nous définirons plus tard ce que les commissaires entendent par «changement technologique».

<sup>129</sup> Commission royale, opus cit. vol. 2, p. 91.

<sup>130</sup> *Ibidem*, p. 91.

augmentation de la productivité n'implique pas une augmentation du nombre d'entreprises, mais cela n'exclut pas que, dans le cadre d'une reprise économique, il puisse y avoir plus d'investissements.

Alors, si on augmente la productivité de l'entreprise, et que cela n'implique pas de nouveaux investissements, n'y aura-t-il pas un changement qualitatif des investissements présents qui deviendront plus efficaces? Cela risque de créer des pertes d'emplois! Il n'en est rien, de dire les commissaires. Il n'y a, selon eux, aucune relation de cause à effet entre productivité et emploi. En fait, comme ils le disent: «La plupart des économistes pensent [...] qu'à long terme, la croissance de l'emploi et l'augmentation de la productivité sont extrêmement indépendantes.<sup>131</sup>» Comment expliquer qu'il n'y ait aucune relation de cause à effet entre productivité et emploi? Au sein de la structure argumentative avancée par le rapport, on considère que la création d'emplois n'est pas liée au niveau de la productivité des entreprises, mais qu'elle est plutôt influencée par les débouchés possibles pour l'entreprise. L'entreprise peut très bien produire avec un niveau de productivité plus élevé, mais si elle n'a aucun débouché, parce que l'étendue de son territoire de négoce est trop restreint, son activité ne sera pas génératrice d'emplois. Bref, il n'est pas suffisant de produire, encore faut-il pouvoir écouler le résultat de sa production, et ce, indépendamment des niveaux de la productivité. Par contre, plus il y a productivité élevée, plus la capacité de pouvoir écouler les résultats de son activité doit dépasser le cadre d'une économie fermée sur elle-même. «Cette opinion repose sur la conviction que, à long terme, ce sont les facteurs reliés à l'offre de biens et de services qui déterminent le

---

<sup>131</sup> *Ibidem*, p. 75.



niveau de l'emploi et celui du revenu réel.<sup>132</sup>» Avec l'ouverture de la zone de négoce, la capacité de l'offre de l'économie canadienne devrait avoir des répercussions positives sur le niveau de l'emploi.

Dans un tel contexte, à court terme, nous devrions assister à des déplacements de main-d'oeuvre d'un secteur d'activité à un autre secteur, ceci étant causé par les ajustements de la demande du marché, ou par les avantages comparatifs qui font qu'un certain secteur d'activité soit délaissé au bénéfice d'un autre. Seul le mécanisme automatique du marché devra guider le lieu des investissements. À long terme, il y aura compensation des pertes d'emplois dans un secteur par la création d'emplois dans d'autres secteurs, ceci régulé par les forces du marché, incidences que confirment les commissaires lorsqu'ils disent: «Premièrement, dans la mesure où les améliorations de la productivité occasionnent une perte d'emplois dans un secteur, il existe des mécanismes économiques puissants qui favoriseront la création d'un nombre équivalent d'emplois ailleurs.<sup>133</sup>»

En plus de ne pas détériorer le marché du travail, les gains de productivité devraient être au contraire générateurs d'emplois puisqu'ils susciteront une augmentation de la demande. En effet, qui dit gain de productivité dit amélioration de la structure des coûts de production, provoquée par des économies en main-d'oeuvre ou par des économies d'échelles. Si la structure des coûts de production s'améliore, nous devrions voir les prix baisser et donc la demande pour ce produit augmenter. La demande augmentant, il devrait s'ensuivre une augmentation de l'emploi. En effet, les gains de productivité ne devraient pas se répercuter négative-

---

<sup>132</sup> *Ibidem*, p. 76.

<sup>133</sup> *Ibidem*, p. 78.

ment sur le niveau de l'emploi puisqu'ils augmentent l'offre potentielle. Cette augmentation de l'offre sera équilibrée automatiquement par les augmentations de la demande, d'une part sur le marché intérieur, puisqu'on assistera à une baisse des coûts de production, et d'autre part sur le marché extérieur, ces gains de productivité ouvrant de nouveaux marchés.<sup>134</sup>

En résumé, une politique industrielle favorisant l'ouverture des marchés avec les États-Unis et la régulation par le marché de l'économie augmentera la compétition entre les entreprises. Ceci les contraindra à augmenter leur productivité et, ce faisant, permettra à l'économie canadienne d'occuper une place beaucoup plus concurrentielle sur le marché extérieur. «Les commissaires croient que la productivité de l'industrie canadienne devrait obtenir la préséance sur toute autre préoccupation et que nous devrions nous concentrer sur l'amélioration de notre position concurrentielle.<sup>135</sup>»

Et comment accéder à des gains de productivité?

Pour réaliser des gains de productivité, il faut faire appel à ce qu'Adam Smith appelait si justement «la Division du travail.<sup>136</sup>» Cette division du travail, que l'on désigne souvent par la combinaison capital/travail, n'est possible que si l'on fait appel à une technologisation plus grande, résultante de l'ingéniosité humaine.

---

<sup>134</sup> *Ibidem*, p. 76-77.

<sup>135</sup> *Ibidem*, p. 420.

<sup>136</sup> Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : les grands thèmes*, Paris, Gallimard, 1976, p. 37. (Idées ; 318)

La technologie, diront les commissaires, «est le «savoir-faire» et le «savoir-pourquoi», souvent enfouis dans l'âme de l'inventeur; elle est motivée par la soif de connaissance.<sup>137</sup>» L'humain, ayant au plus profond de lui-même cette volonté de connaissance, fait appel à son ingéniosité afin de trouver des technologies ou du «savoir-faire» qui lui permettent d'arriver à des combinaisons optimales dans ses façons de faire. On est à la recherche perpétuelle du meilleur mixage possible des techniques disponibles et de la quantité de travail requise afin de réaliser ce qui hier était impensable. Nous n'avons qu'à reculer de quelques cinquante ans pour nous rendre compte que ce qui ne faisait même pas partie de ce que l'on aurait pu croire possible s'est maintenant réalisé. Cette quête en est une sans fin, les découvertes nouvelles influent sur la combinaison qui est utilisée, modifiant perpétuellement les techniques de la production, nous permettant d'atteindre des niveaux de productivité supérieurs à ce qui nous était connu. Nous pouvons ainsi répartir le coût de production total sur un nombre d'unités plus grand à l'intérieur d'un laps de temps plus court: «le progrès technologique comprend toute innovation qui améliore la manière dont nous faisons les choses<sup>138</sup>», l'objectif étant de réduire les coûts de production et de devenir ainsi plus concurrentiel.

Les changements technologiques concourent à l'amélioration de la productivité qui elle-même concourt à l'amélioration de notre position concurrentielle. Il y a interaction et rétroaction de ces trois niveaux. Il faut noter cependant qu'un changement technologique ne peut se limiter au secteur de la production seulement, il faut l'extensionner selon les commissaires, à d'autres secteurs. Par exemple, au niveau de la concep-

---

<sup>137</sup> Commission royale, vol. 1, opus cit. p. 133.

<sup>138</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 93.

tualisation des produits, au niveau de la gestion de l'entreprise et même, diront-ils, au niveau des institutions politiques.<sup>139</sup> Si le progrès technologique nous permet une utilisation plus efficace de nos façons de faire à différents niveaux, il nous permettra alors d'augmenter notre productivité, et donc le potentiel de l'offre, et ainsi de réduire les coûts de production, ce qui pourra se répercuter sur les prix.

Mais n'avons-nous pas dit que, dans l'esprit des commissaires, toute amélioration de la productivité, provoquée par un changement technologique, est créateur d'emplois, à partir du principe que ce qui génère de l'emploi, réside dans notre capacité de répondre à la demande de façon compétitive? Donc de l'ingéniosité avec laquelle on réalise l'offre, alors que le sens commun nous porte à croire que le changement technologique est générateur de chômage! Ce que les commissaires s'empressent de réprouber lorsqu'ils disent: «Il est impossible de prouver que le chômage important des années 1930, ou le chômage actuel, fut causé par le progrès technologique.<sup>140</sup>» S'il y a chômage, la part provoquée par l'impact de la technologie est relativement faible sinon négligeable, selon eux: «[les] données raisonnables de composition du chômage que nous possédons, ne permettent pas de prouver que le chômage structurel causé par le progrès technologique ait jamais représenté un pourcentage important du chômage total dans des régions étendues et pendant de longues périodes.<sup>141</sup>» Il devient évident pour les commissaires que le chômage ne peut provenir des applications de l'ingéniosité humaine.

Le chômage, selon eux «est dû au fait que la demande globale de biens et de services dans l'économie est très inférieure à la capacité de produc-

---

<sup>139</sup> *Ibidem*, p. 93.

<sup>140</sup> *Ibidem*, p. 79.

tion de celle-ci.<sup>142</sup>» Pour résorber le chômage, il faut que le niveau de la demande s'ajuste au niveau de l'offre. «En d'autres termes, la demande de production de biens et de services tend à égaler l'accroissement d'offre potentielle occasionnée par une augmentation de la productivité et/ou de la population active.<sup>143</sup>» Pour que l'équilibre se rétablisse, dans l'esprit des commissaires, il suffit de favoriser un contexte où il y aura stimulation de la productivité et donc de l'innovation technologique pour engendrer une amélioration des revenus, créant ainsi une demande qui résorbera le chômage. «[Une] amélioration de la productivité signifie non seulement une augmentation de l'offre potentielle de produits, mais également une augmentation du revenu réel et, par conséquent, du pouvoir d'achat réel potentiel.<sup>144</sup>» Cet ajustement entre les niveaux de l'offre, incluant les modifications dans son potentiel, et les niveaux de la demande par le biais de la création de revenus et de l'amélioration de ceux-ci, et la création d'emplois provoquée par une amélioration de la productivité, se fera, sans l'intervention de l'État, par le biais du marché, de façon tout à fait autonome. «La plupart des économistes sont, en général, d'accord avec le modèle selon lequel notre système économique s'ajuste au progrès technologique et aux autres facteurs qui contribuent à l'amélioration de notre productivité.<sup>145</sup>»

La thèse qu'avancent les commissaires suppose donc que l'impulsion de la productivité va générer des emplois, et ce par le mécanisme autorégulateur du marché, et qu'en conséquence une diminution progressive du chômage devrait s'ensuivre. «Les projections le situent en moyenne à 9,7

---

<sup>141</sup> *Ibidem*, p. 79.

<sup>142</sup> *Ibidem*, p. 79.

<sup>143</sup> *Ibidem*, p. 81.

<sup>144</sup> *Ibidem*, p. 76.

<sup>145</sup> *Ibidem*, p. 78.

pour cent à la fin des années 1980, et à 7,5 pour cent à la fin de la décennie 1990.<sup>146</sup>» Ils iront même jusqu'à prétendre que: «La croissance de l'emploi est censée dépasser la croissance de la population active d'une marge faible mais néanmoins réelle jusqu'à la fin du siècle.<sup>147</sup>» Ainsi, le chômage serait en bonne partie résorbé d'ici l'an 2000.

Ces mêmes changements technologiques, induits par la nécessité d'une amélioration de la productivité, sont, dans l'argumentation des commissaires, générateurs d'une augmentation de la capacité d'acheter. «L'amélioration de la productivité est à la base de l'augmentation du revenu réel à long terme.<sup>148</sup>» En effet, si les changements technologiques sont générateurs d'emplois, cela signifie que, dans notre économie, plus de gens travailleront, que le pouvoir d'achat global croîtra puisque la masse salariale augmentera, ce qui aura une incidence positive sur la demande globale, venant ainsi contribuer à équilibrer l'augmentation du potentiel de l'offre provoquée par ce même changement technologique.

De plus, les changements technologiques augmentent la capacité relative d'acheter puisque nous avons dit que changements technologiques signifiaient baisse des coûts de production et donc baisse des prix. Ce que l'on retrouve dans la structure argumentative du rapport: «Le recours à de nouvelles technologies qui réduisent les coûts.<sup>149</sup>» Or, s'il y a baisse des prix, cela signifie que pour un même niveau de revenu, le pouvoir d'achat augmente, le consommateur étant obligé de déboursier moins pour obtenir le même bien ou service, ce qui contribue à l'augmentation de la demande globale. «Ainsi, l'augmentation du salaire moyen réel (qui tend

---

<sup>146</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>147</sup> *Ibidem*, p. 64.

<sup>148</sup> *Ibidem*, p. 75.

<sup>149</sup> *Ibidem*, vol. 1, p. 176.

à se produire automatiquement avec une amélioration de la productivité si les prix sont flexibles) est également nécessaire pour permettre une augmentation de la dépense réelle, confirmera le rapport.<sup>150</sup>» Bref, l'offre globale croissant, par le biais de nouvelles technologies qui, elles, feront apparaître sur le marché des quantités de biens et de services en nombre supérieur à la période antérieure, ne créera pas de surproduction, puisque cette même offre générera une nouvelle demande par le biais de l'amélioration du pouvoir d'achat et de la création d'emplois qui viendront automatiquement contrebalancer l'augmentation du potentiel de l'offre. En laissant les forces du marché réguler l'économie, nous devrions arriver à l'équilibre entre ce qui est produit et ce qui est consommé. Plus précisément, l'offre égalera la demande: «La croissance de la productivité accroît à la fois l'offre de produits et la demande réelle dans des proportions à peu près identiques.<sup>151</sup>»

L'un des objectifs de la politique industrielle, contenus dans le rapport, réside dans la réalisation de la croissance économique. La libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis n'est que le moyen pour atteindre cette finalité: «Le libre-échange avec les États-Unis, [...] est l'un des principaux moyens dont nous disposons pour relever nos perspectives de croissance à long terme.<sup>152</sup>» Comme nous l'avons souligné, cette ouverture des frontières commerciales suscitera un contexte concurrentiel donnant une impulsion à la productivité par le biais de changements technologiques; telle est «notre stratégie pour les années à venir [...] renforcer la croissance économique au moyen de

---

<sup>150</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 78.

<sup>151</sup> *Ibidem*, p. 418.

<sup>152</sup> *Ibidem*, vol. 1, p. 67.

politiques ayant pour objet d'accroître l'efficacité et la productivité, et rendre ainsi notre économie concurrentielle.<sup>153</sup>»

La croissance économique, pour les commissaires, permettra de pouvoir engendrer le mieux-être de la population canadienne. Elle n'atteindra ce but qu'à condition qu'il y ait un effet de ruissellement des résultats de la croissance sur l'ensemble de la population, et ce par le biais d'un partage plus équitable des effets de la productivité accrue. De plus, ils souhaitent que la croissance économique assure un climat de stabilité dans l'emploi, et ce tout en respectant l'environnement au sein duquel oeuvrent les Canadiens. C'est ce qu'ils affirment lorsqu'ils déclarent que: «Bien que la croissance économique soit le moyen par excellence d'accroître le bien-être de tous les membres de la société, les commissaires ne préconisent pas une croissance maximum à n'importe quel prix. Les exigences qui militent en faveur de la croissance doivent s'équilibrer avec celles qui tendent à une juste répartition des revenus, de la sécurité de l'emploi et de la qualité de l'environnement.<sup>154</sup>» Et qui devra se charger de voir si ces objectifs sont atteints? Le marché se chargera d'assurer de façon autonome la répartition équitable des résultats de la croissance économique, de la stabilité de l'emploi et de la protection de l'environnement. Preuve en est lorsqu'ils infèrent que: «Les interventions de l'État aient pour objet de faciliter l'adaptation aux mécanismes du marché qui favorisent la croissance.<sup>155</sup>» Le rôle de l'État n'est pas de légiférer pour assurer une juste répartition des résultats de la croissance, de toute façon il n'a pas à le faire, le marché s'en assurera.

---

<sup>153</sup> *Ibidem*, vol. 1, p. 57.

<sup>154</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 417.

<sup>155</sup> *Ibidem*, vol. 1, p. 72.



La croissance économique, que les commissaires prévoient être identique pour les vingt prochaines années à la croissance américaine<sup>156</sup>, est la seule voie vers l'amélioration du niveau de vie pour l'ensemble des Canadiens.<sup>157</sup> Il ne semble y avoir aucune ambiguïté dans l'esprit des commissaires quant aux effets assurés des résultats de la croissance économique, tant au niveau de la répartition des résultats de celle-ci qu'à celui du contexte nécessaire pour qu'elle se réalise pleinement.

Bref, nous devons comprendre que le contexte au sein duquel l'argumentation des commissaires a pris naissance est le suivant: L'économie canadienne fait face à une grave récession au début des années 1980. On confie la tâche à une commission de consulter et de faire rapport sur les orientations à prendre pour sortir l'économie canadienne de l'impasse. Compte tenu du contexte, les commissaires en arrivent au résultat suivant: La priorité pour l'économie canadienne devrait tenir en trois mots: «CROISSANCE, PRODUCTIVITÉ, CONCURRENCE». Pour atteindre ces objectifs, les commissaires préconisent un cadre à l'intérieur duquel cela puisse se réaliser. Ce cadre, ils le nomment «POLITIQUE INDUSTRIELLE». L'aspect important de cette politique industrielle, c'est le type de régulation économique au sein de laquelle les commissaires proposent de situer l'économie canadienne. Ce contexte, dont ils parlent, est la gestion de la maison par le biais des forces autonomes du marché. Bref, l'État n'a comme rôle que de créer ce contexte qui permettra aux forces autorégulatrices du marché de faire leur oeuvre.

Ce qu'ils recommandent, pour que la pleine gestion des forces du marché puisse se réaliser, consiste à enlever tout type de barrières tarifaires qui

---

<sup>156</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 417.

<sup>157</sup> *Ibidem*, p. 3.

viendraient gêner la libre compétition inter-entreprises. Cela devient possible à l'aide d'un traité de libre-échange avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Ce cadre permettrait d'ouvrir des débouchés pour l'économie canadienne et créerait donc une demande pour nos produits et services. L'impact principal de l'ouverture des frontières commerciales *influerait* sur la concurrence inter-entreprises qui deviendrait plus vive. Celle-ci engendrerait un phénomène de consolidation des entreprises qui permettrait à ces dernières d'être à la hauteur de la compétition. Cette fusion d'entreprises aurait comme effet positif de voir les coûts de production diminuer et donc de générer une demande pour les produits ou services offerts.

Le contexte étant plus compétitif, en libéralisant les échanges, cela devrait contraindre les entreprises, pour contrer cette compétition, à être plus productives. Et comment les entreprises peuvent-elles devenir plus productives? En procédant à des changements technologiques leur permettant de faire plus en moins de temps donc d'être plus productives et, du fait, plus concurrentielles. Il y a donc un effet d'interaction et de rétroaction qui devrait se passer, à partir du moment où on libéralise le négoce: plus il y aura un contexte favorisant la concurrence, plus les entreprises devront être productives et innoveront technologiquement. Et plus elles innoveront technologiquement, plus elles seront productives et donc concurrentielles.

Ces changements technologiques devraient avoir un effet positif sur l'économie canadienne, puisque devrait s'ensuivre une augmentation de l'offre, une baisse des prix, une augmentation de l'emploi et, corrélativement, une baisse du chômage, et enfin une augmentation du revenu réel

---

des Canadiens qui concourrait à une augmentation de la demande globale. Ce cadre contextuel, dont l'État serait l'instigateur, permettrait à l'économie canadienne de sortir de la récession. En effet, puisqu'il devrait générer la croissance de l'économie canadienne, et qui dit croissance économique, dit reprise économique et donc mieux-être des citoyens qui devraient bénéficier des résultats de cette croissance. Enfin, nous croyons qu'il est à noter que les commissaires croient que, grâce à l'automatisme du marché, nous ne devrions plus connaître de déséquilibre entre le potentiel de l'offre et de la demande, puisque les forces du marché qui stimulent l'offre génèrent automatiquement une demande qui contrebalance l'augmentation de l'offre. Ce qui devrait mettre fin, jusqu'au delà de l'an 2000, selon leurs prévisions, au problème de récession économique que connaît l'économie canadienne au début des années 1980; tel était leur mandat.

#### 1.4 L'ORIGINE DU REVE

Mais est-ce que l'argumentation dont font preuve les commissaires n'a pas été déjà avancée par des économistes dont l'oeuvre s'est fait valoir dans un passé dont le temps nous a éloigné? Quels étaient les arguments qui prévalaient chez Léon Walras, Jean-Baptiste Say et Adam Smith? Serait-il pertinent de comparer ces argumentations aux prétentions des commissaires? Peut-être pourrions-nous découvrir des similitudes qui nous permettraient d'en induire que le rêve de la richesse des nations par le marché, n'a pas été le cru des commissaires.

Le premier de ces économistes dont nous verrons la thèse est Léon Walras. Français d'origine, il vécut de 1834 à 1910.<sup>158</sup> Donc, dans le premier tiers du XIXe et le début du XXe siècle. Hors, est considéré comme classique ce qui fait parti du XVIIIe, ce qui n'est pas le cas de Walras. Nous reconnaissons qu'il fut l'un des initiateurs du courant marginaliste, mais ses préoccupations pour l'automatisme du marché, le situe dans la continuité de la pensée classique. Bien qu'il ne fasse pas référence à la théorie de la valeur comme élément explicatif de la détermination des prix, mais passe plutôt par la notion d'utilité marginale.<sup>159</sup> C'est à lui que l'on doit le personnage mythologique du «Commissaire Preiseur.<sup>160</sup>»

L'allégorie du commissaire-priseur<sup>161</sup> permet à Walras de rendre compte de ses croyances économiques. Ce qui ne fait nul doute, c'est sa foi inébranlable en la régulation autonome et automatique de l'économie par le biais du marché.<sup>162</sup> Il s'acharnera à «démontrer que le régime de la libre concurrence entre les individus et les entreprises privées procure le meilleur résultat possible pour la société.<sup>163</sup>» En quoi donc la concurrence est-elle le meilleur moyen de réguler nos économies? Rappelons qu'à l'époque nous sortons d'une ère protectionniste qui fait place à une libéralisation des droits de négoce. Dans ce cadre, Walras essaie donc

---

<sup>158</sup> Denis, H. opus cit. p. 501.

<sup>159</sup> Voir Blaug, M. *La pensée économique*, Paris, Economica, 1986, p. 171, 477.

<sup>160</sup> Passet, René. «L'économie : des choses mortes au vivant» in *Encyclopaedia Universalis*, vol.3-2, Symposium. Les enjeux, Paris, Encyclopédia universalis, 1985p. 832.

<sup>161</sup> Blaug soutient qu'en aucun temps Walras utilisa ce terme, qu'on lui attribua. Bien que l'idée du processus de tâtonnement rejoint l'allégorie. Voir Blaug, M., opus cit., p. 687.

<sup>162</sup> Denis, H. opus cit., p. 501.

<sup>163</sup> Denis, H. opus cit., p. 510.

d'illustrer par des modèles mathématiques les lois scientifiques de l'équilibre économique. Car il considèrera que «l'économie politique pure, ou la théorie de la valeur d'échange et de l'échange..., est, comme la mécanique, comme l'hydraulique, une science physico-mathématique.<sup>164</sup>» Il poussera plus loin sa logique et considèrera la détermination de la valeur d'échange comme étant un événement qui relève plus d'un «fait naturel<sup>165</sup>» que de la volonté explicite d'un vendeur ou d'un acheteur. Si ce ne sont pas les uns et/ou les autres qui permettent la régulation et l'atteinte de l'équilibre, alors comment est-ce possible? C'est là que son allégorie du commissaire-priseur entre en jeu. Qui est-il? Personnage mythologique qui dans les faits n'existe pas, il permet simplement à Walras de décrire son système d'équilibre automatique du marché, libéré de l'intervention humaine et duquel on peut découvrir les lois naturelles, ce qui permettra à Schumpeter de dire que: «c'est la seule oeuvre économique qu'on puisse mettre en rapport avec les résultats de la physique théorique.<sup>166</sup>»

Walras utilise donc le commissaire-priseur comme étant ce personnage imaginaire qui aurait toute l'information du marché et qui crierait cette information aux acheteurs et vendeurs afin que ces derniers puissent prendre une décision éclairée sur le choix qu'ils doivent faire. Pour les uns, ils seraient informés de l'état de la compétition et pour les autres, ils seraient informés du meilleur prix possible sur le marché. L'allégorie du commissaire-priseur est, selon nous, la représentation même du marché

---

<sup>164</sup> Walras, L. in Denis, H. opus cit., p. 502.

<sup>165</sup> *Ibidem*, p. 502.

<sup>166</sup> Schumpeter, J. A. opus cit., p. 111.

divulguant instantanément les conditions d'achat et de vente. Comme le dit si bien Schumpeter, «tous (en parlant des ménages et des producteurs)<sup>167</sup> déclarent simplement ce qu'ils achèteraient et vendraient (produiraient) à des prix criés au hasard [en fr.], c'est-à-dire annoncés à titre d'essai par quelque agent sur le marché. Ils sont libres de changer d'avis si ces prix ne s'avèrent pas être les prix d'équilibre.<sup>168</sup>» Donc, par simple processus de tâtonnement, le commissaire-priseur permet la détermination autonome des prix, par le biais du marché, lorsqu'il divulgue les conditions d'achat et de vente. Le marché est donc ce processus d'interaction entre des agents qui possèdent la pleine information, permettant ainsi l'atteinte d'un équilibre automatique sans qu'il n'y ait nécessité de réguler, par des interventions conscientes, ce marché: de là l'aspect naturaliste de la théorie de Walras lui permettant de croire que «la concurrence est le seul moyen d'assurer le développement de la richesse.<sup>169</sup>»

Ce qu'il nous faut retenir et comprendre de l'argumentation de Walras est sa foi inébranlable en la concurrence comme seul mécanisme de régulation économique permettant la richesse de la nation. Pour illustrer la non-nécessité d'une intervention des uns et des autres sur la régulation automatique du marché, Walras imagine un personnage mythologique qui nous montre bien que le marché est cette mécanique qui agit sans intervention, selon des règles ou lois qui s'apparentent aux lois que l'on retrouve en physique, entre autres. Il modélise mathématiquement

---

<sup>167</sup> La précision de la parenthèse est de nous.

<sup>168</sup> Schumpeter, J. A. opus cit., p. 332.

<sup>169</sup> Denis, H. opus cit., p. 501.

les comportements des acheteurs et vendeurs sur le marché, sachant très bien que ceux-ci ne prendront pas le temps de modéliser. «Avant tout, il désirait montrer que les gens sur le marché, s'ils ne résolvent évidemment pas d'équations, font par une méthode différente ce que font les théoriciens.<sup>170</sup>» Il représente donc le modèle de la concurrence par le biais du jeu d'interactions entre les demandeurs et les offreurs, sous forme d'équations mathématiques. L'influence de la pensée de Walras est grande puisqu'elle a survécu au temps, inspirant grand nombre de nos contemporains.<sup>171</sup>

Le second économiste, dont nous croyons pertinent d'explorer, en partie, la pensée est Jean-Baptiste Say. Ce dernier est d'origine française, ce qui ne l'empêcha pas de se considérer comme le digne successeur de la pensée d'Adam Smith, qui lui était anglais.<sup>172</sup>

Ce qui caractérise le plus ce penseur, intéressé par la gestion de la maison, fut, et est encore, cette non moins célèbre phrase qui lui est restée telle une épitaphe: «l'Offre crée sa propre Demande<sup>173</sup>», ce qu'il intitula au sein de son oeuvre: «Des débouchés.<sup>174</sup>»

Quel est donc la signification de cette phrase qui le caractérisa? Il faut dire que ce qui hanta Say furent les questions relatives à l'équilibre global

---

<sup>170</sup> Schumpeter, J. A. opus cit., p. 338.

<sup>171</sup> Voir Ménard, Claude. «L'économie loin du politique», in *Les scientifiques parlent...*, Paris, Hachette, 1987p. 168-169.

<sup>172</sup> Voir, Denis, H. opus cit., p. 309.

<sup>173</sup> Schumpeter, J. A. opus cit., p. 326.

<sup>174</sup> Say, Jean Baptiste. *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, Chap. XV. (Perspectives de l'économie. Les fondateurs)

de l'économie. En quelle quantité est-il possible de produire afin que les niveaux de la production ne dépassent pas les niveaux de la consommation? Bref, quel doit être le niveau de l'offre et de la demande d'une économie afin que cette dernière ne reste pas avec des surplus?

L'approche qu'il prendra pour traiter cette question semble aller à l'inverse du sens commun et il le reconnaît lui-même lorsqu'il dit: «d'où il résulte, quoique au premier aperçu cela semble un paradoxe.<sup>175</sup>» Et qu'est-ce qui semble paradoxal? C'est qu'il considérera que les questions d'équilibre dépendent des niveaux de la production et non de la consommation.

Le sens commun nous dira que si on ne veut pas rester avec des surplus de production, il faut agir du côté de la demande, donc s'assurer d'un potentiel de consommation, puisque que ce qui est produit l'est pour être consommé. Ce qui semble aller de soi: s'assurer des débouchés. Par contre, Say ira à l'inverse du sens commun et dira que pour faire naître une consommation, il faut en tout premier lieu qu'il y ait une production, une offre: «c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits.<sup>176</sup>» Comment appréhender une telle argumentation? Reprenons l'exemple qu'il employa lui-même. Il dira que ce qui permet au fermier de pouvoir se procurer d'autres biens, c'est qu'il a lui-même produit des biens. La production de ces biens lui permet de pouvoir en retirer un revenu qui, lui, lui permettra de générer une demande.<sup>177</sup> Ce qui génère une demande, c'est la capacité de pouvoir offrir des biens, d'en retirer un revenu pour obtenir d'autres biens. C'est donc du côté des niveaux de la production qu'il faut intervenir si on ne veut pas avoir de déséquilibre

---

<sup>175</sup> *Ibidem*, p. 137-138.

<sup>176</sup> *Ibidem*, p. 137-138.



économique. En effet, puisque au sein de sa thèse les produits ne pourront s'échanger que s'il y a d'autres producteurs qui offrent: «les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits.<sup>178</sup>» La monnaie n'intervenant au sein du processus de l'échange que comme intermédiaire venant faciliter le négoce entre les individus. Il dira donc: «Eh bien! l'argent n'est que la voiture de la valeur des produits. Tout son usage a été de voiturier chez vous la valeur des produits que l'acheteur avait vendus pour acheter les vôtres; de même, il transportera, chez celui auquel vous ferez un achat, la valeur des produits que vous aurez vendus à d'autres.<sup>179</sup>» La monnaie n'est qu'un médium d'échange qui ne peut provoquer aucun déséquilibre au sein de l'économie, puisque ce qui génère l'échange, ce n'est pas la monnaie, mais bien la production d'un bien qui permettra à son détenteur de pouvoir demander un autre bien, en utilisant la monnaie comme intermédiaire permettant la réalisation de l'échange. «On ne devrait pas dire: la vente ne va pas, parce que l'argent est rare, mais parce que les autres produits le sont.<sup>180</sup>»

N'oublions pas que la pensée de Say succède à la période mercantiliste où l'importance de la quantité de monnaie primait sur la production et où la richesse des nations était apparentée à la quantité de monnaie que l'État possédait dans ses coffres. De là l'intérêt pour ce dernier de situer la monnaie comme simple intermédiaire ne pouvant jouer aucun rôle actif sur les problèmes d'équilibre entre les niveaux de l'offre et de la demande. Ce qui permet des débouchés, pour reprendre son vocable, c'est la production de biens, donc l'offre, créant ainsi des biens qui permettront à celui qui les

---

<sup>177</sup> *Ibidem*, p. 138.

<sup>178</sup> *Ibidem*, p. 140.

<sup>179</sup> *Ibidem*, p. 138.

possède de les échanger, donc la demande, contre d'autres biens produits. Bref, pas de production, pas d'échange possible: «L'homme dont l'industrie s'applique à donner de la valeur aux choses en leur créant un usage quelconque ne peut espérer que cette valeur sera appréciée et payée que là où d'autres hommes auront les moyens d'en faire l'acquisition.<sup>181</sup>» Et ce qui permet de faire l'acquisition de biens, c'est l'offre!

De là, il n'y a qu'un pas pour comprendre qu'il ne peut être autrement, au sein d'une telle logique, que plus une nation produira de biens, plus elle sera en mesure d'en acquérir. «La première conséquence qu'on peut tirer [...], c'est que, dans tout État, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliés, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes.<sup>182</sup>» C'est donc de l'offre qu'émerge une demande. Preuve en est lorsqu'il affirme que: «On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits.<sup>183</sup>» Cette logique le conduira à préconiser une plus grande productivité. En effet, si c'est la capacité d'offrir des produits qui permet à une nation d'augmenter sa consommation, il n'y a qu'un pas à franchir pour comprendre que plus une nation est productive, plus elle est en mesure d'offrir et plus elle sera en mesure de pouvoir consommer. Comme il le dit si bien: «Après avoir compris que la demande des produits en général est d'autant plus vive que la production est active.<sup>184</sup>»

Il nous mettra cependant en garde contre la possibilité de déséquilibre si la demande n'est pas générée par l'offre. Si une nation tente de générer

---

<sup>180</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>181</sup> *Ibidem*, p. 137.

<sup>182</sup> *Ibidem*, p. 140.

<sup>183</sup> *Ibidem*, p. 141.

<sup>184</sup> *Ibidem*, p. 145.

une demande de façon à stimuler la production de biens, Say nous prévient des déséquilibres probables, la demande ne devant être induite que par l'offre. «Par une quatrième conséquence du même principe, la consommation pure et simple, celle qui n'a d'autre objet que de provoquer de nouveaux produits, ne contribue point à la richesse du pays.<sup>185</sup>» Si les biens s'échangent grâce à la production d'autres biens, toute production de biens qui ne stimule pas la production d'un autre en contrepartie créera une inadéquation entre la demande créée artificiellement et l'offre stimulée sans production de biens pouvant permettre l'échange contre d'autres biens. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la richesse de la nation dépend de sa vitalité à pouvoir offrir: plus elle pourra le faire et plus il y aura une forte demande. Ce qui permettra à d'autres secteurs de production de pouvoir se développer, générant à leur tour une nouvelle demande qui aura elle aussi un effet d'entraînement: «Une seconde conséquence du même principe, c'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres.<sup>186</sup>» Say est donc très favorable à toute innovation technologique augmentant le potentiel de l'offre, ce dernier augmentant, il suscitera un effet d'entraînement dans d'autres secteurs puisque les biens s'échangent contre d'autres biens, ce qui est la caractéristique des nations «généralement civilisées.<sup>187</sup>»

On pourrait croire que la technologie peut créer un dépassement de l'offre sur la demande, mais pas dans le raisonnement de Say; il y aura équilibre économique automatique. Sauf dans le cas que l'on a stipulé précédemment où l'offre serait stimulée par une consommation sans

---

<sup>185</sup> *Ibidem*, p. 144.

<sup>186</sup> *Ibidem*, p. 142.

<sup>187</sup> *Ibidem*, p. 147.

créer de biens en contrepartie. Autrement, le seul fait d'offrir un bien sur le marché incitera quelqu'un d'autre à produire un autre bien équivalent; n'oublions pas qu'au sein de sa thèse, c'est la production de biens qui incite à produire d'autres biens. Plus précisément, lorsqu'une entreprise produit d'un côté, elle dégage une offre potentielle. Mais pour produire, elle fut obligée d'employer des gens à qui elle a versé un revenu. Ces revenus, dans l'esprit de Say, sont le fruit de l'activité de production, donc de l'offre. Les gens, grâce à l'intermédiaire de la monnaie, vont vouloir se procurer d'autres biens que ceux qu'ils fabriquent. Cela créera donc des débouchés pour les autres entreprises. Et il en sera ainsi dans l'ensemble de l'économie où la demande que l'offre génère permettra des débouchés pour les uns et pour les autres. Bref, ce que produit l'entreprise "A" permet des débouchés pour les entreprises "B", "C", "D", etc . Et ce que réalise comme production l'entreprise "B", crée des débouchés par la demande qu'elle insuffle aux entreprises "A", "C", "D", etc . Et s'il en est ainsi dans l'ensemble de l'économie, ce qui est produit devrait être consommé. Cela lui permettra de dire que: «Une branche de commerce qui prospère fournit de quoi acheter, et procure conséquemment des ventes à tous les autres commerces.<sup>188</sup>» Bref, l'Offre crée sa propre Demande!

Si cette thèse sur l'équilibre est vérifiable, pour une nation en autarcie, elle l'est aussi pour toute nation qui ouvre ses frontières au commerce. Si l'offre stimule l'offre et engendre une demande capable d'absorber l'ensemble de la production, il en sera de même pour les nations pratiquant ouvertement le commerce, avec la nuance que chacune d'elle devra pouvoir offrir autant que l'autre. «Il faudrait pour cela que le Brésil fût plus industriel, qu'il possédât plus de capitaux, que ses douanes laissent

---

<sup>188</sup> *Ibidem*, p. 141.

toute latitude sur le choix des marchandises qu'on juge à propos d'y porter que les douanes anglaises ne fussent plus un obstacle à l'entrée en Angleterre des marchandises du Brésil, et laissassent toute liberté sur le choix des retours.<sup>189</sup>» Au risque de se répéter, rappelons que, dans la logique de Say, un bien produit appelle la production d'un autre bien, par le biais de la demande que suscite l'offre. Si deux nations font commerce et que l'une d'elle est plus industrialisée que l'autre, les conditions d'équilibre sont rompues. Effectivement, si une nation ne trouve pas de contrepartie à ses produits par le commerce avec une autre, l'offre ne créera pas sa propre demande. En l'occurrence, celle qui est la plus industrialisée se retrouvera avec des surplus de production qu'elle ne pourra écouler sur le marché de l'autre nation, faute de produits à importer. «Une troisième conséquence de ce principe fécond, c'est que l'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes; car nous ne pouvons acheter les marchandises étrangères qu'avec des produits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux, auxquels ce commerce par conséquent procure un débouché.<sup>190</sup>» Deux nations peuvent faire commerce si le potentiel de l'offre de l'une existe dans les mêmes proportions que le potentiel de l'offre de la seconde. Cela à condition qu'il n'y ait pas d'entrave à l'entrée de produits provenant de l'extérieur. Say semble explicite sur l'importance de la libéralisation du commerce lorsqu'il critique l'Angleterre qui impose des droits d'entrée aux produits en provenance du Brésil, entravant ainsi l'équilibre automatique des niveaux de l'offre.

Say identifiera le bien-être d'une population et la prospérité d'une nation à sa capacité de pouvoir offrir. Dans ce cadre, la richesse d'une

---

<sup>189</sup> *Ibidem*, p. 142.

nation ne peut plus être vue avec un regard mercantiliste, soit interventionniste. Mais plutôt d'un point de vue d'un tenant du libéralisme économique, consistant principalement à accorder aux forces vives du marché la responsabilité d'assurer la régulation économique. «Ce sont les besoins généraux et constants d'une nation qui l'excitent à produire, afin de se mettre en pouvoir d'acheter, et qui par là donnent lieu à des consommations constamment renouvelées et favorables au bien-être des familles.<sup>191</sup>» Ce qui caractérise le plus la pensée de Say, à notre avis, c'est cette certitude qui fait que, par le biais de l'échange, il y aura une stimulation de l'offre et que cette offre générera automatiquement une demande parfaitement compatible avec les niveaux de l'offre, créant ainsi un système en équilibre quasi constant: «[La] loi énonce que le prix de la demande globale de la production dans son ensemble *peut-être égal* à son prix d'offre globale pour tous les volumes de la production totale.<sup>192</sup>» Bref, l'équilibre ne peut provenir que du côté de l'offre, générant ainsi une demande équi-proportionnelle. Donc, tout problème de débouchés doit être résolu par de l'investissement et non par de la consommation artificiellement créée.

Ainsi, l'ouverture du négoce entre deux nations, si ces dernières ont des capacités productives similaires, ne peut être que bénéfique puisqu'elle devrait permettre d'accroître le potentiel de l'offre. La quantité de produits à échanger s'accroissant et les biens s'échangeant contre des biens, il y aura nécessairement stimulation de la production. Et comme on le sait, dans la pensée de Say, c'est l'offre qui crée la demande. Il n'y a aucun

---

<sup>190</sup> *Ibidem*, p. 144.

<sup>191</sup> *Ibidem*, p.145.

<sup>192</sup> Shumpeter, J. A. opus cit. tome II, p. 333.

doute qu'au sein de cette argumentation l'ensemble des populations devra nécessairement y trouver son compte.

Le troisième économiste, dont nous comptons retenir en partie l'apport, n'est nul autre qu'Adam Smith. Né en 1723 en Écosse, il meurt en 1790. Donc, son oeuvre s'inscrit au coeur même du XVIIIe siècle.

Son oeuvre principale portait sur les causes et la nature de la richesse des nations, d'où son titre: «Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations.<sup>193</sup>» C'est effectivement la question centrale de sa réflexion; comment définir la richesse de la nation? Il faut dire que Smith pose sa réflexion dans un contexte où la pensée mercantiliste trouve encore des promoteurs au sein même d'une société libérale.<sup>194</sup> Pour définir ce qu'il entend comme étant la richesse des nations, il sent le besoin de se démarquer de la pensée mercantiliste, et surtout, de ce qu'est pour elle la richesse d'une nation. Dans un chapitre intitulé: «Du principe sur lequel se fonde le système mercantile<sup>195</sup>», il cerne la notion mercantiliste de la richesse des nations. Il nous montre en tout premier lieu que, dans l'esprit du mercantiliste, «s'enrichir, c'est acquérir de l'argent.<sup>196</sup>» La notion de la richesse qu'ont les tenants de cette doctrine économique réside dans la capacité qu'une nation a d'accumuler dans ses coffres des réserves d'or ou d'argent. Il dira: «Un pays riche est celui qui abonde en argent, et le moyen le plus simple d'enrichir le sien, c'est d'y

---

<sup>193</sup> Adam Smith, opus cit.

<sup>194</sup> Malgré que l'on puisse dire que le libéralisme économique fut dominant à partir du XVIIIe siècle, existent encore au sein de ce mode de régulation des tenants du mercantilisme. Nous considérons que les changements de paradigme se font par enchevêtrement de l'un sur l'autre, jusqu'au jour où l'un devient caduque par rapport aux valeurs qui font l'assentiment.

<sup>195</sup> Smith, A. opus cit. p. 234.

<sup>196</sup> *Ibidem*, p. 234.

entasser l'or et l'argent.<sup>197</sup>» Il ne partagera donc pas cette conception de la richesse d'une nation, évaluée par ses avoirs pécuniaires, puisque sa conception sera beaucoup plus axée sur la possibilité de pouvoir produire des biens échangeables que d'accumuler des devises. Selon sa conception, la monnaie ne peut s'échanger contre de la monnaie, elle peut tout au plus nous permettre de se procurer des marchandises. Par contre, des marchandises peuvent, à la limite, s'échanger contre d'autres marchandises, sans nécessité d'utiliser la monnaie comme médium d'échange. Or, quelle est donc cette conception de vouloir amonceler des réserves de monnaie, compte tenu que: «La marchandise peut servir à beaucoup d'autres choses qu'à acheter de l'argent, mais l'argent ne peut servir à rien qu'à acheter la marchandise?<sup>198</sup>» Une nation, dans la conception de Smith, peut posséder les plus grandes réserves d'or et d'argent dans ses coffres, cela ne lui permettra pas de pouvoir s'en servir, si elle n'a pas les marchandises en contrepartie. L'accumulation inconsidérée de réserves monétaires n'assurera pas pour autant la circulation de marchandises si la nation en est dépourvue. Il sera acerbe dans sa critique lorsqu'il dira que les Tartares avaient une conception beaucoup plus juste de la richesse d'une nation, lorsque ceux-ci considéraient que l'ampleur de leur troupeau de bétail constituait une richesse, alors que la conception mercantile l'apparente à la possession de la monnaie.<sup>199</sup>

Il s'opposera, de plus, au protectionnisme qui caractérise la pensée mercantile. En effet, il considérera qu'il n'y a aucun avantage à empêcher la libre circulation des marchandises, si ce n'est que de permettre à un nombre restreint de marchands d'en tirer parti, ce qui lui fera dire: «C'est

---

<sup>197</sup> *Ibidem*, p. 234-235.

<sup>198</sup> *Ibidem*, p. 248.

<sup>199</sup> *Ibidem*, voir p. 235.



ainsi que l'unique avantage que le monopole procure à une classe unique de personnes est, de mille manières différentes, nuisible à l'intérêt général du pays.<sup>200</sup>» Selon lui, le monopole du commerce ne permet pas l'expansion de l'industrie autochtone, pas plus qu'il ne permet l'expansion de l'industrie du pays en faveur duquel les barrières commerciales furent érigées. Comme il le dira: «le monopole du commerce des colonies opprime l'industrie de tous les autres pays, et principalement celle des colonies, sans ajouter le moins du monde à celle du pays en faveur duquel il a été établi<sup>201</sup>» Il paraît évident que Smith est un ardent défenseur de la libéralisation du commerce, s'opposant ardemment à tout pouvoir de monopole; le terme monopole étant entendu par ce dernier comme l'exercice du contrôle des droits de commerce.

Ce qui lui paraît faire sens n'est pas la chasse gardée du droit de négoce par un régime de protectorat ou l'accumulation de monnaie, mais bien plutôt la possibilité de pouvoir faire circuler sans entrave les marchandises, afin que cette libre circulation puisse bénéficier plus aux consommateurs qu'aux producteurs: «[On] ne devrait jamais s'occuper de l'intérêt du producteur, qu'autant seulement qu'il le faut pour favoriser l'intérêt du consommateur.<sup>202</sup>» Finalement, le libéralisme de Smith l'amènera à s'opposer vivement aux mesures protectionnistes et à la conception de la richesse que les mercantilistes défendirent, puisqu'au sein de cette conception, l'intérêt du producteur primait sur celui du consommateur: «Mais, dans le système que je combats, l'intérêt du consommateur est à peu près constamment sacrifié à celui du producteur et ce système semble

---

<sup>200</sup> *Ibidem*, p. 319.

<sup>201</sup> *Ibidem*, p. 315.

<sup>202</sup> *Ibidem*, p. 338.

envisager la production et non la consommation.<sup>203</sup>» Pour lui, la circulation des marchandises prime sur leur accumulation, ce qui lui fera dire: «La consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production.<sup>204</sup>» Le mercantilisme préconise l'accumulation des réserves monétaires et le protectionnisme du négoce; le libéralisme préconise la liberté du négoce, ce qui implique la libre circulation des marchandises.

Nous partageons l'opinion de H. Denis<sup>205</sup> lorsqu'il avance que Smith fut un ardent promoteur et défenseur des principes du libéralisme économique.

Une des dimensions qui amena Smith à faire la promotion du libéralisme fut la plus grande équité qu'il y entrevoyait. N'oublions pas que sa première publication «Théorie des sentiments moraux<sup>206</sup>», portait sur des questions d'ordre éthique. Gardons aussi à l'esprit que le libéralisme dont il parle s'inscrit en opposition au protectionnisme et aux privilèges d'une société qu'il combat, dont la notion de richesse réside dans l'accumulation monétaire.

Que trouve-t-il donc d'avantageux au libéralisme?

La première chose qui lui paraît plus équitable, c'est que le travail de chacun concourt au bien-être de tous. Il le dira de la façon suivante: «chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que pos-

---

<sup>203</sup> *Ibidem*, p. 338.

<sup>204</sup> *Ibidem*, p. 338.

<sup>205</sup> Denis, H. opus cit. p. 211.

<sup>206</sup> *Ibidem*, p. 188.

sible le revenu annuel de la société.<sup>207</sup>» Ce n'est donc plus un protectorat d'où certains tirent des privilèges, mais un lieu où les initiatives individuelles devraient profiter à l'ensemble de la communauté. Il s'agit donc de créer un contexte, libéré de la supervision des guildes de marchands et des droits d'entrée, où l'ingéniosité des uns et des autres assurera le bien de tous sans qu'il n'y ait de directives concertées par quiconque. «Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il n'avait réellement pour but d'y travailler, dira-t-il.<sup>208</sup>» Donc, de façon tout à fait inconsciente, sans intervention commandée, l'ingéniosité de chacun devra nécessairement contribuer à l'amélioration du bien-être de tous. Mais comment s'assurer que cela puisse être possible? Pour répondre à cette question, Smith avait imaginé l'allégorie de la «Main Invisible». Ce que nous reprenons plus couramment au niveau contemporain par: «Deus ex Machina». C'est-à-dire que le bien-être de tous serait assuré par la libéralisation de l'économie de toute entrave. Une main invisible, qui n'existe évidemment pas, superviserait la régulation économique sans que quiconque eut besoin de gérer la production et l'échange; le marché s'en assurerait. Rappelons que l'étymologie de marché signifie «faire du commerce». Donc, s'il n'y avait plus d'entrave au droit d'échanger, Smith croyait que, de façon automatique, par le biais de personne, les initiatives des uns (producteurs) répondraient aux besoins des autres (consommateurs). Il dira donc: «[Il] (pour l'entrepreneur) est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a

---

<sup>207</sup> Smith, A. opus cit. p. 255.

<sup>208</sup> *Ibidem*, p. 256.

de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions.<sup>209</sup>»

De façon tout à fait naturelle<sup>210</sup>, c'est-à-dire sans qu'il n'y ait intervention de l'humain sur la régulation de l'économie, les initiatives, libérées de toute entrave, permettront à chacun d'oeuvrer dans l'intention d'améliorer sa condition humaine. Et sans le savoir, de façon inconsciente, ces efforts individuels non-concertés permettront de réaliser une équité beaucoup plus grande, que celle que le mode de régulation mercantiliste a permise. Dans ce cadre, nous pensons devoir comprendre, de l'allégorie de la main-invisible et de son opposition au mercantilisme, que l'intervention de l'État sur la régulation économique n'est pas souhaitable. Comme Smith le dit si bien: «L'Économie politique, considérée comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts : — le premier,(...) de le<sup>211</sup> mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante; — le second objet est de fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public.<sup>212</sup>» Le législateur, connaissant les règles de l'économie, n'a comme rôle que d'assurer un contexte permettant au mécanisme du marché de pouvoir assumer la pleine gestion. Dans ce cadre, il appartiendra à l'initiative des uns et des autres de se faire valoir. De plus, l'État a comme fonction de percevoir des redevances afin

---

<sup>209</sup> *Ibidem*, p. 256.

<sup>210</sup> Smith est un de ceux qui croient que les lois de la régulation économique tiennent de phénomènes naturels et qu'à ce titre, il est indispensable d'enlever toute intervention humaine pouvant contrecarrer l'inévitable. Voir Denis H. opus cit. p. 200.

<sup>211</sup> "le" signifie peuple.

<sup>212</sup> Smith, A. opus cit. p. 233.

d'assurer un certain nombre de services à la communauté que la régulation automatique du marché ne pourrait assumer.

Si la richesse des nations n'est pas le résultat de l'accumulation de réserves monétaires, comment Smith définit-il la richesse d'une nation?

La richesse de la nation, chez Smith, réside dans la division du travail, résultat de l'ingéniosité.<sup>213</sup> Mais de tout temps les humains ont oeuvré, nous dira-t-on. Le travail dont parle l'auteur n'est pas le simple acte de produire. Il est plus que cela, c'est le travail intégré dans un contexte non protectionniste qui suscitera la division du travail. Et c'est cette division du travail qui est la richesse de la nation. Comme il le dit si bien: «Les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail, et la plus grande partie de l'habileté, de l'adresse et de l'intelligence avec laquelle il est dirigé ou appliqué, sont dues, à ce qu'il semble, à la Division du travail.<sup>214</sup>»

Quelle est donc le contexte qui permettra l'émergence et la stimulation de cette division du travail? La première chose, c'est de créer un environnement de compétition qui éveillera l'ingéniosité des uns et des autres. «Puisque c'est la faculté d'échanger qui donne lieu à la division du travail, l'accroissement de cette division doit par conséquent toujours être limité par l'étendue de la faculté d'échanger, ou, en d'autres termes, par l'étendue du marché», dira-t-il.<sup>215</sup> Plus le marché sera étendu, plus la concurrence sera forte et plus il y aura division du travail pour faire face à cette compétition. Mais qu'est-ce que Smith entend par division du tra-

---

<sup>213</sup> Voir, Denis, H. opus cit. p. 193.

<sup>214</sup> Smith, A. opus cit. p. 37.

vail? Il parlera de l'augmentation de la productivité qui est la résultante de la division du travail. C'est-à-dire que, grâce à la division du travail nous parvenons à augmenter la productivité du travail, et donc la richesse de la nation. «Pour augmenter la valeur du produit annuel de la terre(...) il n'y a pas d'autres moyens que d'augmenter, quant au nombre, les ouvriers productifs, ou d'augmenter, quant à la puissance, la faculté productive des ouvriers précédemment employés.<sup>216</sup>» Et comment augmenter la faculté productive des ouvriers? «Quant à la puissance de produire, elle ne peut s'augmenter dans un même nombre d'ouvriers, qu'autant que l'on multiplie ou que l'on perfectionne les machines qui facilitent et abrègent le travail», répondra-t-il.<sup>217</sup>

Si l'on suit bien son raisonnement jusqu'à maintenant, l'ouverture du droit de commerce engendrera un effet de concurrence. Cet effet de concurrence stimulera la productivité de la nation et pour l'augmenter il n'y a pas d'autre choix que de faire appel à la division du travail. Et c'est cette dernière qui procure la richesse à la nation. Donc, plus le contexte de concurrence sera fort, plus la nation sera riche, parce qu'elle sera technologiquement plus productive, grâce à cette division du travail.

En quoi cette productivité, générée par la division du travail, enrichira-t-elle la nation? «Cette grande multiplication dans les produits de tous les différents arts et métiers, résultent de la division du travail, est ce qui, dans une société bien gouvernée, donne lieu à cette opulence générale qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple.<sup>218</sup>» Il y aura donc, du moins le croit-il, un effet de redistribution des résultats de la

---

<sup>215</sup> *Ibidem*, p. 51-52.

<sup>216</sup> *Ibidem*, p. 175.

<sup>217</sup> *Ibidem*, p. 175.

<sup>218</sup> *Ibidem*, p. 46.

division du travail. Bref, la capacité de pouvoir se procurer des marchandises ne sera plus le lot de privilégiés, mais il y aura un effet de ruissellement chez les «dernières classes du peuple». Nous passons donc, dans son raisonnement, d'une société de protectorat et de privilège à une société où les uns et les autres pourront avoir libre accès aux marchandises dégagées de cette division du travail. Le droit de négoce n'est plus le lot d'un nombre restreint de marchands. Ce qui lui fait dire que nous passons à un environnement social où le primat est mis sur l'art du négoce: «Ainsi chaque homme subsiste d'échanges ou devient une espèce de marchand, et la société elle-même est proprement commerçante.<sup>219</sup>»

Ce qui permet aux uns et aux autres de pouvoir commercer, c'est bien la libéralisation du droit d'échange, mais aussi et surtout la redéfinition du concept de ce qu'est la richesse des nations. Celle-ci n'étant plus apparentée à l'accumulation mais à la division du travail. Cette conception fera la promotion d'une multiplication de produits, pour l'échange. Et si cette division du travail crée une abondance trop grande de marchandises, il n'y a qu'à élargir l'espace du négoce vers d'autres territoires, ce qui permettra des débouchés.<sup>220</sup>

Ce que nous devons retenir de l'apport d'Adam Smith est, nous semble-t-il, la redéfinition qu'il nous propose de la richesse des nations. D'ailleurs, son oeuvre principale porte bien son titre: «Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations». Ce qui permet cette richesse de la nation n'est nulle autre que la division du travail. Cette division du travail n'est possible que dans un contexte de libéralisation de

---

<sup>219</sup> *Ibidem*, p. 55.

<sup>220</sup> *Ibidem*, p. 189.

l'économie, permettant ainsi une plus grande productivité du capital investi qui ne pourra qu'améliorer la condition humaine.

### 1.5 LE PARTAGE DU REVE

Nous croyons être en mesure d'établir une similitude entre la structure argumentative contenue dans le rapport de la commission Macdonald et celle contenue dans les thèses des trois auteurs. Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que les commissaires ont reproduit volontairement la pensée de ces auteurs ou qu'ils s'en sont inspirés de façon consciente. D'ailleurs, en aucun temps l'on ne fait référence au sein du rapport à l'un ou l'autre de ces auteurs. Non! Nous croyons que la pensée de Smith, Walras et Say a su traverser le temps au point où elle est omniprésente au sein du rapport de la commission Macdonald.

De quelle façon la pensée de ces auteurs se retrouve-t-elle dans un rapport qui se veut contemporain, alors que la vision de nos économistes date des XVIIIe et XIXe siècles?

Rappelons que l'objectif global de la politique industrielle au sein du rapport Macdonald est la concurrence, la productivité et la croissance économique. Cet objectif rejoint tout à fait, selon nous, l'esprit des thèses de nos trois économistes. En effet, surtout si l'on se réfère au contexte de l'époque, où faut-il le rappeler, on sortait de l'ornière de mesures protectionnistes qui prévalaient sous le mercantilisme<sup>221</sup>, la nécessité de croire aux vertus de la concurrence est plus que présente au sein des thèses

---

<sup>221</sup> Ceci est plus juste pour Smith et Say que pour Walras.



défendues par nos trois auteurs. N'est-ce pas H. Denis<sup>222</sup> qui dira de Walras qu'il s'acharna à démontrer que le régime de la libre concurrence entre les individus et les entreprises procure le meilleur résultat possible pour la société? Et n'est-ce pas Smith qui s'opposa au protectionnisme et fut un ardent défenseur des vertus du libéralisme, lorsqu'il avançait que: «le monopole procure à une classe unique de personnes est, de milles manières différentes, nuisible à l'intérêt général du pays?»<sup>223</sup> Et n'est-ce pas Say qui dénonça le protectionnisme de l'Angleterre qui allait ainsi à l'encontre de la liberté de commerce et donc de la saine concurrence entre nations?<sup>224</sup> Concurrence qui devait entraîner, croyait-on, une augmentation de la productivité des entreprises et, par conséquent, une croissance de l'économie. Ceci à cause d'un contexte où l'effervescence créée par une concurrence accrue, sans aucune mesure protectionniste, susciterait l'émergence de l'ingéniosité humaine qui, jouissant de l'entière liberté du négoce, chercherait des technologies plus efficaces, entraînant la richesse des nations, dirait A. Smith. N'oublions pas que la nouvelle notion de la richesse des nations, telle que définie par Smith, ne réside plus dans l'accumulation de richesses, mais dans ce qu'il appela la division du travail. Soit plus dans le savoir-faire que dans la thésaurisation.

N'est-ce pas là un lieu commun, entre les thèses de nos auteurs classiques et la structure argumentative du rapport Macdonald, que de vouloir créer un contexte où la concurrence permettrait l'automatisme de la régulation par le marché?

---

<sup>222</sup> Denis, H. opus cit.,p. 510.

<sup>223</sup> Smith, A. opus cit.,p. 319.

<sup>224</sup> Say, J. B. opus cit., p. 142.

Mais tentons de systématiser la pensée émergente de nos trois auteurs et de retrouver dans leurs grandes lignes leurs thèses au sein du rapport.

Est-ce que l'idée que transcende la politique industrielle telle que nous l'avons exposée, c'est-à-dire l'autorégulation par le marché, ne rejoindrait pas par hasard l'idée du commissaire priseur chez Walras et de la main invisible chez Smith? Si nous avons bien saisi l'objectif de la politique industrielle à laquelle le rapport de la commission nous invite à adhérer, il s'agit d'une politique qui vise à redonner au marché son rôle de régulateur économique. En effet, les commissaires nous demandent de comprendre que l'interventionnisme de l'État préconisé au début des années 1930 par les thèses Keynésiennes est maintenant une attitude dont il faut se départir. Tout à l'opposé, ils préconisent comme politique industrielle la mise en place d'un contexte qui permettrait au libre négoce de pouvoir permettre une régulation autonome et autorégularisante de l'économie tel que le sens premier du mot marché le commande et tel que la pensée de Walras et Smith le commandait. L'allégorie du commissaire-priseur, et celle de la main invisible, n'avaient-elle pas comme objectif de nous faire comprendre qu'il n'est nul besoin à l'État d'intervenir sur la gestion de la maison puisque dans un contexte où il y a libre circulation de l'information, donc connaissance des conditions de vente et d'achat, il n'est nul besoin d'intervenir pour que l'économie se régule? Elle est autorégularisée par le biais de la liberté de commerce permettant une concurrence entre les entreprises.

C'est cet esprit, de la régulation autonome de l'économie, que contiennent les métaphores de la main invisible et du commissaire-priseur et c'est de cela dont nous parlent les commissaires lorsqu'ils nous proposent une politique industrielle qui, en fait, n'est que la mise en place

d'un contexte permettant d'élargir le négoce, grâce auquel la régulation par la concurrence rejoint l'objectif fondamental des défenseurs du libéralisme économique, soit l'autorégulation de l'économie par le biais du marché.

N'y a-t-il pas aussi similitude quant au rôle dévolu à l'État? Ne doit-on pas comprendre de nos trois auteurs que le contexte de concurrence qu'ils souhaitent laisse à l'État un rôle de superviseur de ce contexte? Plus particulièrement chez Smith qui est explicite à ce sujet, lorsqu'il parle d'un État bien gouverné, ne veut-il pas insinuer justement l'absence de toute intervention étatique sur la régulation de l'économie? Ne devient-il pas plus limpide lorsqu'il déclame que le premier rôle de l'État est de mettre le peuple dans un contexte lui permettant de pouvoir acquérir un revenu lui donnant la possibilité de se procurer les biens qui lui sont nécessaires? Et que le second rôle de l'État est de pallier aux manques du marché, en procurant les services publics que le contexte de concurrence ne saurait générer? Cette vision de l'État, comme instance ayant fonction d'assurer que les conditions de la gestion par le marché soient réalisées, n'est-elle pas la même que préconisent les commissaires? N'est-ce pas ces derniers qui imputent à l'État le rôle d'ordre, de respect des contrats et du droit de propriété afin que la régulation par le biais du marché puisse se réaliser? Ne le disent-ils pas clairement lorsqu'ils recommandent que le seul rôle de l'État soit de créer: «Un cadre pour une politique industrielle axée sur les forces du marché?<sup>225</sup>» Le devoir de l'État n'est-il pas explicite au sein même de cette politique industrielle dont l'intervention principale est justement de s'assurer un contexte de concurrence permettant la

---

<sup>225</sup> Commission royale opus cit., livre 2, p. 198.

régulation automatique du marché par l'action non concertée des uns et des autres?

L'esprit du rôle de l'État au sein de la politique industrielle telle que décrite par les commissaires rejoint les préoccupations des économistes classiques puisqu'elle vise à créer un contexte de concurrence où toute intervention de l'État est exclue.

Le contexte de libre concurrence avait été entaché par une série de mesures protectionnistes. L'abolition de ces mesures, par le biais d'un traité de libre-échange avec nos partenaires commerciaux, les États-Unis, permettrait, selon les commissaires, de recréer ce contexte de concurrence nécessaire pour qu'il y ait autorégulation par le marché. Cela mettrait en présence des entreprises qui, autrement, jouissaient de protection tarifaire tout à fait artificielle, venant déjouer l'effet attendu de la compétition et, du même coup, interférer sur la régulation par le marché. L'ouverture des marchés permettrait des débouchés pour la production des entreprises canadiennes. Rappelons que ce rapport prend forme dans un contexte où l'économie canadienne est en pleine récession et que le problème principal d'une récession, c'est le dépassement des capacités de production sur ses possibilités d'absorber ce qui est produit.

L'ouverture des frontières commerciales est donc appréhendée comme permettant des débouchés pour l'économie canadienne. Nous employons le terme débouché de façon volontaire, puisqu'il constitue à notre avis le point central de la thèse de Say. On se rappelle que la préoccupation première de ce dernier concernait des problèmes d'équilibre, ce qu'il fut convenu de systématiser par la formule suivante: «L'Offre crée sa propre Demande». L'ouverture des barrières Canada/États-Unis

constitue à notre avis une application de la loi de Say. Non pas seulement par le biais d'une augmentation de la demande de nos produits par des consommateurs américains, mais bien parce que cette ouverture va engendrer un effet de stimulation de la concurrence et, ce faisant, il y aura des pressions pour les entreprises à devenir plus compétitives. Et comme nous l'avons souligné dans la présentation de l'argumentation des commissaires, la concurrence plus forte devrait appeler des changements technologiques importants et augmenter ainsi la productivité des entreprises canadiennes pour faire face à cette concurrence. Au sein de leur démonstration, les commissaires en arrivent à nous faire comprendre que les changements technologiques ne sont pas destructeurs d'emplois, contrairement à ce que certains disent, ce seront plutôt des créateurs d'emplois qui pourront ainsi compenser pour la plus grande productivité engendrée par ces mêmes changements technologiques. L'augmentation de la demande ne proviendrait pas seulement de l'ouverture des frontières commerciales, mais aussi de l'impact sur la demande interne de cette même ouverture.

Il devrait y avoir résorption du potentiel de l'offre;

- 1— par la création d'emplois qui sera stimulée par l'ouverture des frontières commerciales, devant ainsi faire augmenter la demande pour nos produits;
- 2— par une augmentation de la demande interne générée par une masse salariale plus grande résultant de ces nouveaux emplois;
- 3— par l'augmentation réelle et relative du pouvoir d'achat du revenu du travail. En effet, les commissaires nous rappellent que les nouveaux emplois seront des emplois bien rémunérés, puisqu'ils exigeront une

meilleure formation. L'autre aspect qui permettra une augmentation relative du pouvoir d'achat serait dû aux économies d'échelle engendrées par les fusions d'entreprises et/ou la baisse des prix résultant de la plus grande productivité des entreprises.

Si l'on saisit bien l'argumentation contenue dans le rapport, trois facteurs principaux concourront à l'augmentation de la demande, soient: l'ouverture des marchés, la création d'emplois et l'augmentation du revenu réel. Et cette augmentation de la demande permettra de résoudre l'épineux problème de surproduction de l'économie canadienne. Ce qui rejoint tout à fait la thèse de Say: «L'Offre crée sa propre Demande». Bref, si l'on met l'économie canadienne dans un contexte lui permettant, et la contraignant, d'offrir plus, elle générera une demande qui résorbera l'offre. C'est par l'offre que sera générée une demande, ouvrant ainsi des débouchés. Ce qu'ils confirmeront en disant: «En d'autres termes, la demande de la production de biens et de services tend à égaler l'accroissement d'offre potentielle occasionnée par une augmentation de la productivité.<sup>226</sup>» Les commissaires rejoignent donc la pensée de Say puisqu'ils nous invitent à comprendre que, par l'ouverture des frontières commerciales, nous devrions voir résoudre de façon automatique les problèmes d'équilibre que connaît l'économie canadienne.

N'y a-t-il pas, ici, similitude avec l'espoir de Smith qui voyait dans la division du travail la possibilité de pouvoir faire bénéficier aux plus basses classes du peuple les bienfaits de cette multiplication de produits sur le marché, au point où il définit la notion de richesse d'une nation par sa capacité de pouvoir faire preuve d'ingéniosité en appliquant des technolo-

---

<sup>226</sup> Commission royale, opus cit., vol. 2, p. 81.

gies de production de plus en plus efficaces? «Cette opulence générale, dira-t-il, qui se répand jusque dans les dernières classes du peuple.<sup>227</sup>» Cela ne s'apparente-t-il pas à la notion de bien-être telle que la définissent les commissaires dans leur rapport lorsqu'ils nous invitent à comprendre qu'il y aura bien-être des Canadiens s'il y a croissance économique et que cette croissance n'est possible que dans le cadre d'une ouverture des marchés, augmentant ainsi la concurrence, celle-ci se répercutant sur l'amélioration de la productivité de l'entreprise? Tout cela sera possible dans un contexte que l'État aura su créer, en ouvrant les frontières commerciales. La libéralisation des échanges, telle que défendue par le rapport, avec les États-Unis conduira à l'amélioration du bien-être des citoyens puisqu'elle stimulera la croissance de l'économie. «Le libre-échange avec les États-Unis, [...] est l'un des principaux moyens dont nous disposons pour relever nos perspectives de croissance à long terme», diront-ils.<sup>228</sup> N'ont-ils pas la même conception de la richesse de la nation que Smith qui voyait dans la concurrence inter-entreprises l'élément moteur permettant aux uns et aux autres de bénéficier des résultats de la division du travail? N'oublions pas cette précision des commissaires: «Bien que la croissance économique soit le moyen par excellence d'accroître le bien-être de tous les membres de la société, les commissaires ne préconisent pas une croissance maximum à n'importe quel prix. Les exigences qui militent en faveur de la croissance doivent s'équilibrer avec celles qui tendent à une juste répartition des revenus, de la sécurité de l'emploi et de la qualité de l'environnement.<sup>229</sup>» Si le marché joue bien son rôle, il devrait s'ensuivre un ruissellement des résultats de la

---

<sup>227</sup> Smith, A. opus cit., p. 46.

<sup>228</sup> Commission royale opus cit. vol. 1, p. 67.

croissance économique sur l'ensemble des citoyens. Gardons à l'esprit que l'objet même de la politique industrielle est de redonner au marché sa tâche de réguler la gestion de la maison. L'équité attendue par la croissance devrait en principe être garantie par le mécanisme du marché.

Nous avons démontré, au cours de ce chapitre, qu'il y avait concordance entre le contenu du rapport Macdonald et les thèses des trois économistes cités. Nous avons établi cette similitude particulièrement entre la notion de politique industrielle qu'entendent les commissaires et la thèse défendue plus particulièrement par Walras, c'est-à-dire cette croyance partagée dans la dynamique de la concurrence permettant d'inférer que la gestion de l'économie relève de forces autorégularisantes. De plus, il appert qu'il y ait aussi similitude entre le principe d'auto-équilibre chez Say et la vision des commissaires quant à l'impact des changements technologiques. Ils n'ont pas repris la formulation de Say. Et, enfin, il nous semble y avoir une corrélation très forte entre la notion de la richesse de la nation par la croissance chez Smith et l'objectif global du projet de politique industrielle des commissaires qui est de créer un contexte générant la croissance.

Nous croyons que malgré le temps qui sépare le rapport de la commission et les trois économistes classiques, il y a une chose qui les rapproche, du moins avons nous tenté de le démontrer: c'est qu'ils partagent le même rêve.



## CHAPITRE II

# LE REGARD

### L'INFLUENCE DE L'(ERE, AIR, AIRE) DU TEMPS

Indépendamment de notre volonté, qui et où que nous soyons, le regard que nous portons est entaché.

Mais de quoi parle-t-on? Ce que nous voulons dire, c'est que le regard que nous posons sur notre environnement, peu importe la discipline à laquelle nous appartenons, eh bien! ce regard ne peut connaître la pureté de l'innocence.

Nous partageons le point de vue de Thomas Kuhn, lorsqu'il avance que: «Ce que voit un sujet dépend à la fois de ce qu'il regarde et de ce que son expérience antérieure, visuelle et conceptuelle, lui a appris à voir.<sup>230</sup>» Notre regard est donc brouillé par l'Ère du temps, c'est-à-dire qu'il appartient à un courant d'une période présente et il est en même temps sous l'influence d'une époque passée dont la structure argumentative a su résister aux affres du temps. Nous croyons qu'il y a des dominances, «périodisables», dans les courants de la pensée qui influent sur notre regard. Nous essaierons d'illustrer, au sein de ce chapitre, les courants de pensée qui ont dominé l'ère à laquelle ils appartenaient.

---

<sup>230</sup> Kuhn, Thomas S. *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972, p. 138. (Nouvelle bibliothèque scientifique)

## 2.1 L'ERE, L' AIR, L' AIRE

Les courants de pensée qui sont émergents au temps présent et qui influent sur notre regard sont: en premier lieu, le principe d'incertitude qui oriente le regard qui prévaut au sein même de notre Ère. Ainsi que cette idée qui veut que ce que nous voyons n'est plus fixe ni isolé, mais en perpétuel processus d'interaction nous obligeant ainsi à réajuster notre regard sur la chose observée plus encore, surtout sur celle-ci dans son processus d'itération avec l'ensemble où elle interagit. Il s'agit tant de l'ensemble sur la chose, modifiant sa spécificité, que d'elle sur l'ensemble, modifiant ainsi le code. Nous nous devons d'avoir un regard multi-oculaire et en perpétuel éveil. «La modernité, c'est le mouvement plus l'incertitude.<sup>231</sup>» De plus, une autre dimension qui, en notre Ère, influence le regard que nous portons est la réintroduction de l'influence du porteur sur le regard qu'il porte. «L'objectivité scientifique avait longtemps été définie comme l'absence de référence à l'observateur; elle se trouve désormais définie par une référence indépassable au point de vue humain.<sup>232</sup>» Très longtemps, et malheureusement pour trop de regards encore, nous avons cru en la possibilité d'objectiver notre regard par l'extraction de celui qui regardait, croyant ainsi pouvoir atteindre une pureté du regard et que les choses pouvaient nous être révélées dans leur essence propre. Heureusement, certains regards se sont portés à un second niveau, c'est-à-dire sur le regard lui-même et non plus seulement sur ce qu'il prétendait voir. De là, la nécessité d'une réflexion sur ce que le regard croit voir à travers les yeux du porteur. Comme le dit si bien S.

---

<sup>231</sup> Balandier, Georges. *Le désordre : éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988 p. 161.

<sup>232</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 386.

Robert: «L'observation et, par le fait même, les énoncés observationnels apparaissent désormais comme chargés de théorie.<sup>233</sup>»

Bien que ces dimensions dominant le regard de la période présente, il n'en reste pas moins l'influence d'une époque passée qui coexiste au sein de la période actuelle. Bref, ce n'est pas parce qu'il y a eu changement de paradigme, au sens kuhnien du terme<sup>234</sup>, que les paradigmes qui prévalaient à une époque antérieure cessent d'influencer le regard et disparaissent. Comme le dit si bien Balandier: «la tradition est génératrice de continuité; elle exprime la relation au passé et sa contrainte; elle impose une conformité résultant d'un code du sens, et donc des valeurs qui régissent les conduites individuelles et collectives, transmis de génération en génération.<sup>235</sup>» Bref, ce n'est pas parce que le regard contemporain est teinté d'une épistémê relevant de la modernité que les paradigmes des époques antérieures sont lettres mortes. Nous n'avons qu'à penser à l'influence de la pensée analogique, qui prévalait au XVI<sup>e</sup> siècle, si l'on s'en réfère à la classification de Foucault<sup>236</sup>; bien que non dominante, elle n'en continue pas moins d'exercer son influence. Ce n'est donc pas parce que l'épistémê moderne est dominée par un principe d'incertitude, par le mouvement et par la réintroduction du sujet dans son objet de recherche, que toutes les disciplines ont fait leur cette façon d'appréhender.

---

<sup>233</sup> Robert, Serge. *Les mécanismes de la découverte scientifique : une épistémologie interactionniste*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 13. (Philosophica ; 44)

<sup>234</sup> Voir l'oeuvre de Kuhn, opus cit.

<sup>235</sup> Balandier, G., opus cit. p. 36.

<sup>236</sup> Foucault, Michel. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400p. (Bibliothèque des sciences humaines)

Notre regard est aussi influencé par l'atmosphère et l'ambiance qui prévalent au moment où celui-ci tente de voir; il est donc la résultante de l'Air du temps.<sup>237</sup> Plus précisément, au sein d'une même époque(Ère), il n'est pas dit que deux observateurs, placés devant la même observation, verront le même objet. Il ne suffit pas que notre regard soit brouillé par une épistémê qui domine l'époque au sein de laquelle notre regard tente de voir pour que nécessairement nous voyions tous un objet identique. Comme le dit S. Robert: «De la même façon, deux sujets perceptifs qui n'induisent pas à partir des mêmes ressemblances, qui ne perçoivent pas les mêmes propriétés et relations, seront amenés à partitionner le monde en individus à partir de critères différents et ne verront peut-être pas les mêmes individus.<sup>238</sup>» Donc, dépendamment du champ définitionnel auquel on se réfère, qui lui-même peut être influencé par l'instrument avec lequel l'observation est faite, deux observateurs verront deux objets distincts. Observer une galaxie à l'oeil nu et observer cette même galaxie à travers un télescope d'une très grande puissance, convenons que ces regards ne voient pas la même chose. Pourtant l'objet est le même. Assurément que l'instrument avec lequel on regarde peut amener nos regards à induire deux objets dissemblables. Mais il y a aussi les conditions psychologiques de ceux qui regardent qui viendront interférer sur la définition qu'ils donneront de ce qu'ils prétendront avoir vu. «[L]'imprinting culturel détermine l'inattention sélective, qui nous fait négliger tout ce qui ne va pas dans le sens de nos croyances, et le refoulement éliminatoire, qui nous fait refuser toute information inadéquate à nos convictions ou toute objection venant d'une source réputée mau-

---

<sup>237</sup> Voir la définition du mot «air» in, Le Petit Robert, opus cit., p. 43.

<sup>238</sup> Robert, S., opus cit. p. 25.

vaïse.<sup>239</sup>» Comme nous le disait Kuhn<sup>240</sup>, on ne regarde qu'à travers le regard que l'on a appris. Regarder avec des yeux dont le foyer est déjà ajusté nous mettant dans des conditions telles que le regard ne peut voir que ce que son champ de vision lui permet, n'est pas de même nature qu'observer avec des yeux curieux cherchant des champs d'une profondeur non appréhendée, permettant d'interroger l'image qu'on croyait voir. «La rupture d'imprinting peut être très profonde, et la déviance qui jaillit par la brèche peut développer en contestation radicale aboutissant finalement au renversement de vérités régnantes.<sup>241</sup>» Il y a donc une ambiance ou une atmosphère (Air) qui influe sur le regard, l'amenant ainsi à voir les choses qui font parties de la norme au sein d'une même époque (Ère). Mais il y a aussi la possibilité du regard déviant qui nous invite à voir autre chose que ce que l'évidence commande.

Nous pouvons donc, au sein d'une même Ère, ne pas voir au-delà du regard parce que trop aveuglés par l'«imprinting» culturel, ne pas voir le même objet parce que nos regards n'utilisent pas le même champ définitionnel pour regarder. «Deux sujets perceptifs peuvent regarder le monde avec le même cadrage et le même foyer, et cependant partitionner le champ sensoriel de manière différente, de façon à identifier des individus différents et à leur attribuer des propriétés et relations différentes.<sup>242</sup>» Nous pouvons donc regarder à travers des lunettes de force similaire, mais percevoir des choses différentes parce que notre relation sensorielle à

---

<sup>239</sup> Morin, Edgar. *La méthode. vol. 4. Les idées : leur habitat, leurs vies, leurs moeurs, leur organisation*, Paris, Éditions du Seuil, 1991 p. 26-27.

<sup>240</sup> Kuhn, T.S., opus cit., p. 138.

<sup>241</sup> Morin, E., opus cit., p. 35.

<sup>242</sup> Robert, S., opus cit., p. 28.

la chose observée amène l'observateur à décoder différemment ce qu'il observe.

Il nous est possible d'avoir aussi un regard à caractère prémonitoire, qui nous permette de voir au-delà de l'apparence, au risque d'une difficile marginalisation. Tout cela reste sous l'influence de l'Air du temps qui prévaut. La plus grande difficulté est d'ajuster les multiples regards, afin de s'entendre sur ce que l'on croit voir.

La période, ou l'époque, à l'intérieur de laquelle notre regard est influencé, ainsi que l'ambiance ou l'atmosphère qui y prévalent, font nécessairement partie d'un environnement ou d'un lieu physique au sein duquel erre notre regard; d'où l'Air du temps.<sup>243</sup> «Chaque communauté a en effet ses intérêts spécifiques et un environnement spécifique, de sorte qu'elle a sa propre perception du monde, irréductible aux autres façons de percevoir.<sup>244</sup>» Notre regard est donc influencé par le contexte social auquel nous appartenons. La vision que l'on se fait des choses doit toujours se comprendre à la lueur de l'environnement au sein duquel elle émerge. Par exemple, la définition que l'on peut se donner de la liberté au sein d'un contexte autoritariste ne peut être la même que la vision du même concept au sein d'un environnement qui se prétend<sup>245</sup> démocratique. Il y a donc influence du contexte sur le regard que l'on peut poser. «Certes, toute connaissance, y compris scientifique, est enracinée,

---

<sup>243</sup> Voir la définition du mot «aire», in le Petit Robert, opus cit., p. 43.

<sup>244</sup> Robert, S., opus cit., p. 45

<sup>245</sup> Nous employons le terme «prétend» de façon volontaire, puisque nous croyons que l'autorité s'exerce de façon plus subtile en démocratie.

inscrite dans et dépendante d'un contexte culturel, social, historique.<sup>246</sup>» Il y a donc tout un cadre institutionnel, au sens large, qui oeuvre à perpétuer la norme, à l'inculquer à chacun de ses membres se situant dans un environnement donné. Mais aussi, le regard que l'on pose peut agir sur le contexte au sein duquel nous le posons. «Les individus ne sont pas tous et toujours, y compris dans les conditions culturelles les plus closes, des machines triviales obéissant impeccablement à l'ordre social et aux injonctions culturelles.<sup>247</sup>» Il peut y avoir modification de l'environnement, entre autres par l'introduction d'autres façons de poser le regard. Morin fait référence, entre autres, à l'expansion du commerce des marchandises comme facteur de déstabilisation.<sup>248</sup> Il nous invite à comprendre que ce n'est pas l'acte du commerce qui génère des regards nouveaux, mais qu'il agit comme médiateur, permettant la multiplication de la communication. Il y a donc interaction entre contexte et regard; le contexte tentant de mouler le regard, ce dernier tentant d'inférer dans le contexte.

Bref, le regard est brouillé par l'époque, par l'ambiance ainsi que par l'environnement du temps où il tente de voir. Mais c'est aussi le regard déviant que l'on porte qui interfère sur l'époque, l'ambiance et l'environnement. À ce titre, il nous paraîtrait pertinent de faire un léger détour sur les différents regards qui ont prévalu selon les époques auxquelles ils ont appartenu. Comme le dit si bien Foucault: «Dans une culture et à un moment donné, il n'y a jamais qu'une épistémê, qui définit

---

<sup>246</sup> Morin, E., opus cit. p. 15.

<sup>247</sup> *Ibidem*, p. 22.

<sup>248</sup> Voir Morin, E., opus cit., p. 39-40.

les conditions de possibilité de tout savoir. [...] Et ce sont ces nécessités fondamentales du savoir qu'il faut faire parler.<sup>249</sup>» Si nous souhaitons faire cette digression, c'est pour tenter de mieux cerner l'origine du regard économique contemporain. Nous ne prétendons pas que les regards des économistes sont tous du même ordre. Le regard dont nous aimerions appréhender les sources d'influence est celui qui prévaut au sein du rapport Macdonald. Celui-ci a été exposé au chapitre premier et semble être partagé par une très grande majorité de la communauté des économistes.<sup>250</sup>

## 2.2 TYPOLOGIE DES REGARDS

Si nous en référons à la classification de M. Foucault<sup>251</sup>, il identifie trois périodes à l'intérieur desquelles il a su définir un type de regard propre à chacune. La première période de son archéologie du savoir est la «Renaissance». Il la situe, temporellement, au XVI<sup>e</sup> siècle. L'épistémê qui transcende cette période réside dans l'art de l'interprétation de ce que le regard appréhende. Savoir, c'est interpréter les signes: «Le propre du savoir n'est ni de voir ni de démontrer, mais d'interpréter.<sup>252</sup>» La seconde période dont Foucault tente de retracer l'archéologie est la période «Classique». Il la situe, temporellement, comme ayant appartenu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'épistémê qui influence cette période est la recherche de l'ordre, de la continuité et de la régularité dans le regard

---

<sup>249</sup> Foucault, M., opus cit., p. 179.

<sup>250</sup> Nous voulons parler de la communauté des économistes qui partagent le même point de vue que la structure argumentative contenue dans le rapport.

<sup>251</sup> Voir Foucault, Michel. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, 400p. (Bibliothèque des sciences humaines).



posé: «Malgré ces différences, système et méthode reposent sur le même socle épistémologique. On peut le définir d'un mot, en disant que dans le savoir classique, la connaissance des individus empiriques ne peut être acquise que sur le tableau continu, ordonné et universel de toutes les différences possibles.<sup>253</sup>» Le regard était à la recherche de la règle, de la loi. Et finalement, la dernière période que Foucault identifia fut celle qui succéda à la période classique, d'où son appellation de «Post-Classique». Ce qui marqua et marque encore le regard de cette période fut et est l'insertion du porteur du regard sur le regard qu'il porte. Plus précisément, le savoir ne peut plus se définir en dehors de l'être qui tente de savoir ni du contexte au sein duquel il tente de le faire. Comme il le dit si bien: «l'individu «psychologique» qui du fond de sa propre histoire, ou à partir de la tradition qu'on lui a transmise, essaie de savoir.<sup>254</sup>» Le regard post-classique sera donc marqué par l'influence du sujet sur l'objet du regard. L'objectivité ne peut plus résider dans la chose en soi, mais elle se réfère maintenant au sujet qui observe la chose. «Ce qui a changé au tournant du siècle, et subi une altération irréparable, c'est le savoir lui-même, comme mode d'être préalable et indivis entre le sujet qui connaît et l'objet de la connaissance.<sup>255</sup>» Regarder n'est plus seulement poser les yeux sur des objets, mais c'est surtout voir des objets à travers un regard qui appartient à un individu faisant partie d'une culture.

---

<sup>252</sup> Foucault, M., opus cit., p. 55.

<sup>253</sup> *Ibidem*, p. 157.

<sup>254</sup> *Ibidem*, p. 252.

<sup>255</sup> *Ibidem*, p. 264.

### 2.2.1 Le regard à la période de la Renaissance

Nous disions donc que le regard, ou le savoir, au XVI<sup>e</sup> siècle, résidait dans l'art de l'interprétation. Mais que fallait-il donc interpréter? L'essence même des choses qui préexistait au regard et qui avait été déposée sur les choses. Il fallait être en mesure de découvrir un signe qui nous indiquerait la similarité des choses. «Connaître sera donc interpréter: aller de la marque visible à ce qui se dit à travers elle, et demeurer, sans elle, parole muette, ensommeillée dans les choses.<sup>256</sup>» Le regard interprétatif est d'un ordre quasi mystique. L'art de l'interprétation consiste à décoder le sens caché des choses à travers des signes qui nous sont révélés. Tout événement peut être annonciateur d'une signification quelconque. Par exemple, les noms appartiennent déjà aux êtres qui les portent: «Les noms étaient déposés sur ce qu'ils désignaient, comme la force est écrite dans le corps du lion, la royauté dans le regard de l'aigle, comme l'influence des planètes est marquée sur le front des hommes: par la forme de la similitude.<sup>257</sup>» L'auteur nous donne un exemple de cet art de l'interprétation dans la symbolique de l'or à l'époque de la Renaissance.<sup>258</sup> Il nous dit donc que la préciosité de l'or ne résidait pas dans la possibilité qu'elle puisse jouer le rôle de médium d'échange, au contraire, une analogie fut établie entre l'or enfoui dans les profondeurs de la terre qui brillait dans ses ténèbres et les étoiles qui brillaient dans les ténèbres de la nuit et qui étaient enfouies dans la noirceur du firmament. Il y avait donc une similitude potentielle, si l'on regarde d'un point de vue interprétatif, entre la couleur de l'or, son caractère brillant, le fait qu'il soit enfoui dans la pénombre de la terre et les étoiles qui luisaient de la même façon et

---

<sup>256</sup> *Ibidem*, p. 47.

<sup>257</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>258</sup> *Ibidem*, p. 184.

occupaient une position similaire dans la pénombre de la voûte céleste. Il n'y avait qu'un pas à franchir afin d'établir la ressemblance entre ces choses qui pourtant, avec un regard contemporain, nous apparaissent distincte. L'art de l'interprétation consistait donc à établir des similitudes ou ressemblances entre les choses observées. «Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la ressemblance a joué un rôle bâtisseur dans le savoir de la culture occidentale. C'est elle qui a conduit pour une grande part l'exégèse et l'interprétation des textes: c'est elle qui a organisé le jeu des symboles, permis la connaissance des choses visibles et invisibles, guidé l'art de les représenter.<sup>259</sup>» Regarder était interpréter, à partir des ressemblances que l'on pouvait décoder et qui étaient ancrées au sein même des choses. Si l'on s'en réfère à la classification de Foucault, il y avait quatre formes de ressemblance. La première était la *convenientia* ou la convenance; la seconde forme de ressemblance était *l'aemulatio* ou l'émulation; la troisième était *l'analogie* et, enfin, la dernière forme de similitude résidait dans le jeu des *sympathies*.

La convenance consistait en cette mesure de ressemblance qui fait que les choses qui se côtoient, mais qui ne se ressemblent pas en apparence, ont tout de même une certaine similitude. Il y a communication et ajustement entre la terre et la mer, entre les animaux et les plantes, les humains et ce qui fait partie de leur environnement. Quant à l'émulation, elle est cette forme de ressemblance qui, tout en inspirant l'opposition, fait en sorte que le contraire devienne le simple reflet de l'autre, à l'opposé, mais à son image. La troisième forme de similitude est l'analogie; le terme décrit bien cette forme de ressemblance résidant en la capacité des choses à ressembler à une autre chose par la similitude des

---

<sup>259</sup> *Ibidem*, p. 32.

représentations et des images auxquelles font référence les unités comparées. Bien que ce type de ressemblance ne soit pas, d'un premier coup d'oeil, évident, il peut facilement le devenir. En effet, n'est-ce pas François Quesnay qui, bien qu'étant du XVIIIe siècle, fit l'analogie entre la circulation des flux sanguins dans le corps humain et la circulation ou l'interdépendance entre les différentes composantes du corps social, au sein de son tableau économique?<sup>260</sup> Enfin, la dernière forme de ressemblance est le jeu des sympathies qui, curieusement, permet la ressemblance par son opposé; l'antipathie. Le feu et l'eau s'opposent, mais l'eau est nécessaire aux racines de l'arbre pour sa survie et le bois de l'arbre permet le feu dont l'eau circonscrit les flammes. Malgré l'opposition de certains éléments, on en arrive, par le jeu des sympathies, à trouver l'idée de complémentarité et de ressemblance entre des choses ayant un caractère antipathique.<sup>261</sup>

Le regard de la Renaissance, consistant à interpréter ce qui est caché dans la profondeur des choses pour tenter d'en ressortir les ressemblances et les similitudes, crée une connaissance qui reste fermée sur elle-même. Tout est identique à tout et le jeu de l'interprétation consiste à maintenir l'équilibre du monde par l'établissement du pareil au pareil. Comme le dit si bien Foucault: «Par ce jeu, le monde demeure identique: les ressemblances continuent à être ce qu'elles sont, et à se ressembler. Le même

---

<sup>260</sup> Voir Denis, Henri. *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, p. 169-170. (Thémis. Manuels juridiques, économiques et politiques)

<sup>261</sup> Pour les quatre niveaux de ressemblance, voir Foucault, opus cit. p. 30 à 40.

reste le même et verrouillé sur soi.<sup>262</sup>» Le regard ne fait qu'amalgamer ce qu'il découvre à ce qu'il connaît déjà.

### 2.2.2 Le regard Classique

Autant le regard du XVI<sup>e</sup> siècle fut caractérisé par une approche que l'on pourrait qualifier de mythique et magique, autant la période classique au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles créa une rupture dans le regard porté sur les choses. D'un regard fondé sur la ressemblance et la similitude des choses, on passa à un regard fondé sur l'identité basée sur les différences.

On pourrait croire à un jeu de mots, en tentant de créer une nuance qui n'a pas lieu d'être, entre la ressemblance du XVI<sup>e</sup> et l'identité des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>. Mais tel n'est pas le cas. À la période de la Renaissance, la catégorisation vise à créer des ressemblances permettant l'établissement d'un monde inerte: «La similitude au XVI<sup>e</sup> siècle triomphait de l'espace et du temps: car il appartenait au signe de ramener et de réunir.<sup>263</sup>»

Pour la période classique, la recherche de l'identité par l'établissement des différences avait comme objectif de catégoriser les choses qui avaient des caractéristiques spécifiques et mesurables. L'oiseau ne ressemblait pas à un autre oiseau seulement parce qu'il volait, mais il y avait identité ou différence du fait qu'il était diurne ou nocturne, ou de par son habitat et/ou le type de nourriture qu'il consommait.<sup>264</sup> On recherchait une plus grande précision dans la spécificité des identités.

---

<sup>262</sup> Foucault, M., opus cit. p. 40.

<sup>263</sup> *Ibidem*, p. 74.

<sup>264</sup> Voir Foucault, opus cit., p. 157.

Avec l'apparition de la mesure, la mathésis<sup>265</sup>, cela permet de préciser nos catégories selon les identités pouvant s'établir à partir de différences plus spécifiques. «La mesure permet d'analyser le semblable selon la forme calculable de l'identité et de la différence», nous dira Foucault.<sup>266</sup>

L'objectif du regard classique n'était pas d'établir des identités afin d'en arriver à des ressemblances atténuant ainsi les différences. D'ailleurs, Foucault précisera que pour le regard classique, une lecture de la similitude au sein des signes exprimés par les êtres et les événements relevait de «rêveries et charmes d'un savoir qui n'était pas encore devenu raisonnable.<sup>267</sup>» Non! Le regard classique, c'est la naissance du rationalisme afin de décoder l'ordre des choses grâce à la classification des identités qui ne peuvent être établies que par la distinction des différences. La pensée classique exclut donc «la ressemblance comme expérience fondamentale et forme première du savoir, dénonçant en elle un mixte confus qu'il faut analyser en termes d'identité et de différences, de mesure et d'ordre.<sup>268</sup>» Nous nous retrouvons donc face à un nouveau regard qui tente de déceler par la mesure la distinction entre les objets qu'il observe. Il cherche donc l'exclusion par la différence afin de trouver la spécificité des identiques. Ce regard veut aussi trouver le code lui permettant de comprendre l'ordre qui régit les choses.

Au sein de la pensée classique, l'analyse usant du rationalisme supprime la notion d'analogie; la comparaison fondée sur un ordre naturel des choses et la mesure permettant l'établissement des identités par les

---

<sup>265</sup> Terme emprunté au langage Foucauldien.

<sup>266</sup> *Ibidem*, p. 67.

<sup>267</sup> *Ibidem*, p. 65.

<sup>268</sup> *Ibidem*, p. 66

différences supplantent la ressemblance; l'énumération grâce à laquelle nous pouvons recenser les espèces distinctes prend la place de la similitude qui ne permettait pas de préciser la spécificité; et enfin l'apport du discernement, nous permettant ainsi de préciser les différences menant aux identités.<sup>269</sup>

Comme nous avons tenté de le préciser au début de ce chapitre, il est possible de décoder l'assise épistémologique qui structure une période. Nous pourrions dire que l'épistémê de la période classique répond à la volonté de découvrir l'ordre naturel des choses. Par l'utilisation de la mesure comme outil de comparaison et de l'analyse qui permettent d'établir des classifications indiquant les différences et par là, les identités recensées. «Malgré ces différences, système et méthode reposent sur le même socle épistémologique. On peut le définir d'un mot, en disant que dans le savoir classique, la connaissance des individus empiriques ne peut être acquise que sur le tableau continu, ordonné et universel de toutes les différences possibles.<sup>270</sup>» En distinguant les différences, la pensée classique peut être en mesure d'établir les identités, afin de pouvoir en induire un ordre des choses dépassant les choses elles-mêmes.

Il n'est pas surprenant, sur ce socle épistémologique qui caractérise l'époque classique, de voir l'apparition de l'histoire naturelle. «L'a priori historique, qui, au XVIIIe siècle, a fondé les recherches ou les débats sur l'existence des genres, la stabilité des espèces, la transmission des caractères à travers les générations, c'est l'existence d'une histoire naturelle.<sup>271</sup>» La volonté de classer et de mesurer, de préciser des identités à partir des différences, de décoder un ordre fondé sur l'analyse raisonnée, ne peut

---

<sup>269</sup> Voir Foucault, opus cit. p. 68-69.

<sup>270</sup> *Ibidem*, p. 157.

mener le regard qu'à vouloir faire émerger une règle qui dépend plus de l'ordre naturel des choses que de l'interprétation du signe pour établir l'immutabilité de l'identique. Foucault dira: «L'histoire naturelle à l'âge classique ne correspond pas à la pure et simple découverte d'un nouvel objet de curiosité [...] la possibilité d'un ordre constant.<sup>272</sup>» Ce que le regard tente de découvrir, c'est la loi, la règle ou le code qui régit. Angoissé par l'inconnu, le regard est à la recherche de lois lui permettant d'universaliser la règle et ainsi accéder à la vérité.

Cette volonté de faire émerger un ordre constant du regard ne s'applique pas seulement aux sciences naturelles, mais cette façon de percevoir se transfère aussi aux autres disciplines: «la grammaire générale, l'histoire naturelle, l'analyse des richesses, sciences de l'ordre dans le domaine des mots, des êtres et des besoins.<sup>273</sup>» Il y aurait donc, à l'époque classique, similitude des regards au sein de ces trois champs d'investigation.

Si l'on s'en réfère à Foucault, il semble que le regard de l'«économie qui parle de mécanisme extérieurs à la conscience humaine<sup>274</sup>» n'ait pas échappé à l'influence de l'(ère, air, aire) du temps. Autant dans l'histoire naturelle nous étions à la recherche d'un ordre «aussi essentiel pour l'âge classique que le fut pour la Renaissance le rapport à l'Interprétation<sup>275</sup>», autant dans le domaine de la définition de la richesse des nations nous sommes à la recherche d'un ordre relevant de forces non pas magiques ou

---

<sup>271</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>272</sup> *Ibidem*, p. 171.

<sup>273</sup> *Ibidem*, p. 71.

<sup>274</sup> *Ibidem*, p. 238.

<sup>275</sup> *Ibidem*, p. 71.



mythiques, mais de forces similaires à celles identifiées au sein de l'histoire naturelle.

Le regard économique est à la recherche d'un ordre mesurable, appréhendable et, surtout, ne relevant pas de la volonté des humains. Tout comme dans l'histoire de la nature, le regard économique se devait de décoder les lois naturelles qui régissaient tant la circulation des marchandises, le commerce, que la détermination des prix et le rapport de ces prix à une unité monétaire agissant comme médium d'échange. Comme le disait Foucault: «On constate d'abord que l'analyse des richesses obéit à la même configuration que l'histoire naturelle et la grammaire générale.<sup>276</sup>» L'économie ne pouvait échapper à l'épistémê de l'ère classique et se sentait l'obligation d'énoncer des lois qui régissaient sa propre régulation.

Nous n'avons qu'à nous rappeler l'allégorie de la main invisible chez Smith pour nous convaincre de la vision naturaliste du regard économique influencé par l'épistémê classique. H. Denis dira de Smith: «Il est en effet, un ardent partisan des «lois économiques naturelles.<sup>277</sup>»

Cette analogie de la main invisible chez Smith est lourde de signification. Nous pouvons en comprendre que le regard de celui-ci appréhendait une force supérieure qui gouvernait la régulation de l'économie et cela peu importe l'agir des humains. Quelque chose d'irrévocable les condamnait à dépendre de l'ordre régissant l'économie. Rappelons-nous aussi cette loi de la valeur chez Smith. N'était-il pas en quête de trouver la règle pouvant nous expliquer, de tout temps et en tout

---

<sup>276</sup> *Ibidem*, p. 214.

<sup>277</sup> Denis, H., opus cit, p. 200.

lieu, le niveau des prix et ses variations? Ainsi, s'appuyant sur sa vision de l'irréversibilité des impacts de la division du travail, n'arriva-t-il pas à induire la règle que la valeur des objets, si exprimée en unités monétaires, leur prix, était équivalente à la quantité de travail nécessaire à leur fabrication et que, par voie de conséquence, l'ingéniosité humaine, stimulée par la libre concurrence, devait faire en sorte que le temps requis pour fabriquer ces objets devait diminuer, donc leur expression monétaire aussi? Bref, on devait assister à une augmentation des quantités produites, par le biais d'une plus grande productivité. Et qui dit amélioration de la productivité, dans une perspective valeur-travail, dit baisse du temps pour fabriquer les produits, donc baisse des prix. Ceci devait se réaliser indépendamment de la volonté humaine, dans un état bien gouverné, c'est-à-dire non-interventionniste.

Ne peut-on pas comprendre dans l'énoncé de Say que l'on appelle couramment «Loi des débouchés<sup>278</sup>», qui se transforma en l'expression «L'offre crée sa propre Demande», ne peut-on pas en comprendre que sa vision était imprégnée de l'(ère, air, aire) du temps. Ce qu'il croyait avoir découvert, n'était rien de moins qu'une loi d'auto-équilibre économique, sur laquelle les humains n'avaient aucune emprise. C'est-à-dire que, par automatisme, tout ce qui était produit était consommé. Donc, sans intervention requise de quiconque, et surtout pas de l'État. L'équilibre était quelque chose d'assuré et de permanent.

Et finalement, que comprendre de l'allégorie du commissaire-priseur chez Walras? Ne cherchait-il pas lui aussi un ordre dans la régulation automatique par le biais du marché? Et s'inspirant plus particulièrement

---

<sup>278</sup> Il est à noter que l'auteur lui-même l'appela plus modestement: «Des débouchés».

de la mesure, il en arriva à modéliser une mécanique qui répondait plus à une force supra-humaine indépendante de toute volonté des hommes, donc du même ordre que les lois de la nature. Nous passons outre son influence sur la pensée marginaliste encore très présente au sein de l'analyse économique contemporaine. Cette pensée voulait et veut décrire le comportement irrémédiable des humains par une série d'équations mesurant les niveaux maximum de satisfaction des individus compte tenu d'un certain nombre de contraintes. Cette modélisation situe la réaction de l'individu en dehors de sa propre volonté.

Comme nous l'avons déjà cité de Foucault<sup>279</sup>, au sein de toute culture réside un épistémê qui influence le regard ambiant. Et le regard économique, à notre avis, n'a pas fait exception et s'est laissé baigner par cette volonté de vouloir induire des lois de la régulation économique tout comme il se faisait, entre autres, dans le domaine des sciences naturelles. Autant le XVIe siècle fut sous l'influence d'un regard cherchant ses réponses dans l'art de l'interprétation, autant le regard des XVIIe et XVIIIe siècle fut, probablement en réaction au siècle précédent, influencé par cette volonté de décoder des lois générales absentes de tout jeu de l'interprétation.

### 2.2.3 Le regard Postclassique

Malgré la rigueur de l'analyse, malgré la mesure permettant la distinction entre la différence et l'identique, une faille s'est introduite au sein même du regard classique. Dans un détour insoupçonné, est apparue la brisure qui a remis en question la façon de percevoir. Comme nous dit

---

<sup>279</sup> Foucault, M., opus cit., p. 179.

l'auteur: «un moment scientifique fort s'est constitué là où l'épistémê classique connaissait un temps métaphysiquement fort; et en revanche, un espace philosophique s'est dégagé là où le classicisme avait établi ses serrures épistémologiques les plus solides.<sup>280</sup>» Quel est l'événement qui a poussé le regard de la période classique à la période post-classique? Nous n'en savons trop rien. «Cet événement [...] nous échappe pour une grande part.<sup>281</sup>» Comme nous le dit Foucault, malgré la solidité et l'espace de la pensée classique, ont émergé au sein même de cette période les fondements qui ont permis de modifier complètement l'épistémê classique. Quelles sont donc les caractéristiques du regard post-classique?

On se souvient que ce qui fondait le savoir classique c'était la possibilité de pouvoir saisir la chose d'une façon définitive, en dehors du temps et de toute altération possible, donc de pouvoir décoder la règle qui régit l'objet du regard, afin de pouvoir se permettre de prédire l'inconnu. «Il n'y a pas et il ne peut y avoir même le soupçon d'un évolutionnisme ou d'un transformisme dans la pensée classique», nous dira Foucault.<sup>282</sup> La pensée classique arrête donc le temps et l'influence de celui-ci sur les altérations possibles de l'ordre que l'on a décodé, ce qui permet de croire en une régularité parfaite et continue de l'univers.

Ce qui a changé dans le regard post-classique, c'est principalement la réinsertion du porteur du regard au sein de l'observation. Les choses ne peuvent plus être ce que l'on croit voir qu'elles sont. Elles sont, justement, l'adéquation de la chose observée et du regard de l'humain qui observe la chose en question. Foucault nous dira: «Ce qui a changé au tournant du siècle, et subi une altération irréparable, c'est le savoir lui-

---

<sup>280</sup> *Ibidem*, p. 219.

<sup>281</sup> *Ibidem*, p. 232.

même comme mode d'être préalable et indivis entre le sujet qui connaît et l'objet de la connaissance.<sup>283</sup>» On ne peut plus se permettre de ne voir qu'à travers un regard, qui lui-même possède déjà ses propres déformations compte tenu de ses antécédents, de son environnement culturel, de sa condition psychologique.<sup>284</sup> C'est donc la réintroduction du sujet connaissant tentant d'observer à travers des lunettes pouvant déformer l'objet de la connaissance. On se rend compte que les choses n'existent pas en soi, mais à travers un regard humain qui tente de les appréhender. La question de l'influence de l'humain sur l'objet de connaissance ne se posait pas à la période classique. «[Il] n'y avait pas de conscience épistémologique de l'homme comme tel.<sup>285</sup>» C'est seulement à partir du XIXe siècle qu'apparaît l'influence du chercheur sur l'objet de recherche, les choses n'existant qu'à travers un regard.

L'autre dimension qui a remplacé complètement l'épistémê classique, c'est l'impossibilité de pouvoir saisir définitivement les objets, puisqu'ils sont altérés par le temps, le mouvement. À la période post-classique, les choses n'existent plus en dehors d'un contexte, mais dans un processus d'interaction avec ce contexte, d'où l'introduction du mouvement dans la lecture des choses, puisque «s'ajoute l'analyse du milieu et des conditions qui agissent sur le vivant.<sup>286</sup>» Cette volonté d'appréhender les phénomènes sans les entacher par le regard que l'on pose est maintenant chose du passé.

---

<sup>282</sup> *Ibidem*, p. 163.

<sup>283</sup> *Ibidem*, p. 264.

<sup>284</sup> Voir Foucault, p. 252.

<sup>285</sup> Foucault, M., opus cit., p. 320.

<sup>286</sup> *Ibidem*, p. 306.

Nous nous devons de regarder les phénomènes dans un processus en mouvement. Il faut se munir d'un regard qui ne s'arrêtera pas à l'apparence des choses, mais qui aura la curiosité de saisir les objets dans un contexte interactif avec un environnement qui lui-même est en changement. Il n'y a pas que l'objet qui puisse être modifié par son contexte, mais le contexte qui lui-même est en mouvement peut être altéré par les objets. Il y a donc réintroduction du temps comme facteur d'altération. Le regard doit dorénavant porter sur des séries en interaction, des enchaînements et un devenir potentiel. «L'essentiel, c'est que la pensée soit pour elle-même et dans l'épaisseur de son travail à la fois savoir et modification de ce qu'elle sait, réflexion et transformation du mode d'être de ce sur quoi elle réfléchit.<sup>287</sup>» Il ne s'agit plus seulement de pouvoir poser notre regard sur les choses, mais aussi de pouvoir penser sur notre façon de regarder, puisque l'humain fait maintenant partie intégrante du regard qu'il porte.

Nous croyons pouvoir dire que le passage de l'ère classique à l'ère post-classique est le passage d'un regard se croyant certain de ce qu'il voyait, à un regard se voyant incertain de ce qu'il croyait voir.

### 2.3 LE REGARD PARADIGMATIQUE

Bien qu'il soit quasi impossible d'identifier, comme le disait Foucault<sup>288</sup>, voire même de cerner l'événement qui pourrait nous

---

<sup>287</sup> *Ibidem*, p. 338.

<sup>288</sup> Voir Foucault, p. 232.

expliquer le passage du regard d'une épistémê à une autre, peut-être nous est-il possible de comprendre la dynamique qui fait que notre regard voit ce qu'il voit à l'intérieur d'une période de temps et que, tout à coup, il perçoit autre chose.

Pour voir, encore faut-il regarder. Et regarder, c'est voir à travers des lunettes qui orientent le regard que l'on pose. Dans l'esprit, c'est ce que T. Kuhn appelait un paradigme.<sup>289</sup> C'est-à-dire un ensemble de codes, de règles, et de définitions permettant à une communauté de percepteurs, de s'entendre sur ce qu'ils croient voir. Comme il le dit si bien: «Un paradigme est ce que les membres d'un groupe scientifique possèdent en commun, et, réciproquement, un groupe scientifique se compose d'hommes qui se réfèrent au même paradigme.<sup>290</sup>» Il y a donc dans un espace-temps ce que l'on perçoit, et qui est partagé par une communauté d'individus. Ce qui nous permet de dire qu'au sein d'une épistémê, où peut y avoir dominance d'un type de regard, peuvent coexister plusieurs regards ou paradigmes. Plus précisément, la perception et le champ définitionnel qui amenaient les individus à percevoir en termes de ressemblance et l'art de l'interprétation des signes et des symboles qui prévalait à la Renaissance constitue une épistémê. Par contre, au sein de cette épistémê, il n'est pas dit que tous partageaient la même façon d'interpréter les symboles et les signes. De même, la volonté d'établir l'identité par la précision des différences, de catégoriser, de mesurer, de mettre sous forme de série, de chercher le code de la régularité, de croire en la possibilité d'en arriver à un regard certain, constituait l'épistémê qui

---

<sup>289</sup> Voir Robert, S., opus cit., p. 13.

<sup>290</sup> Kuhn, Thomas S. *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1972, p. 208. (Nouvelle bibliothèque scientifique)

baignait la communauté durant la période classique. Cependant, tous ne voyaient pas avec les mêmes lunettes. De la même façon, l'intégration du porteur du regard comme élément influant sur l'explication du regard posé constitue une autre épistémê dont le contenu ne fait pas partie des paradigmes antérieurs.

Nous ne croyons pas que la définition de paradigme doit s'entendre seulement au sens strict, c'est-à-dire vu comme étant l'ensemble des définitions se référant à un champ disciplinaire en particulier. Le précisant lui-même, Kuhn dit: «Selon l'usage habituel, un paradigme est un modèle ou un schéma accepté, et cette signification particulière m'a permis de m'approprier ici ce terme, à défaut d'un meilleur.<sup>291</sup>» Si nous interprétons bien le sens de la définition de paradigme, tel qu'énoncée par l'auteur, il nous semble que peut être considéré comme paradigme une façon de percevoir à une époque donnée. Nous pouvons dire que cette perception est partagée par un sous-ensemble de la communauté scientifique. Ce schème perceptuel se transpose au sein des différentes disciplines qui ont cours. On peut donc dire qu'une discipline particulière s'inspire de telle vision du monde ou de telle autre, donc d'un paradigme donné.

Si l'on tente de se résumer, un paradigme serait les lunettes avec lesquelles le regard se porte sur les choses. Ce qui nous permet de classer les types de perception qui agissent de la même façon. On peut aussi identifier une tendance dominante du regard à une époque donnée, ce qui n'exclut pas qu'au sein de cette même époque, les divergences perceptuelles, bref les paradigmes, sont toutes sous l'influence de l'épistémê qui

---

<sup>291</sup> Kuhn, T., opus cit., p. 39.



prévaut. Il peut se trouver qu'au sein d'une épistémê coexistent des paradigmes d'ordre contemporain et d'autres d'une époque antérieure. Bref, un changement d'épistémê n'implique pas nécessairement l'abandon de tous les paradigmes. Il peut se trouver que certains paradigmes perdurent et que d'autres soient précurseurs d'un regard futur.

Continuons d'élaborer en termes de paradigme. Ce qui est donc partagé par une communauté de regards, constitue le paradigme. À partir du moment où la majorité, et là il pourrait y avoir confusion sur ce qu'est une majorité, disons que nous considérerons majorité comme étant ce qui semble faire consensus au sein d'une communauté communicationnelle<sup>292</sup> et non nécessairement unanimité, donc, à partir du moment où un regard semble faire consensus, Kuhn appellera cette situation science normale. «[C]'est-à-dire, à confirmer, préciser et appliquer à des champs nouveaux les théories reçues, sans apprendre à remettre en question ces théories et à leur inventer de meilleures alternatives.<sup>293</sup>» L'émergence d'un paradigme qui a remis en question les perceptions antérieures qui nous apparaissent dépassées, changeant ainsi notre angle de vision, crée une situation tout à fait curieuse, pour ne pas dire paradoxale. En effet, pour réussir à déclasser une perception que l'on croit fautive, il a fallu qu'apparaisse au sein du paradigme une déviance. Cette déviance a créé un séisme au sein d'un regard ancien, ou paradigme, l'ébranlant au point de renverser notre façon de percevoir. Ce moment ou passage, Kuhn l'a défini comme étant une révolution scientifique: «Les épisodes extraordi-

---

<sup>292</sup> Pour préciser ce terme, voir Apel Karl O. *L'éthique à l'âge de la science*, Lille, France, Presses universitaires de Lille, 1987, 138p.

<sup>293</sup> Robert, S., opus cit., p. 5.

naires au cours desquels se modifient les convictions des spécialistes sont qualifiés dans cet essai de révolutions scientifiques.<sup>294</sup>»

En quoi est-ce paradoxal? Le paradoxe ne se situe pas dans le fait que le regard change d'angle de vision et rend quasi caduc ce que la communauté considérait comme acquis. Ce qui cause problème à notre avis, c'est l'attitude que l'on qualifierait de schizophrénique du regard, à partir du moment où il semble se dégager un consensus.

Revenons donc à cette idée de science normale qui «est fondée sur la présomption que le groupe scientifique sait comment est constitué le monde.<sup>295</sup>» Pourtant, cette nouvelle certitude provient d'un renversement, d'une révolution scientifique, d'un paradigme antérieur. Curieusement, ce nouveau paradigme, plutôt qu'ouvrir les esprits ou les regards, referme le regard à l'intérieur d'un nouveau champ définitionnel. Au point, nous dira S. Robert,<sup>296</sup> que le regard n'apprend pas à critiquer ou remettre en question ces nouvelles théories, mais plutôt à renforcer ce nouveau regard en tentant de confirmer et de maintenir le nouveau paradigme comme valeur de vérité. Ce que nous confirme Kuhn lorsqu'il nous dit: «La science normale supprime par exemple telle nouveauté fondamentale parce qu'elle est propre à ébranler ses convictions de base<sup>297</sup>», attitude que nous qualifions de schizophrénique parce qu'elle referme le regard dans un processus d'autovalidation.

---

<sup>294</sup> Kuhn, T., opus cit. p. 20.

<sup>295</sup> *Ibidem*, p. 20.

<sup>296</sup> Voir dans l'esprit, Robert, S., opus cit. p. 3,4 et 5.

<sup>297</sup> Kuhn, T. opus cit., p. 20.

Autant les contextes de révolutions scientifiques, au sens kuhnien, ébranlent le regard et le contraignent à s'ouvrir, autant l'émergence d'un nouveau paradigme crée une situation d'autisme sur un univers clos qui veut s'empêcher d'intégrer des regards déviants, pouvant remettre en question les nouvelles certitudes acquises. «La science normale ne se propose pas de découvrir des nouveautés, ni en matière de théorie, ni en ce qui concerne les faits, et, quand elle réussit dans sa recherche, elle n'en découvre pas», dira Kuhn.<sup>298</sup>

Et curieusement, c'est, semble-t-il, cette attitude schizophrénique de la science normale, au sens kuhnien, qui permet l'apparition du regard déviant. Comme le confirme l'auteur: «c'est le développement même de la science normale qui peut transformer une anomalie, jusque là simple cause d'agacement, en une source de crise.<sup>299</sup>» Donc, l'insatisfaction créée par le regard normalisé par la norme du regard génère un contexte permettant l'apparition d'un regard déviant qui, émergeant au sein d'une convivialité autocentrée, crée un séisme. Et, lorsque la secousse sismique est suffisamment forte et appuyée par les faits ou l'expérience, voilà que le regard qui se complaisait sur lui-même devient dans l'obligation de changer de lunettes. «Décider de rejeter un paradigme est toujours simultanément décider d'en accepter un autre, et le jugement qui aboutit à cette décision implique une comparaison des deux paradigmes, par rapport à la nature et aussi de l'un par rapport à l'autre.<sup>300</sup>» Bien que nous ne soyons pas en mesure d'identifier dans toute son exactitude, comme nous l'a précisé Foucault, l'événement ou la situation contextuelle qui a ébranlé

---

<sup>298</sup> *Ibidem*, p. 71.

<sup>299</sup> *Ibidem*, p. 105.

<sup>300</sup> *Ibidem*, p. 100.

un paradigme, voilà, nous semble-t-il, la dynamique qui fait que le regard change d'angle de vision.

Ce n'est cependant pas parce que se dégage un assentiment, permettant de prétendre que nous avons vécu une période de révolution scientifique et que nous nous retrouvons dans un autre cadre paradigmatique, que chacun des champs disciplinaires adhère à ce nouveau paradigme. Il peut y avoir retard de certains regards disciplinaires qui se refusent, pour des raisons obscures, d'intégrer dans leur vision les paramètres du nouveau paradigme. Il faut donc comprendre qu'il y a un regard paradigmatique qui peut faire figure de proue, mais que ce ne sont pas tous les regards qui s'en réclament.

#### 2.4 LE PARADIGME EN ÉCONOMIE

De quel paradigme s'inspire le regard économique? Afin de répondre à cette importante question, inspirons-nous d'un cadre très pragmatique, soit la structure argumentative du rapport de la commission Macdonald, dont nous avons établi les paramètres au chapitre premier.

Rappelons donc brièvement cette structure argumentative.

Les commissaires, devant une situation économique plutôt catastrophique, ont comme mandat d'établir une politique économique qui deviendrait le guide du gouvernement canadien. À leurs dires, le cadre de référence qu'ils doivent préconiser se doit d'être imaginatif et avant-gardiste. Ils doivent faire preuve d'un sens de créativité et d'imagination. Ce qui les conduit donc à nous proposer l'établissement d'une politique industrielle dont la caractéristique principale est d'être un cadre d'intervention gouvernementale où le rôle principal de l'État est de créer

un contexte lui permettant de ne pas avoir à intervenir. Nous avons donc établi, au chapitre premier, que le seul rôle de l'État était de créer ce contexte lui permettant de se retirer complètement de toute intervention sur la régulation de l'économie. Ce contexte, où cette politique industrielle, avait, rappelons-le, comme moyen l'établissement d'une libéralisation des échanges avec le principal partenaire commercial du Canada, les États-Unis. Cette décision de préconiser l'abolition de toute barrière protectionniste n'était pas sans fondement. La raison principale, et non la moins lourde de conséquence, était de redonner au marché son rôle d'autorégulateur de l'économie. Les commissaires iront même jusqu'à l'acte de foi en ce mode de régulation; bien qu'étant imparfait, il est de loin le plus équitable, diront-ils. Équitable parce que non contrôlé par l'État, il assure donc une saine et juste répartition des résultats de l'activité économique. De là une politique industrielle qui vise à éviter toute intervention.

Cette libéralisation des échanges vise donc à créer un contexte permettant au marché de jouer dans les meilleures conditions possibles son rôle de régulateur. Rappelons que l'étymologie du mot marché signifie faire des échanges. Il s'agissait donc, en élargissant le cadre des échanges, d'augmenter l'intensité de la compétition interentreprises, puisque l'absence de concurrence provoquée par des politiques protectionnistes enrayait la régulation autonome du marché que seul un contexte de concurrence peut garantir. Une fois le contexte de concurrence réalisé, un effet d'enchaînement devrait en découler. La concurrence devrait stimuler la productivité, devant par le fait même engendrer des changements technologiques qui auraient des effets de rétroaction sur la productivité des entreprises, les rendant ainsi plus concurrentielles sur le marché libéré de toute entrave. De ces changements technologiques générés par une

amélioration de la productivité, sous l'effet de la contrainte qu'est la plus grande concurrence, devrait découler la croissance économique espérée. Rappelons que les trois paramètres ou finalités de la politique industrielle sont: concurrence, productivité et croissance.

Nous avons tenté, au sein de ce premier chapitre, d'établir un parallèle entre la politique industrielle telle que préconisée par les commissaires et le regard économique qui prévalait au XVIIIe et au début du XIXe siècle. Revenons brièvement sur cette comparaison; il nous semble que l'objectif même de la politique industrielle tel que présenté par les commissaires est l'autorégulation de l'économie par le biais des effets attendus de la libéralisation du négoce. Cette politique ressemble étrangement à l'allégorie de Walras, lorsque celui-ci fait appel au personnage mythique du commissaire-priseur afin de nous convaincre de la crédibilité de la mécanique autorégularisante du marché; il en est de même pour l'allégorie de la main invisible chez Smith qui, lui aussi, était convaincu de l'existence d'une mécanique réglée comme une horloge, permettant à l'économie de s'autoréguler. Au point où ce regard, chez ces deux économistes, croyait avoir découvert l'ordre qui régissait l'économie.

Comme dans les sciences de la nature, on croyait pouvoir découvrir des règles d'autorégulation de l'économie. Ce qui fait dire à Galbraith<sup>301</sup>: «Pour les économistes classiques ou néoclassiques, il existe encore une norme fixe, immuable. [...] dont le contenu est définitif, et que l'on estime qu'elle est donc une science exacte au même titre que la physique ou la chimie». Cet énoncé de Galbraith nous est confirmé par le regard que porte von Hayek lorsqu'il déclare: «Elle (philosophie du libéralisme)

---

<sup>301</sup> Galbraith, John Kenneth. *L'économie en perspective : une histoire critique*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 165. (Économie et société)

converge avec les théories physiques, chimiques et biologiques les plus récentes, en particulier la science du chaos formalisée par Ilya Prigogine. Dans l'économie de marché comme dans la Nature, l'ordre naît du chaos: l'agencement spontané de millions de décisions et d'informations conduit non au désordre, mais à un ordre supérieur. Le premier, Adam Smith, avait su pressentir cela dans *La Richesse des nations*, il y a deux siècles.<sup>302</sup>» Hayek, économiste néo-classique et défenseur inconditionnel des principes du libéralisme économique, fait encore ce parallèle entre économie et sciences de la nature. Il nous est permis de croire que la pensée d'Hayek est fondée sur le paradigme classique. «L'inlassable quête d'une idéologie anti-socialiste a incité Hayek à revenir «aux valeurs morales traditionnelles» du début du XVIIIe siècle», comme le confirment si bien ces auteurs.<sup>303</sup> Il pousse la comparaison à un point tel, qu'il attribue à Smith, quelque trois cents ans auparavant, l'intuition de la théorie du chaos comme génératrice d'un ordre supérieur.

Aussi, il nous apparaît qu'au sein de cette politique industrielle le rôle dévolu à l'État soit l'absence de toute intervention de ce dernier sur la régulation automatique du marché, et bien que cette position de l'État ressemble étrangement au principe même du libéralisme, tel que défendu par Smith, Say et Walras, principe que synthétise bien Polanyi, lorsqu'il dit: «Il convient donc, non seulement qu'il y ait des marchés pour tous les éléments de l'industrie, mais qu'aucune mesure ou politique ne soit

---

<sup>302</sup> Hayek, F. von in, Sorman, Guy. *Les vrais penseurs de notre temps*, Paris, Fayard, 1989, p. 245. La parenthèse au sein de la citation est de nous.

<sup>303</sup> Dostaler, Gilles et Diane Éthier. *Friedrich Hayek : Philosophie, économie et politique*, sous la direction du GRÉTSE, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1988, p. 193.

autorisée qui puisse influencer le fonctionnement de ces marchés.<sup>304</sup>» Ce primat du libéralisme économique, de la non-intervention de l'État, se retrouve dans l'esprit même, autant que dans la lettre, de la politique industrielle telle qu'entendue par les commissaires.

Cette politique industrielle, préconisant le non-interventionnisme de l'État, engendre, par cohérence logique, l'ouverture des espaces de négoce. Cette ouverture permettra de créer des débouchés pour l'économie canadienne. Résorbant l'excès de production, elle résorbera aussi l'augmentation engendrée par la hausse de productivité attendue, les surplus de production étant résorbés par l'augmentation de la demande interne générée par plus d'emplois, parce que plus d'investissements. Cette politique industrielle permettra d'en arriver à un équilibre entre l'offre de produits et la demande, nous confirmeront les commissaires. Ce qui rejoint la thèse de Say qui défendait l'équilibre automatique des marchés par sa célèbre loi des débouchés.

Un dernier aspect de comparaison entre la structure argumentative des commissaires et la pensée classique portera sur les effets attendus de la croissance économique. Si l'on s'en réfère aux thèses soutenues dans le rapport, les nouveaux investissements à haute teneur technologique provoqueront une augmentation du pouvoir d'achat par une augmentation du salaire monétaire puisqu'il y aura des emplois plus spécialisés, donc mieux rémunérés, diront les commissaires. Mais l'augmentation du pouvoir d'achat est aussi due à une baisse relative des prix. Cette baisse relative des prix est engendrée par la baisse des coûts de production résultant d'une économie d'échelle, provoquée par la fusion d'entreprises que

---

<sup>304</sup> Polanyi, Karl. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, p. 103. (Bibliothèque des sciences humaines)



le contexte concurrentiel entraînera. On s'attend à ce que la baisse des coûts de production se répercute sur les prix qui tendront à diminuer, ceci étant causé par la plus grande capacité productive des nouveaux investissements. Cette hausse de productivité permettra ainsi d'amortir les coûts de production sur un nombre d'unités plus grand. Et finalement, cette productivité accrue mettra à la disposition des populations des produits en plus grand nombre.

La croissance économique engendrée par le cadre de la politique industrielle permettra un ruissellement de la richesse collective sur l'ensemble de la population canadienne, ce que croyait aussi Smith, de nous dire Polanyi: «L'opinion personnelle de Smith est que l'abondance universelle ne peut s'empêcher de filtrer jusqu'au peuple; il est impossible que la société devienne de plus en plus riche et le peuple de plus en plus pauvre.<sup>305</sup>» Ce que partageront les commissaires lorsqu'ils nous diront que la croissance qu'ils espèrent en sera une qui engendrera une meilleure répartition de la richesse collective.

La seule attitude scientifique qui nous paraît requise est l'attitude critique. «Car ce qui fait l'homme de science, ce n'est pas la *possession* de connaissances, d'irréfutables vérités, mais la *quête* obstinée et audacieusement critique de la vérité», nous dira Popper<sup>306</sup>. Donc, si notre regard, qui est lui-même influencé par l'(ère, air, aire) du temps, a vu juste dans le lien qu'il a tenté d'établir entre la structure argumentative des commissaires et celle de Smith, Say et Walras nous croyons, à travers nos propres

---

<sup>305</sup> Polanyi, K. opus cit., p. 170.

<sup>306</sup> Popper, Karl. *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1984, p. 287. (Bibliothèque scientifique Payot)

lunettes, être en mesure d'inférer que la structure argumentative contenue dans le rapport de la commission Macdonald relève **du paradigme de la pensée classique**. Autrement dit, les énoncés émis au sein de ce rapport relèvent de la même vision que le regard prévalant à une période antérieure, où l'on croyait en la possibilité d'accéder à une certitude finie du regard que l'on portait.

Si ce que l'on avance est juste, il appartiendra à la communauté communicationnelle de juger de la pertinence de nos propos, comment comprendre que le regard économique contemporain s'appuie encore sur une structure argumentative qui prévalait, du moins en économie, il y a près de trois cents ans?

Il nous semble y avoir deux réponses possibles à cette question, la première étant que le regard économique classique a si bien réussi à cerner les lois inexorables de la régulation économique que l'on peut encore s'y référer et croire en la certitude mécanique de cette structure argumentative. La seconde réponse à cette question serait, nous semble-t-il, que l'économie a fait l'économie d'interroger le regard économique, comme le dit si bien F. Perroux: «Les sciences humaines, en particulier l'économie, ne se sont guère préoccupées de s'instruire méthodiquement de ces transformations de l'esprit du temps.<sup>307</sup>» L'économie se complait donc au sein d'un paradigme depuis longtemps mis au rancart par les disciplines (sciences de la nature) desquelles elle s'était inspirée à l'époque classique.

Nous optons pour la seconde réponse, la première nous paraissant relever du mythe. En effet, comment justifier que le regard soit si exact

---

<sup>307</sup> Perroux, François. *Pour une philosophie du nouveau développement*, Paris, Les Presses de l'Unesco, 1981p. 139.

dans ses perceptions qu'il a su traverser les méandres du temps sans avoir à changer d'angle de vision? Adopter la thèse naturaliste qui prévalait à l'époque classique est de l'ordre de l'acte de foi. Pis encore, il faut faire preuve d'un manque de regard critique face à des conceptions qui semblent se refuser de porter un regard critique sur la nature de leurs conceptions. Nous partageons la vision de Popper, lorsqu'il déclame que «[c]'est ainsi que je rejette la conception naturaliste. Le sens critique lui fait défaut. Ses défenseurs ne parviennent pas à comprendre que chaque fois qu'ils croient avoir découvert un fait, ils ont seulement proposé une convention. C'est ainsi que la convention est susceptible de dégénérer en dogme.<sup>308</sup>» Comparer l'approche naturaliste chez Smith à la théorie du chaos telle qu'explicitée par Prigogine et Stengers démontre le caractère dogmatique de la vision d'Hayek. Il y a différence, nous semble-t-il, entre considérer qu'au sein des phénomènes naturels il y a des incidents imprévisibles qui viennent modifier l'ordre antérieur pour nous mener à un ordre différent quasi imprédictible et prétendre que les incidents de parcours, en économie, ramènent celle-ci à un ordre et un équilibre tel que conçu au sein du paradigme classique. Dans l'esprit de la théorie du chaos, nous sommes donc loin de l'équilibre antérieur, mais plutôt en devenir d'un nouvel équilibre. D'ailleurs, si l'on se réfère à la définition que Prigogine et Stengers nous donnent de la théorie du chaos, ils diront que: «Un comportement est chaotique si des trajectoires issues de points, aussi voisins qu'on le veut dans l'espace des phases, s'éloignent les unes des autres au cours du temps de manière *exponentielle*.<sup>309</sup>» David Ruelle nous illustre cet impact exponentiel imprévisible, compte tenu des condi-

---

<sup>308</sup> Popper, K. opus cit., p. 50.

<sup>309</sup> Prigogine, Ilya. et Isabelle Stengers. *Entre le temps et l'éternité*, Paris, Fayard, 1988 p. 77.

tions initiales, lorsqu'il nous parle de «l'effet papillon<sup>310</sup>» dont le battement des ailes a provoqué des déplacements de molécules d'air qui, par effet d'entraînement, a modifié complètement les prévisions météorologiques à l'échelle de la planète.

Considérer que Smith était le précurseur de la théorie du chaos, comme le prétend Hayek, parce qu'il cherchait une régularité dans l'explication des phénomènes économiques, c'est avoir une perception de la théorie du chaos que nous ne partageons pas. Nous croyons devoir entendre de la théorie du chaos, si appliquée à l'économie, qu'un événement imprévisible vient bouleverser l'équilibre momentané et nous conduit vers une situation nouvelle dont l'interaction entre les paramètres est différente de l'ancienne. De plus, nous ne pouvons faire une lecture similaire d'une application de la théorie du chaos dans les sciences humaines et dans les sciences physiques, l'objet des disciplines respectives étant différent, ce que confirme Ruelle lorsqu'il dit: «Nous nous trouvons donc dans une situation irritante où nous voyons des évolutions temporelles semblables à celles des systèmes physiques chaotiques, mais cependant suffisamment différentes pour que nous ne puissions pas les analyser.<sup>311</sup>» C'est-à-dire que nous ne pouvons pas les analyser avec le même regard que le physicien, puisque les relations et interrelations concernant les humains ne sont pas du même ordre qu'en physique, la récurrence, dans les domaines distincts, ne pouvant s'obtenir de la même façon. «En d'autres termes, l'économie (et plus précisément la macroéconomie) ne peut pas être analysée de manière convaincante comme système dynamique modérément complexe, même si elle

---

<sup>310</sup> Ruelle, David. *Hasard et chaos*, Paris, Odile Jacob, 1991 p. 99.

<sup>311</sup> *Ibidem*, p. 74.

ressemble à un tel système par certains caractères.<sup>312</sup>» Ce qui n'empêche pas le domaine des humains de s'enrichir des paradigmes contemporains de la physique et d'«entrer dans le monde nouveau des processus non linéaires loin de l'équilibre.<sup>313</sup>»

Distinction que ne fait pas Hayek, puisqu'il semble maintenir la certitude du regard économique, celle-ci relevant plus d'un ensemble de règles et codes dont ont convenu les humains. Mais de ces règles et codes, il est possible d'en déduire une forme de récurrence permettant d'induire un futur prévisible. Les sciences humaines et les sciences de la nature n'ont pas le même objet de recherche, comme nous le disent Prigogine et Stengers: «Mais la situation est ici bien plus complexe qu'en physique: contrairement aux molécules, les hommes se souviennent, imaginent, établissent ou inventent des corrélations, bref, sont susceptibles de se poser le problème de ce qu'ils vivent. [...] Les relations non linéaires, dont les physiciens ont compris le rôle crucial en physique, sont ici non seulement omniprésentes, mais susceptibles d'enchevêtrer les points de vue locaux, les visions globales, les représentations divergentes du passé, du présent et de l'avenir.<sup>314</sup>» Si l'on saisit bien les dires de Prigogine et Stengers, même si en économie l'on peut faire référence à la théorie du chaos, nous ne pouvons en faire une application similaire à celle faite au sein des sciences de la nature. En effet, les molécules ou les planètes agissent et interagissent entre elles créant ainsi une relation systémique. Toute perturbation venant modifier l'équilibre éphémère du système, donc de

---

<sup>312</sup> *Ibidem*, p. 111.

<sup>313</sup> Prigogine & Stengers, opus cit., p. 92.

<sup>314</sup> Prigogine, I., Stengers, I. opus cit. p. 66.

l'action et de l'interaction, produit un ordre nouveau venant modifier l'ordre ancien du système. Mais cet ordre n'est pas un ordre fini et certain, comme semble le comprendre Hayek. Les règles du nouvel équilibre qui régissent le nouveau système peuvent être complètement différentes des règles antérieures. Par exemple, si la planète Terre sort quelque peu de sa trajectoire, il n'est pas certain que les lois de la gravitation, qui jusqu'à présent n'ont pas changé, restent les mêmes.

Il nous semble que Prigogine et Stengers tentent de préciser que les actions et interactions au sein des systèmes humains, donc en économie, sont de loin beaucoup plus complexes qu'en sciences de la nature. En effet, au sein des organisations humaines joue l'influence de l'humain, non pas seulement en tant qu'entité du système, mais en tant qu'entité pouvant l'interpréter, le traduire et l'idéologiser; bref, regardant ses organisations à travers ses propres représentations. Celles-ci viennent donc inférer lorsqu'un événement vient modifier l'ordre éphémère de l'organisation humaine. Il n'y a pas seulement déséquilibre provoqué par l'événement fortuit, mais déséquilibre aussi par les représentations que se font les humains de l'événement, incluant toute la programmation culturelle qui les caractérise.

La théorie du chaos ne peut donc pas s'appliquer de la même façon dans les sciences de la nature que dans les sciences humaines, puisque la part des représentations au sein de l'organisation des humains est plus forte que la part des représentations au sein de l'organisation de la nature. Les humains regardant les humains avec une perception d'humains. Ce qui nous permet d'inférer que von Hayek, tel que nous le précise la pensée kuhnienne, se refuse à changer de paradigme et adapte la théorie du chaos

pour tenter de consolider le paradigme pour lequel il fait acte de foi inconditionnel.<sup>315</sup>

La pensée d'Hayek s'inspire du paradigme classique; de la même façon, le rapport de la Commission Macdonald s'en inspire. Comment comprendre que ce paradigme soit encore celui qui prévaut au sein de ce rapport?

La seule explication que nous puissions en donner, c'est que le regard économique s'est maintenu dans le même cadre paradigmatique depuis quelque trois cents ans, en ayant comme seule attitude d'autovalider son propre regard. Bref, plutôt que de s'interroger sur le regard qu'elle portait, l'économie s'est refermée sur ce regard en tentant de raffiner son argumentation. Et pour ce, elle a exclu tout ce qui pouvait remettre en question le regard qu'elle portait. Comme le disait si bien T. Kuhn: «La science normale supprime par exemple souvent telle nouveauté fondamentale parce qu'elle est propre à ébranler ses convictions de base.<sup>316</sup>» Plutôt que de s'interroger sur la qualité des lunettes qu'elle portait, l'économie s'est contentée de discuter sur le contenu de ce qu'elle prétendait voir, sans jamais remettre en question sa façon de regarder; bref, depuis près de trois siècles, elle regarde toujours avec la même paire de lunettes. Ce qui fera dire à Kuhn: «Il est peut-être significatif par exemple, que les économistes se demandent moins que les autres spécialistes des sciences sociales si leur discipline est une science. Est-ce parce qu'ils sont

---

<sup>315</sup> Il est à comprendre que le libéralisme que défend ardemment Hayek s'inscrit en opposition à la planification centralisée qu'il appelle le «planisme» ainsi qu'aux thèses socialistes qui prévalaient en Autriche. Nous dirions aussi que son opposition s'inscrivait contre le national-socialisme Hitlérien. Dans cette perspective, il est compréhensible qu'Hayek se refuse d'autres regards... Voir de l'auteur, «La route de la servitude», Presses universitaires de France 1985.

<sup>316</sup> Kuhn, T. ous cit. p. 20.

sûrs de ce qu'est une science? Ou bien est-ce plutôt sur l'économie elle-même qu'ils sont d'accord?<sup>317</sup> »

Au sein du rapport de la commission, il n'y a rien qui remette en question nos façons de percevoir en économie; le regard que les commissaires portent n'est qu'une application de la perception naturaliste chez les classiques. D'ailleurs, pourquoi s'interroger sur ce paradigme puisqu'on semble certain de la véracité de l'approche classique en économie? Ce dont les commissaires nous entretiennent, voulant faire preuve de créativité, ce n'est pas sur une remise en cause du paradigme, qui prétend en la régulation automatique du marché, non! dès les débuts du rapport, ils font acte de foi en ce mode de régulation. Ils discutent plus de modalités d'application d'une politique économique que des fondements sur lesquels s'appuie cette politique.

Croire en la régulation automatique par le biais du marché, comme le font les commissaires, et ils ne sont pas les seuls, ce regard faisant d'ailleurs partie du regard qui est encore très dominant, comme nous le fait remarquer Galbraith: «[Aux] États-Unis la science économique se divise aujourd'hui entre les classiques (l'immense majorité) et les institutionnalistes, entre ceux qui se préoccupent avant tout de l'équilibre inéluçable et constant et ceux qui admettent que le monde évolue et change constamment, et ont beaucoup moins de prétentions à atteindre la précision scientifique<sup>318</sup>», c'est partager le paradigme classique repris et réaffirmé par les néo-classiques.

---

<sup>317</sup> *Ibidem*, p. 191.

<sup>318</sup> Galbraith, John Kenneth. *L'économie en perspective : une histoire critique*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 166. (Économie et société)



Croire en des forces agissant au-dessus des humains nous paraît être de l'ordre du mythe, pas seulement pour nous, mais aussi pour bien d'autres qui ne peuvent plus regarder la régulation économique avec des lunettes se référant au paradigme classique.

Donnons en exemple Polanyi lorsqu'il dit: «Notre thèse est que l'idée d'un marché s'ajustant lui-même était purement utopique.<sup>319</sup>» Ce que partage Claude Ménéard lorsqu'il avance qu'«[il] y a, au centre des théories économiques, une conviction naturaliste [...] L'idée de marchés totalement autorégulés, d'une main invisible suffisant à coordonner les décisions décentralisées des agents, en forme le corollaire.<sup>320</sup>» Aussi lorsque R. Passet nous dit: «il lui( l'économiste) faudrait s'ouvrir et remettre en cause quelques-unes de ses certitudes — que son évolution semble s'effectuer au rebours des faits.<sup>321</sup>» Et F. Perroux de renchérir: «Il y a de moins en moins d'économistes et d'observateurs compétents pour soutenir que le marché sans correction suffit pour assurer le bon fonctionnement de l'économie.<sup>322</sup>» Ce dont convient Galbraith en disant: «L'homo oeconomicus qui calcule soigneusement les risques et maximise son plaisir n'est qu'une construction artificielle de l'Économie classique; les motivations humaines sont bien plus diverses.<sup>323</sup>» Et finalement, Prigogine et Stengers qui précisent: «que c'est la science classique, en tant

---

<sup>319</sup> Polanyi, K., opus cit., p. 22.

<sup>320</sup> Ménéard, Claude. «L'économie loin du politique», in *Les scientifiques parlent...*, Paris, Hachette, 1987, p. 183.

<sup>321</sup> Passet, René. *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, p. 37. (Trajet) La précision de la parenthèse est de nous.

<sup>322</sup> Perroux, F., opus cit., p. 162.

<sup>323</sup> Galbraith, J.K., opus cit., p. 215.

que produite par une culture [...] qui a pu déterminer la crise culturelle.<sup>324</sup>»

Nous aurions pu poursuivre cette liste appuyant notre propos, mais telle n'est pas notre intention.

Ce que nous aimerions dire, c'est qu'à l'instar de bien d'autres dont nous partageons le regard, le regard économique a oublié de s'autoregarder. Comme nous le dit si bien R. Passet: «Au moment où une nouvelle vision du monde fait éclater les barrières épistémologiques dans la plupart des disciplines, l'économique ne sait plus guère nous proposer que les raffinements d'une logique de plus en plus étriquée.<sup>325</sup>» Ce qui confine le regard économique au sein d'un paradigme classique, comme nous avons tenté de le démontrer en comparant les structures argumentatives du rapport Macdonald et celles de Smith, Say et Walras.

Si nous avons vu juste, la conséquence principale que nous pouvons dégager, c'est que: toutes politiques économiques dont les postulats de base se fondent sur le paradigme classique, sont de nature non scientifique et ainsi vouées à l'erreur. Si tel est le cas, la politique industrielle, telle que préconisée au sein du rapport Macdonald, ne pourra atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Il en est de même de toutes les politiques fiscales et monétaires des gouvernements qui s'appuient sur un paradigme classique.

---

<sup>324</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 95.

<sup>325</sup> Passet, R., opus cit., p. 38.

Si jamais il y avait reprise de l'économie canadienne, les raisons qui généreraient cette reprise devraient être attribuées à d'autres facteurs que ceux invoqués au sein du rapport.

Il est impératif que le regard économique adopte un autre angle de vision, sinon il est condamné à errer d'erreur en erreur. Comme nous le dit Galbraith: «Si l'on croit à l'équilibre, si l'on étudie l'Économie pour accéder à une meilleure connaissance d'un sujet fixe, dont le contenu est définitif, et que l'on estime qu'elle est donc une science exacte au même titre que la physique ou la chimie, alors on doit se préparer à marcher inéluctablement vers l'obsolescence.<sup>326</sup>»

---

<sup>326</sup> Galbraith, J.K., opus cit., p. 165.

## CHAPITRE III

# LE SAVOIR

### DE LA CERTITUDE SCIENTIFIQUE A SON INCERTITUDE

#### 3.1 LA CONCEPTION CLASSIQUE DE LA SCIENCE: LA CERTITUDE SCIENTIFIQUE

Au second chapitre, nous avons établi que le regard de l'économie contemporaine, entre autres celui du rapport de la commission Macdonald qui semble être partagé par une grande partie de la communauté des économistes si l'on s'en réfère à Galbraith<sup>327</sup>, s'inspire du paradigme classique. De plus, dans le chapitre précédent, nous nous sommes interrogés sur la façon dont les économistes semblent regarder l'économie. Et comme le dit si bien Blaug: «S'interroger sur la façon dont les économistes expliquent les phénomènes auxquels ils s'intéressent revient en fait à se demander en quel sens l'économie est une science.<sup>328</sup>»

Effectivement, interroger la structure argumentative des commissaires en la comparant à la structure argumentative de trois auteurs classiques (Smith, Say, Walras) revient à se poser la question suivante: «À quoi le paradigme classique et néo-classique se réfère-t-il

---

<sup>327</sup> Galbraith nous fait comprendre que le courant dominant en économie aux États-Unis est de type néo-classique. Voir, Galbraith, John Kenneth. *L'économie en perspective : une histoire critique*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 166. (Économie et société)

<sup>328</sup> Blaug, Mark. *La méthodologie économique*, Paris, Économica, 1982, p. V. (Cambridge surveys of literature)

pour prétendre à la scientificité de ses propos?» La question nous paraît centrale, elle veut préciser la notion de science dans une perspective classique puisque de la définition que l'on se donne de la science découle notre façon de regarder. Et nos prescriptions économiques seront relatives à la définition que l'on s'est donnée de ce qu'est faire de la science. C'est-à-dire que ce que l'on verra sera relatif à une notion de science, et les solutions que l'on envisagera pour intervenir ou non sur notre environnement économique seront relatives à notre perception de ce qu'est faire de la science en économie. Bref, de la définition de science dont on se dotera découlera la nature de nos prescriptions.

Tous et chacun désirent que leurs recherches portent l'épithète de «scientifiques», puisque ce qui donne de la crédibilité à nos recherches c'est de pouvoir être taxées de scientifiques. La conception intuitive que nous avons de ce qu'est l'acte de science est: ce qui est en mesure de représenter le réel, donc la vérité. Si nous sommes en mesure de capter le réel, d'en décrypter le code, nous serons capable de prédire demain. Et qui est hanté par l'angoisse existentielle de savoir, rêve de saisir la vérité.

Poser la question de la scientificité de la science revient à se demander ce qu'est savoir et, surtout, de quel «réel» et de quelle «vérité» on parle... Mais voilà! Les notions de vérité et de réalité sont relatives à la définition que l'on se donne de ce qu'est l'acte de science.

Nous croyons important de se poser et de poser la question de la définition de l'activité scientifique en économie, puisque de la définition que l'on se fait de l'acte de science découle une façon de percevoir l'économie qui est relative à cette définition. Ceci est contraire aux allégations de J. Rueff qui prétend que cette discussion sur la scientificité des propos en

économie n'a pas lieu d'être et doit être reléguée aux philosophes dans leurs temps de lassitude. «Seul le philosophe, dans l'instant de répit qu'il s'accorde, peut en considérer la véritable nature», dira-t-il.<sup>329</sup> Nous ne partageons pas ces allégations et croyons que l'économiste a fait depuis trop longtemps l'économie d'interroger les fondements scientifiques sur lesquels s'appuie l'économie.

Au second chapitre, nous avons établi que le regard économique contemporain s'inspirait du paradigme classique. De plus, nous avons illustré au chapitre premier que la structure argumentative du rapport Macdonald reprenait les grands paramètres de la pensée classique. Qu'est-ce donc que faire de la science dans un paradigme classique?

Dans un premier temps, nous pourrions dire que le paradigme classique élimine le temps dans sa conception de l'univers, ce qui l'amène à avoir comme conception «une image mécanique du monde qui ainsi produite, d'un monde défini par ses régularités, déjà assimilable à un automate gouverné par des forces, des lois qu'il faut identifier ou capter.<sup>330</sup>» Dans cette perspective, savoir consiste donc à décoder les lois qui gouvernent notre univers. L'économie, influencée par l'(ère, air, aire) du temps, n'a pas échappé à cette conception du savoir. L'économiste est donc à la recherche de lois qui régissent l'activité économique. L'imagination ne leur a pas fait défaut: «L'histoire de l'économie abonde en lois économiques proclamées en majuscule: la Loi de Gresham, la Loi

---

<sup>329</sup> Rueff, Jacques. «Regards sur le libéralisme moderne», in *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967 p. 66.

<sup>330</sup> Balandier, Georges. *Le désordre : éloge du mouvement*, Paris, Fayard, 1988, p. 47.

de Say, la Loi de l'Offre et de la Demande, la Loi des Rendements décroissants, la Loi de l'Utilité marginale décroissante, etc...» nous dira Blaug.<sup>331</sup>

Mais comment croire qu'il soit possible de pouvoir découvrir des lois, des récurrences qui représenteraient l'univers économique? Cette croyance tient de la conception déterministe du paradigme classique, comme nous l'a précisé G. Balandier, au sein de la conception classique le temps n'existe pas. Lorsque nous disons cela, nous voulons signifier que: les lois économiques ne sont nullement altérées par le temps. Comme le précise D. Ruelle: «Si nous nous plaçons dans le cadre du déterminisme classique, l'état de l'univers à un instant détermine son état à tout instant ultérieur.<sup>332</sup>» La conception classique du savoir réside dans cette croyance que le temps n'altérera pas les lois que l'on a pu décoder de l'univers. Si le temps ne peut modifier l'ordre que l'on tente de connaître, il nous est donc possible de pouvoir saisir cet ordre dans son essence et d'en décoder les règles.

L'univers économique n'a pas échappé à cette conception déterministe qui prétend que la régularité préexiste à l'être humain et que le seul mérite de celui-ci est de décoder et d'exprimer sous forme de prescriptions ou de lois la régularité économique qui sera toujours identique à elle-même. Ce que nous confirme si bien Rueff, qui a contribué à perpétuer le paradigme classique, lorsqu'il déclame: «Les lois empiriques de la morale ou de l'économie politique sont des faits, et tout ce que nous créons dans ces faits c'est le langage qui les énonce.<sup>333</sup>» Et il

---

<sup>331</sup> Blaug, M., opus cit. p. 136.

<sup>332</sup> Ruelle, David. *Hasard et chaos*, Paris, Odile Jacob, 1991 p. 24.

<sup>333</sup> Rueff, J., opus cit., p. 64.

citera en exemple la loi de l'offre et de la demande qui, prétendra-t-il, existait bien avant que l'on ne puisse la formuler: «La loi de l'offre et de la demande, comme les règles qui nous tracent notre devoir, régissent en fait la vie humaine depuis des siècles.<sup>334</sup>» Nous ne sommes que les traducteurs, et non les concepteurs, de ces règles économiques qui transcendent l'être humain. Ce n'est pas parce que nous voulons ces règles que nous les découvrons, mais c'est plutôt parce qu'elles existent en dehors de nous que l'on peut les découvrir. Cela nous invite à entendre du paradigme classique qu'il est plausible de croire que l'on puisse capter ce qu'est la réalité. Les lois que l'on formule pour décrire cette réalité existent indépendamment de nous. Comme l'affirmera Rueff, il ne fait aucun doute, au sein du paradigme classique, que «[ces] lois sont la réalité toute la réalité.<sup>335</sup>» Et si nous sommes en mesure de décoder les règles du réel, nous serons en mesure de pouvoir prévoir, croit-on. Ce que confirment si bien Prigogine et Stengers lorsqu'ils avancent que la conception de «[la] science classique vise toujours à découvrir la vérité unique du monde, le langage unique qui déchiffre la totalité de la nature.<sup>336</sup>» Découvrir cette vérité unique nous permet de prédire ce dont demain sera fait. Et la capacité prédictible de toute connaissance confirme le caractère scientifique de cette connaissance.

Ce qui nous permet de décoder la régularité existante, entre autres en économie, c'est l'utilisation d'instruments empiriques permettant d'établir la récurrence du phénomène observé qui, rappelons le, existe en

---

<sup>334</sup> *Ibidem*, p. 64.

<sup>335</sup> *Ibidem*, p. 68.

<sup>336</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979, p. 92.



dehors de notre volonté. Ce qui fera dire à Rueff que «[la] partie fondamentale de toutes les sciences morales sera la recherche des lois empiriques.<sup>337</sup>» L'utilisation de techniques relevant de l'empirisme n'étant que l'instrument permettant de valider, sans l'ombre d'un doute, la récurrence qui existait et que notre intuition nous a permis de formuler afin de vérifier la loi. «La coïncidence entre les conséquences rationnellement déduites et les lois empiriquement observées est trop parfaite et trop profonde pour que le doute soit possible», dira Rueff.<sup>338</sup> L'empirisme ne viendra que confirmer la loi que l'on avait préalablement appréhendée.

La notion de science au sein d'un paradigme classique vise à établir avec *certitude* l'existence de régularités qui sont indépendantes de la volonté des humains. «À mesure qu'on appréhendait progressivement les lois qui gouvernent une économie de marché, ces lois étaient mises sous l'autorité de la Nature elle-même.<sup>339</sup>» Afin de détecter ces régularités, l'économiste observe à l'aide d'instruments de mesure les récurrences. Croire qu'il soit possible de découvrir des récurrences au sein des phénomènes économiques, en s'inspirant du paradigme classique, c'est aussi croire que l'on peut inférer des régularités de l'économie qui sont du même ordre que les régularités observées au sein des phénomènes naturels. Comme le précise si bien von Hayek: «Cela veut dire que ceux qui s'efforçaient de découvrir une donnée «naturelle» (c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'un dessein) se trouvaient plus proches de la vérité et par

---

<sup>337</sup> Rueff, J., opus cit., p. 66.

<sup>338</sup> *Ibidem*, p. 66.

<sup>339</sup> Polanyi, Karl. *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983, p. 172. (Bibliothèque des sciences humaines)

conséquent plus «scientifiques» que ceux qui prétendaient toute législation établie («mise en place») par la seule volonté des hommes.<sup>340</sup>»

On peut donc comprendre, de ce que von Hayek nous dit, que la scientificité des propos économiques doit s'inspirer d'une vision naturaliste. C'est-à-dire croire qu'il est possible de décoder une régularité au sein des phénomènes économiques, et que celle-ci ne découle pas de la volonté des humains. Dans cette perspective, cette régularité est donc du même ordre que les lois relevant des phénomènes de la nature que tentaient d'appréhender les sciences naturelles. Ce que confirme Polanyi, parlant de la conception classique: «la société économique est soumise à des lois qui ne sont pas des lois humaines.<sup>341</sup>» Si ces lois économiques ne relèvent pas de l'agir des humains, il ne leur appartient donc pas d'en modifier la trajectoire, comme nous le faisait si bien remarquer von Hayek. Au contraire, ils doivent suivre l'inéluctable destinée que ces lois leur commandent. Ce que pense Rueff, puisqu'il dit: «l'Économie politique classique n'enseigne-t-elle pas dans ses principaux chapitres l'existence de liaisons permanentes, souvent discutées, il est vrai mais que confirment, en toutes circonstances, le caractère inéluctable des faits économiques et la quasi-impossibilité pour les gouvernements, d'en modifier le cours.<sup>342</sup>» Avec une telle conception de ce qu'est l'économie comme science, on peut mieux cadrer les recommandations du rapport de la commission Macdonald visant à établir une politique industrielle dont l'objet principal

---

<sup>340</sup> Hayek, Friedrich A. von. «Résultats de l'action des hommes mais non de leurs desseins», in *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967, p. 104.

<sup>341</sup> Polanyi, K. opus cit. p. 172. L'auteur parle évidemment du regard économique au sein d'un paradigme classique qu'il ne partage pas.

<sup>342</sup> Rueff, J., opus cit. p. 74.

est de créer un contexte laissant libre cours au jeu du marché. Si l'on croit qu'un des «faits économiques» réside dans la régulation automatique du marché, on comprend très bien l'esprit de la politique industrielle telle que proposée dans le rapport de la commission Macdonald qui veut redonner au marché son rôle d'agent régulateur. Tout comme la rotation de la Terre dicte la loi de la gravité, le libre marché dicte la régulation de l'économie, croit-on. Le non-interventionnisme de l'État, tel que le déclament les commissaires, se comprend très bien et rejoint la pensée d'Hayek et de Rueff. Par extension, il devient trivial de préconiser la libéralisation des échanges commerciaux. Cette libéralisation implique la non-intervention de l'État par des mesures protectionnistes qui empêchaient les lois du marché de réguler automatiquement le commerce.

Si l'on acquiesce à cette conception de la science qui prétend pouvoir atteindre avec certitude le caractère inéluctable des faits économiques, le rôle de l'économiste est de découvrir les lois qui régissent l'économie comme nous le confirmera Polanyi lorsqu'il dira des économistes qu'«ils (Hobbes, Hume, Hartlay, Quesnay, Helvetius) brûlaient de découvrir une loi aussi universelle dans la société que celle de la gravitation dans la nature.<sup>343</sup>» Une telle conception de l'économie contient un déterminisme profond du caractère inéluctable de l'événement à venir.

### 3.1.1 L'automatisme du marché

Il faut en comprendre que le rôle du marché comme élément moteur et central au sein de la problématique classique prend une perspective bien précise. Le marché ne peut être réduit au simple acte de l'échange.

---

<sup>343</sup> Polanyi, K., opus cit., p. 158.

Évidemment, et personne ne le niera, les humains échangent. Mais le marché ne doit pas être vu comme un simple lieu physique, une chose palpable ou un objet animé. Le concept de marché doit être entendu, dans la perspective classique, comme un état. Plus précisément un contexte libre de toute contrainte au sein duquel les actes des uns et des autres, c'est-à-dire l'interaction entre les uns et les autres, crée une dynamique de fonctionnement telle que les règles qui en émergent ne dépendent surtout pas des uns et des autres.

Le marché, qui est un état ou un processus, gère sans en avoir conscience. En effet, les humains ont conscience d'agir, s'ils sont pris individuellement. Sauf que si chacun des êtres pris individuellement a conscience de ses actes, ils n'ont pas conscience que collectivement, ils génèrent un automatisme économique par l'interaction des agirs. De l'ensemble inconscient de ces actes découlent donc des lois sur lesquelles ils ne peuvent avoir aucune emprise; sauf que de s'y soumettre. De la même façon que les humains peuvent être conscients des lois de la gravité et de leurs conséquences, soit que tous et chacun savent qu'il y a risque de recevoir le caillou que l'on s'est projeté au-dessus de la tête, les humains peuvent, en économie, être conscients de la régularité et des lois qui se dégagent des agirs non concertés par les «homo oeconomicus».

Les humains ne doivent surtout pas influencer volontairement sur le processus puisqu'ils risqueraient d'en modifier le bon déroulement. Ils doivent au contraire continuer à agir de façon non-concertée et se plier aux règles ou lois qu'ils ont pu découvrir sur l'ensemble du processus qui, lui, est un état et n'agit pas consciemment. Ce que confirme Rueff en disant: «C'est le phénomène global, et lui seulement, qui semble obéir à

---

des lois constantes, alors que reste imprévisible la multitude des actions élémentaires qui concourent à le former.<sup>344</sup>» Les humains ont donc individuellement conscience d'agir, mais ils n'ont cependant pas conscience que de l'ensemble de leurs actes non concertés découle une régularité dont, si l'on se situe dans une perspective classique, on peut établir avec certitude les lois qui résultent des faits observés empiriquement. Rueff le confirmera en affirmant que: «Les lois économiques, parfaitement vraies lorsque règne le chaos individualiste, lorsque acheteurs et vendeurs agissent indépendamment les uns des autres.<sup>345</sup>» Il ne faut surtout pas, au sein de cette conception, qu'il y ait intervention de quiconque qui pourrait modifier l'automatisme du marché. C'est par l'inconscience de leurs agirs que le marché peut jouer son rôle de régulateur automatique. Cela rejoint encore une fois les thèses non interventionnistes préconisées par les commissaires.

### 3.1.2 La prédictibilité

Il n'y a qu'un pas à faire pour comprendre, dans cette vision des choses, que toute intervention venant s'ingérer sur le mécanisme autorégularisant est mal venue. En effet, s'il y a des lois du même ordre que les lois naturelles qui régulent l'économie et que ces lois ne sont pas le résultat conscient de l'agir des humains, toute intervention risquerait de rompre l'automatisme dans la régulation de l'économie. «Les lois économiques(...) cessent purement et simplement de régir la succession

---

<sup>344</sup> Rueff, J., opus cit., p. 70.

<sup>345</sup> *Ibidem*, p. 76.

des phénomènes lorsqu'on peut obtenir des individus qu'ils concertent leur action et lui donnent une direction unique», dira Rueff.<sup>346</sup>

Nous irions jusqu'à dire que, dans une vision classique, l'interventionnisme serait considéré comme allant à l'encontre d'un processus qui est hors de la portée des humains. La conception de la science au sein d'un paradigme classique est fondée sur la croyance qu'il est possible de saisir avec certitude les lois de l'économie et que ces lois existent en dehors même de la volonté des humains, puisqu'elles dépendent d'une mécanique empiriquement observable. Blaug, parlant des successeurs de la pensée ricardienne, dira: «[Le] message que ses successeurs retinrent de son oeuvre est que l'économie est une science, non pas en raison de ses méthodes de recherche, mais à cause de la certitude de ses résultats.<sup>347</sup>»

Cette certitude, qu'existe des lois économiques, se fonde sur une conception naturaliste de l'économie. Et cette conception naturaliste de l'économie est le point d'appui permettant de prétendre pouvoir prévoir le devenir. En effet, si nous pouvons avoir accès à ce qu'il est convenu d'appeler la réalité et que nous pouvons en induire une loi générale que le temps n'altérera pas, il est donc possible de dire ce que demain sera. Ce que à quoi acquiesce Rueff lorsqu'il dit: «La connaissance des causes que nous avons créées nous permettant de prévoir la succession des phénomènes, nous pouvons agir comme s'il y avait des causes dans la nature et que leur véritable essence nous fût connue.<sup>348</sup>» Il nous incite donc à

---

<sup>346</sup> Rueff, J., opus cit., p. 76.

<sup>347</sup> Blaug, M., opus cit., p. 51.

<sup>348</sup> Rueff, J., opus cit., p. 66.

comprendre que la connaissance des lois économiques nous permettra de prédire «la succession des phénomènes».

Il paraît donc possible, à la vision classique, de pouvoir saisir de façon définitive la réalité. Il s'agira donc de pouvoir la décoder et, une fois connu le mécanisme «naturel» opérant, nous pourrons être en mesure de prédire. L'intérêt de la prédiction est de pouvoir mettre fin à l'angoisse existentielle d'un devenir. Prédire, c'est surtout pour les sciences humaines, dont l'économie, être considérée avec autant de crédibilité et de rigueur que les sciences de la nature le sont par leur capacité explicative et prédictive. Si en physique, par exemple, nous sommes en mesure de calculer et prévoir la trajectoire d'un projectile, on veut de même en économie pouvoir expliquer et prédire avec certitude une trajectoire. S'inspirant d'une conception des sciences de la nature, on veut saisir la *vérité*. Rueff nous le confirmera lorsqu'il dira: «Nous sommes maintenant en état de comprendre ce que nous voulons dire en affirmant que nos sciences sont vraies.<sup>349</sup>»

### 3.1.3 Le socle du modèle

Mais d'où nous vient cette volonté de saisir avec une certitude absolue la réalité finie de l'économie? Elle nous vient bien sûr du paradigme de la pensée classique et de l'influence de celui-ci sur le regard économique. Mais de façon plus particulière, nous dirions que l'économie a emprunté à la conception classique des sciences de la nature, cette prétention de pouvoir saisir le réel avec certitude. Plus précisément, le ton du paradigme de certitude qui prévalait à la période classique fut donné par

---

<sup>349</sup> Rueff, J., opus cit., p. 67.

les sciences de la nature. «La physique classique a donc perpétué, dans un monde toujours plus marqué par l'inquiétude de l'histoire, l'idéal de cette éternité, de ce mouvement immuablement répétitif», nous diront Prigogine et Stengers.<sup>350</sup> Et les disciplines des sciences humaines se sont imprégnées de l'esprit du temps.

Revenons brièvement aux thèses de Foucault. Ce dernier nous dit que: «L'a priori historique, qui, au XVIIIe siècle, a fondé les recherches ou les débats sur l'existence des genres, la stabilité des espèces, la transmission des caractères à travers les générations, c'est l'existence d'une histoire naturelle.<sup>351</sup>» Il nous est donc permis d'en comprendre que le paradigme de recherche qui influençait la période classique était fondé sur une certaine conception naturaliste. Nous entendons par conception naturaliste: «Doctrine qui affirme que la nature n'a pas d'autre cause qu'elle-même et que rien n'existe en dehors d'elle.<sup>352</sup>»

Au sein d'une telle conception, le seul mérite du chercheur consiste à traduire ce qui lui est extérieur, sans que toutefois le regard de l'humain puisse inférer sur ce qu'il voit. Nous présumons donc qu'il y a un ordre dont nous pouvons découvrir les règles. Ce qu'appréhendent Prigogine et Stengers lorsqu'ils avancent que: «La science classique vise toujours à découvrir la vérité unique du monde, le langage unique qui déchiffre la totalité de la nature.<sup>353</sup>» Cette conception du savoir ne s'est pas

---

<sup>350</sup> Prigogine, Ilya. et Isabelle Stengers. *Entre le temps et l'éternité*, Paris, Fayard, 1988, p. 172.

<sup>351</sup> Foucault, Michel. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966, p. 171. (Bibliothèque des sciences humaines)

<sup>352</sup> Voir «Le Petit Larousse Illustré», Larousse, 1991, p. 671.

<sup>353</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979, p. 92.



simplement limitée aux sciences naturelles, mais, comme nous l'avons établi au second chapitre, il y a une épistémê qui se transpose au sein d'autres disciplines: «sciences de l'ordre dans le domaine des mots des êtres et des besoins», dira Foucault.<sup>354</sup>

S'il nous est permis de comprendre qu'une épistémê prévaut à une période et que cette façon de conceptualiser l'univers transcende les disciplines, il nous est aussi permis de croire que le savoir économique n'a pas échappé au contexte culturel au sein duquel il tentait de savoir. Mais plus encore, nous croyons que le savoir en économie a tout simplement adopté cette vision du savoir, comme tant d'autres disciplines des sciences humaines. Prétendant ainsi se doter d'un savoir d'ordre scientifique dont la jauge de la scientificité nous est donnée par une conception classique. Ce que nous confirme Galbraith lorsqu'il dit: «Dans l'univers académique, où la science économique est enseignée, le critère de la précision intellectuelle est fixé par les sciences exactes. Les économistes et les autres spécialistes des sciences humaines aspirent (et peut-être est-ce inévitable) à bénéficier d'une aussi bonne réputation intellectuelle que les chimistes, les physiciens, les biologistes et les microbiologistes.<sup>355</sup>»

Bref, les sciences de la nature ont fait figure de proue et furent donc la source d'inspiration et de mesure pour ce qui a trait à la conception de ce qu'est savoir. Ce qui a fort probablement conduit une discipline telle l'économie, à prétendre que son contenu était du même ordre que celui investigué par les sciences de la nature. Et à ce titre, elle pouvait, comme

<sup>354</sup> Foucault, M. opus cit., p. 71.

<sup>355</sup> Galbraith, John Kenneth. *L'économie en perspective : une histoire critique*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 350-351. (Économie et société)

discipline, accéder à un savoir aussi certain et rigoureux que celui obtenu par les sciences de la nature, en s'appropriant les visions du paradigme classique de certitude. D'ailleurs Rueff acquiescera à la position que le savoir en économie est du même ordre que le savoir en physique, ce qui lui permettra de prétendre que: «[Ce] qui est vrai dans les sciences physiques l'est plus encore dans un domaine qui m'est familier, celui des phénomènes économiques et sociaux.<sup>356</sup>» Il nous invite à comprendre que l'on peut appréhender l'économie et les phénomènes sociaux de la même façon qu'on appréhende les phénomènes physiques. Pour ce faire, il faut considérer l'objet de l'économie comme relevant de phénomènes similaires aux sciences physiques.

Si nous comprenons bien la position de Rueff, nous pouvons donc entendre que l'économie peut appréhender son objet de la même façon que la physique, entre autres, le fait. La seule distinction entre les deux disciplines réside dans leur contenu. L'une s'intéressant aux régulations engendrées par les actions non concertées des *homo oeconomicus*, et l'autre aux régulations du monde de la physique. Cette similarité disciplinaire assure ainsi la crédibilité scientifique à l'économie. Rueff raisonne donc, nous dirait M. Blaug: «comme si la physique classique était le prototype de toutes sciences auquel toutes les disciplines doivent tôt ou tard se conformer pour mériter le titre de «science».<sup>357</sup>»

Nous croyons que, influencée par le paradigme classique, l'économie s'est sentie l'obligation de prétendre à une scientificité aussi élevée que celle à laquelle prétendait la physique d'inspiration classique, au point où

---

<sup>356</sup> Rueff, J. opus cit., p. 81.

<sup>357</sup> Blaug, Mark. *La méthodologie économique*, Paris, Économia, 1982, p. 3. (Cambridge surveys of literature)

Rueff dira que le savoir en économie est du même ordre que le savoir en physique: «Cette manière de voir montre que les sciences morales existent, au même titre que les sciences physiques.<sup>358</sup>» Il poussera la comparaison encore plus loin en disant que dans les deux cas, celui des sciences physiques et celui des sciences morales, dont fait partie l'économie, il est possible de retrouver la structure logique, les règles et les lois propres à chacun, et, par simples «voies déductives», en inférer la mécanique qui transcende l'économie, au même titre qu'on croit pouvoir le faire en physique.<sup>359</sup> Si nous nous sentions dans l'obligation d'alléguer que l'économie a emprunté à la physique ses méthodes d'investigation, les prétentions de Rueff ne nous permettent plus d'en douter.

Il n'y a qu'un pas à faire pour comprendre que les règles et les lois économiques ne sont pas la résultante de la volonté des humains, mais elles transcendent cette volonté. Bref, nous ne pouvons agir sur les lois de l'économie, ce sont elles qui nous commandent notre façon d'agir. Rueff le confirmera en disant: «Nous avons créé, pour expliquer ces apparences, un «être économique», tout à fait comparable aux molécules de la théorie cinétique.<sup>360</sup>» «L'homo oeconomicus» est un concept qui est à l'économie ce que la molécule est à la théorie cinétique. Il est une création du langage humain, certes, mais il ne sert qu'à traduire la réalité de son existence dont la destinée repose entre les mains d'une mécanique autorégularisante que l'on a convenu d'appeler «marché». Nous devons comprendre que c'est le marché qui dicte les comportements de l'«homo oeconomicus» qui se doit de répondre aux impératifs qui lui sont dictés. L'être économique ne crée pas le marché, c'est parce que les forces du

---

<sup>358</sup> Rueff, J., opus cit., p. 65.

<sup>359</sup> Rueff, J., opus cit., p. 67.

marché existant, en dehors de toute volonté, que nous pouvons parler de cette notion d'«homo oeconomicus». De la même façon que ce n'est pas la molécule qui créa la théorie cinétique; c'est parce qu'on a découvert la théorie cinétique que le concept de molécule nous fut nécessaire, nous invite à comprendre Rueff.

Autant en physique l'événement préexiste à la loi que l'humain a eu le mérite de découvrir, autant en économie ces lois qui nous transcendent peuvent être découvertes. C'est ainsi que «[les] théories morales ou économiques ne déterminent pas plus la forme de notre société; que la théorie cinétique ne crée les propriétés des gaz.<sup>361</sup>» Ce n'est pas nous qui décidons de «la forme de notre société», elle nous est donnée. Nous n'avons qu'à l'appréhender. Il nous faut donc comprendre, dans l'optique de Rueff, que la réalité économique existe en dehors même de l'économiste. Et tout comme il nous est possible de décoder les propriétés des gaz, ces dernières ne dépendant pas de la volonté du physicien, mais des moyens dont il dispose pour pouvoir les découvrir. De la même façon, en économie, existe-t-il des lois qu'il nous faut découvrir, par processus déductif, selon Rueff qui, rappelons-le, est un défenseur de la conception classique.

Ce n'est pas nous qui intervenons sur cette réalité économique, puisqu'elle ne dépend nullement de l'agir de l'un ou de l'autre. «Nous sommes les molécules d'un immense univers où se développent, dans une agitation désordonnée, d'innombrables activités individuelles.<sup>362</sup>» Nous faisons donc partie d'un processus qui n'a pas la conscience d'être.

---

<sup>360</sup> Rueff, J., opus cit., p. 65.

<sup>361</sup> Rueff, J., opus cit., p. 66.

<sup>362</sup> Rueff, J., opus cit., p. 77.

Ce que nous devons découvrir, c'est la dynamique qui l'anime. Une fois décodées les règles qui régissent sa dynamique, il nous sera permis de prédire son devenir avec autant d'exactitude et de certitude que le paradigme classique nous permet de le croire et que la physique de conception classique semble capable de le faire.

Partager cette conception du savoir c'est croire en l'objectivité objectivable, soit qu'il n'y ait aucune influence du chercheur sur son objet de recherche. C'est situer le sujet de connaissance hors de l'objet de connaissance. «Le principe d'explication de la science classique éliminait l'observateur de l'observation», nous dira Morin.<sup>363</sup> C'est croire que les choses sont connaissables en soi et qu'il nous est possible de décoder leur dynamique, sans pour autant que notre structure argumentative ne soit entachée par notre regard de chercheur. L'objectivité scientifique, dans un tel paradigme se devait d'éliminer l'humain comme source d'influence sur les résultats de la recherche. «Toute cette entreprise concourt à rendre la nature intelligible à partir de l'affirmation qu'elle est entièrement en ordre, et, ce faisant, à lui surimposer le langage scientifique.<sup>364</sup>» L'ordre dont il est question et auquel Rueff prétend, tout comme les classiques le croyaient, existe en dehors du sujet connaissant, l'apport du sujet consistant à décrire cet ordre objectivable. Au sein de cette conception, «la société économique est soumise à des lois qui ne sont pas des lois humaines.<sup>365</sup>» Il semblait donc possible, au sein du paradigme classique,

---

<sup>363</sup> Morin, Edgar. *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, p. 42.

<sup>364</sup> Balandier, G. opus cit. p. 48.

<sup>365</sup> Polanyi, K. opus cit. p. 172.

de rendre objectivement compte de ces lois sans qu'elles soient entachées par le sujet connaissant.

### 3.2 LA CONCEPTION POST-CLASSIQUE DE LA SCIENCE: L'INCERTITUDE SCIENTIFIQUE

Le savoir classique prenait appui sur la possibilité de pouvoir avoir accès à un savoir certain, ce qui impliquait que la conception du savoir commandait, par concordance logique, la possibilité de pouvoir cerner de façon définitive la réalité sans que le temps ne vienne altérer de quelque façon que ce soit le contenu de ce savoir. Ce savoir classique posait comme postulat que le chercheur n'avait aucune influence sur les résultats de la recherche, l'instrumentation dont le chercheur s'était doté lui permettant d'objectiver son savoir. Lorsque nous faisons référence à «instrumentation», nous entendons particulièrement la surmathématisation de la recherche en économie. Au point, nous dira Blaug en citant Worswick, qu'«il existe maintenant des branches entières de la théorie économique abstraite qui n'ont aucun lien avec les faits concrets et ne présentent pratiquement aucune différence avec les mathématiques pures.<sup>366</sup>» Et lorsque nous parlons de technologisation du savoir économique, nous faisons référence à l'apparition et au perfectionnement vertigineux de l'ordinateur qui permit le développement de l'économétrie, ouvrant ainsi la porte encore plus grande à la certitude du savoir, fondée sur l'élaboration de modèles à

---

<sup>366</sup> Blaug, Mark. *La méthodologie économique*, Paris, Économia, 1982, p. 217. (Cambridge surveys of literature)

variables multiples, nous laissant croire en la possibilité de pouvoir atteindre de façon certaine et finie la *vérité*.

C'est au sein même d'une épistémê classique que naquirent les germes d'une pensée post-classique dont la principale certitude résidait dans l'incertitude de son savoir.<sup>367</sup> Bref, plutôt que d'être certains de savoir, nous faisons face à la certitude de l'étendue de notre ignorance. «Ainsi la science se caractérise par sa méthode pour formuler et tester ses propositions et non sa matière étudiée ou par sa prétention à détenir des connaissances certaines; la seule certitude, au contraire, que la science peut apporter est celle de l'ignorance», nous dira Blaug.<sup>368</sup>

D'un savoir certain de ce que le chercheur prétend savoir, nous passons à un savoir incertain de ce qu'il croit savoir. Nous sommes confrontés à l'étendue de notre ignorance, ce qui peut paraître paradoxal! En effet, plus nous avons perfectionné et spécialisé l'instrumentation qui nous seconde dans notre volonté d'accéder à la vérité, plus nous sommes confrontés à l'ignorance qui nous habite. Avant de pouvoir percevoir l'intérieur de la cellule, parce que nos instruments d'intervention et d'observation nous la rendaient inaccessible, nous ignorions pouvoir la disséquer.

### 3.2.1 Savoir par la critique

Dans une perspective post-classique, la définition ou la conception de ce qu'est un savoir d'ordre scientifique se trouve complètement modifiée.

---

<sup>367</sup> Foucault, M. opus cit. p. 229.

<sup>368</sup> Blaug, M. opus cit. p. 12.

Si l'acte de science ne nous donne pas accès à une connaissance finie, qu'est-ce que faire de la science et pourquoi en faire?

Karl Popper<sup>369</sup> a eu l'ingéniosité de comparer la science à une maison bâtie sur un marécage.<sup>370</sup> Telle cette maison, dont les piliers s'enfoncent graduellement dans le marécage, la science a posé ses assises sur une base mouvante, plus que stable et immuable.

Cette allégorie, nous permet d'introduire le doute comme fondement d'une conception scientifique. «La science n'est pas un système d'énoncés certains ou bien établis, non plus qu'un système progressant régulièrement vers un état final. [...] elle ne peut jamais prétendre avoir atteint la vérité ni même l'un de ses substituts, telle la probabilité», nous fera-t-il entendre.<sup>371</sup> Tel l'assise de la maison sur le marécage, notre savoir ne peut qu'être incertain. Mais contrairement à la maison qui s'engouffre, l'incertitude du savoir n'est pas un cheminement vers le néant. Popper utilise une autre métaphore pour nous faire comprendre que, malgré l'incertitude au sein de laquelle le savoir contemporain baigne, nous nous approchons de la vérité que nous n'atteindrons jamais. Il nous dira donc que «[les] théories sont des filets destinés à capturer ce que nous appelons «le monde»; à le rendre rationnel, l'expliquer et le maîtriser. Nous nous efforçons de resserrer de plus en plus les mailles.<sup>372</sup>» Ce qui doit animer notre désir de recherche, c'est la quête de l'inaccessible vérité.<sup>373</sup> Savoir au sein d'une conception incertaine, c'est savoir que, telles les mailles du

---

<sup>369</sup> Voir Popper, Karl. *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1984, 480p. (Bibliothèque scientifique Payot)

<sup>370</sup> Popper, K., opus cit., p. 111.

<sup>371</sup> Popper, K., opus cit., p. 284.

<sup>372</sup> Popper, K., opus cit., p. 57.

<sup>373</sup> Popper, K., opus cit., p. 287.



filet, nous tendons vers la vérité mais ne saurons jamais si nous l'avons atteinte.

Dans la conception poppérienne, seuls les dogmes sont de l'ordre de la vérité finie. Et il considérera la conception naturaliste du paradigme classique comme un dogme, puisque fondée sur la certitude de pouvoir appréhender de façon finie la vérité, les défenseurs de ce paradigme ne sentant pas la nécessité d'avoir à critiquer leur conception puisqu'elle est jugée vraie. Ce qui fera dire à Popper: «C'est ainsi que je rejette la conception naturaliste. Le sens critique lui fait défaut. Ses défenseurs ne parviennent pas à comprendre que chaque fois qu'ils croient avoir découvert un fait, ils ont seulement proposé une convention. C'est ainsi que la convention est susceptible de dégénérer en dogme.<sup>374</sup>» Faire de la science, dit-il, c'est accepter l'attitude critique et donc accepter la possibilité d'erreurs. Accepter la critique suppose que l'on accepte que nos énoncés scientifiques puissent contenir une possibilité d'être falsifiés, c'est-à-dire que notre énoncé puisse être remplacé par un autre énoncé, nous permettant ainsi de nous approcher de la vérité par élimination des erreurs. Et c'est seulement dans cette perspective que l'on pourra considérer notre énoncé comme ayant valeur scientifique. Ce que confirmera Popper en disant: «En d'autres termes, je n'exigerai pas d'un système scientifique qu'il puisse être choisi, une fois pour toutes, dans une acceptation positive mais j'exigerai que sa forme logique soit telle qu'il puisse être distingué, au moyen de tests empiriques, dans une acceptation négative: un système faisant de la science empirique doit pouvoir être réfuté par l'expérience.»<sup>375</sup>

---

<sup>374</sup> Popper, K., opus cit., p. 50.

<sup>375</sup> Popper, K., opus cit., p. 37.

La scientificité chez Popper réside donc dans la capacité d'un énoncé de pouvoir être falsifiable. La scientificité réside dans la capacité de l'énoncé à pouvoir contenir des falsificateurs potentiels. «[C'] est la falsifiabilité et non la vérifiabilité d'un système, qu'il faut prendre comme critère de démarcation», nous dira Popper.<sup>376</sup> La notion de critique implique nécessairement, au sein de la logique de Popper, le concept de falsifiabilité. Et tout ce qui ne peut être critiqué est de l'ordre du dogme.

Alors, très curieusement, et nous dirions que cela semble aller à l'encontre du sens commun, plus un énoncé sera audacieux pour Popper, plus sa scientificité sera grande. Nous ne pouvons comprendre une telle vision qu'en se plaçant dans une perspective d'incertitude. Au sein d'une conception classique fondée sur la certitude, un tel raisonnement ne ferait pas sens, les énoncés ayant valeur de vérité. Ils n'ont pas à prétendre, ils sont... Mais dans une perspective poppérienne, plus l'énoncé sera audacieux, plus il sera falsifiable potentiellement, puisqu'il aura pris des risques, et, donc, plus il sera scientifique, le critère de démarcation chez Popper étant la falsifiabilité et non pas la capacité de pouvoir vérifier nos énoncés.<sup>377</sup> Ce qu'il faut retenir, au-delà de la vision poppérienne, c'est que l'audace de l'énoncé constitue une tentative de resserrer les mailles du filet, et de nous rapprocher de l'inaccessible vérité.

Ce ne sont cependant pas tous les énoncés audacieux qui ont un caractère scientifique; il ne s'agit pas au premier venu d'émettre un énoncé quelconque pour que ce dernier ait un contenu à caractère scientifique, encore faut-il que l'énoncé puisse être testé, empiriquement entre autres. Et curieusement, Popper nous invite une fois l'énoncé ayant été reconnu

---

<sup>376</sup> Popper, K., opus cit., p. 37.

<sup>377</sup> Popper, K., opus cit., p. 284-285.

comme supérieur à l'énoncé antérieur, à tout mettre en oeuvre pour tenter de réfuter ce nouvel énoncé. «Notre méthode de recherche n'est pas de les défendre, en vue de prouver combien nous avons raison, mais d'essayer, au contraire de les ruiner», nous incitera-t-il.<sup>378</sup> Tout cela va à l'encontre du sens commun, nous en convenons.

Si nous acceptons que la science est une quête de l'inaccessible, il devient donc nécessaire pour le chercheur, plutôt que de se complaire au sein de sa découverte et tenter de la corroborer aveuglément, de mettre son imagination à l'oeuvre afin de trouver des falsificateurs potentiels. L'approximation de la vérité résidant dans l'élimination des erreurs. Telle notre référence aux mailles du filet, le savoir se resserre près de la vérité en éliminant les erreurs. Il ne peut nous appartenir au sein d'un paradigme d'incertitude de prétendre avoir atteint la vérité. Resserrer les mailles du filet ne peut être possible que si l'on accepte la falsification de nos énoncés et la reconnaissance de nos erreurs. Telle est la méthode scientifique, nous dira Popper: «une nouvelle théorie de la méthode de la science, à une analyse de la méthode critique, la méthode de l'essai et de l'erreur: celle qui propose des hypothèses audacieuses qui les expose à la critique la plus sévère, pour déceler l'erreur.<sup>379</sup>» Rappelons-nous cette allégorie de Popper qui compare la science à une maison sur pilotis, construite sur un marécage. Telle est la science; ses assises sont instables et ses énoncés falsifiables.

Il faut cependant préciser que ce n'est pas parce que notre énoncé est falsifiable qu'il est falsifié. Rappelons qu'un énoncé scientifique, dans

---

<sup>378</sup> Popper, K., opus cit., p. 285.

<sup>379</sup> Popper, Karl. *La quête inachevée*, Paris, Calman-Lévy, 1981, p. 123.

l'esprit de Popper, est une hypothèse, il nous le confirmera très clairement en disant: «Le «savoir» scientifique n'est pas un savoir: ce n'est qu'un *savoir hypothétique*.»<sup>380</sup> Une hypothèse scientifique peut être potentiellement falsifiable, alors qu'un dogme est tenu pour vrai et donc infalsifiable. Pour qu'une hypothèse soit falsifiable, il faut qu'en son sein il existe des falsificateurs potentiels qui puissent nous permettre de la réfuter. Il précisera: «Nous pouvons poser ceci plus brièvement en disant qu'une théorie est falsifiable si la classe de ses falsificateurs virtuels n'est pas vide.<sup>381</sup>» Donc, si soumis à la critique, nous découvrons au sein d'une hypothèse un ou des falsificateurs potentiels, nous pourrions considérer cette hypothèse comme scientifique. Plus il existera des falsificateurs potentiels, plus elle devra être considérée comme hautement scientifique, parce qu'audacieuse et surtout ouverte à la critique. Elle sera considérée comme falsifiée le jour où la communauté scientifique reconnaîtra, après expérimentation, une nouvelle hypothèse qui entre en conflit avec la première et dont le degré de vraisemblance nous permettra de resserrer les mailles du filet.

Ce n'est pas au premier feu de la critique qu'une hypothèse d'ordre scientifique s'effondre. «Tant qu'une théorie résiste à des tests systématiques et rigoureux et qu'une autre ne la remplace pas avantageusement dans le cours de la progression scientifique, nous pouvons dire que cette théorie a «fait ses preuves» ou qu'elle est «corroborée»,» nous précisera Popper.<sup>382</sup> Faut-il, cependant, que la nouvelle hypothèse pour pouvoir réfuter l'ancienne, soit corroborée empiriquement. «C'est ainsi que la

---

<sup>380</sup> Popper, Karl, R et Konrad Lorenz. *L'avenir est ouvert : entretien d'Altenberg*, Paris, Flammarion, 1990, p. 59.

<sup>381</sup> Popper, K., in *La logique...*, opus cit., p. 84.

<sup>382</sup> Popper, K., in *La logique...*, opus cit., p. 29.

règle selon laquelle les théories devraient avoir le degré de falsifiabilité le plus élevé possible [...] entraîne la recherche de mesures aussi précises que possible», dira-t-il.<sup>383</sup> Au point où la communauté scientifique, placée devant une démonstration empiriquement rigoureuse, se voit dans l'obligation de considérer l'hypothèse antérieure comme désuète et réfutée, si la démonstration empirique le commande de façon rigoureuse.

### 3.2.2 Le savoir probabiliste

Si nous acceptons que l'inaccessible vérité implique la critique, nous aimerions préciser qu'elle ne doit pas seulement porter sur l'hypothèse, mais aussi sur les outils utilisés pour tenter de valider l'hypothèse.

Si l'on tente de démontrer la récurrence d'un événement, on fait appel nécessairement à la mathématisation de la preuve que l'on tente d'établir. Popper lui-même nous prévient de la dualité de l'instrumentation mathématique, les probabilités en particulier.<sup>384</sup> En effet, il peut se trouver une double utilisation de la probabilité statistique qui consisterait, l'une à vouloir faire la preuve de la réfutabilité potentielle d'un énoncé, et l'autre à vouloir rendre notre hypothèse irréfutable en s'appuyant sur la probabilité statistique de la récurrence de l'événement.

Ce sur quoi Popper semble vouloir attirer notre attention, c'est la possibilité de pouvoir utiliser le calcul des probabilités pour que la quête de la vérité se transforme en possession de la vérité. Bref, que l'hypothèse devienne dogme. Il précisera donc «que ce que nous appelons «connaissance scientifique» était du domaine de l'hypothèse; bien souvent on ne peut pas dire qu'une chose est vraie, et moins encore qu'elle est certainement ou probablement vraie, au sens du calcul des pro-

---

<sup>383</sup> Popper, K., in *La logique...*, opus cit., p. 125.

<sup>384</sup> Popper, K., in *La logique...*, opus cit., p. 284.

babilités.<sup>385</sup>» Ce ne sont pas les probabilités qui confèrent la scientificité à nos hypothèses. Ce qui confère aux énoncés leur caractère scientifique, c'est leur possibilité d'être réfutées mais non pas la vérification de l'hypothèse par l'utilisation de probabilités.

L'utilisation des probabilités pourrait davantage être considérée comme un reflet de notre ignorance sur l'avènement de certains événements qu'on a peine à expliquer et prédire malgré la récurrence de ceux-ci. Nous pourrions donner en exemple: les variations des mariages ou des divorces, la natalité ou les décès, les suicides, l'alcoolisme et la toxicomanie, l'absentéisme au travail, etc.

Il y a un certain nombre de dimensions du comportement des humains dont nous pouvons difficilement prévoir le devenir, et les probabilités peuvent nous aider à faire des projections de tendances potentielles, comme nous invitent à le comprendre Prigogine et Stengers: «Il est évident que, dans bien des cas, les probabilités traduisent une ignorance: trop de facteurs entrent en jeu dans un événement pour que nous puissions le prévoir.<sup>386</sup>»

Les probabilités doivent donc être vues comme une tentative d'approximation de la réalisation d'un événement, non pas comme un moyen de pouvoir saisir avec le degré le plus élevé possible, tendant vers un, l'événement qui nous semble difficilement prédictible. L'utilisation des probabilités ne devrait pas être entendue comme le moyen d'accéder à la certitude de l'événement. Ce qui est la thèse défendue par Rueff, puisqu'il avance que: «[Les] lois statistiques, sans être certaines, sont infiniment probables, d'un degré de probabilité tel qu'il équivaut pratiquement à la certitude.<sup>387</sup>»

---

<sup>385</sup> Popper, Karl. *La quête inachevée*, Paris, Calman-Lévy, 1981, p. 158.

<sup>386</sup> Prigogine, Ilya. et Isabelle Stengers. *Entre le temps et l'éternité*, Paris, Fayard, 1988, p. 81

<sup>387</sup> Rueff, J., opus cit., p. 76.

Nous pourrions donc, par extension de la pensée de Rueff, rendre certaines les lois de l'économie grâce à l'utilisation des probabilités. En effet, il s'agit de pouvoir vérifier, avec une probabilité qui tend vers un, les conditions de réalisations à travers lesquelles une loi économique a été considérée comme vraie. Pour en inférer qu'à chaque fois que ces conditions auront la probabilité de se réaliser, la loi se réalisera. Cela permettrait de dire qu'«Elles (les lois économiques) sont et restent vraies toutes les fois que se trouvent réalisées les conditions dans lesquelles elles ont été établies.<sup>388</sup>» Il s'agit donc de travailler sur la probabilité des conditions de réalisation d'une loi économique pour pouvoir représenter numériquement le niveau de certitude des conditions de réalisation de cette loi, ce qui dévie le regard d'une discussion sur les fondements de la loi, pour la porter sur la probabilité des conditions de réalisation de celle-ci. La discussion glisse ainsi sur les moyens plus que sur les postulats. Parlant de la loi de la demande, et la citant à titre d'exemple, Blaug nous fait remarquer que: «Depuis Marshall, cependant, on la considère, en fait, comme une loi statistique de comportement de marché, ayant une probabilité de survenir voisine de l'unité, mais en aucun cas égale à l'unité.<sup>389</sup>» La discussion doit donc porter sur la probabilité de voir réunies les conditions rendant la loi de la demande réalisable. Cette réalisation peut être agrémentée d'une clause «caeteris paribus» afin d'éloigner les «causes perturbatrices susceptibles de contredire les conclusions des théories économiques<sup>390</sup>», et rendre ainsi sa probabilité le plus près de l'unité. Comme le dit Blaug, la discussion sur les fondements de la loi de la demande, «est renvoyée à une date ultérieure<sup>391</sup>», pendant que l'on discute des conditions de sa réalisation.

---

<sup>388</sup> Rueff, J., opus cit., p.76. La précision entre parenthèses, est de nous.

<sup>389</sup> Blaug, M., opus cit., p. 137.

<sup>390</sup> Blaug, M., opus cit., p. 57.

<sup>391</sup> Blaug, M., opus cit., p. 145.

Nous croyons, à l'instar de Popper, que l'utilisation des probabilités peut être une tentative de faire apparaître la certitude au sein de l'incertitude, comme nous l'a confirmé la vision de Rueff. Les probabilités peuvent constituer un moyen de revenir à l'idéal classique au sein duquel on croyait à un déterminisme inéluctable des lois économiques. Comme nous invite à le comprendre Ruelle en parlant de Poincaré: «[Il] a vu plusieurs mécanismes par lesquels la description déterministe classique du monde pouvait donner lieu naturellement à une idéalisation probabiliste.<sup>392</sup>» L'idéalisation dont veut nous parler Ruelle, en est une qui vise à remplacer «l'incertitude totale par quelque chose d'un peu plus substantiel.<sup>393</sup>»

Nous n'éliminons pas d'emblée l'utilisation des statistiques comme instrument empirique pouvant nous permettre d'établir des récurrences sur les événements, nous permettant ainsi de démontrer empiriquement la valeur de notre énoncé; ce que nous rejetons, c'est l'utilisation des probabilités dans le but d'atténuer l'incertitude et de nous faire replonger dans un paradigme de certitude, nous laissant croire que nous pouvons atteindre avec une assurance tout près de un, la vérité finie. «[La] valeur objective des hypothèses scientifiques ne peut être mesurée par leur degré de probabilité», nous dira S. Robert.<sup>394</sup> D'autant plus si les probabilités, comme nous le dit Blaug, ont comme effet de faire porter la discussion sur les conditions de réalisation de la loi et non sur la loi elle-même, ce qui dévie le regard de la remise en cause et de la pertinence de la loi.

Il nous paraît aussi important de démystifier la surutilisation des mathématiques, comme instrument d'analyse, nous laissant croire qu'elles sont exemptes de toute erreur. «[La] prolifération de l'abstraction

---

<sup>392</sup> Ruelle, David. *Hasard et chaos*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 63.

<sup>393</sup> Ruelle, D., opus cit., p. 25.

<sup>394</sup> Robert, Serge. *Les mécanismes de la découverte scientifique : une épistémologie interactionniste*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 251. (Philosophica ; 44)



et de la mathématisation masque le réel qu'elles étaient censées traduire.<sup>395</sup>» Au point où trop souvent, en économie, comme nous le rappelle Blaug<sup>396</sup>, on fait un tel emploi des mathématiques qu'il devient difficile de faire la correspondance entre les faits et la théorie. En sur-mathématisant la théorie, l'attention porte plus sur l'instrument servant à faire la preuve que sur les fondements de la théorie elle-même. Nous n'arrivons plus à savoir vraiment si le raisonnement portant sur l'équation constitue un raisonnement se rapportant à l'économie. Les mathématiques peuvent être un bon instrument pour faire la preuve, mais elles ne peuvent nous garantir que la preuve est sans faille compte tenu que l'on doit considérer qu'«il n'y a pas de «faits bruts»et tous les faits sont porteurs d'une théorie.<sup>397</sup>»

Nous croyons qu'il n'est pas suffisant de critiquer la théorie afin d'en arriver à une approximation du réel, faut-il aussi questionner les instruments empiriques que l'on utilise pour critiquer cette théorie, parce qu'eux mêmes sont chargés de théorie. Il n'y a pas de neutralité mathématique; il y a des humains qui utilisent l'instrument.

### 3.2.3 L'objectivité du savoir

Rappelons qu'au centre du paradigme classique la notion d'objectivité scientifique supposait le clivage entre le chercheur et son objet de recherche. On supposait que l'observateur pouvait réussir à se positionner comme étant un méta-observateur. C'est-à-dire que l'on croyait qu'il y eût possibilité d'observer sans que notre regard influe sur les résultats de nos observations. Cela était concordant avec le principe de certitude. En

---

<sup>395</sup> Morin, Edgar. *La méthode. vol. 4. Les idées : leur habitat, leurs vies, leurs moeurs, leur organisation*, Paris, Éditions du Seuil, 1991 p. 78.

<sup>396</sup> Blaug, M., opus cit., p. 217.

<sup>397</sup> Blaug, M., opus cit., p. 14.

effet, il est impensable de postuler la certitude si l'on ne peut croire qu'il soit possible de décoder les régulations en elles-mêmes. La logique même du principe de certitude implique nécessairement l'exclusion de l'influence du percepteur sur le contenu de la perception.

Au sein d'une épistémê post-classique, qu'en est-il de l'objectivité scientifique? Et de la position du percepteur au sein d'un paradigme postulant l'incertitude? «L'objectivité scientifique avait longtemps été définie comme l'absence de référence à l'observateur; elle se trouve désormais définie par une référence indépassable au point de vue humain», affirmeront Prigogine et Stengers.<sup>398</sup> Autant il était nécessaire au paradigme classique de prétendre en la possibilité de la non influence du sujet sur l'objet de la recherche, autant il devient non plausible au sein d'une conception post-classique de croire à la dichotomie du sujet et de l'objet de la recherche. Prigogine et Stengers préciseront: «[Le] sujet ne «tourne» plus autour de son objet, essayant de découvrir à quelle loi il est soumis, quel type de langage peut permettre de le déchiffrer; c'est lui qui est au centre, il impose la loi et le monde, tel qu'il le perçoit, parle son propre langage.<sup>399</sup>» Le sujet ne peut occuper une position de méta-observateur. Il se repositionne au centre même de son observation qu'il voit à travers un regard qui est le sien et le traduit par un langage qui est aussi le sien. Dans une telle perspective, les mots qui servent à traduire le regard prennent une grande importance. On devra tenir compte de leur signification. «Le langage ne peut donc véhiculer de la signification que s'il comprend d'entrée de jeu du sens et de la référence, qui agissent l'un sur l'autre, sans que l'un d'eux ne précède l'autre et ne le fixe unilatéralement», précisera S.Robert.<sup>400</sup>

---

<sup>398</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 386.

<sup>399</sup> *Ibidem*, p.143.

<sup>400</sup> Robert, S., opus cit., p. 57.

L'objectivité du savoir ne peut plus être conçue comme existant en soi. Le savoir doit être perçu comme un acte ne pouvant se réaliser qu'à travers le regard d'un percepteur, c'est-à-dire: de ce que nous croyons voir. Il ne s'agit pas ici d'une subtilité langagière. Il y a distinction entre dire ce que nous voyons et ce que nous croyons voir. Dans le premier cas, cela exclut d'emblée l'agent perceptuel; alors que dans le second cas, cela le réintroduit au centre même de la perception. Ce que nous croyons voir ne peut l'être qu'à travers notre regard.

La notion de réel se trouve donc modifiée. De quel réel parle-t-on? «Le champ réel de la connaissance, ce n'est pas l'objet pur, mais l'objet vu ou, perçu et co-produit par nous.<sup>401</sup>» Savoir devient donc une activité fort complexe dans cette perspective. Et nous entendrons le terme de complexité comme étant: «Un objet (physique ou intellectuel) est complexe s'il contient de l'information difficile à obtenir.<sup>402</sup>» Il devient alors fort complexe de savoir, à partir du moment où l'on réintègre le percepteur comme partie intégrante de l'objectivation du savoir.

Ce même percepteur doit être vu comme étant un produit d'un environnement culturel qui agit sur sa façon de percevoir et dont les perceptions interagissent sur la culture au sein de laquelle il oeuvre. «Culture et société sont en relation génératrice mutuelle, et dans cette relation n'oublions pas les interactions entre individus qui sont eux-mêmes porteurs/transmetteurs de culture; ces interactions régénèrent la société, laquelle régénère la culture.<sup>403</sup>» Parler d'objectivité, c'est parler de l'influence entre le savoir, comme produit d'une culture influant sur la perception des agents percepteurs, et l'influence de ces mêmes agents percepteurs sur leur culture environnante. Il y a donc une dynamique

---

<sup>401</sup> Morin, Edgar. *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, p. 96.

<sup>402</sup> Ruelle, D. *Hasard et chaos*, Paris, Odile Jacob, 1991, p. 180.

<sup>403</sup> Morin, Edgar. *La méthode. vol. 4. Les idées : leur habitat, leurs vies, leurs moeurs, leur organisation*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 17.

interactive entre agent perceptuel et environnement socioculturel. Mais parler d'objectivité du savoir, c'est aussi considérer que l'agent perceptuel, à travers son regard, tente d'émettre des hypothèses qui sont des traductions de ce qu'il croit percevoir. «[Les] théories scientifiques ne sont pas le pur et simple reflet des réalités objectives, mais sont les co-produits des structures de l'esprit humain et des conditions socioculturelles de la connaissance.<sup>404</sup>»

De plus, ce qui influe sur l'objectivité du savoir, le rendant effectivement complexe, ce sont les technologies qui sont mises à la disposition de l'agent perceptuel et lui permettant de jeter un regard sur l'objet observé. Comme nous le précisent bien Prigogine et Stengers: «[La] description scientifique doit être cohérente avec la définition des moyens théoriquement accessibles à un observateur appartenant à ce monde.<sup>405</sup>» Observer la galaxie à travers un télescope d'une très grande puissance ne devrait pas nous donner la même perception que de l'observer à travers un instrument à faible potentiel. De la même façon, tenter de donner une idée de l'état du chômage d'une contrée où il n'y a pas de recensement adéquat des populations, parce que nomades, ne donne pas la même perspective que dans un autre contexte économique où les données statistiques sont disponibles. La complexité du savoir, faisant référence à la multiplicité des informations, il devient tout aussi complexe de pouvoir savoir en l'absence d'informations. Ne pas avoir d'information, c'est avoir de l'information sur l'information qui ne nous est pas disponible ou accessible.

Si l'acte de savoir ne peut plus être perçu comme étant à l'extérieur de l'agent perceptuel et des conditions culturelles qui agissent sur lui et sur lesquelles il agit, et si les conditions matérielles qui sont mises à sa disposi-

---

<sup>404</sup> Morin, Edgar. *Science avec conscience*, Paris, Fayard, 1982, p. 272.

<sup>405</sup> Prigogine, Ilya et Isabelle Stengers. *La nouvelle alliance : métamorphose de la science*, 2e éd., Paris, Gallimard, 1979 p. 297.

tion agissent sur sa perception, nous sommes dans l'obligation de nous rendre compte que, au sein de l'objectivité, il y a une part de subjectivité qui lui est indissociable. Ce que S. Robert nous confirme lorsqu'il dit: «On doit en conclure que l'induction joue en partie dans la production des connaissances, mais que d'autres mécanismes interviennent également, que la connaissance comprend une part de subjectivité incontournable.<sup>406</sup>» Il ne saurait en être autrement, si l'on fait référence au principe d'incertitude; l'objectivité du savoir ne peut être comprise que par la réinsertion de l'humain au centre du savoir. «Ainsi la science s'affirme aujourd'hui science humaine, science faite par des hommes.<sup>407</sup>» Omettre qu'il y a une part de subjectivité faisant partie intégrante de l'objectivité, c'est faire fi des conditions psychologiques qui habitent l'agent perceptuel et qui influent sur sa perception, nous dira S. Robert: «Toute notre connaissance du monde physique passe inévitablement par une expérience psychologique.<sup>408</sup>»

Ainsi recadrée, nous croyons que la notion d'objectivité s'insère de façon cohérente au sein du paradigme post-classique. Et, à l'instar de Popper, nous dirions qu'il n'y a objectivité que s'il nous est possible de discuter sur les hypothèses qui tentent de cerner le réel<sup>409</sup>, la discussion et l'ouverture à la critique devenant primordiales dans une conception où le réel ne peut se définir qu'à travers nos perceptions qui sont des tentatives d'approximation de ce réel.

Popper reprendra sa métaphore du filet pour nous inviter à entendre que nos théories, n'étant que des hypothèses, sont des tentatives d'approximation du réel. «Avec celles-ci(théories) nous créons un monde: non pas le monde réel, mais nos propres filets avec lesquels nous

---

<sup>406</sup> Robert, S., opus cit., p. 171.

<sup>407</sup> Prigogine, I. et Stengers, I., opus cit., p. 373.

<sup>408</sup> Robert, S., opus cit., p. 247.

<sup>409</sup> Popper, K. «La quête inachevée», opus cit., p.200

essayons de prendre le monde réel.<sup>410</sup>» Faire de la science, c'est accepter de ne pas avoir accès au savoir absolu. C'est oser avoir tort. Nous devons assumer l'idée que nos perceptions ne sont qu'une contribution à resserrer les mailles du filet servant à capter ce que nous croyons être le réel. Au sein d'une telle conception de l'objectivité du savoir, il devient impérieux d'institutionnaliser la critique.<sup>411</sup> Et seule la critique réalisée ouvertement, à travers nos institutions, permettra un progrès du savoir. «D'où le fait que le progrès empirique de la connaissance passe par la critique, par la tentative de résoudre les problèmes d'inconsistance occasionnés par les contre-exemples.<sup>412</sup>»

C'est dans la notion de progrès de la connaissance que la vision de S. Robert se démarquera de celle de Popper. Il avancera l'idée que les contre-exemples, permis par la critique, peuvent être correcteurs plus que falsificateurs. «[Mais] en retenant quelque chose qui s'apparente au falsificationnisme en ce qui concerne la confrontation des idées au monde empirique, et que j'appellerai le «*correctionnisme*»,» précisera-t-il.<sup>413</sup> La distinction entre les deux réside dans l'idée, pour le correctionnisme, que la science progresse à partir d'un réajustement du tir permis par la reconnaissance de ses erreurs, et ce grâce à la critique ouverte. Quant au falsificationnisme chez Popper, il prétendra que le progrès de la science se réalise aussi par la critique ouverte qui réfute une hypothèse pour la remplacer par une autre. La première faisant référence à un progrès de la science par réajustement du contenu du savoir, quant à la seconde, l'idée de progrès du savoir s'inscrit dans un processus de rupture.

### 3.2.4 La scientificité du savoir

---

<sup>410</sup> Popper, K., «La quête inachevée», opus cit., p.88 La précision entre parenthèse est de nous.

<sup>411</sup> Popper, K., «L'avenir est ouvert», opus cit., p. 139.

<sup>412</sup> Robert, S., opus cit., p. 204.

<sup>413</sup> Robert, S., opus cit., p. 170.

Que pouvons nous retenir sur la scientificité du savoir contemporain?

Nous retiendrons que notre savoir ne peut être que de nature incertaine. Que l'incertitude du savoir commande une appréhension de la vérité qui est en devenir. Et que pour tendre vers la vérité, bref pour que le savoir progresse, il faut adopter une attitude d'ouverture à la critique. La critique, fondée sur des démonstrations empiriquement rigoureuses, permet de tendre vers la vérité par l'élimination des erreurs. Popper nous invite à comprendre que c'est par un processus de falsification des hypothèses qu'on amoindrira les erreurs; quant à S. Robert, il nous invitera à entendre que le progrès de la science s'inscrit dans une dynamique correctionniste. Chose certaine, la métaphore de la maille du filet qui se resserre, ou de la spirale dont le point central est à l'infini, illustre bien que le savoir est en devenir vrai, que l'on adopte la thèse correctionniste ou falsificationniste.

Nous savons aussi que plus l'instrumentation nous permettant d'appréhender le réel se raffine, plus nous sommes en mesure de constater l'étendue de notre ignorance. Quant à l'objectivité du savoir, elle ne peut exister que dans la relation interactive entre le sujet connaissant et l'objet de la connaissance, ainsi que dans l'inter-rétroaction qui lie le sujet à son environnement culturel, sans faire abstraction des conditions psychologiques qui animent le sujet connaissant, obligeant ainsi toute connaissance à reconnaître une part de subjectivité au sein même de sa volonté d'objectivité. Cela confirme l'invitation à la critique, non pas seulement des théories, mais aussi des moyens et des conditions qui ont permis l'émergence de ces théories.

### 3.2.5 Savoir savoir

Nous avons tenté d'établir les paramètres qui peuvent nous permettre d'accéder à un savoir pouvant être qualifié de scientifique. Ces dimensions nous paraissent nécessaires mais non suffisantes pour bien cerner ce qu'est l'acte de savoir. En effet, notre réflexion a porté sur le savoir lui-même, mais n'a pas encore porté sur le processus qui anime l'acte de savoir. Bref, qu'est-ce que savoir savoir? Ou, plus précisément, comment le sujet connaissant procède-t-il pour accéder au savoir? Comment «computons»-nous?

Nous avons besoin non pas seulement d'une réflexion sur le savoir, mais aussi d'un autre niveau de réflexion qui serait de l'ordre d'une sociologie de la connaissance, telle que E. Morin nous invite à la comprendre<sup>414</sup>, c'est-à-dire cerner dans quelles conditions les idées prennent naissance. Cela nous semble être de l'ordre d'une méta-épistémologie de la connaissance portant sur l'art du savoir.

Qu'est-ce donc qui pousse l'animal humain à vouloir connaître?

Ce qui semble pousser l'animal humain à vouloir savoir, c'est l'angoisse existentielle d'un devenir qu'il ne connaît pas. Placé devant l'inconnu, il nous devient impossible de savoir ce dont demain sera fait. Et devant l'inconnu, l'instinct de survie nous pousse à vouloir savoir. Il semble que la peur ou l'angoisse existentielle soit un stimulus suffisant pour pousser l'animal humain à vouloir expliquer et prédire. Puisqu'il n'est pas suffisant d'expliquer les événements: encore faut-il pouvoir les prédire. Expliquer n'est pas prédire; par contre la prédiction implique

---

<sup>414</sup> Voir Morin, Edgar. *La méthode. vol. 4. Les idées : leur habitat, leurs vies, leurs moeurs, leur organisation*, Paris, Éditions du Seuil, 1991



nécessairement l'explication.<sup>415</sup> Et le propre de la science réside dans sa prédictivité.<sup>416</sup>

Connaître est une façon d'éloigner la peur et d'influer sur notre environnement. «En fin de compte, connaître est toujours un ensemble de stratégies plus ou moins efficaces et toujours perfectibles, pour expliquer et prédire les événements qui nous arrivent, de façon à diminuer nos peurs et à mieux satisfaire nos désirs au sein de notre environnement.<sup>417</sup>» Connaître consiste donc à user de stratégies afin de pouvoir expliquer l'inconnu et aussi pouvoir prédire un devenir possible et ainsi atténuer l'angoisse existentielle. «Or pour sélectionner et induire sur un champ, il faut désirer et tendre à avoir des croyances.<sup>418</sup>» Voilà ce qui pousse l'animal humain à vouloir savoir. Ce qui anime notre désir de connaître, c'est la croyance qu'il y a quelque chose à connaître. Le désir de savoir...

S'il n'y avait que néant, il est certain que l'animal humain ne pourrait pas croire qu'il y ait quelque chose à connaître. Il est donc nécessaire de poser comme à priori à toute connaissance qu'il y a quelque chose à connaître. «Pour connaître, il faut donc postuler l'existence d'individus comme existant indépendamment des propriétés que nous pouvons leur reconnaître.<sup>419</sup>» Et c'est parce que notre environnement n'est pas vide, que nous croyons et sommes stimulés à vouloir savoir.

Nos désirs et nos croyances excitent nos sensations. Celles-ci émergent de l'interaction entre nos désirs et nos croyances, et l'environnement qui

<sup>415</sup> Voir Robert, S., opus cit. p.146.

<sup>416</sup> *Ibidem*, p. 145.

<sup>417</sup> *Ibidem*, p. 253.

<sup>418</sup> *Ibidem*, p. 241.

<sup>419</sup> *Ibidem*, p. 108.

nous stimule. Acceptons comme à priori que c'est parce qu'il existe des individus que nous désirons savoir. Les sensations qui nous sont permises par notre rapport à notre environnement sont excitées parce qu'il y a quelque chose qui les stimule. Mais qu'est-ce qu'une sensation? «En acceptant cette part de donné dans la perception, je l'appelle, par définition, «sensation»,» nous dira S. Robert.<sup>420</sup> C'est parce que nous sommes des agents perceptuels qui avons des désirs et des croyances que le rapport à notre environnement nous permet des sensations qui, elles-mêmes, sont permises parce qu'il y a individu. Dans un premier temps, nos sensations permettent d'identifier un individu ou un objet, donc quelque chose qui nous est perceptible.<sup>421</sup> Nos sensations portent donc sur des individus ou des choses qui existent en dehors même de notre volonté et de notre capacité à pouvoir savoir qu'ils existent. Seuls nos désirs et nos croyances peuvent nous permettre de vouloir investiguer, afin de savoir. C'est parce qu'il y a un «donné» que nos sensations sont stimulées. Qu'on le veuille ou non, le soleil et les étoiles sont là, et c'est parce que nous croyons qu'il y a quelque chose au-delà de notre galaxie, que nous poussons les investigations.

Sur quoi portent donc nos sensations? Nos sensations, stimulées par nos désirs et nos croyances, nous permettent donc d'identifier qu'il y a quelque chose. Une fois que nous avons identifié ce quelque chose, S. Robert nous invite à comprendre que nous procédons par une dynamique interactive entre les différences et les ressemblances que nous croyons pouvoir identifier.<sup>422</sup> C'est-à-dire qu'une fois un ou des individus identifiés, nous procédons en répertoriant les différences et les ressemblances,

---

<sup>420</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>421</sup> *Ibidem*, p. 15.

<sup>422</sup> *Ibidem*, p. 16.

comparant ce nouvel individu avec ce que nous avons déjà préalablement identifié. On cherche donc ce qui est ressemblant chez ce nouvel individu avec ceux que nous avons déjà classés, les ressemblances ne pouvant se manifester que par l'identification des différences potentielles. Il y a une dynamique d'opposition et de complémentarité qui s'instaure entre les différences et les ressemblances que l'on croit percevoir chez ce nouvel individu. Et c'est par cette dynamique qu'on peut identifier qu'il y a un individu. Il est différent «de», mais semblable «à». C'est de cette dynamique dont parle S. Robert, lorsqu'il dit: «[Je] considère plutôt que la sensation est à la base de l'information non seulement par les différences mais aussi par les ressemblances qu'elle nous révèle, et plus précisément par l'opposition et la complémentarité entre les ressemblances et les différences.<sup>423</sup>» Et c'est par cette dynamique, de complémentarité et d'opposition entre les différences et ressemblances, que l'on peut identifier les individus. Ce n'est pas parce que les individus ont quatre pattes qu'ils font tous partie de la même classe d'individus. Il y a certes une ressemblance qui est de se déplacer sur quatre pattes, mais il y a aussi des différences parmi ces individus ayant cette caractéristique commune: il y en a qui sont herbivores, d'autres carnivores, d'autres rongeurs. Certains vivent la nuit, d'autres le jour, et dépendant de leurs lieux de résidence, certains hibernent et d'autres migrent.

Une fois identifié l'individu, faut-il pouvoir le classer. L'identification étant permise par nos sensations, la classification sera possible par nos perceptions. «Notre perception des individus présuppose donc la perception des propriétés et des relations», précisera S. Robert.<sup>424</sup> La classification des individus sera donc possible grâce aux propriétés et

---

<sup>423</sup> *Ibidem*, p. 16.

relations que la perception nous permet. Plus précisément, c'est parce que l'individu «A» possède les propriétés «x, y, w» que nous pouvons le nommer ainsi. Et si on a pu établir qu'il possède ces propriétés, c'est par la complémentarité et l'opposition entre les ressemblances et les différences que les sensations nous permettent d'établir. Ce que S. Robert nous confirmera en disant: «Les propriétés et les relations sont donc construites dans la perception par un processus mental d'induction sur des sensations de ressemblance.<sup>425</sup>» Nous parvenons à attribuer des propriétés à notre individu «A» parce que comme agent perceptuel, nous tentons de catégoriser cet individu comme étant lui et pas un autre.

Nos sensations nous permettent donc d'identifier qu'il y a individu, et nos perceptions nous permettent de classer cet individu comme étant semblable ou différent par ses propriétés et ses relations. Les propriétés d'un individu nous permettent donc de préciser de quel individu il s'agit. Une fois déterminées ses spécificités, nous pouvons le catégoriser dans son appartenance de classe, par les relations que l'on peut établir avec d'autres individus de la même classe. Bref, les propriétés nous permettent d'identifier les relations, de classer, mais c'est par interaction entre propriétés et relations que l'identification et la classification sont possibles.

Les propriétés et relations nous permettent de situer les individus comme faisant partie d'une classe d'individus. Par exemple, tous les individus se nourrissant d'herbe, feront parti de la classe des herbivores. Mais parmi les herbivores, certains peuvent produire du lait domesticable, comme la chèvre et la vache, entre autres, et d'autres pas, comme la jument ou la biche. Ces herbivores appartiennent donc à des sous-classes

---

<sup>424</sup> *Ibidem*, p. 21.

<sup>425</sup> *Ibidem*, p. 24.

différentes. Malgré qu'elles fassent partie de la classe des herbivores et nourrissent toutes les quatre leur progéniture de la même façon. Elles ne sont pas de la même sous-classe, mais elles ont des propriétés qui ont pu être établies à partir de leurs ressemblances et de leurs différences. Celles-ci nous permettant de classer les individus ayant des propriétés communes et de créer des appartenances de classe par les relations communes qu'ont les individus. Et c'est parce qu'ils ont des propriétés communes qu'ils peuvent avoir des relations communes.

Dans cette perspective, nous pouvons dire que les ressemblances et les différences existent préalablement à la perception que nous en avons, et ce indépendamment de notre perception. «Ma position implique donc que les ressemblances et différences qui font les sensations soient préordonnées dans l'espace et dans le temps, avant que quelque processus mental de perception ou de connaissance ne s'applique à elles.<sup>426</sup>» Cette position est donc considérée, par l'auteur, comme un à priori incontournable à tout processus de connaissance. Ce que nous devons en comprendre, c'est qu'indépendamment de notre volonté, les caractéristiques d'un individu lui appartiennent. On peut donc dire, que en partie, les spécificités d'un individu sont du donné.

Par contre, malgré que nos sensations nous permettent d'établir des ressemblances et des différences, permettant ainsi, par la perception, de classer les individus selon leurs propriétés et leurs relations, on peut dire que c'est au sein de la perception que se trouvera la part du construit de l'agent perceptuel. «En tant que sensation, l'observation nous est donnée

---

<sup>426</sup> *Ibidem*, p. 17.

et théoriquement neutre, mais en tant que perception, l'observation est en partie construite et, [...] chargée de théorie.<sup>427</sup>»

C'est dans le processus de perception que l'agent perceptuel interviendra et répartira les propriétés et les relations des individus à partir d'un cadrage qui sera sous l'influence de son environnement, donc de sa culture, de ses valeurs et de ses croyances. «De la même façon, deux sujets perceptifs qui n'induisent pas à partir des mêmes ressemblances, qui ne perçoivent pas les mêmes propriétés et relations, seront amenés à partitionner le monde en individus à partir de critères différents et ne verront peut-être pas les mêmes individus», précisera S. Robert.<sup>428</sup> Autant les sensations portent sur un donné: les différences et ressemblances existent indépendamment de l'agent perceptif. Pour ce qui est des perceptions, elles intégreront une part de construit. C'est-à-dire que c'est nous qui classons les individus à partir des propriétés et des relations que nous percevons sur ces individus. Ce que nous devons identifier comme étant du construit, de la part du perceuteur, «c'est la structuration de ce donné en événements empiriques, de sorte que nous voyons que des individus portent des propriétés, que des relations sont présentes entre des individus, et que des individus appartiennent à des classes.<sup>429</sup>» Ce n'est pas parce que les individus ont des ressemblances ou des différences qu'il y a construit, c'est plutôt par les propriétés et relations que nous leurs attribuons par le regard que nous portons qu'apparaît la part du construit. Deux agents perceptifs placés devant la même observation ne verront pas nécessairement les mêmes propriétés et la même appartenance de classe. Ainsi, la récurrence établie par un agent perceptif ne sera pas nécessaire-

---

<sup>427</sup> *Ibidem*, p. 16.

<sup>428</sup> *Ibidem*, p. 25.

<sup>429</sup> *Ibidem*, p. 39.

ment la même que celle perçue par un autre agent. La perception opérée par deux agents perceptuels ne donnera pas nécessairement la même classification.<sup>430</sup>

La perception est constituée d'une interaction entre un processus inductif/déductif, donc abductif, l'abduction étant entendue comme une: «Conjonction d'opérations sélectivo-inductives et déductives, la perception est donc un processus que j'appellerai «abductif».<sup>431</sup> C'est-à-dire que l'agent perceptuel s'appuyant sur les récurrences qu'il a pu établir à partir de ses sensations sur les différences et ressemblances tentera de généraliser à l'aide des propriétés et relations qu'il a établies à partir de ses perceptions. Cette généralisation pourrait exprimer que, dans tous les cas empiriquement observés, l'événement «X» se reproduira. Bref, à chaque fois que je laisserai tomber un objet quelconque, sur lequel la résistance de l'air a un effet négligeable, je pourrai être quasi certain de l'effet produit par l'attraction terrestre et pourrai calculer son accélération ainsi que sa trajectoire. Nous employons volontairement le mot «quasi certain», la certitude absolue étant un excès de langage, puisque l'objet en question est dépendant des conditions initiales auxquelles il est contraint. Si ces conditions se modifient, alors notre inférence, basée sur la récurrence des observations, sera aussi dans l'obligation d'être modifiée.

Dans un premier temps, il y aura donc, de la part de l'agent perceptif, un processus interactif entre la règle établie par induction et la tentative de vérification de cette règle à des cas que la perception n'avait pas inclus au sein de la récurrence. Bref, c'est une dynamique qui tente à la fois d'expliquer l'ensemble par la conjonction des éléments et de pouvoir

---

<sup>430</sup> Robert, S., opus cit. p. 39-40.

comprendre chacun des éléments par son lien d'appartenance avec l'ensemble.

Plus précisément, si tel que le prétend S. Robert notre processus de connaissance est abductif,<sup>432</sup> alors l'agent perceptuel tentera, à partir des récurrences observées sur un ensemble d'individus, d'en inférer une règle légitimant la récurrence empiriquement établie; il induira donc. Voulant légitimer cette règle, l'agent perceptuel tentera de vérifier si la règle peut s'appliquer à des événements autres; il déduira donc. Cela obligera l'agent perceptuel à procéder de façon interactive dans la relation qui lie les éléments à l'ensemble, mais aussi l'ensemble aux éléments. «L'abduction est en effet un processus sans fin, toujours à refaire», nous dira-t-il.<sup>433</sup> Si l'abduction est le processus par lequel l'agent perceptuel sait, la connaissance ne doit pas être envisagée comme étant égale à la sommation de tout ce que l'on connaît. Il y a, en effet, continuellement de nouveaux éléments qui viennent compléter et interférer sur l'ensemble de nos connaissances.

Au sein de ce processus abductif, l'agent perceptuel, de façon que nous considérerons comme non intentionnelle, procédera à des sélections. C'est-à-dire qu'au sein même de la classification qu'il fera à partir des propriétés et des relations, basées sur l'établissement de ressemblances et de différences, l'agent perceptuel ne sera pas amené à partitionner ses perceptions de la même façon qu'un autre agent perceptuel. «Deux sujets perceptifs peuvent regarder le monde avec le même cadrage et le même foyer, et cependant partitionner le champ sensoriel de manière différente,

---

<sup>431</sup> Robert, S., opus cit. p. 33.

<sup>432</sup> Robert, S., opus cit. p. 33.

<sup>433</sup> Robert, S., opus cit. p. 37.



de façon à identifier des individus différents et à leur attribuer des propriétés et relations différentes.<sup>434</sup>»

Comment donc expliquer que deux agents perceptuels placés devant le même champ n'appréhendent pas le même individu? Parce que «[Les] conséquences perceptives [...] sont le résultat d'une interaction étroite entre les régularités que nous livre notre environnement et nos intérêts à connaître en vue d'agir.<sup>435</sup>» C'est ici que la subjectivité s'insère au sein d'une volonté d'objectivation. En effet, l'objectivité réside dans la reconnaissance incontournable qu'il existe bien un champ perceptuel qui est: «l'ensemble de ces événements que nous pouvons percevoir.<sup>436</sup>» Ce champ perceptuel permis par nos sensations est donc plus de l'ordre du «DONNÉ», donc relativement objectivable, tant que les conditions initiales de ce donné restent les mêmes. Mais compte tenu que les communautés perceptives ne partitionnent pas toutes de la même façon, il y a une part de «CONSTRUIT», donc de subjectivité, au sein de la perception qui est relative aux intérêts de connaissance de chacune des communautés observationnelles. «La perception des individus est donc relative à des sélections, et donc à des intérêts de connaissance, comme la perception des propriétés et des relations est relative à des inductions, et donc à un environnement; en somme, ces deux relativités sont elles-mêmes relatives l'une à l'autre.<sup>437</sup>» L'agent perceptuel ne peut échapper à ses intérêts de connaissance et à l'environnement au sein duquel il oeuvre, environnement sur lequel il infère, mais qui a aussi imprégné sa façon de pouvoir percevoir. Le désir de vouloir savoir de l'agent perceptuel ne peut s'exercer en dehors de tout contexte culturel. À ce titre, il ne

---

<sup>434</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>435</sup> *Ibidem*, p. 44.

<sup>436</sup> *Ibidem*, p. 18.

peut être exempt de subjectivité qui est relative aux intérêts de connaissance et à la façon dont son environnement lui rend possible le processus abductif. Il nous faut donc accepter que toute perception se fait à travers des lunettes déjà entachées: «Sous cet éclairage, l'observation et, par le fait même, les énoncés observationnels apparaissent désormais comme chargés de théorie (theory-laden) et ainsi, les hypothèses scientifiques ne semblent pas vraiment testées par l'observation.<sup>438</sup>»

Qu'en est-il de la pureté objective? S. Robert nous invite à nuancer le terme d'objectivité et à parler de perception objectivable plutôt qu'objective. «Plutôt que de conclure que la perception est objective malgré qu'elle soit construite, il faut dire que c'est parce qu'elle est construite à partir d'un donné que la perception est indéfiniment objectivable.<sup>439</sup>» C'est exactement parce qu'il y a une part de donné sur lequel opère le processus de perception que l'on peut dire, à l'instar de S. Robert, que la perception est indéfiniment objectivable. On ne peut la considérer objective en soi, puisqu'au sein du processus de connaissance la perception fait appel à du construit. Si le terme objectivable est proposé, c'est que le construit s'effectue sur du donné, donc que l'on tend, par un processus correctionnel, de préciser continuellement l'individu que l'on prétend percevoir.

Il y a importance à accorder au mot «indéfiniment». Il est employé pour noter que le processus de la perception se fait de façon inductive et déductive à la fois. Et les agents perceptuels, par les sélections qu'ils opèrent, peinent à percevoir le même individu. L'entrechoc des multiples perceptions les oblige ainsi à opérer indéfiniment pour tenter de

---

<sup>437</sup> *Ibidem*, p. 41-42.

<sup>438</sup> *Ibidem*, p. 13.

mieux cerner l'individu qui leur est donné par leurs sensations. Et c'est parce que la perception est plus construite que donnée, que nous pouvons plaider, en nous appuyant sur la thèse de S. Robert, que l'approximation du réel ne sera possible qu'au sein d'un environnement ouvert à la critique.

Nous retiendrons donc, de l'apport de S. Robert sur le processus du savoir des humains, que nous sommes en mesure d'identifier des individus par un processus de complémentarité et d'opposition entre leurs différences et leurs ressemblances. Ce processus est situé à un niveau quasi intuitif. Une fois que l'on a pu identifier ces individus, nous percevons des propriétés et des relations sur ceux-ci. Il y a donc un processus de classification qui se met en branle, à partir des propriétés et relations que nous percevons sur ces individus. Et c'est au sein de la perception que l'agent perceptuel procède à des sélections qui sont relatives à ses intérêts de connaissance qui sont eux-mêmes en interaction avec leur environnement. C'est ce qui nous amène à considérer que la perception est objective parce qu'elle est construite sur une part de donné.

Le savoir est donc un processus qui a comme objectif d'expliquer et de prédire. «[La] prédictivité est une condition nécessaire à la scientificité.<sup>440</sup>» Et nous l'avons déjà mentionné, si un savoir est prédictif, il sera nécessairement explicatif.

Peut-on considérer que le processus de cognition, tel qu'avancé par S. Robert, peut s'appliquer de la même façon à des domaines dont l'objet d'investigation est différent? De plus, peut-on croire que les individus

---

<sup>439</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>440</sup> *Ibidem*, p.145.

que l'on postule comme faisant partie d'un «DONNÉ», au sein des sciences de la nature, sont du même ordre que les individus que l'on pourrait considérer comme «DONNÉ» en économie? Bref, y a-t-il possibilité que nos sensations s'exercent sur du «DONNÉ» en économie? Et, enfin, si la scientificité du savoir disciplinaire repose sur sa capacité prédictive, comment l'économie, en tant que discipline, pourra-t-elle prétendre à la scientificité?

### 3.2.6 Le savoir en économie

Nous aurions mal saisi l'épistémologie de S. Robert si nous osions prétendre que nos sensations ne peuvent pas porter sur un «DONNÉ» en économie.

Que nous le voulions ou non, il y a des prix qui déterminent la quantité de numéraires que nous devons déboursier pour obtenir un bien. De plus, nous sommes en mesure de nous rendre compte qu'il y a échange ou commerce entre les humains et les nations. Autant il y a commerce, autant il y a consommation des produits du négoce. On peut aussi dire qu'il y a des taux d'intérêt qui prévalent. Il y a aussi des niveaux de rémunération qui sont attribués en contrepartie d'un travail ou d'un service rendu. De même, il y a des fusions d'entreprises, du chômage, des récessions économiques, des fluctuations de prix, de la spéculation boursière, etc. Nous ne pouvons que constater qu'en dehors même de notre volonté existe un certain nombre d'agrégats et d'interactions qui se rapportent au monde de l'économie.

Mais est-ce que ces individus, appartenant par convention à l'économie et qui nous sont donnés par nos sensations, sont de même

nature que les individus qui nous sont donnés par nos sensations au sein des sciences de la nature? La réponse nous apparaît comme devant être irrémédiablement négative. Comme nous le dirait Balandier: «Ce qui est nommé «société» ne correspond pas à un ordre global déjà là, déjà fait, mais à une construction d'apparences et de représentations ou à une anticipation nourrie par l'imaginaire.<sup>441</sup>» Tout ce qui fait partie des conventions du social ne répond pas à des règles antérieures ou extérieures au corps social. Comme le dit si bien Balandier, «ce qui est nommé société» est la résultante de règles, normes et valeurs prenant racine dans l'imaginaire humain et dont se nourrit cet imaginaire.

Les individus que l'on doit considérer comme de l'ordre du donné, en économie, sont d'un donné qui n'est pas du même ordre que les individus qui le sont au sein des sciences de la nature. Comme nous le précise si bien Balandier, tout ce qui relève de la société «est une construction d'apparences et de représentations». Et l'économie, jusqu'à preuve du contraire, doit être située dans une dynamique interactive des individus organisés en société et ayant des rapports, entre autres d'ordre économique. L'organisation de la société dépend d'un ensemble de règles et de codes de fonctionnement qui sont relatifs aux représentations qui animent les humains au sein d'une époque. Il y a donc lieu de situer l'économie non pas comme préexistante à l'organisation des sociétés, mais plutôt comme pouvant se réaliser par la présence de l'individu. Il est peut-être bon de rappeler que le sens étymologique d'économie est la gestion de la maison. Pour qu'il y ait gestion, encore faut-il convenir des règles de cette gestion. Et pour qu'il y ait existence d'organisation sociale, encore faut-il qu'il y ait individus. Bref, pour qu'il y ait régulation économique, il faut

---

<sup>441</sup> Balandier, George. *Le désordre*, Paris, Fayard, 1988, p. 68.

que des individus faisant partie d'un même environnement social conviennent des règles qui régiront la maison.

Ce n'est pas le cas pour les règles devant régir les phénomènes naturels. Nous n'avons pas besoin de supposer l'existence de l'humain pour que les règles permettant l'inter-attraction des planètes de notre système solaire agissent. Ces règles sont indépendantes de notre volonté. Ce qui ne signifie pas que, subséquemment, les humains ne peuvent pas inférer ou altérer le code de régulation relatif aux phénomènes naturels. On n'a qu'à penser à la disparition d'espèces animales et végétales par l'intervention des humains ou aux changements climatiques provoqués par la pollution atmosphérique des humains, etc.

Le donné, en économie, qui nous est accessible par nos sensations, relève donc de croyances et de valeurs qui sont propres à un espace-temps et, surtout, propres aux conceptions que se font les humains des règles de la régulation économique qui doivent prévaloir. Nous ne sommes pas les premiers à le prétendre; Blaug nous le rappelle en nous parlant de la pensée de J. S. Mill: «[Il] insiste sur le fait que la sphère économique n'est qu'une partie du comportement humain.<sup>442</sup>» L'humain, comme être social, s'est doté d'un ensemble de codes ou règles qui lui permettent de réguler ses activités. Il y a des règles concernant l'aspect légal, d'autres concernant le politique et d'autres, comme le dit J.S. Mill, concernant la régulation économique. Les règles de la régulation économique relèvent d'un ensemble de conventions auxquelles adhèrent les humains dans un espace-temps.

---

<sup>442</sup> Blaug, Mark. *La méthodologie économique*, Paris, Économica, 1982, p.54 (Cambridge surveys of literature)

Aucun ne pourra contester que les règles de régulation économique furent, de tout temps, les mêmes. Certes, les marchés, si l'on s'en tient au sens étymologique d'échange, ont une origine qui se perd dans la nuit des temps. Mais le contexte institutionnel des échanges n'est pas le même au sein d'une société féodale, mercantile, que dans un contexte de libéralisme économique. Les règles régissant les échanges se sont modifiées temporellement et ceci sous l'influence des représentations du corps social. Nous pouvons affirmer que ces conventions n'étaient pas le lot de phénomènes s'apparentant à un mécanisme naturel comme la croyance classique le prétendait, mais qu'elles dépendaient plutôt de l'imaginaire social, soit un ensemble de conventions régissant la gestion de la maison. Blaug tente de préciser le statut de l'économie en citant Keynes: «[L'] économie est essentiellement une science morale et non une science naturelle. C'est-à-dire qu'elle recourt à l'introspection et aux jugements de valeur.<sup>443</sup>» Et c'est dans l'étude du code, des conventions, des stratégies et des agirs des humains que nous devons chercher ce que S. Robert appelle: «le DONNÉ».

Il nous paraît important de pouvoir situer l'économie en tant que discipline, c'est-à-dire savoir si le donné en économie est du même ordre que le donné en sciences naturelles puisque de cette définition du «DONNÉ» en économie découlera une conceptualisation de l'économie comme activité scientifique.

Revenons brièvement au paradigme défendu par les classiques. Nous avons tenté d'établir, au chapitre second et au début de celui-ci, que le paradigme classique apparentait le savoir en économie au savoir en

---

<sup>443</sup> Blaug, M., opus cit., p.77

sciences naturelles, c'est-à-dire qu'il considérait que le donné en économie, sur lequel portaient nos sensations, était similaire au donné dans les sciences naturelles. Est-il nécessaire pour nous en convaincre de réciter von Hayek lorsqu'il dit: «Cela veut dire que ceux qui s'efforçaient de découvrir une donnée «naturelle» (c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'un dessein) se trouvaient plus proches de la vérité et par conséquent plus «scientifiques...?444»

Le donné perçu par nos sensations au sein d'un paradigme classique ou néo-classique est apparenté à un donné qui est du même ordre qu'au sein des sciences naturelles. C'est-à-dire que les individus qui nous sont révélés par nos sensations, en économie, répondent à des règles qui ne dépendent pas de nous et sur lesquelles nous ne devons surtout pas intervenir puisque nous risquerions de modifier l'ordre naturel des choses. Ainsi, autant il sera possible de démontrer que les objets peuvent être sous l'influence de l'attraction terrestre, et ce indépendamment de notre volonté, autant il est possible, croit-on, au sein du paradigme classique et néo-classique, de trouver du donné qui soit d'un ordre qui ne dépend pas de la volonté des humains.

Est-il nécessaire de rappeler la conception de l'économie en tant qu'activité scientifique défendue par Rueff lorsque celui-ci prétend que: «Les théories morales ou économiques ne déterminent pas plus la forme de notre société; que la théorie cinétique ne crée les propriétés des gaz<sup>445</sup>», ou qu'il avance que, même s'il le voulait, l'homme d'État ne pourrait pas modifier l'ordre naturel des choses prescrites par l'économie:

---

<sup>444</sup> Hayek, Friedrich A. von. «Résultats de l'action des hommes mais non de leurs desseins», in *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967, p. 104.

<sup>445</sup> Rueff, J. opus cit., p. 66.



«L'Économie politique classique n'enseigne-t-elle pas [...] le caractère inéluctable des faits économiques et la quasi-impossibilité pour les gouvernements, d'en modifier le cours.<sup>446</sup>»

Nous avons établi, au chapitre premier, que la thèse avancée par le rapport de la Commission Macdonald s'inspirait du paradigme classique, et que la politique industrielle préconisant la non intervention de l'État, visant à redonner aux marchés la pleine latitude sur la régulation économique, rejoint la conception naturaliste des classiques et de leurs successeurs. L'approche défendue dans le rapport Macdonald nous laisse croire que les commissaires, tout comme les classiques, confondaient le «DONNÉ» en économie et le «DONNÉ» en sciences naturelles. Une telle conception a comme conséquence de nous amener à considérer les actions menées par le marché comme étant le karma des humains...

Nous croyons qu'il y a confusion chez les classiques et leurs successeurs dans la définition de ce qu'est l'économie en tant qu'activité scientifique. En effet, leur conception de ce qu'est l'économie comme activité scientifique s'apparente à celle que s'en font les sciences de la nature, et ce sans faire aucune distinction entre l'objet spécifique de chacune des disciplines. Dans sa volonté de s'élever au rang de science, l'économie a emprunté le modèle des sciences de la nature. Ce faisant, plutôt que de chercher à nuancer le «DONNÉ» propre à leur discipline, les économistes d'obédience classique et leurs successeurs ont davantage travaillé à prétendre que le donné économique répondait à un automatisme du même ordre, que celui qui existe au sein des sciences naturelles. Comme nous le dit Blaug: «Une fois de plus, le débat entre Keynésiens et monéta-

---

<sup>446</sup> Rueff, J. opus cit., p. 74.

ristes montre que les économistes (comme tous les autres scientifiques) défendent, de façon tout à fait caractéristique, le noyau de leurs idées essentielles contre d'éventuelles anomalies observées en ajustant d'abord les hypothèses auxiliaires qui sont autour de ce noyau central.<sup>447</sup>»

Plutôt, donc, que d'interroger la scientificité de leur conception et d'accepter d'être corrigés, les économistes classiques et néo-classiques se sont contentés de consolider leurs propos qu'ils considèrent comme scientifiques, apparentant ainsi la scientificité et la rigueur de leurs thèses à la prétention de pouvoir porter leurs observations sur un «DONNÉ» dont la régulation n'a rien à voir avec la volonté des humains.

Les économistes ont passé et passent plus de temps à vérifier les variables du modèle qu'à remettre en question les fondements du modèle lui-même ce dont convient Blaug lorsqu'il dit: «[Les] économistes modernes se satisfont trop souvent de la démonstration que le monde réel est conforme à leurs prédictions, remplaçant ainsi l'infirmité, qui est difficile, par la vérification, qui est facile.<sup>448</sup>»

Mais est-ce que les individus, sur lesquels portent nos sensations, relèvent d'un «DONNÉ» qui est, en économie, similaire à celui des sciences de la nature? Sans aucune équivoque, nous répondons par la négative. Le donné, en économie, relève de croyances et de valeurs proprement humaines; il est donc construit.

Le donné, en économie, est donc construit par ces mêmes humains qui tentent de décoder des régulations au sein d'une dynamique qui a

---

<sup>447</sup> Blaug, M., opus cit., p. 186.

<sup>448</sup> Blaug, M., opus cit., p. 220

comme origine une «construction d'apparences et de représentations.<sup>449</sup>» L'économie est différente des sciences naturelles puisqu'elle repose sur un socle qui a été l'apanage des humains eux-mêmes, ce qui crée une difficulté beaucoup plus grande en économie pour la prédiction. Ce que partage S.Robert, lorsqu'il dit: «[J'] explique en partie la moins grande efficacité prédictive actuelle des sciences humaines relativement aux sciences physiques par la complexité des composantes nomologiques qui entrent dans la détermination de l'action.<sup>450</sup>» La prédictivité en économie est de beaucoup plus complexe que celle des sciences de la nature, puisque le code de régulation économique ne dépend pas d'un donné qui est exogène à l'être humain, mais bien endogène. La distinction du donné entre les sciences physiques et les sciences humaines réside dans le fait que le donné des sciences physiques existe indépendamment de la volonté des humains, alors que celui des sciences humaines dépend directement des règles de régulation dont ont convenu les humains.

Si l'on s'en réfère au processus cognitif chez les humains, tel que nous l'expose S. Robert, on peut comprendre qu'au sein des sciences naturelles les individus qui nous sont permis par nos sensations existent en dehors même de la volonté des humains. À titre d'exemple, nous pouvons affirmer que notre Galaxie et les autres, sont. La difficulté du savoir, dans les sciences de la nature, se situe donc au niveau des perceptions des agents perceptuels. Il y a donc du «CONSTRUIT» qui, s'appuyant sur du «DONNÉ», tente de traduire, à travers les lunettes d'un agent perceptuel, les sensations que les désirs et les croyances ont stimulées. La complexité prédictive, en sciences naturelles, réside dans la traduction de ce que l'on

---

<sup>449</sup> Balandier, G., opus cit., p. 68

<sup>450</sup> Robert, S., opus cit. p. 244.

perçoit. C'est-à-dire que, compte tenu qu'il est incongru de pouvoir affirmer que nos perceptions sont des traductions qui n'altèrent pas les individus que nos sensations nous révèlent, la prédictivité des sciences naturelles n'est pas objective, elle devient plutôt potentiellement objectivable. Nous est-il permis de comprendre que la complexité du savoir, en sciences naturelles, se situe au niveau des perceptions?

Pour ce qui est de la prédictivité en économie, et dans les sciences humaines, nous faisons face à un double niveau de difficulté. Tout comme dans les sciences naturelles, nos perceptions sont des constructions de nos sensations. Il y a donc, là aussi, une déformation provoquée par le regard posé par l'agent perceptuel. «En d'autres termes, nous dirait Blaug, il n'y a pas de «faits bruts» et tous les faits sont porteurs d'une théorie.<sup>451</sup>» Nous voyons à travers un regard déjà déformé par les croyances dont il est porteur. Autant, dans les sciences naturelles, nos perceptions subissent un entachement causé par notre environnement, autant, dans les sciences humaines, dont fait partie l'économie, nos perceptions subissent l'influence de leur environnement.

Ce qu'il y a de particulier aux sciences humaines, c'est que le donné est lui-même le résultat d'une construction. C'est-à-dire qu'il y a bien des individus qui nous sont révélés par nos sensations, mais la caractéristique de ces individus, c'est qu'ils n'existent que grâce aux conventions dont les humains se sont dotés. Et s'il y a modification de ces conventions, les individus que nos sensations nous donnaient ne seront plus les mêmes. Il y a donc objectivation possible de l'économie, mais d'une façon beaucoup plus complexe, parce que les individus donnés par nos sensations

---

<sup>451</sup> Blaug, M. opus cit., p. 14.

sont la conséquence de nos représentations. Il n'est pas simple de tendre à l'objectivation sur un donné qui est le résultat de croyances et de valeurs qui sont nôtres. C'est-à-dire lorsque ce donné est lui-même construit.

Doit-on en comprendre que le niveau de complexité en économie est tel qu'il vaut mieux renoncer à toute prédictivité? À ce titre, S. Robert nous dira: «[Les] sciences humaines doivent être explicatives et prédictives comme les sciences physiques, mais à la condition de rendre compte de propriétés émergentes rendues possibles par la complexité biochimique des humains.<sup>452</sup>» La question, nous semble-t-il, ne repose pas sur la possibilité de pouvoir prédire en économie, mais bien plutôt sur la conception du «DONNÉ» sur laquelle se fondent les prédictions économiques. Et le donné en économie ne relève pas de régulations exogènes à l'être humain, mais bien plutôt endogènes à l'agir des humains. Bref, si la prédictivité est une condition essentielle à la scientificité d'un savoir disciplinaire, nous ne remettons nullement en cause la prédictivité potentielle en économie. Mais encore faut-il s'entendre sur ce sur quoi doit reposer la prédictivité économique.

Nous avons établi au chapitre premier que la volonté des commissaires visait à: «améliorer la performance de l'économie canadienne, notamment en ce qui concerne la croissance, jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà.<sup>453</sup>» La volonté explicite des commissaires vise à l'amélioration de la croissance économique par l'application de la politique industrielle. Les résultats de cette croissance doivent se manifester à travers un indicateur, le P.I.B. (Produit intérieur brut), qui peut être défini comme étant: «[La]

---

<sup>452</sup> Robert, S. opus cit. p. 66.

<sup>453</sup> Commission royale opus cit., Vol.1 p.57

somme des valeurs monétaires des biens et des services produits par une économie pendant une période donnée, habituellement un an.<sup>454</sup> Si tel est le cas, c'est-à-dire qu'il y ait croissance économique, nous devrions normalement voir les variations de cet indicateur évoluer positivement puisque la politique industrielle est en application depuis le début des années 1980.

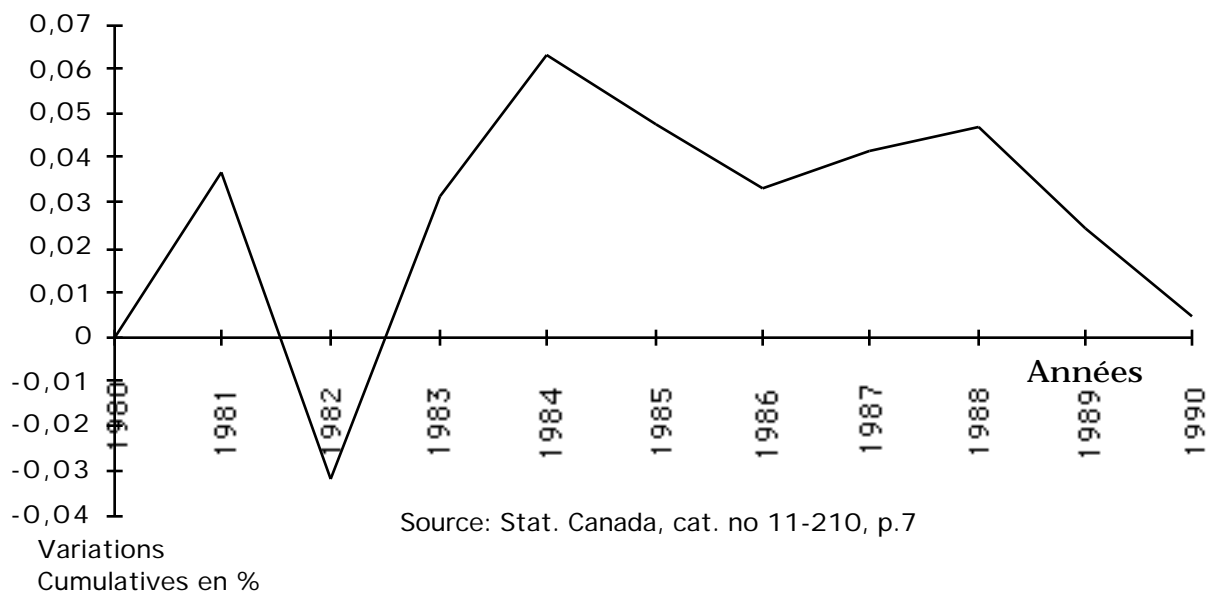
Illustrons par un graphique<sup>455</sup> l'évolution des variations annuelles du P.I.B canadien, de 1980 à 1990. Nous sommes en mesure de constater que la croissance structurelle anticipée par les commissaires ne donne pas les résultats escomptés. Effectivement, la politique industrielle des commissaires n'a pas réussi à répondre aux prévisions de croissance. L'économie canadienne connaît une croissance de l'ordre de 3,67% de 1980 à 1981. La plus forte croissance enregistrée en dix ans fut de 6,31% entre 1983 et 1984. Après ce hoquet économique, les taux de croissance ne retrouveront jamais ce niveau jusqu'à la fin de la décennie pour n'enregistrer qu'une faible croissance de 0,45% en 1990. D'une croissance de 3,67% entre 1980 et 1981 nous passons à une croissance de 0,45% en 1990, alors que l'objectif même de la politique industrielle visait une croissance économique sans précédent, disait-on.

---

<sup>454</sup> Baumol, William J., et Alan S. Blinder et William M. Scarth. *L'économique, Principes et politiques: micro-économie, 2e éd.*, Montréal, Études Vivantes, 1990p. 91

<sup>455</sup> Les données pour réaliser ce graphique sont tirées de: *L'observateur économique canadien*, Catalogue no. 11-210, p. 7. Nous avons utilisé le P.I.B. évalué en dollar constant pour enlever l'effet de l'inflation qui vient gonfler indûment l'indicateur.

## Évolution annuelle du P.I.B. canadien en \$ de 1986



Comment expliquer que les variations du P.I.B. n'aient pas donné raison aux prédictions des commissaires? «Nous ne pouvons prédire avec précision la croissance du P.N.B. d'une économie plus d'un an à l'avance», répondrait Blaug.<sup>456</sup> Il est tellement de facteurs influant sur l'économie qu'il devient très audacieux de tenter des prédictions sur la croissance économique plus d'une année à la fois, et encore: «Le mouvement des planètes est prévisible pour des siècles[...] Pour ce qui est du sort des empires et de l'histoire de l'humanité, il est fort ambitieux d'en parler.<sup>457</sup>» Qui, de nous, aurait eu la prétention de prédire la destruction du mur de Berlin? Qui de nous aurait pu prédire la décentralisation des républiques soviétiques?

<sup>456</sup> Blaug, M. opus cit., p. 225.

<sup>457</sup> Ruelle, D. opus cit., p. 60.

Comme le dit si bien S. Robert, il y a une «complexité biochimique» chez l'agir des humains qui rend difficile la prédictivité en sciences humaines. Mais pas impossible... Ce qui nous ramène à notre hypothèse principale sur les difficultés de la prédictivité en économie.

### 3.2.7 La prédiction en économie

Si comme le dit Ruelle, il est possible, en faisant abstraction des imprévisibles chaos, de prédire le devenir des planètes pour quelques centaines d'années, les règles régissant l'interéquilibre des planètes étant de l'ordre d'un «DONNÉ» qui n'a rien à voir avec la volonté des humains, ce qui nous permet une prédiction à plus long terme. Par contre, pour ce qui a trait au sort de l'humanité et de son devenir, il n'y a pas de boule de cristal qui nous permette des prévisions sur une longue période, pas plus que pour l'avenir de l'économie de toute une nation. Dans ce cadre, «on peut donc légitimement douter de la théorie dominante», affirmera Blaug.<sup>458</sup>

Mais comment comprendre une telle audace de la part des commissaires?

La seule façon de répondre à cette question, à notre avis, est d'en référer à la structure argumentative du rapport de la Commission Macdonald. Nous ne referons pas la démonstration que nous avons établie au chapitre premier, mais rappelons brièvement que l'objectif des commissaires est de permettre un contexte générant la croissance de l'économie canadienne. Pour ce faire, ils préconisent une politique industrielle qui vise, dans son essence, à redonner au marché son rôle d'agent

---

<sup>458</sup> Blaug, M. opus cit. p. 225.



autorégulateur. En adoptant une telle politique, les commissaires renouent avec le paradigme de la pensée classique, ce que nous avons tenté de démontrer au chapitre premier. Malheureusement, dirions-nous, ce paradigme considère que le «DONNÉ» en économie est du même ordre qu'en science de la nature. C'est-à-dire que, de façon autonome, l'économie va prendre une direction sur laquelle les humains ne pourront rien et qui ne dépendra surtout pas de leur volonté. Au sein d'une telle structure argumentative, il est compréhensible de prétendre risquer des prédictions sur le comportement attendu de l'économie, à long terme.

Par contre, à l'intérieur de ce chapitre-ci, nous avons tenté d'établir que le «DONNÉ» en économie ne pouvait être du même ordre qu'au sein des sciences de la nature et que par concordance, la prédictivité économique devait s'appuyer sur d'autres fondements. C'est ce que nous invite à comprendre Blaug lorsqu'il dit: «La théorie traditionnelle annule le rôle du décideur, tandis que les théories du comportement et des organisations attirent l'attention sur la nature et les caractéristiques de l'agent ou des agents décideurs.<sup>459</sup>» Si l'économie comme discipline veut pouvoir prédire, elle devrait partir du principe que le donné en économie est relatif aux règles de fonctionnement dont se sont dotés les humains et qu'à partir de la connaissance de ces règles il est possible de pouvoir décoder les stratégies potentielles des uns et des autres.

En s'appuyant sur l'interaction stratégique des actants, nous pourrions inférer des prédictions potentielles qui, dans certains cas, devraient déboucher sur des prédictions avec possibilités multiples, compte tenu de la diversité des stratégies. Par exemple, dans les cas où seraient mises en

---

<sup>459</sup> Blaug, M. opus cit., p. 154.

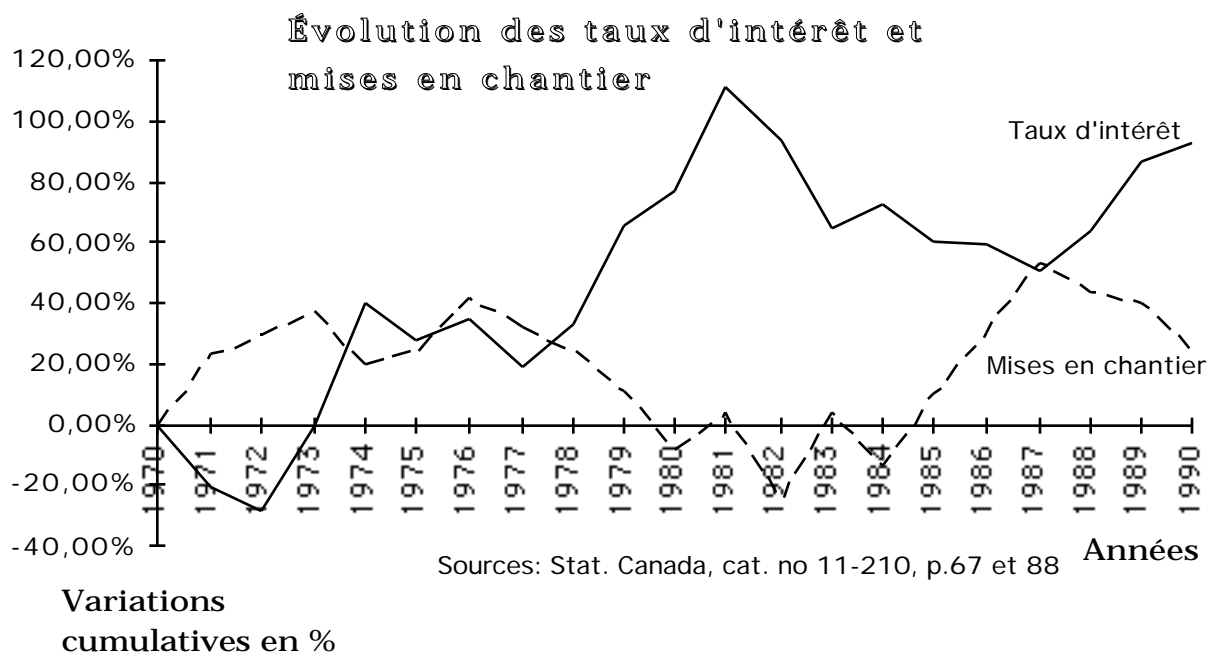
cause les interactions en économie ouverte, au sein desquelles les actants seraient soumis à des contextes institutionnels diversifiés. Alors que, dans d'autres cas, les prévisions pourraient connaître un éventail de possibilités plus restreint, le nombre de stratégies possibles étant moindre. Nous pourrions dire que la complexité de la prédictivité économique repose sur l'étendu stratégique potentiel.

Essayons d'illustrer notre propos avec la relation inverse qui peut exister entre le taux d'intérêt et la mise en chantier de logements. Nous nous retrouvons dans un contexte stratégique dont la complexité est moindre. Puisque l'information est relativement restreinte. Si nous représentons graphiquement<sup>460</sup> l'interaction entre ces deux variables, nous obtenons une relation inverse quasi parfaite entre les changements du taux d'intérêt et la construction d'espaces locatifs. Ce que nous pouvons remarquer, c'est que toute augmentation du taux d'intérêt provoque, avec un certain décalage temporel, une diminution de la construction de logements, et inversement, ce qui s'explique facilement. Les taux d'intérêt trop élevés se transfèrent directement sur les coûts de construction des logements, rendant le loyer de ceux-ci non compétitifs, décourageant ainsi toute construction d'espaces locatifs. L'inverse se constate lors de la baisse des taux d'intérêt.

Si nous pouvons observer une telle récurrence entre le taux d'intérêt et la construction de logements, établie sur une période de vingt ans, il est possible de pouvoir prévoir, les conditions initiales étant maintenues, que toute augmentation du taux d'intérêt aura un effet négatif sur la construction de logements, et sa réciproque.

---

<sup>460</sup> Les données pour réaliser ce graphique ont été tirées de: Catalogue 11-210 p. 67 et 88.



Cette récurrence et la prévision qui en découle pourront être vérifiées tant et aussi longtemps qu'il y aura un taux d'intérêt lié aux emprunts nécessaires à la construction domiciliaire. Il n'est pas dit que de tout temps il y a eu et il y aura des taux d'intérêt liés à la construction. Galbraith nous dit que pendant la période du Moyen Âge, il était défendu de retirer bénéfice en fixant un intérêt.<sup>461</sup> À ce titre, nous pouvons dire que le taux d'intérêt est bien du «DONNÉ», puisqu'il existe. Cependant il relève de l'entendement des humains plus que de forces exogènes à la volonté des humains. Il y a donc donné qui repose sur un construit.

Imaginons un instant que le taux d'intérêt afférent à la construction devienne défendu par simple législation. Ou plus simplement, que ce

<sup>461</sup> Galbraith, John K. *L'économie en perspective*, Paris, Seuil, 1989, p. 24.

taux d'intérêt payé soit pleinement déductible d'impôt, annulant ainsi les coûts liés au paiement d'un intérêt. La récurrence observée n'aurait plus cette forme et la prédiction serait toute autre. Il en est de même pour la construction d'espaces locatifs, si nous supposons que ces espaces sont pris en charge par des organismes sans but lucratif n'étant pas dans l'obligation d'emprunter pour construire. Le taux d'intérêt n'aurait aucun impact sur le niveau de la construction locative, et ainsi nous ne pourrions pas observer la récurrence antérieurement établie.

Ce que nous aimerions démontrer par cet exemple, c'est qu'il y a récurrence entre le taux d'intérêt et la construction de logements locatifs parce que les humains, au sein d'un environnement social donné, ont établi par convention qu'il devait y avoir intérêt à payer sur tout emprunt contracté dans le but de construire des logements. Et ce sont les variations des taux d'intérêt qui auront une influence sur la construction de logements, nous permettant ainsi d'établir une récurrence observable et, en s'appuyant sur celle-ci, de pouvoir procéder à des prédictions. La récurrence ne peut être comprise que par référence aux conventions dont se sont dotés les humains, et leurs actions stratégiques seront relatives à ces conventions.

Il est bien certain que si nous voulons comprendre, dans une perspective où des facteurs endogènes interagissent, les raisons qui pourraient nous permettre d'expliquer et de prédire les variations du taux d'intérêt, le niveau de complexité serait plus élevé. La quantité d'information étant plus grande.

### 3.2.8 La théorie des organisations

Pour expliquer et prédire en économie, il nous faut poser un tout autre regard sur la façon de l'appréhender. Acceptons qu'il y a un donné en économie. Ce donné est beaucoup plus complexe qu'en science de la nature, puisqu'il repose sur un ensemble de conventions dont ont convenu les humains. À ce titre, les récurrences que l'on pourra établir, ne pourront se comprendre que relativement à nos représentations. Les régularités ainsi appréhendées devront l'être par rapport à un espace/temps où prévalent les conventions.

Il nous semble que la théorie des organisations en économie, si l'on reprend la métaphore de Popper, est une façon de resserrer les mailles du filet pour se rapprocher de la vérité. C. Ménard nous invite à changer de lorgnette afin de mieux appréhender la réalité économique; il nous incitera donc à comprendre que: «Au plan théorique, cela signifie qu'on ne peut comprendre les économies de marché et leur mode de fonctionnement si on ne reconnaît pas dès le point de départ l'existence d'organisations qui, par leurs caractéristiques internes et par l'interdépendance de leurs décisions et de leurs stratégies, définissent et déterminent la configuration des systèmes économiques.<sup>462</sup>» C'est effectivement un tout autre regard qu'il nous invite à porter sur la dynamique des économies de marché. Il nous faut comprendre, dans un premier temps, qu'on ne doit plus se référer à l'automatisme du marché pour expliquer et prédire, mais plutôt à la dynamique interactive des organisations, dont les stratégies ou actions forgent le marché.

---

<sup>462</sup> Ménard, Claude. *L'économie des organisations*, Paris, La Découverte, 1990, p. 63 (Repères : 86)

Ce n'est donc plus à la recherche d'une théorie générale de l'équilibre du marché qu'il faut orienter nos efforts, mais bien plutôt vers une compréhension des stratégies organisationnelles. De toute façon, nous dirait Blaug, on peut douter que la recherche d'une théorie de l'équilibre général «fournit un point de départ fécond à partir duquel rechercher une explication correcte des rouages d'un système économique.<sup>463</sup>»

Ce n'est plus vers la quête mythique d'un automatisme du marché qu'il faut tendre, mais orienter notre regard vers une compréhension du rôle et de l'action des organisations.

Qu'entend-on par une organisation? Ménard définira une organisation comme étant un «ensemble structuré de participants, coordonnant leurs ressources en vue d'atteindre des objectifs, alors l'organisation constitue clairement l'unité fondamentale où se prennent les décisions économiques.<sup>464</sup>» Ce qui nous paraît intéressant à retenir d'une telle conception économique, c'est qu'on ne lie plus l'analyse économique et les décisions qui s'y prennent à la machination d'un dieu quelconque (*Deus ex machina*), il n'est plus nécessaire non plus de faire appel à l'allégorie d'une main invisible, mais bien aux agirs et stratégies des organisations qui composent une économie. Puisqu'au sein de la théorie des organisations, ce sont les participants structurés au sein d'unités (organisation) qui sont à l'origine de tout mouvement sur le marché, et non plus le marché, en tant qu'entité autonome, qui prend les décisions, et que celles-ci deviennent le karma des humains.

---

<sup>463</sup> Blaug, M. opus cit. p. 163.

<sup>464</sup> Ménard, C. opus cit., p. 26.

Mais qu'est-ce donc qu'une organisation? Il définira une organisation comme étant «une unité économique de coordination ayant des frontières identifiables et fonctionnant de façon relativement continue en vue d'atteindre un objectif ou un ensemble d'objectifs partagé(s) par les membres participants.<sup>465</sup>» L'économie est donc constituée d'unités dont la caractéristique commune est d'être à vocation économique. Ces unités, que Ménard identifie par le terme «organisation», ont des objectifs appréhendables. Ces objectifs sont le résultat de stratégies internes à l'organisation dont les membres décident, selon des règles hiérarchiques définies, en vue d'améliorer la situation et le développement de leur organisation. Il est bien entendu que les décisions prises par les participants s'inscrivent dans un processus stratégique interactif dû à la présence et aux décisions d'autres organisations.

Ce qui nous paraît intéressant et novateur dans la théorie des organisations, c'est que l'on ne fait plus porter les décisions économiques sur une mécanique quasi magique, «le marché», mais que les décisions qui influent sur l'ensemble de l'économie sont le résultat de volontés concertées au sein des organisations par des actants, membres de ces organisations. Ces actants, qui sont en relation au sein d'une structure, procèdent à des choix. Ménard nous dira: «Du point de vue d'une organisation, au contraire la décision s'inscrit toujours dans une structure qui lie les participants entre eux et qui modèle leurs choix.<sup>466</sup>» C'est là, que l'on peut faire une distinction entre la théorie des organisations et l'approche néo-classique. Comme nous le confirme Ménard: «Cette question des choix est cruciale: elle désigne avec précision ce qui différencie radicalement l'univers économique du monde physique ou même de la sphère biolo-

---

<sup>465</sup> Ménard, C. opus cit., p. 15.

gique.<sup>467</sup>» On se rappelle qu'au sein de la pensée néo-classique les décisions économiques sont exogènes à la volonté des humains alors que l'approche des organisations nous invite à comprendre que ce sont les individus structurés au sein d'unités qui font ces choix.

Nous croyons effectivement que cette question de choix, dans la théorie des organisations, permet de distinguer l'économie comme étant une discipline relevant de la volonté des humains et non plus d'un phénomène hors humain comme le prétend l'approche néo-classique. Nous dirions de plus que la théorie des organisations nous paraît être la plus compatible avec l'épistémologie rationaliste interactionniste de S. Robert.

Revenons à l'épistémologie de S. Robert. Il fait une distinction entre le «DONNÉ» des sciences de la nature et le «DONNÉ» des sciences humaines en disant qu'au sein des sciences humaines la prédictivité est liée à la complexité biochimique des humains et à la complexité de ses composantes nomologiques. C'est-à-dire qu'il lie le «DONNÉ» des sciences humaines à un ensemble de conventions dont se sont dotés les humains, ce qui rend l'établissement des récurrences nécessaires à toute prédiction beaucoup plus complexe, puisqu'elles s'appuient sur un donné qui est lui-même construit, donc relatif à un contexte culturel qui est lui-même relatif aux humains qui tentent de l'appréhender, alors que le «DONNÉ» des sciences de la nature relève d'un donné qui ne dépend pas de la volonté des humains.

Et c'est là, nous semble-t-il, qu'il y a compatibilité entre l'approche de la théorie des organisations et de l'épistémologie de S. Robert. En effet, C. Ménard nous dit que ce qui distingue l'économie des disciplines comme la

---

<sup>466</sup> Ménard, C. opus cit., p. 27.



physique et la biologie, c'est la question des choix qui sont effectués par les participants au sein d'organisations, à condition que l'on regarde l'économie à travers la théorie des organisations et non plus à travers des lunettes néo-classiques.

En quoi la question de choix permet-elle cette distinction disciplinaire et sa compatibilité avec l'approche de S. Robert? Lier l'activité de l'économie aux choix des participants intégrés au sein d'organisations, c'est considérer que l'activité de l'économie dépend d'une volonté explicite des individus. Donc que le «DONNÉ» est le résultat d'un ensemble de codes et de règles qui sont relatifs à l'entendement humains, dans un espace-temps défini. Et c'est l'ensemble de ces choix qui fait le marché. Et non plus le marché au sens néo-classique du terme qui détermine les choix qui nous incombent. Faut-il cependant considérer le marché comme le lieu où se réalise l'action des organisations.

L'action des organisations ne dépend pas tant du marché que des contraintes institutionnelles au sein desquelles oeuvrent les organisations. C. Ménard définira les institutions comme suit: «Par institutions, on entendra un ensemble de règles socio-économiques, mises en place dans des conditions historiques, sur lesquelles les individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme.<sup>467</sup>» Les participants au sein d'organisation oeuvrent dans un cadre institutionnel qui fixe des balises aux organisations. Bien que ces institutions soient modifiables dans un plus long terme, il y a tout de même processus d'interaction des organisations entre elles, ainsi qu'entre des organisations et des institutions. Ce processus d'inter-rétroaction contraint les organisa-

---

<sup>467</sup> Ménard, C. opus cit., p. 26.

<sup>468</sup> Ménard, C. opus cit., p. 16-17.

tions à ajuster continuellement leurs stratégies, donc leurs choix, tant à cause des contraintes fixées par les institutions que des actions réalisées par d'autres organisations. «On est ainsi conduit à une représentation de l'économie de marché marquée par l'articulation structurelle de ces deux formes, les marchés et les organisations», avancera C. Ménard.<sup>469</sup>

Adopter la théorie des organisations, où l'activité économique dépend des choix stratégiques des individus regroupés au sein d'organisations qui sont elles-mêmes liées dans un processus interactif et qui doivent oeuvrer dans un contexte institutionnel, est lourd de conséquence. En effet, cela revient à remettre en question de façon radicale l'approche néo-classique, ce dont Ménard semble fort conscient: «Nous sommes convaincu que l'exploration de ces terres frontalières porte en germe, non seulement le développement d'un programme de recherche spécifique, mais aussi le renouvellement des théories actuelles.<sup>470</sup>» Remettre en question l'approche néo-classique en adoptant celle de l'organisation, c'est considérer que le principal responsable du développement économique est l'être humain lui-même, ce qui semble bénin comme conséquence, mais qui en fait ne l'est pas. Puisque si l'activité économique relève du choix des individus au sein d'organisations, nous ne pouvons plus responsabiliser le MARCHÉ des malheurs qui nous incombent. Nous devons au contraire considérer que la régulation de l'économie dépend bien des agirs des uns et des autres, ces organisations oeuvrant sous contraintes institutionnelles.

Regarder avec les lunettes de la théorie des organisations, nous oblige à entrer dans une ère de responsabilisation des individus sur leur devenir

---

<sup>469</sup> Ménard, C. opus cit., p. 16.

<sup>470</sup> Ménard, C. opus cit., p. 122.

économique. Nous obligeant ainsi à passer d'une attitude passive, où la responsabilité des décisions économiques était le lot d'une force exogène, à une attitude active, où la responsabilité du développement économique revient aux individus oeuvrant au sein d'organisations dans un contexte institutionnel.

Dans cette perspective, la scientificité de l'économie ne peut plus être envisagée comme l'établissement de récurrences basées sur des facteurs exogènes. Au contraire, elle est directement liée aux choix des humains au sein d'organisations et à l'interaction entre ces organisations gérées par des humains qui se sont dotés d'institutions, dont les règles et codes sont aussi le fait des humains. Les récurrences permettant la prédictivité de l'économie devront donc se comprendre à partir de l'ensemble de ce contexte « institutionnalo-organisationnel ».

Bref, expliquer et prédire en économie, donc faire acte de science, c'est considérer que le «DONNÉ», en économie comme dans les sciences humaines, est le résultat d'une construction des humains. À ce titre, nous devons surtout nous inspirer de la théorie des organisations qui situe l'acte économique au niveau des participants structurés au sein d'organisations. Nous devons aussi, accepter que l'économie doit se situer au sein d'un paradigme d'incertitude, ouvert à la discussion critique des fondements, plus qu'à la critique des apparences.

Il nous appert que toute explication et prédiction relevant d'un principe de certitude, l'approche néo-classique s'y référant, n'est pas d'ordre scientifique. Et à ce titre, l'analyse effectuée au sein du rapport de la Commission Macdonald, fondée sur un paradigme classique, répond à des critères de scientificité que nous ne pouvons plus partager.

## CHAPITRE IV

## LE CAUCHEMAR

## L'AUTO-ÉQUILIBRE DU MARCHÉ

## 4.1 L'AUTO-ÉQUILIBRE DU MARCHÉ

Partager le rêve des tenants de la commission Macdonald, c'est partager un rêve vieux de quelque trois cents ans. Nous avons démontré, au chapitre premier, que les responsables du rapport ne furent pas les premiers à croire en l'auto-équilibre du marché; les Smith, Walras, Say et les adeptes de la pensée classique et néo-classique avaient proclamé, bien avant, les vertus de l'automatisme du marché. Preuve en est: «Par un étrange paradoxe, ceux qui le combattent sont ceux-là mêmes qui exigent tout ce que, chaque jour, sous nos yeux, il procure: expansion rapide de la production, progrès continu du niveau de vie des humbles, élargissement des institutions de protection individuelle et familiale, promotion sociale, sauvegarde de toutes libertés.<sup>471</sup>» Ces promoteurs défendent la thèse selon laquelle le libéralisme économique ne peut être possible que dans un contexte de non intervention de l'État sur la régulation de l'économie. À lui seul, croient-ils, le libre négoce permettrait une saine concurrence, contraignant ainsi les humains à faire preuve d'ingéniosité, donnant lieu, ainsi, à une multiplication de produits permettant aux classes indigentes

---

<sup>471</sup> Rueff, Jacques. «Regards sur le libéralisme moderne», in *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967, p. 211.

de bénéficier des résultats de la croissance économique, comme l'appréhendaient Smith et ses successeurs.<sup>472</sup>

C'est ce que reprend en substance le contenu du rapport Macdonald qui affirme que la richesse de la nation ne sera possible que par l'instauration d'une politique industrielle dont l'objectif premier sera de permettre un contexte de pleine liberté du négoce, plus qu'une politique interventionniste du législateur. Il s'agit de permettre un environnement de libre marché, afin que puisse se réaliser l'équilibre automatique de l'économie. Et tant dans l'esprit que dans la lettre, cette richesse de la nation se manifestera par une croissance économique sans précédent.<sup>473</sup> En effet, un contexte concurrentiel, permis par l'ouverture des marchés avec leur principal partenaire commercial, se répercuterait obligatoirement sur une plus grande productivité nationale, engendrant ainsi la croissance économique, symbole de la richesse de la nation.<sup>474</sup>

Ne serait-il pas pertinent de vérifier empiriquement les prétentions des auteurs du rapport? Si la preuve empirique peut en être faite, le doute pourrait être levé quant à la possibilité d'accéder à l'auto-équilibre économique par le biais de la libéralisation du négoce, et ainsi les prétentions classiques et néo-classiques se verraient confirmées.

---

<sup>472</sup> Voir Smith, Adam. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations : les grands thèmes*, Paris, Gallimard, 1976, p. 47. (Idées ; 318)

<sup>473</sup> Voir Rapport de la Commission royale, opus cit. Vol. 1, p. 143.

<sup>474</sup> *Ibidem*, p. 202.

## 4.2 L'APPARENCE DU REVE.

Afin de vérifier empiriquement ce rêve, prenons comme acquis que l'élargissement du droit de négoce par le retrait des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis est un état de fait. Qui plus est, cette libéralisation du négoce, en ce début des années 90, intégrera un autre partenaire: le Mexique. Force nous est de constater que le contexte concurrentiel tel que souhaité au sein du document de la commission est bel et bien présent au sein de l'économie canadienne, suite à l'abolition des barrières tarifaires entre les nations concernées. Bref, le cadre attendu de la politique industrielle consistant à créer un contexte de libéralisation des échanges qui aurait des incidences sur l'économie canadienne est bel et bien en place. Mais qu'en est-il des résultats attendus de cette politique industrielle qui, rappelons-le, visait à stimuler la compétitivité des entreprises canadiennes par la mise en place d'un contexte plus concurrentiel en ouvrant les zones du négoce?

Pour tester l'incidence de la politique industrielle, telle que préconisée à l'intérieur du rapport, nous nous proposons une analyse empirique de différentes données économiques qui concourent à la richesse de la nation, telle qu'elle est conçue au sein du paradigme classique et néo-classique. Nous ne voulons surtout pas tenter des corrélations ou des liens de causalité entre différentes variables à teneur économique. Nous nous proposons plus simplement de tracer le constat empirique de l'économie canadienne en cette dernière décennie, soit de 1980 à 1990. Les données empiriques étant disponibles, en bonne partie sur cette période, nous croyons que l'analyse empirique sur un moyen terme de dix années nous permettra de vérifier la justesse des hypothèses du rapport.

Par contre, l'augmentation de la concurrence entre les entreprises est difficilement mesurable empiriquement. Prenons donc comme a priori que la politique industrielle aura nécessairement des répercussions sur la compétition entre les entreprises, suite à l'élimination graduelle des barrières tarifaires. Nous ne pouvons pas, non plus, représenter l'impact de l'ouverture des marchés par la structure des échanges entre le Canada et les États-Unis, puisque les États-Unis étaient, depuis plusieurs années, le principal partenaire commercial du Canada, ce dernier exportant quelques soixante-quinze pour-cent (75%) de sa production vers son voisin du Sud.<sup>475</sup> L'ouverture des marchés ne devrait pas, dans ces conditions, avoir d'impact majeur sur la structure des échanges croyons-nous. Prenons comme acquis que l'incidence potentielle de l'ouverture des marchés se situera au niveau de la concurrence inter-entreprises.

#### 4.2.1 La Productivité

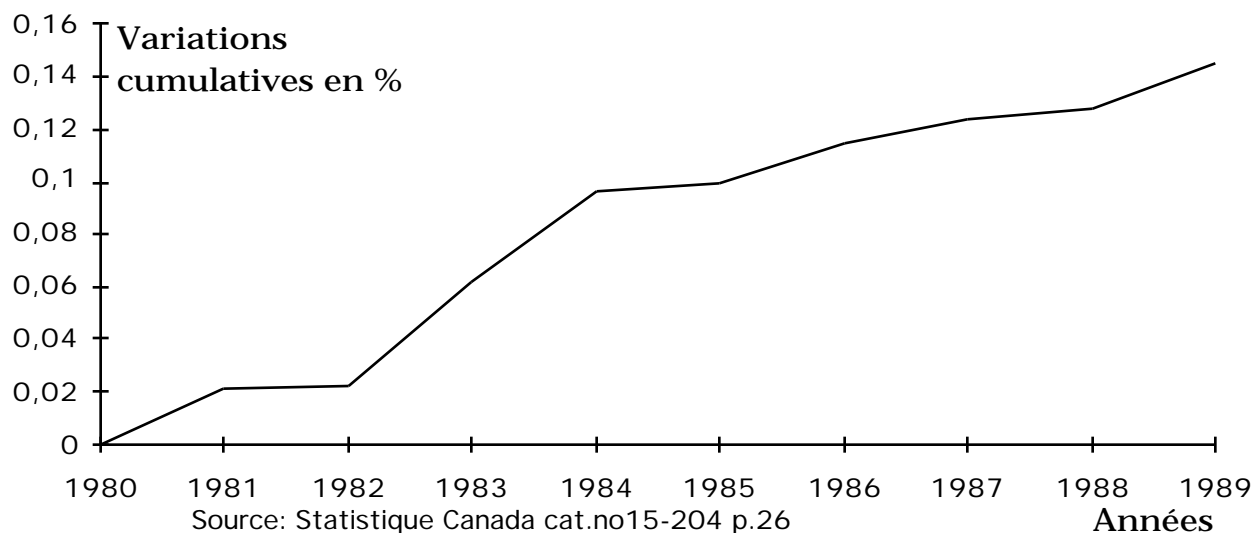
Si la concurrence est difficilement mesurable, nous pouvons cependant mesurer les résultats de cette compétition accrue par ses répercussions attendues sur la productivité de l'économie canadienne. En effet, en principe, la concurrence devrait forcer les entreprises à minimiser leurs coûts de production afin de pouvoir faire face à cette compétition accrue. Et qui dit baisse des coûts de production dit nécessairement, après avoir rationalisé à court terme, changements technologiques. Et qui dit changement technologique dit nécessairement hausse de la productivité de

---

<sup>475</sup> Voir *L'État du monde : annuaire économique et géopolitique mondial*, éd.1991, Montréal, Boréal; Paris, La découverte, 1990, p. 124.

l'entreprise et donc croissance de l'économie. Vérifions donc l'évolution de la productivité canadienne au cours des dix (10) dernières années.<sup>476</sup>

### Évolution de la productivité Canadienne



Nous n'avons pas de mesure quantitative qui recense exactement les changements technologiques des entreprises ainsi que l'impact qualitatif de ceux-ci sur les conditions structurelles de l'économie. Nous utiliserons donc une mesure qui infère l'impact des changements technologiques sur l'ensemble de l'économie. Cette mesure se calcule donc à partir du produit intérieur brut réel (P.I.B.) de l'économie canadienne. Le terme réel est ici employé pour signifier qu'on a enlevé du P.I.B. le gonflement que l'inflation peut provoquer. Ce dernier est divisé par le nombre

<sup>476</sup> La donnée de 1990 n'était pas encore disponible au moment où nous rédigeons ces lignes.



d'heures travaillées et rémunérées par personne pour la même période.<sup>477</sup>

Nous avons défini, au chapitre précédent, le P.I.B. comme étant: la somme des valeurs monétaires des biens et des services produits par une économie pendant une période donnée, habituellement un an.<sup>478</sup> Si l'indicateur P.I.B. mesure quantitativement ce qui est produit en biens et services par une communauté pour une année, ce même indice, divisé par l'ensemble de la population qui a contribué à la réalisation de la production nationale, devrait nous donner une idée approximative de la capacité productive du travail. En effet, s'il nous montre des variations négatives, cela signifie que ce qui fut produit par la population d'une même communauté l'a été en quantité inférieure à celle de l'année précédente. Nous devrions en comprendre que la productivité de leur travail s'est détériorée. À l'inverse, si la production globale a augmenté, cela peut être dû à l'augmentation du rendement du travail sans qu'il y ait de changement technologique, ou encore être imputable à des modifications qualitatives de la production qui auraient provoqué cette augmentation du P.I.B. Bref, notre indice ne fera pas de discrimination entre l'augmentation du rendement du travail et/ou les changements technologiques permettant une capacité productive du travail plus élevée.

Cela signifie que toute augmentation de notre indice de productivité, tel que conçu, n'implique pas nécessairement qu'elle soit la résultante d'une technologie plus efficiente. Bien que cela puisse être le cas. Chose certaine, par contre, c'est que toute augmentation de l'indice de productivité est enregistrée positivement, économiquement parlant. «Il n'est pas

---

<sup>477</sup> Voir Baumol, William J., et Alan S. Blinder et William M. Scarth. *L'économie, Principes et politiques: micro-économie, 2e éd.*, Montréal, Etudes Vivantes, 1990p. 136.

exagéré d'affirmer qu'à long terme, presque rien d'autre ne compte dans la détermination du niveau de vie d'un pays que le taux de croissance de sa productivité.<sup>479</sup>»

L'augmentation de la productivité est la finalité de la politique industrielle, comme on la conçoit au sein du rapport. Puisque l'augmentation de cette productivité est l'origine de la richesse de la nation dans une perspective classique et néo-classique. Elle contribue à «la réduction de la pauvreté, à l'augmentation du temps de loisir et à la capacité d'un pays de financer ses programmes d'éducation, de santé publique, de protection de l'environnement et d'activités artistiques.<sup>480</sup>» C'est ce que pensent aussi les commissaires puisqu'ils ne veulent pas de la croissance à n'importe quel prix, seulement si cette dernière assure une meilleure répartition des revenus, permet la création d'emplois et se fait dans un respect de l'environnement.<sup>481</sup>

Voyons quels ont été les résultats de la politique industrielle sur la productivité canadienne. Nous pouvons remarquer que la productivité connaissait une faible croissance au tout début des années 1980. Rappelons-nous que la raison même de cette commission était de trouver des voies pour que l'économie canadienne sorte de la récession. Il apparaît donc que la productivité canadienne fut fortement affectée par la récession, ses taux de croissance n'étant que de 2,13% de 1980 à 1981 et 0,11% de 1981 à 1982. Mais dès 1983, la productivité canadienne enregistre une augmentation de 3,94% et de 3,37%, ce qui fut sa plus forte augmenta-

---

<sup>478</sup> *Ibidem*, p. 91.

<sup>479</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>480</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>481</sup> Voir Rapport de la commission royale, opus cit. Vol. 2, p. 417.

tion dans les dix années concernées. Par la suite, les taux d'augmentation de la productivité ont varié de 0,40% à 1,68%. Sur l'ensemble de la période étudiée, l'économie canadienne a connu une augmentation cumulée de sa productivité de 14,46%. Ce qui donne un rythme de croisière moyen de 1,44 % d'augmentation.<sup>482</sup> Est-ce suffisant? Nous n'en jugeons pas, pour le moment du moins, puisque nous voulons seulement établir le constat. Nous ne pouvons que constater qu'il y a eu augmentation de la productivité canadienne durant la décennie 1980-1990.

#### 4.2.2 Le revenu du travail

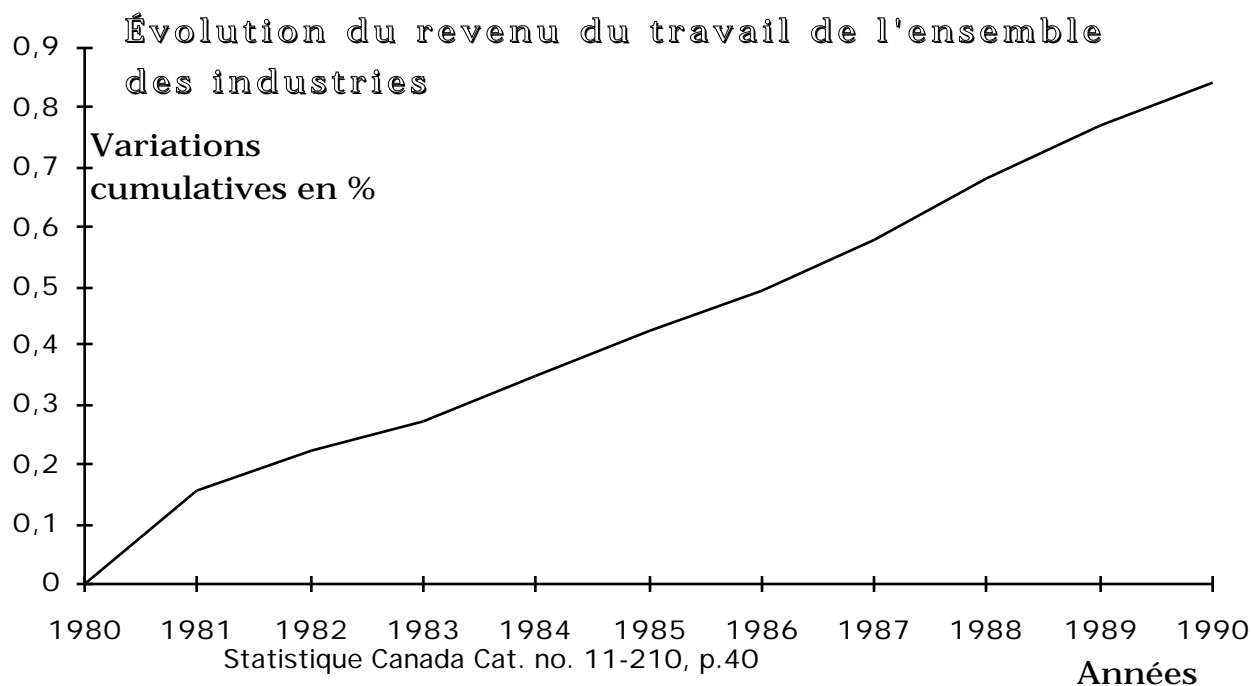
L'augmentation de la productivité a-t-elle eu les effets escomptés en matière de redistribution des revenus? Bref, est-ce que les citoyens ont su tirer parti des résultats de cette productivité?

Afin de mesurer l'impact des résultats de la productivité en termes de partage, nous regarderons dans un premier temps l'évolution de ce qui est généré comme revenu du travail par l'ensemble du secteur industriel. De plus, nous comparerons les parts relatives au sein de la production nationale (revenus du travail, profits d'entreprise et revenus gouvernementaux) afin d'observer les parts relatives des uns et des autres.

Pour commencer, constatons donc graphiquement l'évolution sur une période de dix ans du revenu du travail:

---

<sup>482</sup> Voir Tableau 2 en annexe.



La masse salariale qui constitue l'ensemble du revenu du travail, regroupe dix secteurs d'activité économique.<sup>483</sup> Cette masse salariale inclut le revenu supplémentaire du travail et ne fait aucune distinction entre les différents niveaux de salaire. Ce n'est, ni plus ni moins, que la somme de tout ce qui est versé en termes de salaires.

Si l'on regarde l'évolution de la masse des salaires dans les dix secteurs de l'activité économique, il semble que les salariés ont bénéficié succinctement des résultats de l'augmentation de la productivité canadienne. En effet, alors que l'augmentation cumulée de la productivité a été de 14,46%, l'augmentation cumulée de la masse salariale, pour la même période, a été de 84,12%. Ce qui nous oblige à constater que le revenu du travail dans l'ensemble de l'économie a augmenté plus rapi-

<sup>483</sup> Voir Statistique Canada, Cat. no 11-210, p. 39-40

dement que la productivité elle-même. Les deux plus grosses augmentations furent enregistrées pour les années 1980 à 1981, de l'ordre de 15,47%, ainsi que pour les années de 1987 à 1988 où l'augmentation fut de l'ordre de 10,00%.<sup>484</sup>

Il ne nous paraît cependant pas incompatible qu'il y ait croissance plus forte de la masse salariale que de la productivité, puisque l'augmentation de la seconde n'implique pas nécessairement une augmentation équivalente de la première. Bref, il n'y a pas de relation de cause à effet, proportionnellement parlant, de l'une à l'autre. Ce n'est pas parce que la masse salariale diminue que la productivité du travail diminuera pour autant. Au contraire, une diminution de la masse salariale globale peut être la conséquence de changements technologiques majeurs qui ont fait économiser des salaires au secteur industriel. Par contre, il serait malvenu que des gains de productivité, dans une conception classique et néo-classique, ne se répercutent pas sur le niveau des salaires.

Avec la donnée statistique que nous avons utilisée, nous ne savons pas vraiment s'il y a eu gains salariaux ou croissance du nombre de salariés pouvant provoquer cette augmentation de la masse salariale. En supposant qu'il y ait eu augmentation salariale, nous ignorons la nature de cette augmentation. Bref, savons-nous si les écarts salariaux se sont amoindris ou non? si les augmentations ont été régressives ou pas? si tous ont bénéficié d'augmentations? Nous sommes cependant en mesure de constater qu'il y a eu forte croissance de la masse salariale, à raison de 84,12% pour l'ensemble de la période concernée.

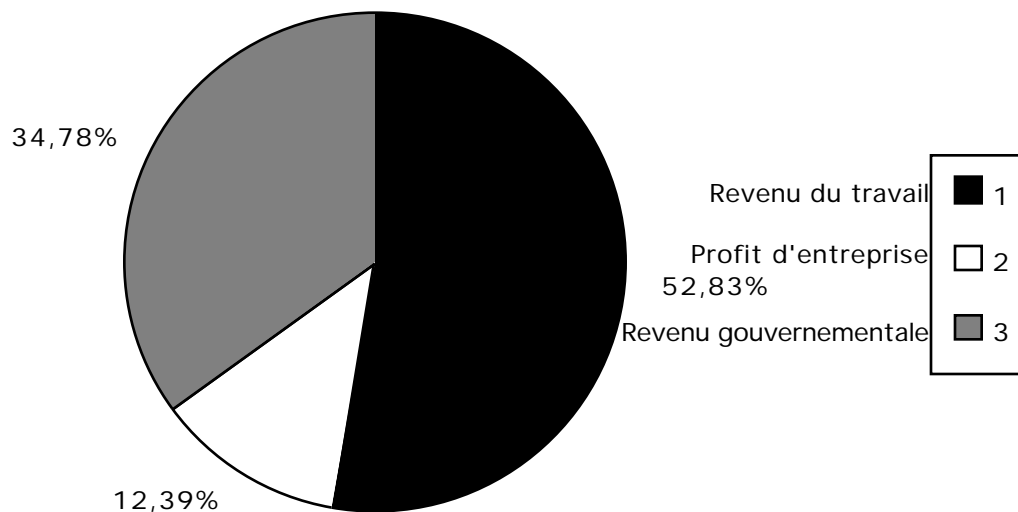
---

<sup>484</sup> Voir Tableau 1 en annexe.

Une autre façon de vérifier si la productivité a su bénéficier aux uns et aux autres consiste à comparer les parts respectives du P.I.B. que prennent le revenu du travail, les profits d'entreprise et les revenus gouvernementaux, c'est-à-dire les revenus qui sont générés par l'activité de la production de biens et de services que constitue le P.I.B.

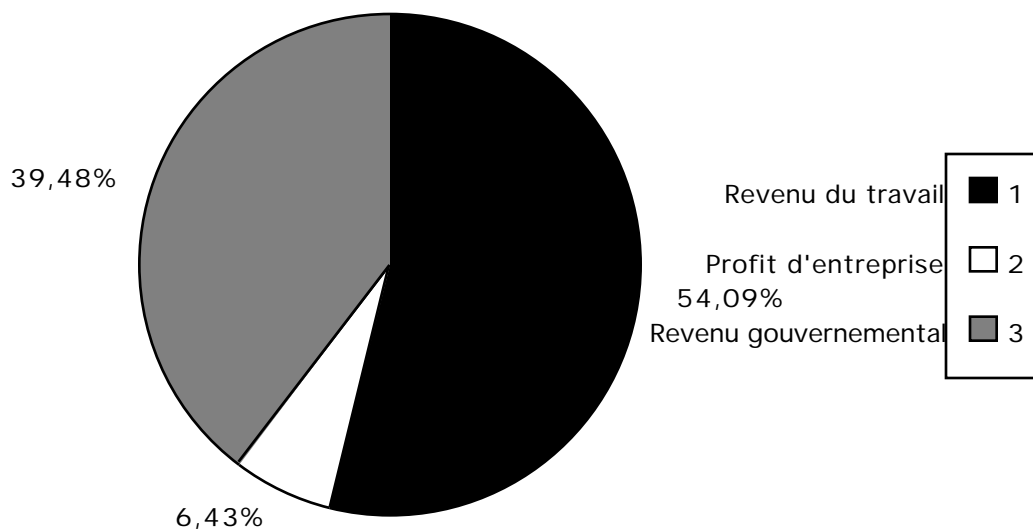
Illustrons donc comparativement les parts du P.I.B. que prennent le revenu du travail, les bénéfices des entreprises et les revenus du gouvernement canadien pour les années 1980 et 1990:

### Répartition du P.I.B. 1980



Sources: Statistique Canada cat. no 11-210 p.2,14, 40.

### Répartition du P.I.B. 1990



Source: Statistique Canada cat.no 11-210, p.2, 14, 40.

Si nous comparons les parts respectives des revenus générés par l'activité de la production, nous pouvons constater que la part des revenus salariaux en proportion du P.I.B., est passée de 52,83% à

54,09%.<sup>485</sup> Elle a donc augmenté de 1,26% de 1980 à 1990. Pour ce qui est de la part des bénéficiaires des entreprises pour la même période, elle a diminué de 5,96%, passant de 12,39% du P.I.B. à 6,43%. Quant au revenu du gouvernement canadien, il s'est accru de 4,70% de 1980 à 1990, puisque évalué en proportion du P.I.B.; il est passé de 34,78% à 39,48%.<sup>486</sup>

Que retenir de tout cela? Bien qu'ayant préalablement démontré que le revenu du travail avait augmenté passablement sur une période de dix années, nous pouvons aussi constater, si l'on établit un rapport entre ce même revenu du travail et l'indice de la richesse de la nation, le P.I.B., que la croissance du P.I.B. s'est répercutée sur le revenu du travail. Il semble y avoir eu effet de redistribution de la richesse de la nation, puisque la part que prend le revenu du travail au sein de la production nationale a augmenté pour l'ensemble des salariés de 1,26% pour une période de dix ans. Si l'augmentation de l'ensemble des biens et services a été provoquée par l'augmentation de la productivité, et non seulement par une augmentation du rendement du travail, on peut constater que la masse salariale a bénéficié de cette augmentation de productivité.

Ceci semblerait confirmer l'argumentation défendue par les représentants de la commission à l'effet que les gains de productivité engendrés par la mise en place de la politique industrielle se répercuteraient sur l'ensemble des canadiens sans que l'on ait besoin de l'intervention du législateur pour s'en assurer. Le marché, à lui seul, assurerait l'équité dans la répartition, comme l'avaient prédit les commissaires.<sup>487</sup>

---

<sup>485</sup> Ces pictogrammes ont été réalisés en se basant sur les données des Tableaux 1 et 2.

<sup>486</sup> Voir Tableaux 1 et 2 en annexe.

<sup>487</sup> Rapport de la Commission royale, opus cit. vol. 1, p. 44.



### 4.2.3 L'emploi

Si l'on se réfère au schéma de l'argumentation du rapport que nous avons établi au chapitre premier, rappelons-nous que les responsables de ce dit rapport avaient prévu que les changements technologiques engendrés par la concurrence accrue, suite à l'ouverture des marchés, seraient créateurs d'emplois. Ils ont d'ailleurs pris position, sans aucune ambiguïté, sur cette question controversée qui oppose des visions prospectives différentes. Certains croient que les changements technologiques généreront le sous-emploi: «[La] situation présente est par nature différente des précédentes révolutions techniques, et que nous allons probablement voir une croissance économique qui se passe pratiquement de créer de l'emploi.<sup>488</sup>» Et d'autres prétendent que, bien qu'il y ait des pertes d'emplois dans certains secteurs de l'industrie, le marché se chargera de générer automatiquement des emplois dans d'autres secteurs d'activité économique. «Il y a ceux qui soutiennent que le raz de marée des techniques de l'information, et l'automatisation qu'il rend possible, suivra la tradition des précédentes vagues d'innovation en créant de nouveaux marchés, et donc engendrera de la croissance économique. Cela fournirait des emplois de conversion aux travailleurs licenciés par les industries dont les effectifs s'amenuisent.<sup>489</sup>»

Au sein de cette controverse, les commissaires prirent parti pour la position suivante: ils avancèrent que l'augmentation de la productivité n'a aucun effet sur l'emploi, puisque ces deux variables sont indépen-

---

<sup>488</sup> King, Alexander et Bertrand Schneider. *Questions de survie : la révolution mondiale a commencé*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 73.

<sup>489</sup> *Ibidem*, p. 72.

dantes<sup>490</sup>, ce qui leur permet de conclure, à la façon de Say, que ce qui permettra l'équilibre du marché du travail, c'est l'offre globale. Bref, plus une économie produit, plus elle sera créatrice d'emplois, et ce indépendamment de l'efficacité technologique.<sup>491</sup>

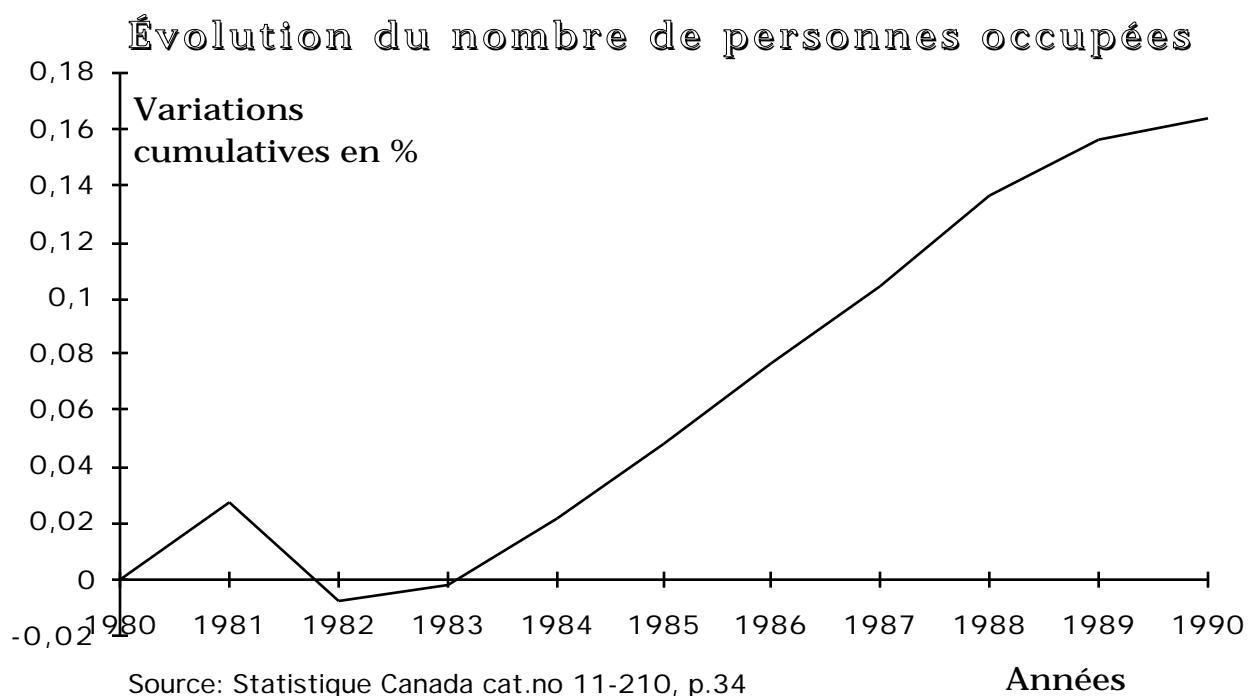
Voyons si le temps peut donner raison à la thèse des commissaires et observons empiriquement l'évolution de l'emploi. S'il y a relation entre emploi et changements technologiques, nous devrions observer une certaine diminution de l'emploi, puisque nous avons déjà établi que, sur la période concernée, l'économie canadienne avait connu des gains de productivité. Au contraire, si l'argumentation avancée à l'effet qu'il n'y a aucune relation entre technologie et emploi, et qu'à lui seul le marché compensera les pertes d'emplois des secteurs à haute technologie, nous devrions observer une augmentation de l'emploi.

Afin de vérifier empiriquement les prétentions des tenants du rapport, observons l'évolution cumulative du nombre de personnes occupées au sein de l'économie canadienne pour la période de 1980 à 1990:

---

<sup>490</sup> Rapport de la Commission royale, opus cit. vol. 2, p. 75.

<sup>491</sup> *Ibidem*, p.76



Dans l'esprit de l'agence fédérale de statistique qui enquête sur le marché du travail, les personnes occupées sont celles qui avaient un travail rémunéré lors de la cueillette des données, y compris les gens qui ont contribué à du travail sur une ferme familiale; cela inclut aussi toutes les personnes qui avaient un travail mais qui n'y étaient pas pour des raisons comme le mauvais temps, un conflit de travail, des vacances, de la mortalité, etc.<sup>492</sup> Ces personnes occupées sont donc celles qui représentent statistiquement, celles qui ont un emploi. En nous référant à ces données, nous serons donc en mesure de tracer l'évolution du marché du travail sur la période que nous avons retenue.

---

<sup>492</sup> Voir Fréchette, Pierre, Roland Jouandet-Bernadat et Jean-Paul Vézina. *L'économie du Québec*, Montréal, Éditions H.R.W. 1975p. 120.

Nous pouvons donc observer, si l'on s'en réfère au graphique sur l'emploi, que le soubresaut de l'emploi du début des années 1980 a été contrecarré par la récession qui prévalait à la même période. Mais nous remarquons aussi que, très rapidement, le marché du travail semble s'être réajusté de façon favorable. En effet, l'emploi, bien qu'ayant connu une décroissance, a progressé dès l'année 1982. L'augmentation cumulative sur une période de dix (10) ans a été de 16,36%.<sup>493</sup>

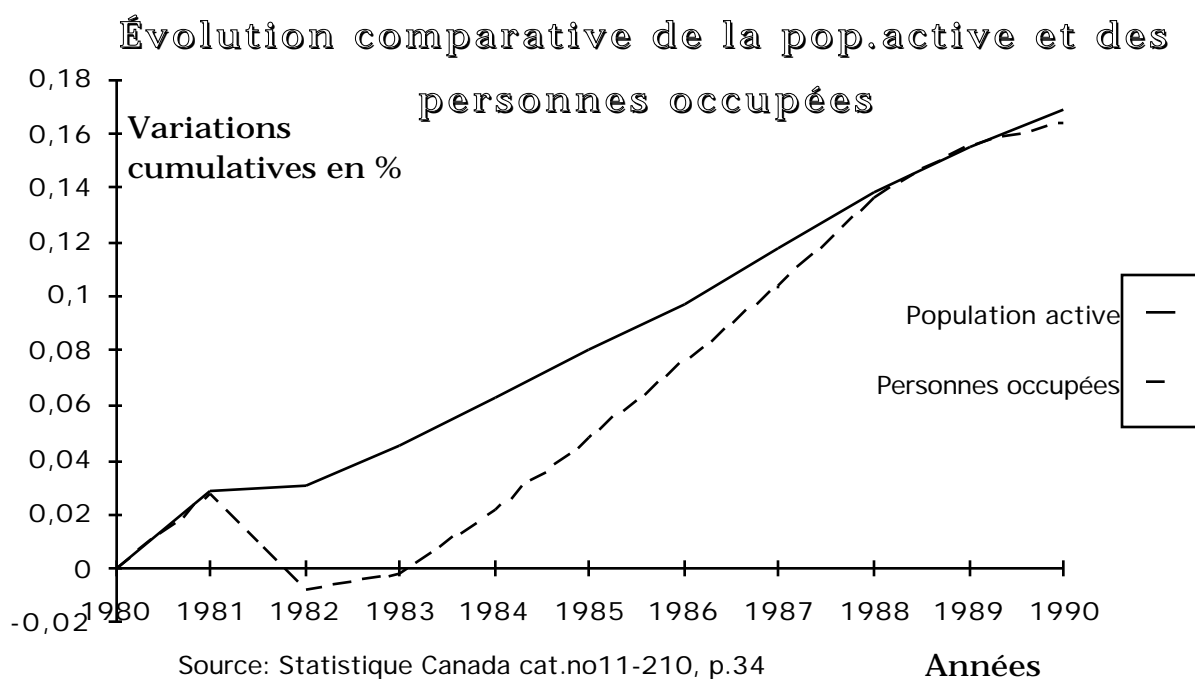
Il semble que les données statistiques veulent donner raison à la thèse des commissaires, à savoir que l'ajustement automatique du marché du travail suit un changement qualitatif de ce même marché. En effet, si le marché n'avait su contrecarrer les pertes d'emplois dues à l'utilisation de technologie plus efficace, nous aurions observé empiriquement une diminution du nombre des emplois, alors que nous assistons à une augmentation de celui-ci. Il semble donc indéniable, si l'on s'en tient à ces données, que le marché peut gérer un équilibre automatique de l'emploi, et que l'augmentation de la concurrence, ayant eu des effets positifs sur la productivité globale, fait en sorte que le P.I.B. canadien a crû. Il n'y a qu'un pas à faire pour comprendre, tel les commissaires, que toute augmentation de l'offre globale se répercute automatiquement sur l'emploi, sans que l'État n'ait besoin d'intervenir. Tel est l'esprit de la politique industrielle.

La confiance qu'ils avaient quant aux résultats positifs de leur politique industrielle était telle que cela les poussa à prévoir que, vers la fin des années 1980, la croissance de l'emploi dépasserait la croissance de la

---

<sup>493</sup> Voir Tableau 3 en annexe.

population active.<sup>494</sup> Bref, si l'on a bien saisi le sens de leurs propos, le problème du marché du travail, à la fin de la décennie, résiderait dans la rareté de la main-d'oeuvre et non pas, selon l'hypothèse pessimiste, dans la rareté de l'emploi provoquant des taux de chômage élevés. Voyons empiriquement si cette hypothèse peut effectivement être corroborée par les données statistiques:



Si nous regardons l'évolution comparative de la population active et du nombre de personnes occupées, nous sommes dans l'obligation, une fois de plus, de constater que les prévisions émises par les rédacteurs du rapport, cadrent avec la vérification empirique. En effet, bien que l'emploi ait décliné de 1981 à 1982, il a progressé relativement rapidement et a rejoint

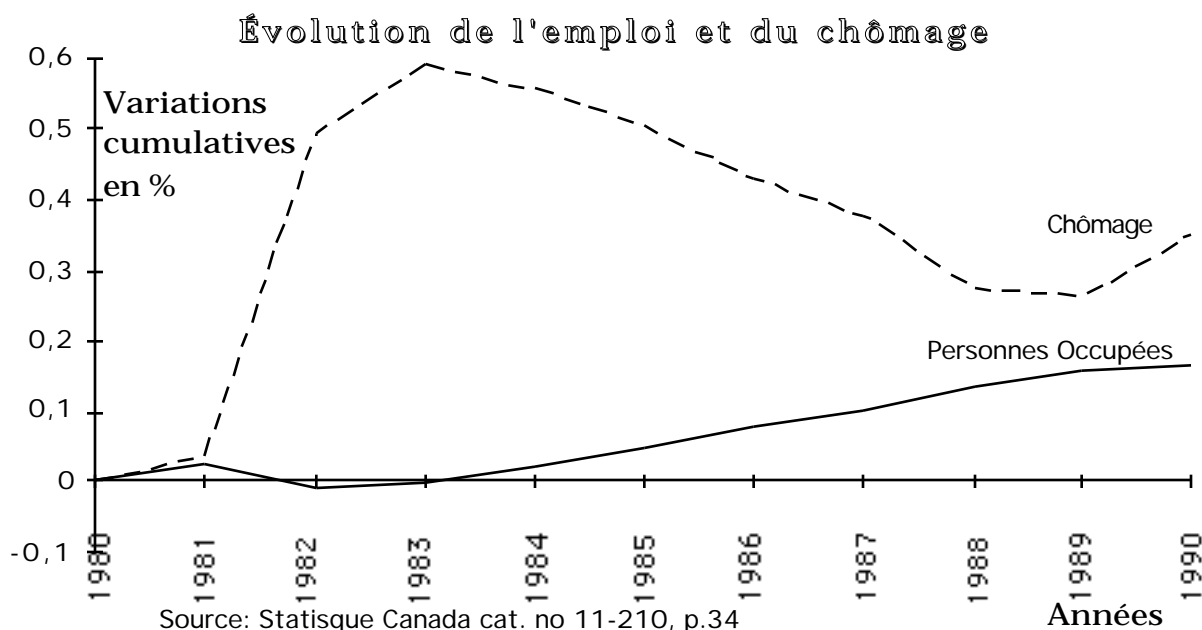
<sup>494</sup> Rapport de la Commission royale, opus cit. vol. 2, p. 64.

la croissance de la population active vers 1987, ce qui concorde avec les prévisions émises. Si l'on compare les taux d'augmentation cumulés sur l'ensemble de la période, la croissance de la population active représente une variation positive de 16,89%. Quant aux personnes occupées, c'est-à-dire celles qui ont un emploi, l'augmentation cumulée sur dix (10) ans est de 16,36%, ce qui représente un différentiel cumulé de 0,53% de croissance supérieure que prend la population active sur les personnes occupées. Ce différentiel nous semble relativement négligeable en le relativisant sur dix (10) ans. Les données statistiques<sup>495</sup> semblent donner raison à l'hypothèse audacieuse des commissaires qui prétendent à l'indépendance des variables technologie et emploi. Il est cependant difficile de concevoir que les changements technologiques n'infèrent pas sur le niveau de l'emploi. L'équilibre automatique du marché, tel que défendu par les thèses classique et néo-classique, semble pourtant donner raison à l'argumentation du rapport.

Voyons, de plus, si la croissance de l'emploi a eu un effet contraire sur le chômage. En principe, nous devrions constater une relation inverse entre l'emploi et le chômage. C'est-à-dire que l'augmentation de l'emploi engendrée par la politique industrielle devrait se traduire, normalement, par une diminution du taux de chômage et, inversement, les pertes d'emploi, s'il y en a eu, devraient se traduire par une augmentation du taux de chômage.

---

<sup>495</sup> Voir Tableau 3.



Sauf pour la période de 1980 à 1981 où nous observons une progression de l'emploi et du chômage, phénomène relativement curieux. Il fut probablement provoqué par une croissance trop rapide de la population active qui a été de l'ordre de 2,82% alors que la croissance de l'emploi fut seulement de 2,74%. Cela signifie que le marché du travail n'a su absorber la croissance trop forte de la population active. L'augmentation simultanée de l'emploi et du chômage peut aussi être expliquée par un retour sur le marché du travail des personnes découragées et n'étant plus à la recherche active d'emploi, ce que l'organisme canadien de la statistique définit comme des inactifs. Voyant donc qu'il y a emploi, ces inactifs se mettraient à la recherche active d'emploi et viendraient joindre le rang des chômeurs. Par contre, dès que l'emploi diminue à partir de 1981 nous pouvons constater une forte croissance du chômage qui ralentit dès 1982 alors que l'emploi recommence à croître légèrement, soit de 0,54%. Changement de cap en 1983, où le taux d'augmentation de l'emploi passe à 2,41%; le chômage régresse beaucoup plus rapidement, et ce jusqu'en

1989. De 1989 à 1990, nous voyons le taux de chômage croître, compte tenu que le taux d'augmentation de l'emploi a décéléré et s'est situé à 0,69% alors que la population active augmentait de 1,32% pour la même période.<sup>496</sup> Dans l'ensemble de la période 1980 à 1990, nous pouvons constater que la création d'emplois a su résorber le chômage. Cette relation inverse entre les deux variables nous permet de constater que effectivement, tel que le prétendaient les commissaires, il n'y a pas de lien direct entre gain de productivité et chômage. Puisque si tel était le cas, nous aurions dû constater empiriquement une diminution de l'emploi et une augmentation du chômage.

#### 4.2.4 Les Prix

La compétition accrue devrait, dans l'esprit des commissaires, stimuler l'innovation technologique et, par effet d'entraînement, se répercuter sur les coûts de production. Dans un cadre très concurrentiel, cela contraindrait les entreprises à faire bénéficier aux consommateurs des avantages de leur productivité accrue en baissant les prix.<sup>497</sup> De plus, l'ouverture des marchés devrait permettre aux entreprises de réaliser des économies d'échelle en se fusionnant, pensent-ils.<sup>498</sup> Ces fusions seraient donc bénéfiques à l'ensemble de la société, puisque les économies ainsi réalisées se répercuteraient sur les coûts de production et donc nécessairement sur les prix.<sup>499</sup> Bref, au sein du rapport, ils avaient identifié

---

<sup>496</sup> *Ibidem*.

<sup>497</sup> Voir Rapport de la commission royale, opus cit., vol.1, p. 176.

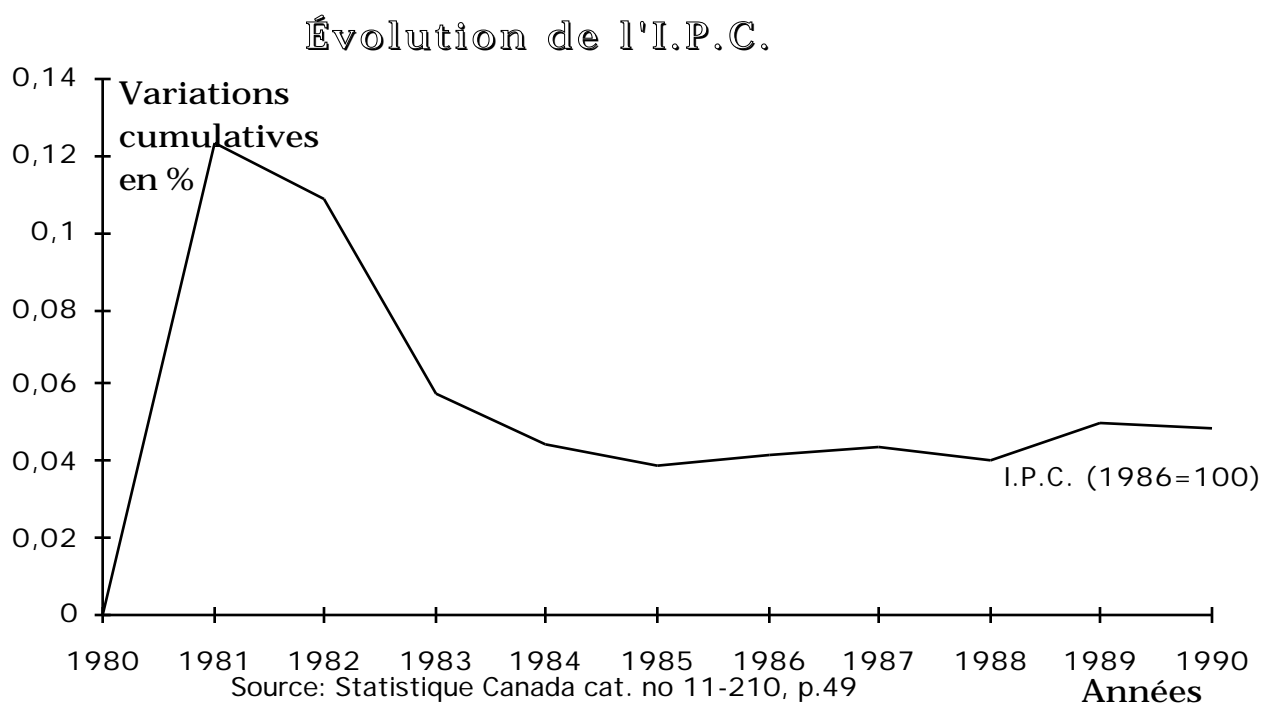
<sup>498</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 239

<sup>499</sup> *Ibidem*, vol. 2, p. 118



deux facteurs qui créeraient une pression à la baisse sur les prix, soient une combinaison capital-travail plus efficiente et des économies d'échelle.

Voyons si nous pouvons vérifier empiriquement l'hypothèse des commissaires, à l'effet que l'ouverture des marchés entraînerait une pression à la baisse sur les prix. Observons donc l'évolution de l'indice canadien des prix à la consommation sur une période de dix (10) ans.



Nous pouvons remarquer que, au milieu de la récession du début des années 1980, l'augmentation annuelle des prix à la consommation était, relativement, très élevée.<sup>500</sup> En effet, elle varia entre 1980 à 1981 de 12,35% et de 10,86% pour l'année 1981 à 1982. Par la suite, le taux annuel d'augmentation des prix connut une croissance moindre de 1983 à 1985,

<sup>500</sup> Voir Tableau 2 en annexe.

puisque'il passa de 5,73% à 3,90%. De 1986 à 1990, le taux d'augmentation annuelle le plus bas, fut de 4,02% de 1987 à 1988 et le plus élevé de 4,97% de 1988 à 1989. Malgré tout, le taux annuel d'inflation a été sous la barre des 5% à partir de 1984 et l'économie canadienne n'a pas depuis connu de taux d'inflation à deux chiffres. Force nous est de constater que le taux annuel d'augmentation des prix à la consommation a décliné, ce qui confirme les prévisions émises au sein du rapport, à savoir que la politique industrielle provoquerait une pression à la baisse sur les prix.

Cela confirme le rêve d'Adam Smith qui, quelque trois cents ans auparavant, avait déjà appréhendé l'un des effets positifs de l'ingéniosité humaine, soit la multiplication des produits sur le marché et la baisse des coûts de production, et donc des prix à la consommation. Nous faisons ici référence à la théorie de la valeur chez Smith où il nous invite à comprendre que le prix de marché doit tendre vers son prix naturel. Plus précisément, que s'il n'y a aucune intervention sur le marché, le prix des biens devrait tendre vers les coûts de production qui, eux, baisseraient suite à une productivité accrue.<sup>501</sup>

#### 4.2.5 Le pouvoir d'achat

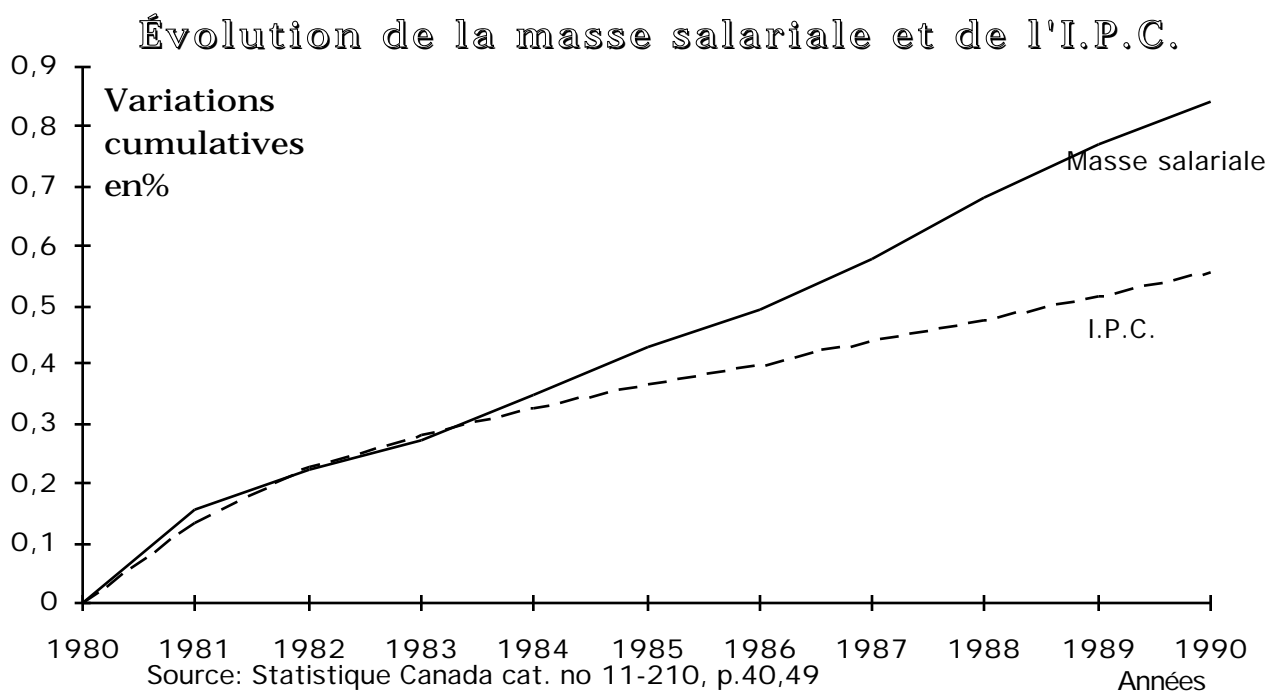
Si le taux d'augmentation des prix a crû moins rapidement, il y a de fortes chances pour que le pouvoir d'achat des consommateurs se soit amélioré. Ce qui donnerait une fois de plus raison à une autre hypothèse du rapport qui prévoyait une augmentation du pouvoir d'achat des

---

<sup>501</sup> Voir Smith, A., opus cit. Livre 1, chap. 1, 2, 7.

citoyens suite à une baisse relative des prix à la consommation causée par une compétition accrue.<sup>502</sup>

Pour vérifier cette présomption, nous comparerons l'évolution de l'I.P.C. à l'évolution de la masse salariale générée au sein de l'économie canadienne. Si l'évolution de la masse salariale varie de façon plus rapide que la variation de l'indice des prix, nous devons constater qu'il y a eu augmentation du pouvoir d'achat. Dans le cas contraire, où l'I.P.C. varierait plus vite que la masse salariale, la conclusion inverse s'imposerait.



Sur l'ensemble de la décennie, sauf pour la très courte période de 1982 jusqu'au début de l'année 1983 où les prix ont varié plus rapidement que la masse salariale, la variation de la masse salariale dépasse la variation

<sup>502</sup> Voir Rapport de la commission royale, opus cit. vol. 2, p. 76.

des prix.<sup>503</sup> On remarque même que l'écart entre ces deux variables s'accroît considérablement à partir de 1984. Ce que l'on doit en comprendre, c'est qu'il y a eu amélioration du revenu réel de la masse salariale, c'est-à-dire que l'ensemble des personnes concernées par la dite masse salariale peuvent se procurer plus de biens et de services qu'elles ne pouvaient le faire auparavant. Bref, cela se traduit par une amélioration des conditions de vie des citoyens que la masse salariale représente, ce que prévoyaient les membres de la commission.

#### 4.2.6 La Demande

De la politique industrielle canadienne, telle que décrite par les commissaires, devrait résulter un effet positif sur la demande de biens et de services, tant au niveau intérieur qu'au niveau extérieur.

Essayons de décrire l'incidence logique de cette dite politique. L'ouverture des marchés favorisant la concurrence devrait stimuler la productivité. Qui dit augmentation de la productivité dit nécessairement changement technologique, sauf dans le cas d'une économie qui fonctionne en deçà de ses capacités de production. Ce qui ne semble pas être le cas pour l'économie canadienne, les commissaires appelant celle-ci à devenir plus concurrentielle sur des marchés ouverts.<sup>504</sup> Donc, ces changements technologiques forcés par la concurrence devraient logiquement avoir des incidences sur la capacité globale de l'offre. L'augmentation de l'offre devrait générer plus d'emplois puisqu'il y a indépendance entre technologie et emploi, si l'on s'en tient à l'argumentation du

---

<sup>503</sup> Voir Tableaux 1 et 2 en annexe.

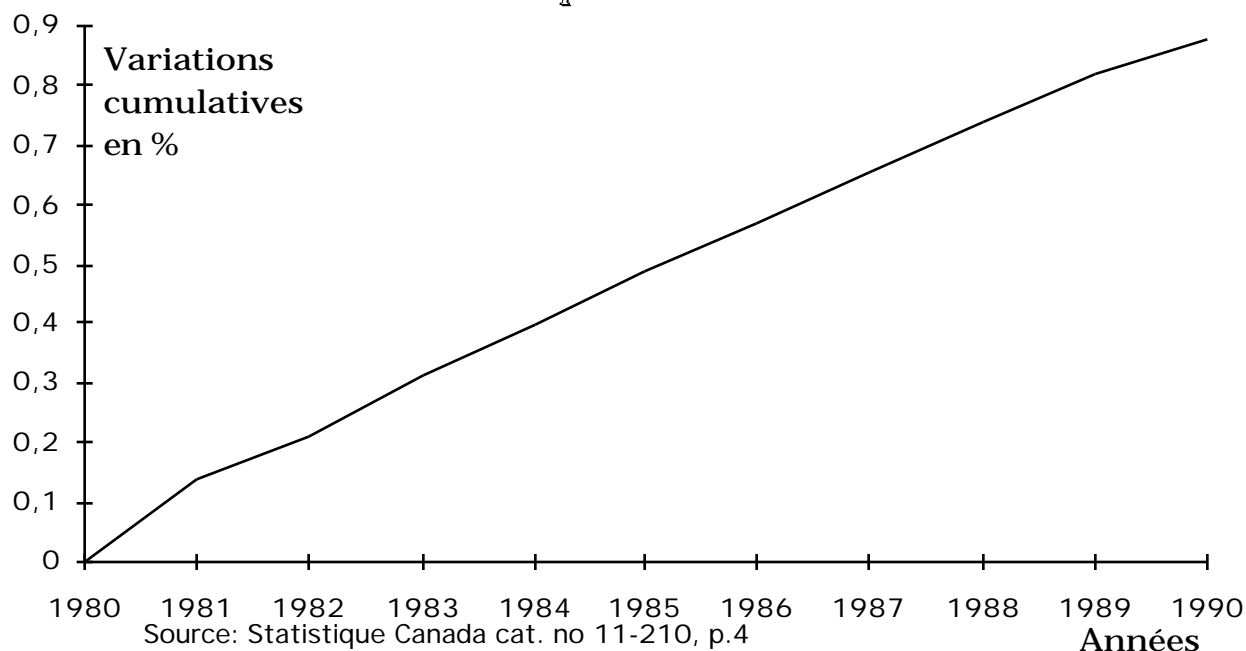
<sup>504</sup> Voir Rapport de la commission royale opus cit., vol. 1, p. 67.

rapport. Si l'emploi augmente, nous devrions nécessairement avoir une baisse du chômage et, par voie de conséquence, plus de gens devraient recevoir une rémunération en contrepartie de leur travail. Nous devrions ainsi nous attendre à un gonflement de la masse salariale. S'il y a plus de salaires distribués, une augmentation de la consommation de biens et de services devrait suivre. Qui plus est, si cette augmentation de la masse salariale est accompagnée d'une augmentation du salaire réel, conséquence d'une baisse relative des prix à la consommation, la demande de biens et de services devrait croître doublement. Non seulement la demande intérieure, mais aussi la demande extérieure, puisque les changements technologiques devraient rendre les produits canadiens concurrentiels sur un marché ouvert.

Essayons donc de vérifier empiriquement si la logique de cette argumentation a eu les répercussions attendues sur la demande. Regardons dans un premier temps l'évolution de la consommation de biens et de services et par la suite pour vérifier empiriquement la demande extérieure, regardons l'évolution du solde de la balance commerciale.

---

### Évolution des dépenses de consommation



Nous pouvons remarquer une progression relativement constante des dépenses de consommation<sup>505</sup>, sauf pour la période de 1981 à 1982 où l'on sent un ralentissement des niveaux de consommation qui n'ont augmenté que de 7,30%. Il en est ainsi pour la période 1989 à 1990 où le taux fut de 5,54%. Pour le reste, le taux d'augmentation annuel se situe entre 8,11% et 9,95%, ce qui nous donne une croissance cumulée sur dix (10) ans de 87,63%.

Les dépenses de consommation, qui ont constamment augmenté sur l'ensemble de la période, semblent donner raison à l'argumentation du rapport. La libéralisation des marchés semble s'être répercutée sur l'offre puisqu'il y a eu augmentation de la productivité, et l'offre a ainsi généré une demande, tel que le prétendait J.B. Say en son époque. La demande a effectivement crû, si l'on s'en réfère aux variations de la consommation. De plus, si on associe à l'augmentation de l'offre la baisse relative des prix,

<sup>505</sup> Voir Tableau 4 en annexe.

cette dernière peut avoir contribué à la croissance soutenue de la demande.

Voyons s'il en est de même pour la demande extérieure. On se souvient que Say était un défenseur de l'ouverture des marchés. Le commerce entre deux nations de capacité productive similaire, croyait-il, crée des débouchés pour celles-ci puisque cela stimule l'offre intérieure et génère donc au sein de l'une et l'autre nation une demande permettant des débouchés réciproques.<sup>506</sup>

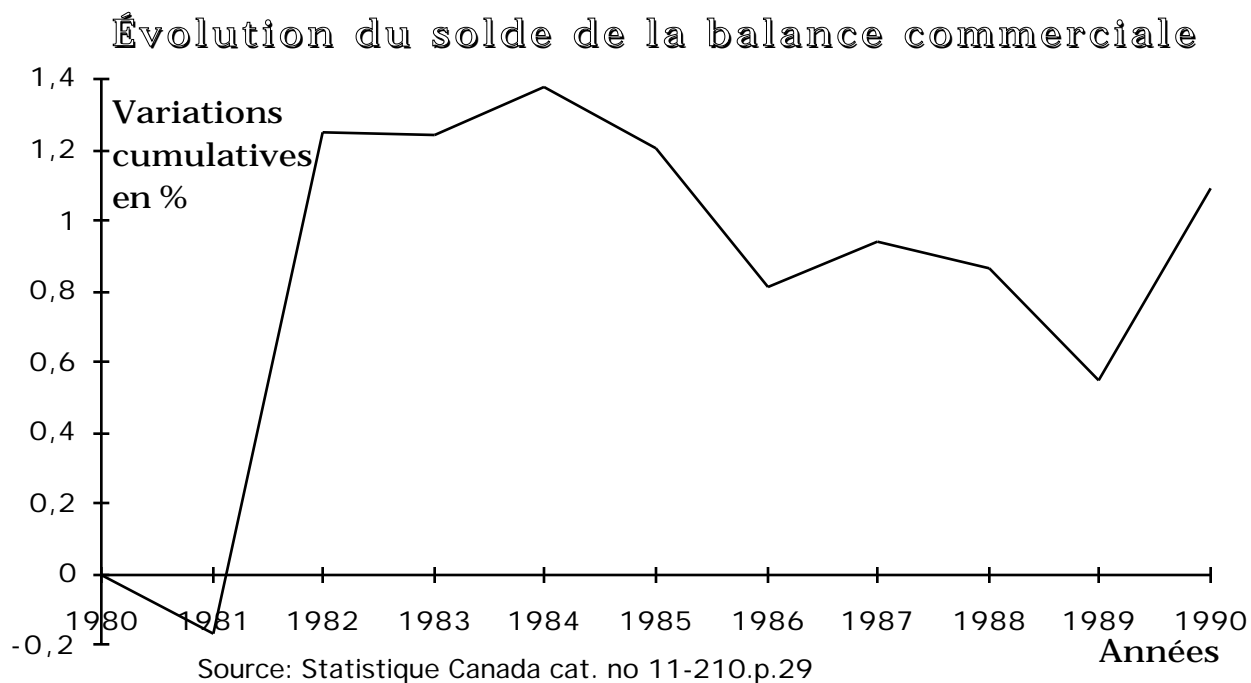
Nous utiliserons donc comme indicateur de la demande extérieure le solde de la balance commerciale. Ce solde devrait en principe nous informer sur l'évolution de la demande extérieure pour nos produits. En effet, un solde négatif signifierait que l'on importe plus que l'on exporte, donc une demande extérieure faible. Cela pourrait être dû à l'absence de matière première, mais cela n'est pas le cas pour le Canada qui est exportateur de matière première. Cela pourrait aussi être causé par une infrastructure productive faible, ce qui n'est pas le cas non plus pour le Canada, ce dernier faisant partie du groupe des sept pays les plus industrialisés. Enfin, un autre facteur pouvant expliquer le dépassement des importations sur les exportations, malgré le niveau élevé des exportations en matières premières ou en produits semi-finis, serait une trop grande dévaluation de la monnaie nationale, ce qui n'est pas le cas du dollar canadien, bien que sa valeur oscille autour de 80% de la valeur du dollar américain.<sup>507</sup> Compte tenu de ce qui vient d'être énuméré, la seule raison

---

<sup>506</sup> Voir Say, Jean Baptiste. *Traité d'économie politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 137 à 148. (Perspectives de l'économie. Les fondateurs)

<sup>507</sup> En 1990, 1,16 \$ Can. = 1,00 \$ U.S. Voir Statistique Canada, cat. no 11-210, p. 89.

qui militerait dans le cas de l'économie canadienne pour un solde négatif de la balance commerciale serait qu'elle ne soit pas suffisamment compétitive. Voyons donc l'état de la balance commerciale canadienne pour la période concernée:



Malgré l'écart négatif que l'on perçoit de 1980 à 1981, le solde de la balance commerciale était tout de même positif.<sup>508</sup> Il varia de quelque 8 milliards qu'il était en 1980 à près de 7 milliards en 1981<sup>509</sup>, ce qui nous fait mieux percevoir la variation négative. La récession des années 1980 explique sûrement en bonne partie la chute de la balance commerciale. Au-delà de la récession, il y eut une diminution de nos exportations, liée à une croissance plus rapide des importations. Cela expliquerait mieux la

<sup>508</sup> Voir Tableau 4 en annexe.

<sup>509</sup> Voir Statistique Canada, cat. no. 11-210, p. 29.



décroissance relative des exportations. Ceci étant dit, il reste que sur l'ensemble de la période, malgré les trois baisses de 1981, 1986 et 1989, la balance commerciale canadienne est toujours restée positive. Cela semble confirmer qu'il y a une demande extérieure forte pour les produits canadiens, venant ainsi cautionner la thèse de la commission à l'effet que l'ouverture des marchés ne peut qu'améliorer la demande provenant de l'extérieure, puisque cette ouverture obligera les entreprises canadiennes à être plus compétitives.<sup>510</sup> Nous pouvons constater sur le graphique que, bien qu'inégales, les variations de la balance commerciale illustrent une amélioration plus que sensible du rapport des exportations et des importations.

#### 4.2.7 La Croissance

Finalement, l'ensemble des effets combinés que nous avons préalablement décrits et constatés empiriquement, c'est-à-dire la productivité canadienne, l'augmentation de la masse salariale et du salaire réel, l'augmentation de l'emploi, la baisse relative des prix et l'augmentation de la demande tant intérieure qu'extérieure, n'ont pu que concourir à l'amélioration de la croissance de l'économie canadienne.

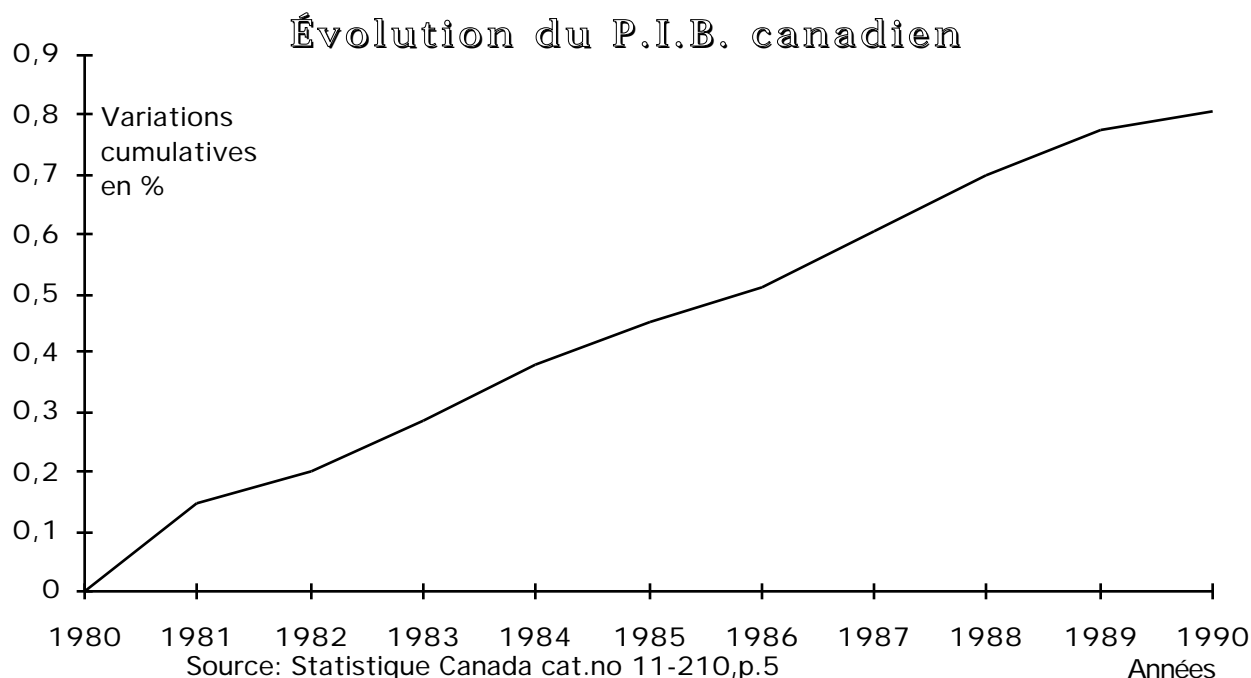
Tel était l'objectif ou la finalité de la politique industrielle: sortir l'économie canadienne de la récession des années 1980 et permettre à cette dernière de connaître des taux de croissance qu'elle n'avait jamais connus auparavant.<sup>511</sup> Pour s'en assurer, vérifions donc l'évolution du produit intérieur brut canadien, exprimé au prix du marché. Ce dernier indicateur

---

<sup>510</sup> Voir Rapport de la commission royale opus cit. Vol. 1, p. 68.

<sup>511</sup> Voir Rapport de la commission royale, Vol. 1, p. 202.

représente l'état de la richesse de la nation, cette dernière étant mesurée par tout ce qui fut produit en termes de biens et de services par la nation.



Si nous en référons au graphique représentant l'évolution du P.I.B. canadien, nous sommes dans l'obligation de constater que la croissance économique, si exprimée par le P.I.B. en dollar courant, a connu une progression continue depuis le début des années 1980.<sup>512</sup> Il n'est cependant pas surprenant d'arriver à un tel constat. En effet, si l'ensemble des données que nous avons présentées préalablement a connu les résultats attendus de la politique industrielle, il est tout à fait normal que les répercussions se manifestent sur l'indicateur qui regroupe l'ensemble des activités de la production. Bref, si l'ouverture des marchés a réussi à

---

<sup>512</sup> Voir Tableau 1 en annexe.

augmenter la concurrence, stimulant ainsi la productivité canadienne, il serait pour le moins curieux que cela ne se reflète pas sur l'indicateur de la croissance économique. Et qui dit croissance économique dit mieux-être des populations de la nation concernée, du moins dans l'esprit des commissaires. Puisque si l'on divise les résultats de l'activité économique représenté par le P.I.B. par le nombre de citoyens, nous nous retrouvons avec une part respective plus grande pour chacun d'eux. De là l'adéquation, au sein du paradigme classique et néo-classique, entre croissance et mieux-être.

Il semble que la vérification empirique que nous avons effectuée donne raison à la structure argumentative des commissaires. En effet, ils avaient prédit que la libéralisation des marchés (l'étymologie de marché signifiant l'action d'échanger) avec leur(s) voisin(s) commercial(aux)<sup>513</sup> stimulerait la concurrence inter-entreprises, obligeant les entreprises canadiennes à faire preuve d'ingéniosité pour augmenter leur productivité afin d'être plus concurrentielles. Cette hausse de productivité devait augmenter le potentiel de l'offre et, dans la même perspective, que J.B. Say, générer une demande. De plus, la plus grande productivité de l'entreprise devait faire baisser les coûts de production et donc se répercuter sur les prix, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des Canadiens. Enfin, cette productivité accrue devait être génératrice d'emplois, créant ainsi une pression à la baisse sur les taux de chômage.

Si la vérification empirique des prétentions argumentatives contenues dans le rapport donne raison aux commissaires, elle donne

---

<sup>513</sup> Nous mettons volontairement les pluriels entre parenthèses puisque, à l'origine, l'entente commerciale ne concernait que les États-Unis et que, par la suite, elle inclut le Mexique.

aussi raison, par voie de conséquence, à la thèse classique reprise par les néo-classiques puisque nous avons établi au chapitre premier qu'il y avait similitude entre la structure argumentative de la thèse classique et de ses tenants et celle contenue dans le rapport de la commission. Si tel est le cas, aurions-nous tort de vouloir prétendre que l'autorégulation par le mécanisme du marché est un mythe?

### 4.3 LES SILENCES SOCIAUX

La vérification empirique semble donner raison aux commissaires. Nous employons le terme **semble** de façon volontaire, puisque la vérification empirique que nous avons établie ne révèle, selon nous, que l'apparence, que la surface des choses. Les statistiques que nous avons utilisées ne font référence, tel le dirait R. Passet, qu'aux choses mortes, au monde de l'économie où la régulation par le marché cherche son auto-justification.<sup>514</sup> C'est-à-dire que nous limitons notre analyse à des données statistiques qui se referment sur le monde de l'économie, sans interroger leur impact sur le monde des humains.

S'y restreindre c'est limiter notre vision qu'à l'apparence. Cette apparence peut sembler très convaincante, mais il nous faut porter le regard au-delà de la trivialité. Comme le dit si bien E. Morin: «La radicalité épistémologique est la radicalité d'une pensée qui examine et critique ses fondements.<sup>515</sup>»

---

<sup>514</sup> Voir Passet, René. *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, p. 46 (Trajet)

<sup>515</sup> Morin, Edgar. *La méthode. vol. 4. Les idées : leur habitat, leurs vies, leurs moeurs, leur organisation*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, p. 84.

Il nous paraît impératif de remettre en question ce que l'apparence des données empiriques semble nous révéler de façon trop évidente. Certes, nous pourrions nous satisfaire de ce qu'elles semblent nous démontrer, mais il nous faut être à l'écoute du bruit, du murmure, du silence que l'évidence trop évidente ne sait entendre. Bref, il faut être à l'écoute des silences sociaux. Comme le disait Popper: «Nous devrions avant tout considérer la science comme ce qui nous conduit partout aux frontières sur lesquelles nous sommes contraints de nous dire qu'en fait nous ne savons encore rien.<sup>516</sup>»

Nous nageons en plein paradoxe, nous direz-vous. Comment est-il possible de faire s'exprimer ce qui par définition ne parle pas: les silences? «Mais en réalité, nous ne savons rien pour l'avoir vu, car la vérité est cachée dans le profond.<sup>517</sup>»

La première des choses dont nous devons convenir, c'est que l'utilisation de données empiriques n'est pas un critère suffisant, bien que nécessaire, pour garantir la scientificité de la démonstration. «[La] prolifération de l'abstraction et de la mathématisation masque le réel qu'elles étaient censées traduire.<sup>518</sup>» En effet, chacune des données statistiques utilisées contient une définition, donc une façon de représenter ce qu'est le réel. Mais si nous modifions substantiellement la définition de notre donnée, nous changeons l'angle de vision avec lequel la donnée tente de percevoir le réel. Il nous faut donc en revenir à la définition de chacune

---

<sup>516</sup> Popper, Karl, R et Konrad Lorenz. *L'avenir est ouvert : entretien d'Altenberg*, Paris, Flammarion, 1990, p. 127.

<sup>517</sup> Démocrite, in Popper, K. *Le réalisme et la science*, Paris, Hermann, 1990, p. 25.

<sup>518</sup> Morin, E. opus cit., p. 78.

des variables utilisées pour mieux comprendre la part du réel qu'elles tentent de révéler. De plus, si nous sélectionnons volontairement les données, comme nous l'avons fait, de telle façon que ces dernières cautionnent de façon prétendument rigoureuse la problématique avancée, nous organisons le réel de façon à ce qu'il corresponde au modèle. Comme dirait Popper: «[Les] modèles sont toujours et nécessairement rudimentaires, qu'ils sont toujours et nécessairement des simplifications schématiques.<sup>519</sup>» Dans la première partie de ce chapitre, nous avons donc volontairement sélectionné les variables afin de faire la preuve de l'argumentation contenue dans le rapport. Nous avons donc fait subir des contorsions au réel afin qu'il corresponde à la logique du modèle. Voyons donc ce que l'apparence du rêve veut taire.

#### 4.3.1 La richesse de la nation

À partir du moment où les échanges se multiplièrent, bref que les réglementations protégeant le marché laissèrent le pas à la libre circulation des marchandises, il devint nécessaire et utile de se donner une idée de l'état de la richesse de la nation. La richesse ne faisant plus référence à la quantité de monnaie que l'on possédait, comme sous le mercantilisme, mais résidait dans la capacité d'une nation de multiplier le volume de ses échanges, donc aussi, et surtout, dans sa capacité de pouvoir produire des biens pour l'échange.

L'un des premiers, sinon le premier, qui tenta de représenter l'ensemble des activités de nature économique qui avaient cours fut

---

<sup>519</sup> Popper, Karl. «La rationalité et le statut du principe de rationalité», in *Les fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967, p. 145.

François Quesnay avec son célèbre «Tableau économique.<sup>520</sup>» Dans son tableau, il tenta d'établir les flux de circulation entre les différentes instances sociales ainsi que l'interdépendance entre ces dernières. Bref, ce furent sûrement les premiers balbutiements des relations existantes entre le secteur de production des biens et le secteur de la consommation. Il attribua à la «classe productive» la responsabilité de produire et fit le lien existant avec le secteur qui absorbe cette production qu'il attribua à la «classe des propriétaires» et à la «classe stérile.<sup>521</sup>»

L'image que l'on tente de se donner de l'état de la richesse de la nation correspond toujours à la conception philosophique que l'on se fait de ce qu'est la richesse d'une nation. Comme le dit si bien Foucault: «Les richesses sont les richesses parce que nous les estimons.<sup>522</sup>»

La conception contemporaine de la richesse que nous nous faisons correspond candidement à la conception que le père de l'économie moderne, Adam Smith, s'en faisait. «Tout l'ouvrage de Smith, nous le savons par son titre même, est destiné à révéler les causes de la croissance économique des nations.<sup>523</sup>» En effet, pour ce dernier, la richesse de la nation résidait dans la division du travail<sup>524</sup> qui générerait la multiplication des produits sur le marché, permettant à tous et chacun d'y avoir accès. Smith voyait donc, dans la division du travail, que nous appelons

---

<sup>520</sup> Voir Denis, H. *Histoire de la pensée économique*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, p. 169.

<sup>521</sup> Voir Quesnay, François. *Tableau économique des physiocrates*, Paris, Calmann-Lévy, 1969, p. 47.

<sup>522</sup> Foucault Michel., *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 188.

<sup>523</sup> Denis, H. opus cit. p. 212.

<sup>524</sup> Voir Smith, A., opus cit., p. 37.

aujourd'hui la technologie, la source de la richesse de la nation. Cela, bien entendu, dans un contexte où il y a libre circulation des marchandises. «En fait, ce qui domine chez lui est la thèse selon laquelle[...] la liberté des échanges sont les conditions nécessaires et suffisantes de la croissance économique.<sup>525</sup>»

Qu'y a-t-il de différent entre cette conception de la richesse et notre façon de mesurer la richesse de la nation? À notre avis, les deux conceptions de la richesse d'une nation sont similaires, bien qu'exprimées dans des langages différents. Elles consistent à donner l'état de la richesse de la nation par la mesure de sa croissance.

Si nous revenons à l'esprit contemporain de la mesure de la richesse, par le concept P.I.B., nous nous rappelons que celui-ci tente de recenser tout ce qui fut produit en termes de biens et de services dans une région donnée pendant une période donnée qui est normalement<sup>526</sup> une année. Cette mesure est exprimée sous forme d'unité monétaire de la dite région, principalement parce que cela permet de pouvoir recenser des biens et services de nature différente et de les exprimer sous une même unité de mesure.

Ce n'est cependant pas tout ce qui peut s'exprimer sous forme de monnaie que l'on retient dans le calcul du P.I.B.. Seules les transactions sont recensées. Et nous appelons transaction: «un marché par lequel quelque chose est échangé contre de la monnaie.<sup>527</sup>» Il ne suffit pas de

---

<sup>525</sup> Denis, H., opus cit., p. 213.

<sup>526</sup> Nous employons le mot normalement, parce que l'évaluation du P.I.B. paraît mensuellement.

<sup>527</sup> Fréchette, Pierre., et autres, opus cit. p. 3.



donner de la monnaie pour que cela constitue une transaction, encore faut-il qu'il y ait une contrepartie. Par exemple, toutes les sommes versées par l'État sous forme de pensions, d'allocations, de bourses, de prestations de chômage ou d'assistance sociale, etc., ne sont pas considérées comme des transactions, mais comme des paiements de transfert, puisqu'il y a échange de monnaie sans contrepartie d'un bien ou d'un service. Ils ne sont donc pas comptabilisés comme faisant partie de l'enrichissement collectif. Pour qu'il y ait transaction, il faut qu'il y ait nécessairement échange de monnaie en contrepartie d'un bien ou d'un service. Bref, il faut qu'il y ait un marché au sens étymologique du terme.

De plus, ce ne sont pas toutes les transactions qui sont retenues au sein de la comptabilité nationale, mais seulement celles que l'on considère comme étant des flux, c'est-à-dire les nouvelles richesses créées. Afin d'illustrer cette nuance, nous dirions par exemple, que les dépenses d'investissement pour construire une nouvelle école sont comptabilisées au sein de la richesse collective comme étant une transaction. Mais l'année suivante, l'infrastructure scolaire ne fait plus partie de l'évaluation de la richesse collective. Elle est considérée par les comptables nationaux comme étant un stock. Le patrimoine collectif n'est pas inclus dans la mesure de la richesse de la nation. Il faut donc que la quantité de transactions croisse continuellement pour que l'indice de l'enrichissement collectif soit analysé comme étant sur la voie de la croissance. C'est-à-dire que si nous produisons en dollars constants la même quantité de biens et de services que l'année antérieure, nous nous retrouverons avec un indice de croissance nul, donc devant une nation dont l'enrichissement n'a pas progressé.

---

C'est au sein de ces définitions qui nous paraissent parfois banales que nous pouvons retrouver une similitude entre notre conception de la richesse de la nation et la conception classique d'Adam Smith et de ses successeurs. En effet, c'est dans l'ingéniosité humaine, qui se répercute sur la productivité et qui entraîne du même souffle une croissance économique, qu'Adam Smith entrevoyait la richesse de la nation. Sa conception supposait qu'il y aurait ruissellement sur l'ensemble de la population des résultats de la croissance économique engendrée par la division du travail.<sup>528</sup> Ceci impliquait, dans l'esprit de Smith, une libéralisation du négoce, cela étant l'antithèse du protectionnisme qui caractérisait le mercantilisme.

Les deux conceptions qui d'ailleurs ne font qu'une puisque nous avons démontré que la structure argumentative des commissaires rejoignait celle des classiques et de leurs successeurs, relèvent de la logique suivante: elles présupposent que s'il y a croissance industrielle, cela aura des effets d'entraînement sur le développement de l'économie qui, à son tour, aura des répercussions sur le développement social, (plus de services scolaires, hospitaliers, sociaux, etc.) permettant ainsi l'épanouissement de l'être humain.<sup>529</sup> Dans cette perspective, ce qui engendre le mieux-être des collectivités, c'est la croissance de l'économie. Donc, toutes les politiques économiques ayant comme objectif de stimuler la croissance devraient être considérées comme étant seules valables, puisque croissance et mieux-être des citoyens sont synonymes.

---

<sup>528</sup> Voir Smith, A., opus cit., p. 46.

<sup>529</sup> Voir Morin, Edgar. *Sociologie*, Paris, Fayard, 1984, p. 446.

Depuis François Quesnay qui élaborait un tableau des flux économiques, les économistes ont travaillé à une représentation de la croissance économique. Celle-ci est représentée par un indicateur numérique, le P.I.B. Il devient donc symbole et mesure de la croissance et, par voie de conséquence, il est sensé être indice du bien-être.

Mais est-ce que la croissance économique engendre le mieux-être des citoyens qui concourent à cette croissance? Est-ce que nous devons vraiment nous réjouir de toute augmentation de l'indice de la croissance? Peut-on croire, à l'instar de l'argumentation du rapport Macdonald, que tous et chacun bénéficient des résultats de la croissance économique, donc que la politique industrielle avancée, visant à rendre plein pouvoir et pleine responsabilité à la régulation par le marché, sera bénéfique pour l'ensemble des citoyens canadiens?

Pour répondre à ces questions, nous dirons que lorsque le rêve se refuse d'entendre les murmures, les secousses sismiques et les silences, il n'est qu'illusion. Comme dirait René Passet: «L'observation des modifications annonciatrices de l'avenir devrait donc avoir plus d'importance pour les économistes que «l'acharnement thérapeutique» avec lequel ils défendent parfois les dogmes moribonds du passé.<sup>530</sup>» Lorsque le rêve se transforme en obsession, ne devient-il pas cauchemar?

#### 4.4 LE CAUCHEMAR

Quelles sont donc ces silences que la trivialité classique ne veut entendre?

---

<sup>530</sup> Passet, René. «De l'ordre des choses à l'ordre des hommes» in Reflets et perspectives de la vie économique, Paris, vol. XXIV, no. 2/3, mars 1985, p. 198.

La première chose que nous disons de la conception de la richesse d'une nation, c'est qu'elle présuppose que le quantitatif est garant du qualitatif. Si nous en référons aux définitions que nous avons préalablement établies, nous avons précisé que l'indice de la richesse n'enregistre que les transactions sous forme de flux. Ceci relève d'une conception très marchande de la richesse de la nation. En effet, plus la technologie s'affine, plus les niveaux de la productivité augmentent, plus la quantité de biens produits augmente et plus la quantité de transactions devient potentiellement grande, donc plus la croissance mesurée par le P.I.B. progresse. «[Le] développement en est venu à signifier une croissance indéfinie, et la maturité, la capacité de croître sans fin.<sup>531</sup>» Mais est-ce que la croissance signifie vraiment une amélioration de la condition de vie des humains? «À quel point les chiffres officiels de la croissance reflètent-ils une amélioration réelle du bien-être des humains?<sup>532</sup>» Que masque donc cette croissance?

Le premier paradoxe, dans l'augmentation de l'indice de la croissance que nous voudrions mettre en lumière, se situe au sein de l'argumentation que nous avons faite dans la présentation de la conception classique. Nous avons délibérément utilisé le P.I.B. exprimé en dollars courants, puisque la croissance ainsi représentée augmente plus rapidement.

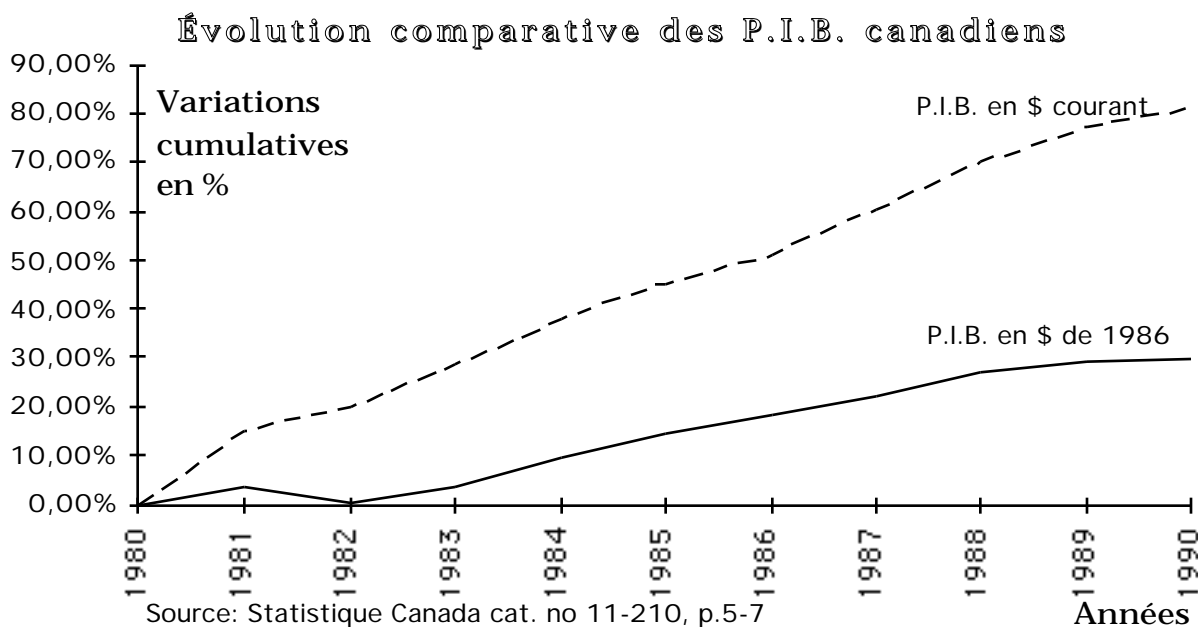
Comparons donc la progression du P.I.B. en dollars courants et en dollars constants. À partir d'un graphique comparatif sur une période de

---

<sup>531</sup> Castoriadis, Cornélius., *Le Mythe du développement*, Paris, Seuil, 1977, p. 216.

<sup>532</sup> King, Alexander et Bertrand Schneider. *Questions de survie : la révolution mondiale a commencé*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 p. 24.

dix (10) ans, nous pourrions préciser la distinction entre les deux évaluations de la croissance.



La croissance représentée par l'indice exprimé en dollars constants progresse beaucoup moins rapidement que l'autre représentation de la croissance économique. Qu'est-ce qui les distingue? La différence réside dans le fait que le P.I.B. exprimé en dollars courants inclut l'impact inflationniste, alors que le second l'exclut.

Convenons que l'inflation est un phénomène économique négatif puisque peu peuvent se réjouir de l'augmentation des prix à la consommation. Il nous semble qu'elle doive être évincée de la représentation du bien-être. Cela devient possible lorsque nous utilisons l'indice de la croissance en dollars constants. Pourtant, trop souvent, la présentation qui nous est faite du P.I.B. inclut l'effet inflationniste, permettant ainsi de donner l'illusion que la croissance économique augmente à un rythme beaucoup plus rapide qu'elle ne le fait en réalité.

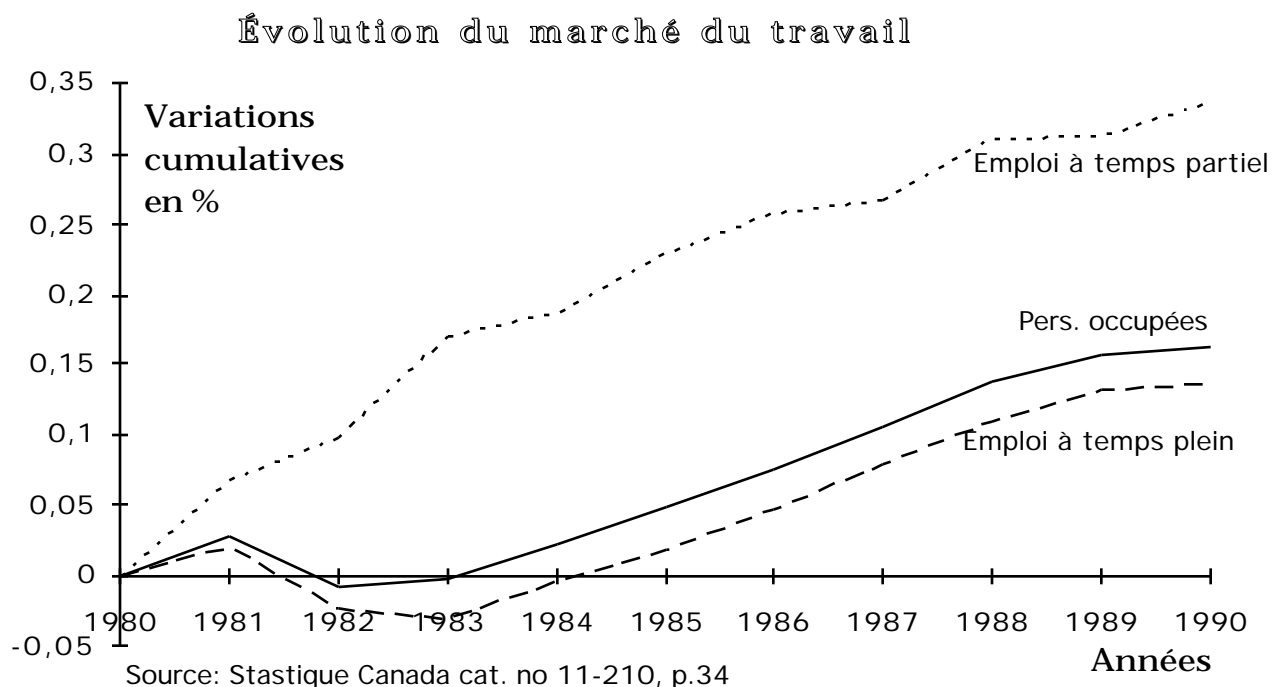
Malgré cette nuance, nous convenons que l'économie canadienne a connu une croissance, même si exprimée en dollars constants. Partons donc de ce constat et essayons de mettre en lumière les paradoxes que peut engendrer cette croissance. Voyons s'il y a effectivement adéquation entre croissance et mieux-être.

#### 4.4.1 Les exclus de la croissance

On se souvient que l'argumentation des commissaires nous amenait à comprendre que les changements technologiques étaient générateurs d'emplois, nous en avons d'ailleurs fait la preuve empirique dans la première partie de ce chapitre. On se rappelle aussi que la finalité ultime de la politique industrielle est la croissance de l'économie canadienne, celle-ci devant être garante du mieux être des citoyens. La conception classique suppose que la production nationale est principalement influencée par le nombre de personnes qui oeuvrent. Donc, si tel est le cas, nous pouvons dire que plus il y a de personnes qui travaillent, plus la production nationale augmente. Et à fortiori, si nous constatons une augmentation du P.I.B., nous devons en conclure qu'il y a augmentation de l'emploi. Mais de quel emploi parle-t-on?

Si nous observons l'évolution du marché du travail canadien, nous remarquons qu'il y a eu augmentation du nombre de personnes occupées depuis l'application de la politique industrielle. Nous pourrions conclure dans le même sens que la vision classique et nous laisser croire que le marché, à lui seul, a su réguler l'équilibre du niveau de l'emploi. Mais tel n'est pas le cas. Ne s'en tenir qu'aux données empiriques des personnes occupées, c'est en rester à l'apparence des choses.

Essayons donc de voir un peu plus en profondeur et demandons-nous quelle est la nature des emplois que l'ouverture des marchés a su générer? Si l'on peut attribuer ces emplois à l'ouverture des marchés. Parmi les personnes occupées, essayons de préciser leur statut en comparant le nombre de personnes ayant un emploi à temps plein au nombre de personnes qui, pour la même période, ont eu un emploi à temps partiel.



Lorsque l'on dépasse la simple apparence du nombre de personnes occupées, on peut se rendre compte qu'effectivement, il y a eu création d'emplois. Mais ce qui a le plus contribué à l'augmentation de l'emploi fut, pour cette période, la création d'emplois à temps partiel. En effet, sur l'ensemble de la période, l'augmentation cumulative des emplois à temps partiel fut de 33,63% alors que l'augmentation des emplois à plein temps

fut seulement de 13,62%.<sup>533</sup> Il y bien eu création d'emplois, mais la progression des emplois à temps partiel fut de beaucoup supérieure à la progression des emplois à temps plein. Précisons que la définition de personnes occupées ne fait pas de distinction sur le statut de l'occupation, les personnes ayant des emplois à temps partiel étant considérées comme occupées.

Si l'on ne s'interroge pas sur la nature des emplois créés, on peut arriver à la même conclusion que les commissaires et croire que changements technologiques et augmentation de productivité vont générer de l'emploi. Par contre, si l'on tente de mettre en lumière la nature de ces emplois, on arrive rapidement à la constatation que le marché du travail n'a pas su s'auto-équilibrer.

Certes, le marché a généré de l'emploi, sauf que la précarité de ces emplois ne fait nul doute. Un emploi, qu'il soit à temps complet ou partiel, doit être statistiquement comptabilisé comme étant un emploi, nous dira-t-on. Il nous semble cependant que le sens commun comprend par emploi celui dont le statut est à temps complet.

Dans un contexte statistique où nous amalgamons emplois à temps complet et partiel, cela peut conduire à une situation paradoxale. En effet, il serait possible de créer une telle quantité d'emplois que nous manquerions de main-d'oeuvre. Nous n'avons qu'à fractionner tous les emplois à plein temps créés, en emplois à temps partiel. Nous pourrions arriver au constat empirique que le marché a su réguler l'emploi sans intervention. Ce ne serait cependant qu'illusion si nous ne tenions compte de la spécificité des emplois créés.

---

<sup>533</sup> Voir Tableau 5 en annexe.



Il ne suffit pas, comme le croyait Say en son temps, d'augmenter l'offre pour que cela se répercute automatiquement sur l'emploi. Mais pourquoi, nous direz-vous? «Sur une longue période, il paraît certain qu'un appareil de production efficace aura besoin de beaucoup moins de travail, à moins que ne s'ouvrent de nouveaux marchés. Or, pour la plupart des biens, les marchés du monde riche approchent de la saturation.<sup>534</sup>» La thèse avancée par le Club de Rome va à l'inverse de l'argumentation classique que transcende la politique industrielle du rapport Macdonald. Nous croyons que la thèse de Say faisait sens dans un contexte où l'investissement était plus intensif en main-d'oeuvre qu'en capital. Un tel type d'investissement générait une demande qui pouvait potentiellement permettre l'adéquation entre les quantités produites et consommées. Mais tel n'est plus le cas. Les investissements sont intensifs en capital et peu en main-d'oeuvre. Et si l'on s'en réfère à la thèse du Club de Rome, la saturation des marchés des pays industrialisés ne semble pas permettre autant de débouchés pour les exportations que l'argumentation des commissaires nous le laisse croire. Certes, il y a des exportations entre nations. Mais la limite que peuvent absorber les marchés est plus présente à nous qu'elle ne l'était du temps de Say, si l'on en croit les propos du Club de Rome, et ce malgré l'abolition des barrières tarifaires qui n'ont jamais empêché le Canada d'exporter 75% de ses produits vers son principal partenaire commercial.

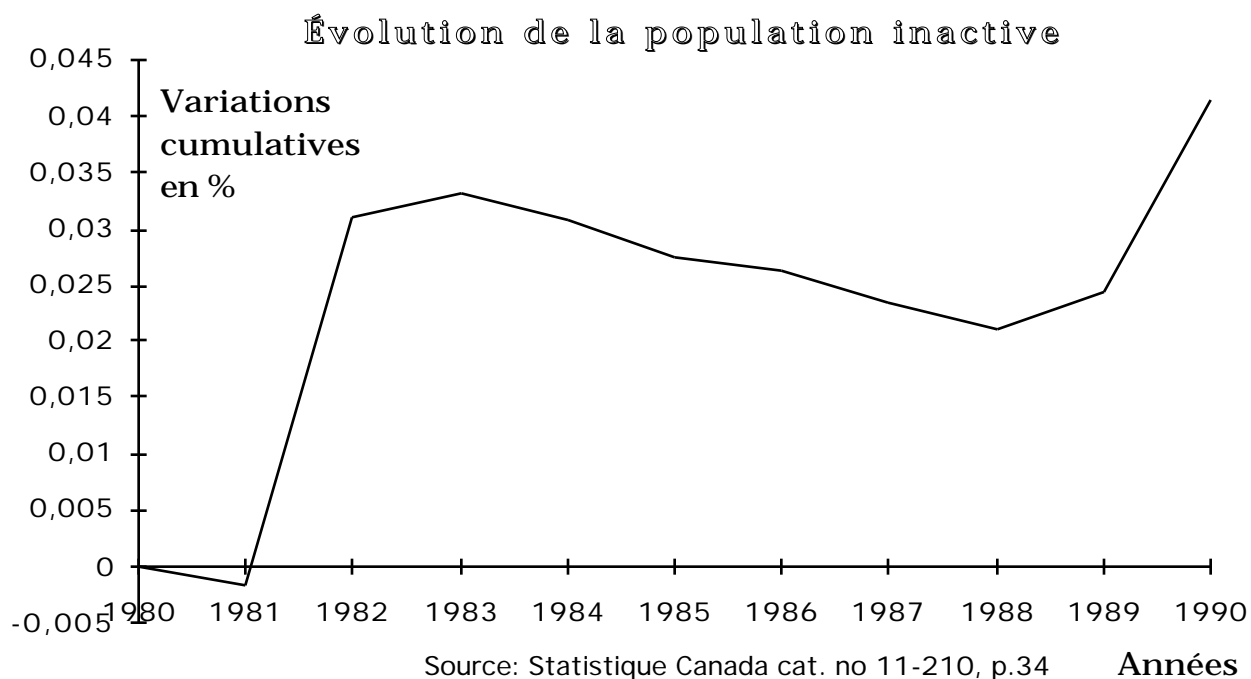
Nous avons, dans la première partie de ce chapitre, empiriquement démontré qu'il y avait eu baisse du chômage. Mais nous ne nous sommes pas attardé sur les raisons qui ont pu contribuer à la baisse de la statistique

---

<sup>534</sup> King, A. et Schneider, B., opus cit., p. 73.

qui dénombre les chômeurs. Précisons que pour être considéré comme chômeur, il faut, bien sûr ne pas avoir de travail. Par contre, il faut être à la recherche active d'un emploi. Toute personne qui est sans travail, mais qui pour une raison ou une autre n'est pas à la recherche active d'un emploi lors de l'enquête mensuelle, sera considérée comme n'étant pas disponible au marché du travail et classée comme étant inactive.

Voyons donc l'évolution temporelle des personnes considérées comme inactives. Si la variation de cette population est marginale, nous pourrions croire qu'elle ne contribue pas à restreindre le nombre de chômeurs. Par contre, si nous décelons une augmentation sensible de la quantité de gens considérés comme exclus du marché du travail, alors nous pourrions inférer une explication à la diminution du taux de chômage. Bref, la création d'emplois à temps partiel serait un des facteurs explicatifs de la baisse du chômage, et, si combinée à une augmentation du nombre d'inactifs, nous pourrions trouver là une autre explication à cette baisse.



Si l'on s'en réfère au graphique ci haut, nous pouvons constater que, dans l'ensemble, il y a eu une augmentation plus que sensible des personnes considérées comme hors du marché du travail.<sup>535</sup> En effet, de 1980 à 1990, il y a eu une augmentation cumulée de 4,14% du nombre d'inactifs. En chiffres absolus, cela représente pour la même période, 269,000 personnes supplémentaires qui ne sont plus considérées comme chômeurs. Pour l'année 1990, cela signifie quelque 6,749,000 personnes non incluses dans les statistiques du chômage parce que classées comme inactives.

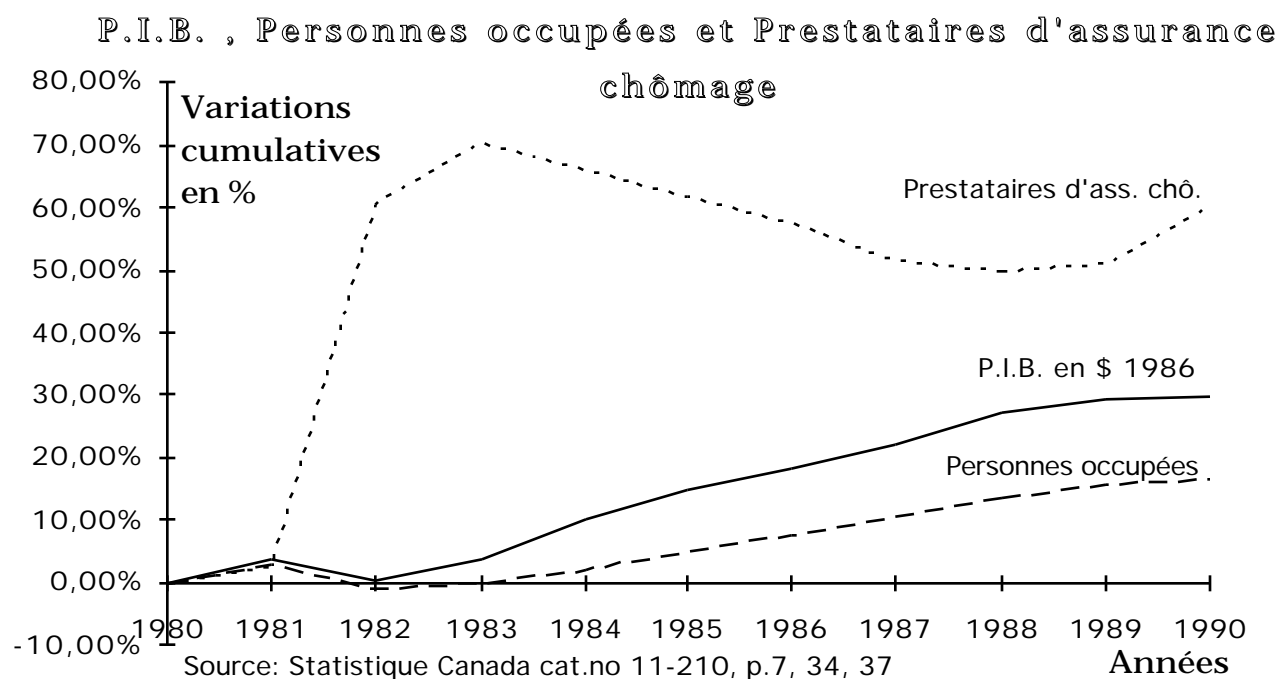
Bien sûr que la croissance des inactifs ne peut expliquer à elle seule la baisse du chômage. Rappelons cependant que ce facteur combiné à l'augmentation des emplois à temps partiel, dont le cumulatif sur dix ans est de 33,63%, peuvent contribuer à expliquer la baisse du chômage.

---

<sup>535</sup> Voir Tableau 6 en annexe.

Précisons qu'une personne travaillant à temps partiel n'est pas considérée comme sans emploi. L'augmentation considérable des emplois à temps partiel est un bon indicateur d'un changement structurel du marché du travail.

Autre paradoxe des exclus de la croissance: comment concilier croissance économique, augmentation du nombre de personnes occupées et augmentation du nombre de personnes recevant des prestations d'assurance chômage? En principe, si la régulation automatique du marché savait générer de l'emploi, nous devrions normalement assister à une diminution du nombre de prestataires de l'assurance chômage lorsqu'il y a croissance économique. Comparons donc ces trois données statistiques afin de pouvoir en tirer conséquences.



Comment donc concilier croissance économique, augmentation du nombre de personnes occupées et augmentation du nombre de prestataires de l'assurance chômage?

En principe, si l'on s'en tient à l'argumentation des commissaires, la politique industrielle devait permettre un contexte favorable à la création d'emplois. Or, voici que nous pouvons constater, par le graphique ci haut, qu'il y a effectivement croissance, qu'il y a augmentation du nombre de personnes occupées, mais qu'il y a aussi une très grande augmentation du nombre de personnes recevant des prestations d'assurance chômage. Plus précisément, le nombre de personnes étant dans l'obligation de faire appel à de telles prestations a augmenté de façon importante avec la récession des années 1980. Ce qui peut sembler normal, puisqu'à une diminution du niveau des activités économiques peut correspondre une diminution du nombre de personnes occupées, donc plus de personnes qui deviennent éligibles aux prestations d'assurance chômage.

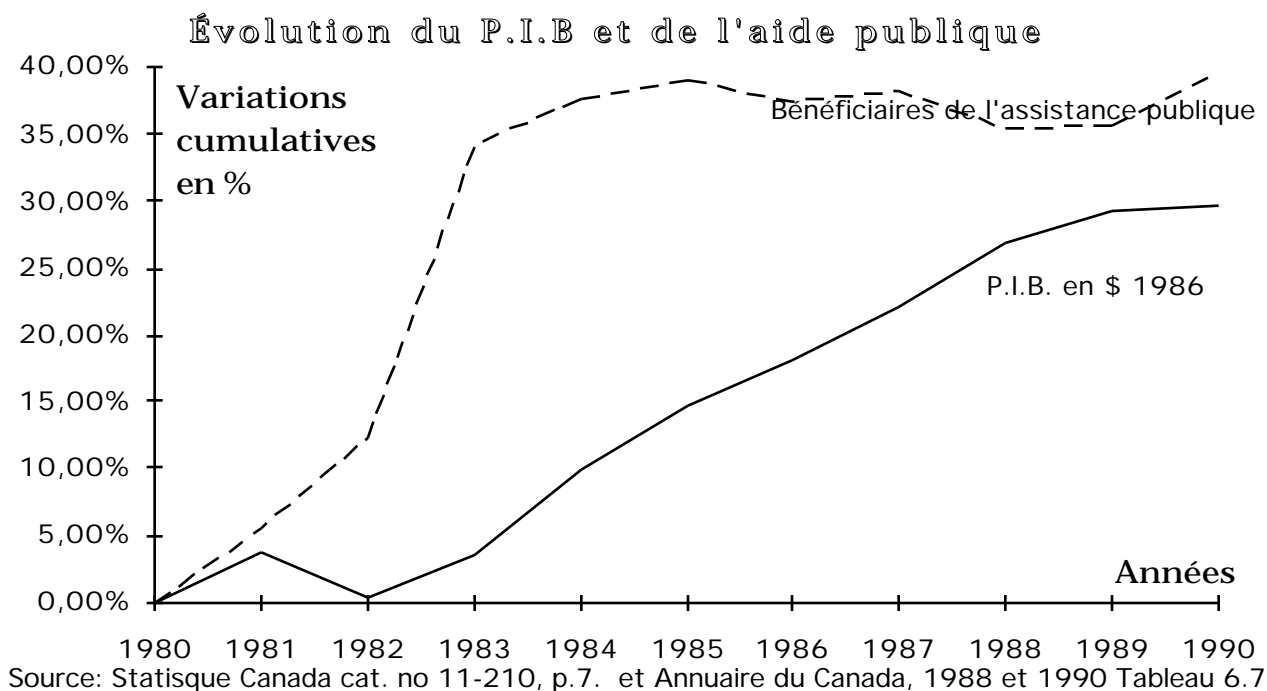
Par contre, à la sortie de la récession, bien que le nombre de personnes occupées ait augmenté, les personnes étant dans l'obligation de faire appel aux prestations de l'assurance chômage n'étaient pas aussi nombreuses qu'avant la récession. Il y a diminution du nombre de prestataires pour la période 1983 à 1988, sans pour autant résorber le choc de la récession des années 1980. Et, dès 1988, on sent une recrudescence du nombre de prestataires, malgré l'ouverture du négoce entre le Canada et les États-Unis. Sur l'ensemble de la période concernée, l'augmentation cumulative des prestataires fut de 60,24%, ce qui est loin d'être marginal.<sup>536</sup>

---

<sup>536</sup> Voir Tableau 6 en annexe.

Une autre catégorie d'exclus de la croissance se trouve parmi les bénéficiaires de l'assistance publique. Cette catégorie est communément connue sous l'appellation de bénéficiaires de l'assistance sociale.

Si la croissance économique est censée engendrer une réallocation des résultats de la croissance, nous devrions normalement arriver au constat que le nombre de ces bénéficiaires devrait tendre à diminuer. Établissons donc graphiquement la comparaison entre la croissance économique et les bénéficiaires de l'aide sociale.



Si l'on observe bien, on remarque que malgré la croissance de l'indice de la richesse collective, de 1980 à 1981, le nombre de bénéficiaires de l'assistance publique a aussi augmenté. Qu'il augmente pendant la récession qui prévalait de 1981 à 1982, nous pouvons en convenir. Mais que le nombre de prestataires persiste à augmenter malgré la reprise en 1982,

comme nous l'indique le graphique précédent, alors cela va complètement à l'encontre de l'impact attendu de la croissance économique, dans une perspective classique.

Nous pouvons d'ailleurs observer que la plus forte croissance des prestataires se situe au moment même où il y a reprise de l'économie. Entre 1982 et 1983 l'augmentation des prestataires fut de quelque 22%.<sup>537</sup> Et malgré la croissance continue de la richesse de la nation, le taux cumulé des bénéficiaires de l'aide sociale a été pour la période retenue, de 39,63% pour atteindre, en 1990, le nombre de 1,931,000 personnes dépendant du Régime d'assistance publique du Canada.<sup>538</sup> La reprise de l'économie n'a pas su résorber l'augmentation importante des assistés sociaux. Il y eut tout juste accalmie de 1986 à 1987, mais elle ne fut qu'éphémère. La tendance semble être à l'augmentation du nombre de prestataires.

De plus, si l'on en croit les données sur les banques alimentaires, les statistiques ne masquent pas l'ampleur de la croissance du nombre de personnes étant obligées de faire appel à l'assistance publique. En effet, les compilations sur les banques alimentaires au Canada<sup>539</sup> nous indiquent que 68% des personnes faisant appel à leurs ressources sont des bénéficiaires de l'aide sociale. Et si l'on observe l'évolution des données, les banques alimentaires ne semblent pas être en voie de disparition. D'une seule en 1981, elles sont passées à 292 en 1991, pour l'ensemble du Canada.<sup>540</sup> Si l'on en croit ces données, le phénomène des exclus de la

---

<sup>537</sup> Voir Tableau 6 en annexe.

<sup>538</sup> Voir Tableau 6 en annexe.

<sup>539</sup> Voir la publication *Tendances sociales Canadiennes*, Statistique Canada, no 24, printemps, 1992, p. 8.

<sup>540</sup> *Ibidem*, p.7

croissance ne semble pas être en voie de résorption. Ce n'est pourtant pas le sens des prédictions contenues dans le rapport de la commission Macdonald...

Finalement, un autre groupe d'exclus de la croissance dont les statistiques canadiennes n'ont pas encore réussi à dépeindre l'ampleur est cette nouvelle catégorie: les itinérants. De par leur statut, il est sûrement très complexe de pouvoir dénombrer ces personnes, surtout que le phénomène est relativement récent. Leur situation fait en sorte qu'on les sait là, mais leur condition d'errance les rends difficilement recensable avec exactitude. Chose certaine, ils existent et, malheureusement, ne semblent pas en voie de résorption.

#### 4.4.2 La croissance de la dette

Autre silence qui nous paraît contradictoire avec la croissance économique, est: l'endettement des États. Nous ne désirons pas tenter d'établir une corrélation quelconque entre croissance économique et endettement de l'économie canadienne; une telle tentative nous paraîtrait périlleuse. Mais nous voulons par contre souligner l'aspect paradoxal de l'augmentation parallèle de ces deux phénomènes que constituent l'endettement des États et la croissance de leurs économies.

En quoi est-ce paradoxal, nous direz-vous?

Si la représentation de la richesse de la nation nous laisse entendre que croissance économique est synonyme de mieux être collectif, nous devrions empiriquement constater qu'à une période de croissance économique doit correspondre une décroissance de la dette nationale. En effet, si la richesse de la nation est représentée par toute augmentation du P.I.B., il



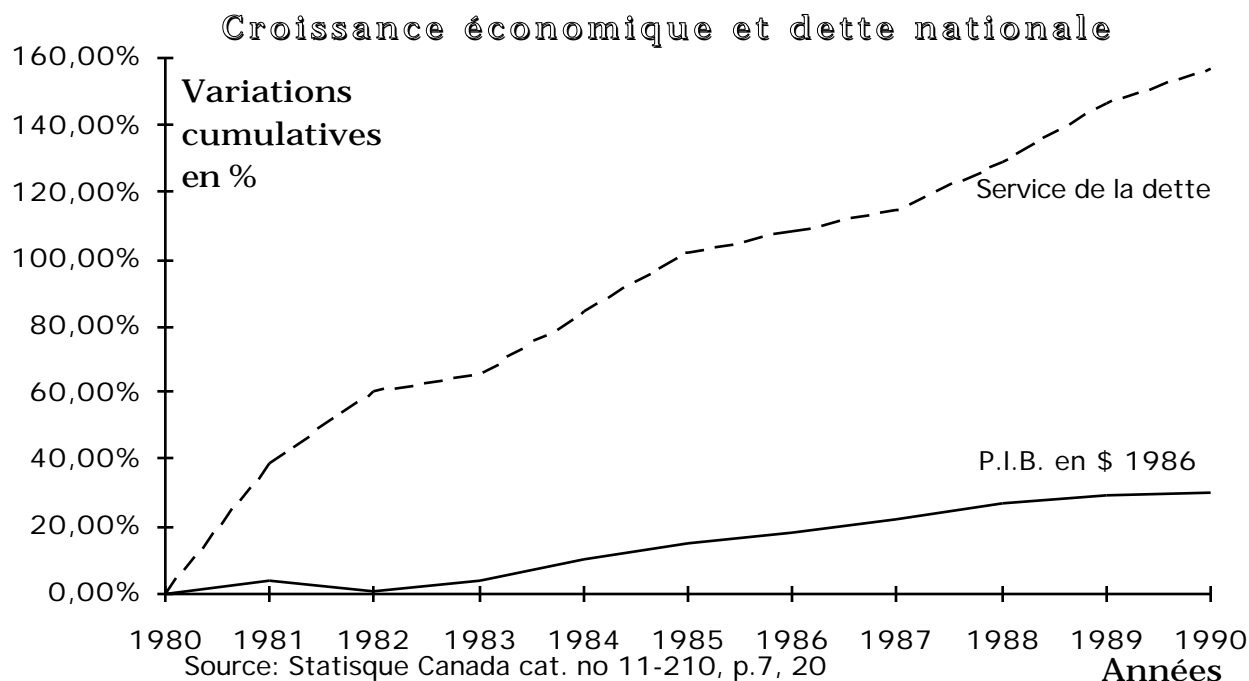
devient difficilement compréhensible que l'endettement croisse au même moment.

Il convient d'entendre qu'en période de creux économique ou récession, où, par définition, le niveau de l'activité économique est moindre, les revenus de l'État suivent la même tendance. En effet, s'il y a moins de consommation et moins d'activités de production, consommateurs et producteurs paieront un montant d'impôt et de taxe plus restreint, et les revenus gouvernementaux seront donc réduits. Si, de plus, l'État veut, "Keynésiennement", intervenir pour relancer l'économie ou maintenir le niveau des services aux populations, il devient compréhensible qu'il y ait augmentation de la dette de la nation, à court terme.

Mais dans le cas contraire, où l'économie se retrouve en pleine période d'expansion, l'endettement se comprend mal. Ce qui caractérise l'expansion de l'économie, c'est la recrudescence de la production et de la consommation. Si consommateurs et producteurs augmentent leurs niveaux d'activité, ils auront un effet d'entraînement à la hausse sur les revenus gouvernementaux, puisqu'ils paieront plus d'impôts et de taxes.

Ce n'est pas la croissance de la dette qu'espéraient les commissaires, mais bien la croissance de la richesse. La nation ne peut crouler sous les dettes et, au même moment, être considérée comme riche parce que son indicateur, le P.I.B., augmente.

Voyons la représentation graphique de ce paradoxe:



Nous avons choisi comme variable comparative le service de la dette plutôt que le niveau du déficit ou le niveau de la dette nationale. Précisons chacun de ces termes. Le déficit budgétaire est, en gros, la différence annuelle qui existe entre les revenus de l'État et ses dépenses. Plus précisément, c'est le dépassement des dépenses sur les revenus. Quant à la dette, elle consiste en l'accumulation des déficits annuels.<sup>541</sup> Pour ce qui est du service de la dette, celui-ci correspond au montant que l'on doit payer annuellement, compte tenu des taux d'intérêt qui prévalent.<sup>542</sup>

Pourquoi avoir choisi le service de la dette comme variable comparative et non la dette elle-même ou le niveau annuel du déficit?

<sup>541</sup> Voir Baumol, W.J., et autres opus cit., p. 413.

<sup>542</sup> *Ibidem*, p. 416.

Il nous semble que le service de la dette évolue beaucoup plus dans un contexte de non intervention de la part de l'État. Le service de la dette fluctue au gré des intempéries du marché et du niveau de la dette globale, donc du déficit annuel. Si nous avons choisi le niveau de la dette ou du déficit annuel comme indice de comparaison, nous aurions été dans l'obligation de digresser sur la nature des politiques gouvernementales à court terme pour résorber les déficits et/ou la dette.<sup>543</sup> Nous nous serions ainsi éloignés tant soit peu de notre propos principal qui, rappelons-le, concerne la capacité qu'a le marché de pouvoir réguler automatiquement la gestion de la maison.

Si nous observons l'évolution du service de la dette canadienne, à partir du graphique précédent, nous pouvons constater la progression quasi vertigineuse du service de la dette nationale. Sur l'ensemble de la période, le service de la dette a connu une croissance cumulative de 157,01%.<sup>544</sup> En chiffres absolus, cela représente un service de la dette qui passe d'un niveau de quelque 9,897,000 \$ à un niveau de 41,156,000 \$.

Une telle croissance simultanée du service de la dette et de l'indicateur de la richesse de la nation nous laisse croire que nous nous trouvons devant une nouvelle théorie économique où l'enrichissement de la nation entraînerait une croissance de son endettement. Pourtant, c'est ce que nous sommes dans l'obligation de constater si nous observons l'évolution du P.I.B. et du service de la dette dans la dernière décennie.

---

<sup>543</sup> Il est simple pour un état de laisser croire en la diminution du déficit ou de la dette en effectuant des compressions dans ses dépenses. Mais une telle politique ne fait que masquer le lot de la dette par un déficit dans les services que les citoyens se voient amputés.

<sup>544</sup> Voir Tableau 7 en annexe.

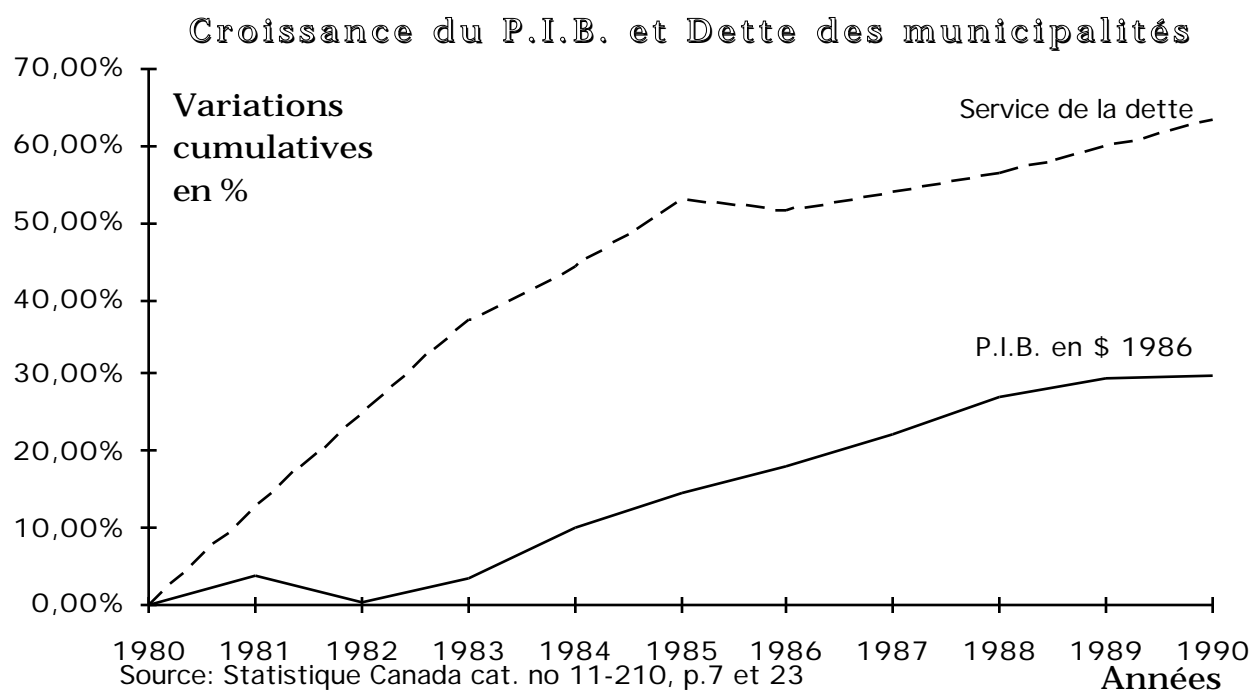
Il semble que le même paradoxe se présente au sein de nations qui sont censées faire figure de proue quant à la promotion des vertus du libéralisme économique. En effet, aux États-Unis, le cumul de «la dette nationale atteint 3000 milliards de dollars, contre 900 millions en 1981.<sup>545</sup>» Les auteurs précisent que l'endettement n'est pas le lot seul de l'État, mais aussi des ménages, des entreprises et des banques.<sup>546</sup>

Il n'y a pas que le gouvernement canadien qui ait connu une progression du service de sa dette. Les municipalités canadiennes se sont retrouvées dans la même situation paradoxale où croissance économique et service de la dette progressent simultanément. Observons donc graphiquement la croissance du service de la dette des municipalités.

---

<sup>545</sup> King, A. et Schneider, B., opus cit., p. 78. Le chiffre de 3 000 milliards de dollars est la dette pour l'année 1990 seulement.

<sup>546</sup> Voir King, A. et Schneider, B., opus cit., p. 78.



Nous pouvons donc remarquer que le service de la dette des municipalités a suivi la même tendance que celui de l'État. Il aurait été d'ailleurs surprenant que l'on ait pu observer l'inverse, puisque les municipalités ne peuvent que se soumettre à l'influence que leur impose les politiques pan-canadiennes. Certes, elles ont la possibilité d'intervenir localement, sauf que le contexte global les intègre au sein d'un mouvement sur lequel elles n'ont pratiquement aucun contrôle.

L'augmentation cumulative du service de la dette des municipalités est de 63,34%. En valeur absolue, elle est passée d'un montant de quelque 1,983,000 \$ en 1980 à 3,628,000 \$ à la fin de la décennie.<sup>547</sup> Le service de la dette des municipalités a pratiquement doublé en une décennie, plutôt que de se résorber. Certes, le montant de quelque quatre millions semble bénin, puisqu'il couvre l'ensemble des municipalités du Canada, mais

<sup>547</sup> Voir Tableau 7 en annexe.

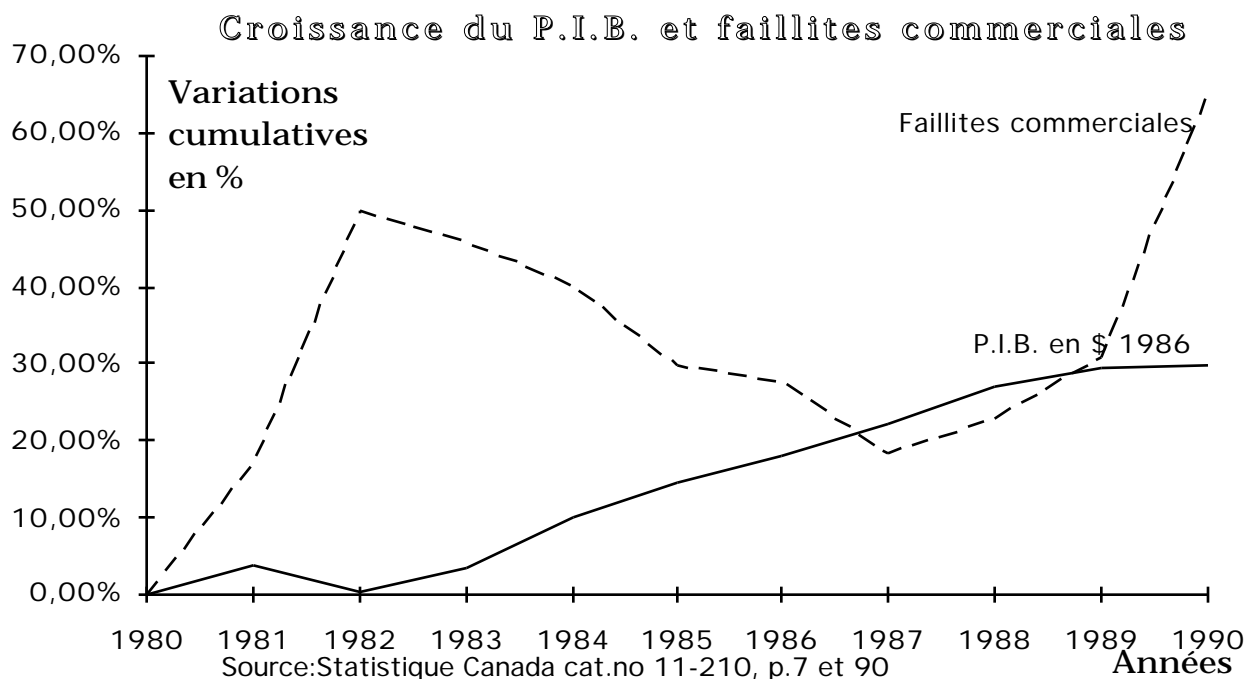
n'oublions pas que nous ne parlons pas de la dette, mais du service de la dette, soit le montant de l'intérêt à payer et non pas la dette globale.

Dans la même perspective du paradoxe de la croissance économique et de l'endettement, il nous a paru pertinent de sonder la situation du secteur commercial. L'objet même de la politique industrielle contenue dans le rapport vise la relance de l'économie par la mise en place d'un contexte permettant au secteur privé de faire valoir son ingéniosité. Nous avons constaté que la production nationale évaluée en dollars constants avait effectivement augmenté. Si la concurrence inter-entreprises, stimulée par l'ouverture des marchés, est la principale responsable de cette croissance, ne devrions-nous pas nous attendre à un certain développement du secteur privé?

Comme le P.I.B. est censé représenter l'état de santé de l'économie, nous avons pensé comparer l'évolution de cet indice avec un indice qui nous informerait sur l'état de santé du secteur commercial. Pour ce faire, nous avons choisi de comparer la croissance économique à l'évolution des faillites commerciales. Le terme commercial étant employé au sens large de corporation.

En principe, nous devrions observer une relation inverse entre ces deux variables. En effet, si le marché est en mesure d'assurer l'autorégularisation de l'économie et que celle-ci n'est possible que grâce à la forte compétition du secteur privé, par l'abrogation de toute mesure protectionniste, le développement concurrentiel de l'économie passera donc par le développement du secteur des entreprises.

Observons donc graphiquement l'état de l'économie et l'évolution des faillites des entreprises.



Ce que l'on peut observer se situe dans le même contexte paradoxal que la dette publique et celle des municipalités. En effet, de 1980 à 1981, malgré l'augmentation du P.I.B., nous pouvons observer un net décrochage des faillites des entreprises, de 16,88%.<sup>548</sup> Au moment fort de la récession, en 1982, l'augmentation des faillites se situait à près de 33,17%.

En 1982, la situation observée des corporations, bien que déplorable, nous paraît être dans l'ordre des choses. Il en va de même pour toute la période allant de 1982 à 1987 où nous assistons à une relation inverse entre faillites des entreprises et croissance du P.I.B.. L'augmentation de l'indice de la richesse semble engendrer une baisse des faillites des corporations, ce qui permettrait d'induire que la croissance de l'économie réside dans la multiplication des activités des corporations.

<sup>548</sup> Voir Tableau 7 en annexe.

Mais là où la situation se renverse et invalide notre induction, c'est pendant la période couvrant de 1987 à 1990, où il se passe le même phénomène qu'au début de la décennie, soit une croissance économique en même temps qu'une croissance des faillites commerciales. On peut remarquer que la croissance du P.I.B. est moins forte pendant cette période, mais il y a tout de même croissance. Pourtant, du côté commercial, on est dans l'obligation de constater une recrudescence des faillites, au point où la croissance des faillites commerciales dépasse le niveau de 1982. Si l'on prend la dernière année de la décennie, nous notons que l'augmentation des faillites fut de 34,47%, portant en chiffres absolus à quelque 11,180 le nombre d'entreprises qui furent dans l'obligation de déclarer forfait pour cette seule année. Il nous apparaît que la croissance des faillites est démesurée par rapport au ralentissement de l'économie.<sup>549</sup> Doit-on comprendre que, malgré la croissance, le secteur commercial serait grandement affecté par la concentration des entreprises, résultat de l'ouverture des marchés?

Il est une dernière dimension que nous voudrions comparer à la croissance économique: c'est la situation de l'endettement des particuliers. Curieusement, une telle statistique n'existe pas. Certes, il y a bien une donnée statistique qui fait état de l'endettement des familles canadiennes, mais celle-ci est obtenue par inférence statistique. Plus précisément, pour donner le portrait de l'endettement des familles, l'organisme fédéral chargé de la statistique utilise la dette nationale qu'elle divise per capita, ce qui n'est pas l'endettement réel contracté par les familles, mais plutôt la dette de la nation que doivent supporter ses citoyens, en sus de leur endettement personnel. Les changements de cette

---

<sup>549</sup> Voir Tableau 7 en annexe.



variable peuvent être influencés par les modifications de la population globale. Plus une population augmente, plus la dette nationale per capita diminue, et inversement. De plus, nous n'aurions aucune information supplémentaire en utilisant cette donnée, puisque nous avons déjà comparé l'évolution de la dette nationale et le P.I.B. Il serait impensable d'arriver à un constat différent en utilisant les mêmes données de base.

Compte tenu de l'inexistence, dans les statistiques gouvernementales, de l'endettement réel des individus, nous avons donc retenu comme donnée statistique l'évolution du crédit à la consommation des particuliers. L'utilisation de cette variable nous paraît pertinente puisque la thèse des commissaires soutenait que la richesse de la nation rejaillirait sur la population canadienne, cela devant se concrétiser par une augmentation du salaire réel des contribuables. Mais, nous dira-t-on, la masse salariale a connu une augmentation de 84,12%, comme il a été démontré dans la première partie de ce chapitre, la thèse néo-classique est donc vérifiée.

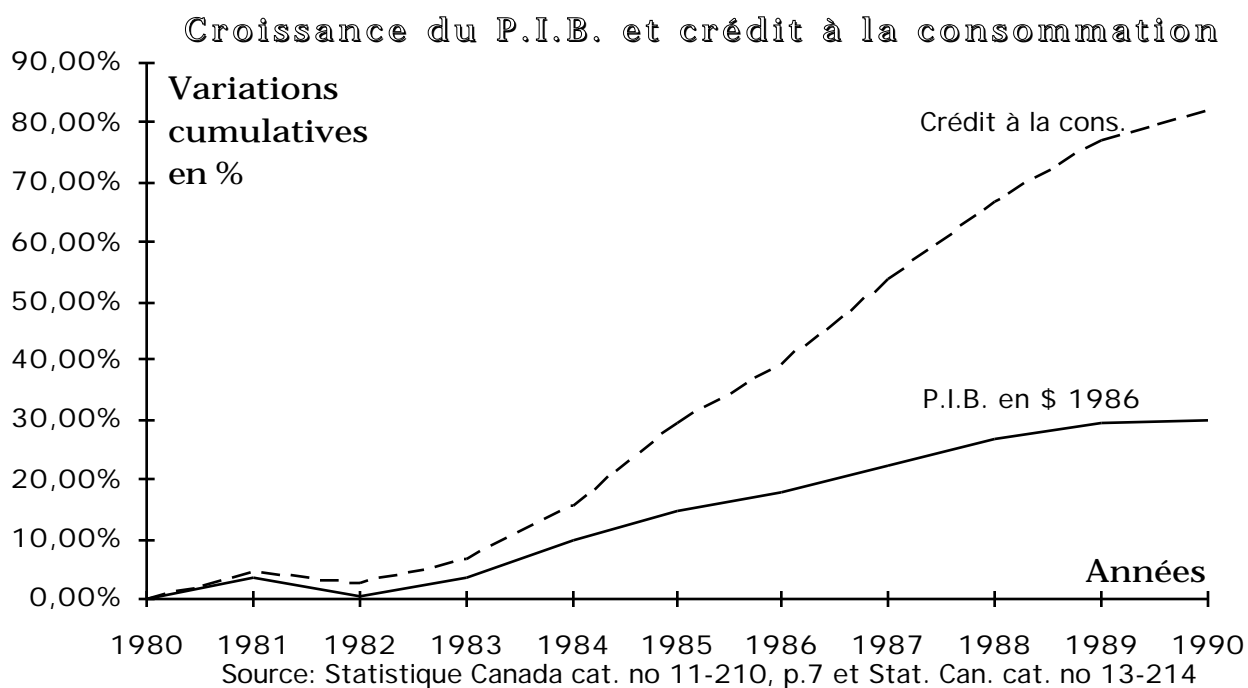
Nous rétorquerions qu'à première vue cela peut sembler trivial; par contre, l'augmentation de la masse salariale n'implique nullement qu'il y ait augmentation du pouvoir d'achat de l'ensemble des participants à cette masse salariale. Bref, ce qui peut provoquer une augmentation de la masse salariale peut être dû à l'augmentation du nombre des personnes constituant cette masse salariale ou à l'augmentation d'une partie des salaires afférents à cette masse salariale, ce qui a pour effet, dans les deux cas, d'augmenter la masse salariale sans pour autant que tous et chacun en bénéficient nécessairement. L'utilisation de cette donnée statistique n'est pas suffisante pour nous permettre de prétendre qu'il y ait ruissellement des résultats de la productivité sur les citoyens. Il nous faut voir l'état de

---

l'évolution du pouvoir d'achat par tranche de revenu afin de mieux statuer sur la possible répercussion de la hausse de productivité sur le pouvoir d'achat.

Il nous paraît donc que s'il y a effectivement enrichissement des citoyens suite à l'application de la politique industrielle, nous devrions voir le crédit à la consommation diminuer, puisque les consommateurs devraient jouir d'un pouvoir d'achat accru. En effet, si l'enrichissement de la nation se répercute sur ceux qui y concourent, le niveau du crédit à la consommation devrait se contracter.

Comparons donc graphiquement l'enrichissement de la nation et l'état de la richesse de ses citoyens.



Nous pouvons voir sur le graphique que, de 1980 à 1982, le crédit à la consommation suit relativement les variations du P.I.B. À partir de 1984,

nous assistons à un décollage du crédit à la consommation. Son taux d'augmentation dépasse de loin le taux d'augmentation de la richesse collective. Le taux d'augmentation cumulé pour l'ensemble de la période est de 82,09%, pour un montant du crédit à la consommation, pour l'année 1980, de 44,862,000\$ alors qu'en 1990 le montant du crédit à la consommation est de quelque 97,721,000\$. La somme du crédit à la consommation a plus que doublé en une décennie.<sup>550</sup>

Certains prétendront qu'il est tout à fait normal qu'il y ait augmentation du crédit à la consommation en temps de reprise puisque, la confiance du consommateur étant revenue, il anticipe sur un revenu futur et dépense maintenant. Nous objecterons que pour qu'il y ait confiance de la part du consommateur, encore faut-il qu'il ait pressenti des manifestations lui permettant de comprendre qu'il y a prospérité économique et qu'il en bénéficiera. La confiance, nous dira-t-on, n'est pas quelque chose de palpable. Elle relève d'un état psychologique contextuel, très certainement. Mais, pour qu'elle puisse se manifester, ne doit-il pas y avoir certains éléments ou événements qui lui permettent de faire surface comme une augmentation de l'emploi par exemple? N'avons-nous pas vu précédemment que les emplois créés étaient plus de type à «temps partiel» qu'à «temps complet»? Ce qui nous permet d'inférer, sans trop prendre de risques, que les niveaux de la rémunération ne soient pas tels qu'ils puissent permettre une consommation fondée sur un revenu anticipé. N'avons-nous pas constaté que les exclus de la croissance étaient, eux, en pleine croissance: augmentation du nombre d'inactifs, des assistés sociaux et apparition du phénomène de l'itinérance?

---

<sup>550</sup> Voir Tableau 8 en annexe.

Comment donc expliquer qu'il y ait une si forte augmentation des crédits à la consommation? Ou les canadiens ont mal anticipé l'avenir et ont dépensé des revenus qu'ils ne toucheront pas, ils auraient donc une rationalité défectueuse; ou la rationalité et les anticipations dites rationnelles n'ont rien à voir dans cette augmentation du crédit à la consommation, et il ne s'agirait que d'un impératif obligeant les consommateurs à s'endetter pour subvenir à leurs besoins.

Nous ne prendrons pas parti ni pour l'une ni pour l'autre de ces hypothèses. Mais ce que nous pourrions dire, par contre, c'est qu'une société qui fonde sa richesse sur l'augmentation de l'endettement, le crédit à la consommation en étant la manifestation, est une société qui souffre de sa propre conception de ce qu'est la richesse. Et il n'y a pas que l'endettement des individus dont nous avons démontré empiriquement la croissance, il y a aussi celui de l'État canadien et de ses municipalités; n'oublions pas le nombre croissant des faillites d'entreprises. Il semble que les constituants de l'économie canadienne subissent la même situation paradoxale que l'économie de son principal partenaire commercial: «Parallèlement à celui de l'État, l'endettement a grossi dans d'autres secteurs de l'économie: les ménages, les entreprises et les banques.<sup>551</sup>»

#### 4.4.3 La condition humaine

Au début de ce chapitre, nous avons établi que la productivité canadienne avait passablement augmenté. L'esprit de la politique industrielle, tel que présenté dans le rapport de la commission, nous suggère que la

---

<sup>551</sup> Voir King, A. et Scheiner, B. opus cit., p.78. Les auteurs font référence aux États-Unis.

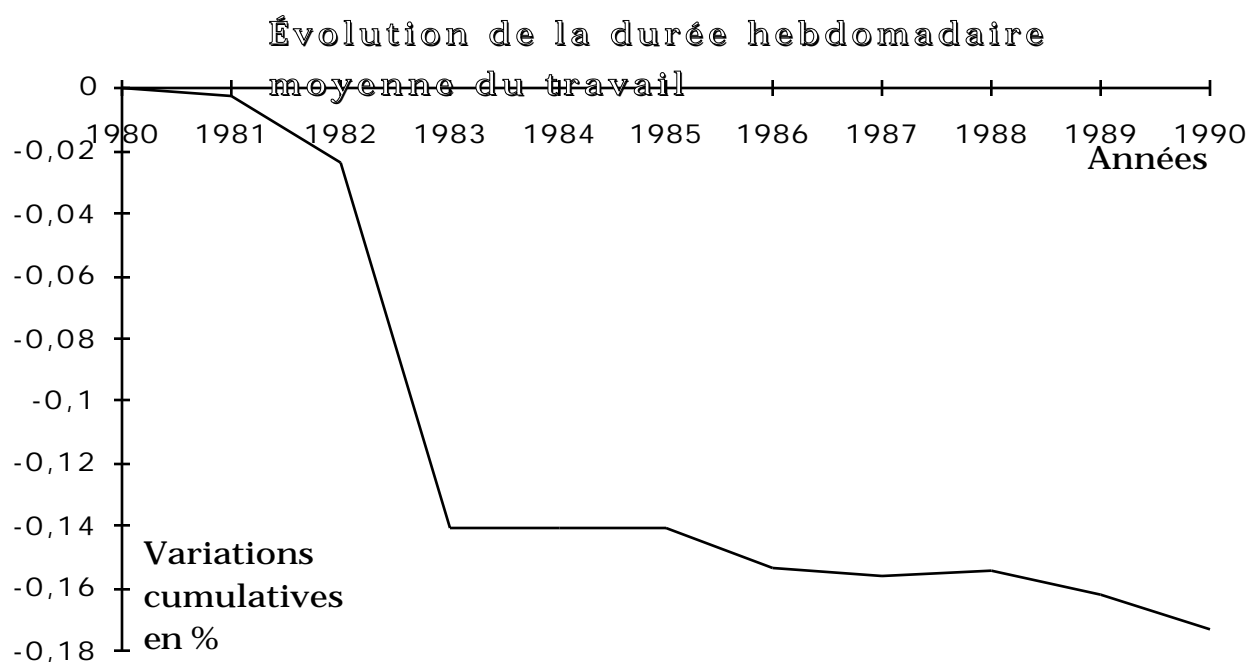
population canadienne bénéficiera quantitativement des résultats de ces gains de productivité. On nous invite à entendre que les gains de la productivité rendront les entreprises plus concurrentielles, donc que l'effet d'entraînement se manifestera par un développement industriel; que les gains de productivité feront chuter les coûts de production et que cela se répercutera nécessairement sur les prix; et que ces baisses de prix engendreront une augmentation relative du pouvoir d'achat.

La thèse classique, si l'on s'en tient aux paramètres ci haut énoncés, semble être validée. Mais si nous avons bien perçu le type d'impact attendu, dans la perspective classique, nous pouvons observer qu'il ne se situe qu'à un niveau quantitatif. Qu'en est-il de l'impact de la productivité sur la qualité de vie des citoyens? On devrait, par exemple, s'attendre, qualitativement parlant, à ce que les gains de la productivité puissent se transférer sur le nombre d'heures passées au travail. En effet, il nous paraît pertinent de croire que l'augmentation notable de la productivité puisse permettre une diminution sensible du nombre d'heures de travail. Si les gains de productivité nous permettent de produire plus en moins de temps, ne serait-il pas plausible de croire que nous, humains et initiateurs des innovations technologiques, pourrions bénéficier des gains de la productivité et produire tout autant, tout en passant moins d'heures au travail? N'était-ce pas là le rêve tant attendu de ce qu'il a été convenu d'appeler la société des loisirs? «On disait que la durée du travail allait être dramatiquement réduite, et sa nature fondamentalement transformée. L'automation et le traitement électronique des données allaient transformer le vieux labeur industriel, répétitif et aliénant, en un champ ouvert à la libre expression de l'inventivité et de la créativité du travail-

---

leur.<sup>552</sup>» Si tel est le cas, nous devrions nous attendre à une diminution du nombre d'heures passées au travail.

Observons donc l'évolution de la durée hebdomadaire de travail depuis le début de la décennie:



Source: Annuaire du Canada 1985-88-90, tableau no. 5.20, 5.14, 5.15.

Dire qu'il n'y a eu aucun changement dans le nombre d'heures moyen du travail serait mentir. Il y a eu effectivement, depuis la dernière décennie, diminution du nombre d'heures passées au travail. La plus grande diminution s'est produite entre 1982 et 1983. Le nombre d'heures par semaine est passé de 36,8 à 32,5 en moyenne, provoquant ainsi une diminution de 11,68%. Les années 1983 à 1985 n'ont connu aucun changement dans le nombre moyen d'heures travaillées par semaine. Pour ce

<sup>552</sup> Castoriadis, Cornélius, *Le monde morcelé*, Paris, Seuil, 1990, p. 12.

qui est du reste de la période, le taux de variation annuel passe de plus ou moins 2% à pratiquement aucun changement. La dernière année de la décennie a connu une diminution de 1,13% de son nombre d'heures travaillées. La diminution cumulative du nombre d'heures travaillées par semaine est de 17,31%, ce qui semble fort important.

Si l'on y regarde de plus près, nous pouvons constater que le nombre moyen d'heures par semaine est passé de 37,7 en 1980 à 31,46 en 1990<sup>553</sup>, un différentiel de 6,24 heures de moins par semaine durant cette dernière décennie. Cela fait une diminution moyenne par jour de 1,25 heure, si l'on considère que la semaine de travail est de cinq jours. Cette diminution de 1,25 heure par jour doit être relativisée sur une période de dix ans. C'est-à-dire qu'en une décennie nous avons, en moyenne, fait un gain de 1,25 heure de moins sur notre journée de travail. N'oublions pas qu'il s'agit là d'une moyenne, ce qui signifie que dans certains secteurs les gens bénéficient d'une diminution quotidienne plus grande du temps passé au travail, mais que dans d'autres secteurs il n'y a assurément aucun changement.

Ce qui fait dire à Castoriadis: «Bref, une société de temps libre est, théoriquement, à portée de la main — alors qu'une société rendant possible pour chacun un travail personnel et créatif semble aussi éloignée que pendant le XIXe siècle.<sup>554</sup>» Nous sommes dans l'obligation de lui donner raison, puisque empiriquement il n'y a pas eu de transfert qualitatif notable des gains de productivité sur la durée de la semaine de

---

<sup>553</sup> Voir Tableau 8 en annexe.

<sup>554</sup> Castoriadis, Cornélius opus cit., p. 12.

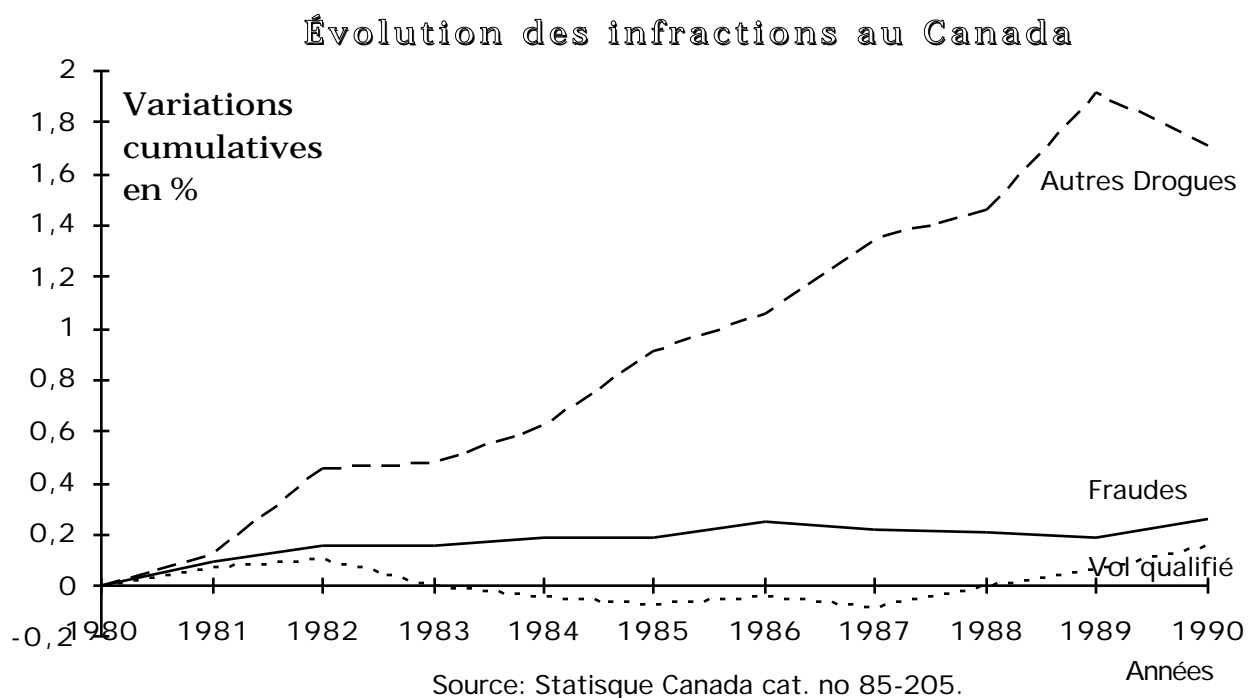
travail. Si une diminution moyenne de 1,25 heure par jour en dix ans paraît convaincante pour certains, pour nous il n'en est rien.

Tout comme dans les autres comparaisons établies, nous ne voulons en aucun cas tenter d'établir de corrélations potentielles entre la croissance économique et l'évolution des variables que nous avons retenues. Nous voulons plus simplement établir un constat de la situation concernant, dans ce cas-ci, un portrait de la condition humaine. Nous avons déjà souligné que les corrélations nous paraissent être un acte statistique périlleux.

Pour traiter de l'état de la condition humaine, nous avons donc cru pertinent d'observer l'évolution de différentes infractions commises au Canada durant la dernière décennie, l'évolution des infractions pouvant nous indiquer l'état de la condition humaine. Nous avons donc retenu comme variables: l'évolution du nombre de fraudes, la consommation de drogues fortes telles l'héroïne et la cocaïne, ainsi que l'évolution du nombre de vols qualifiés. Pourquoi traiter de cet aspect négatif de la condition humaine? Même si nous ne voulons pas tenter d'établir de corrélations empiriques entre différents phénomènes, comme la richesse de la nation et les infractions, il nous est tout de même permis d'établir certains constats, ceux-ci permettant de jauger les dimensions qualitatives d'une conception quantitative du bien-être.

Voyons donc, graphiquement, quelle allure peut prendre l'évolution des infractions retenues:





La donnée qui attire le plus notre attention, par son évolution, est de loin la consommation de drogues. Il est cependant à prendre en considération que cette donnée ne représente nullement l'état de la consommation, mais bien celui des infractions commises et qui ont pu être recensées statistiquement parce que déclarées. Il nous est permis de croire que la situation, tant au niveau des infractions que de la consommation, est sûrement plus dramatique que ce que les statistiques nous révèlent. Ceci dit, il nous est tout de même possible de nous rendre compte de la forte progression de ce type d'infraction.<sup>555</sup> Le nombre des infractions déclarées en 1980 était de 4,568. Il est passé, en dix, ans au nombre de 19,500, soit une augmentation de 326,88%. Les deux plus grosses augmentations ont eu

<sup>555</sup> Voir Tableaux 8 et 9 en annexe.

lieu entre 1981 et 1982, avec 32,34%, et entre 1988 et 1989, où l'augmentation fut de 46,04%.

L'évolution du nombre de fraudes, quant à elle, est beaucoup moins impressionnante que les infractions reliées aux stupéfiants. L'augmentation cumulée sur dix ans est de 25,71%. En chiffres absolus, cela représente 130,749 cas de fraudes recensés pour la seule année 1990. Rappelons que cela ne concerne que les cas déclarés. Il ne serait pas trop audacieux de prétendre que le nombre de fraudes réalisées y est sûrement de beaucoup supérieur. Il est à remarquer que ce qui provoque une si faible augmentation est la stabilité relative du nombre de fraudes sur dix ans. Cependant, en chiffres absolus, le nombre de fraudes pour l'année 1990, entre autres, est de beaucoup supérieur au nombre d'infractions déclarées pour les drogues.<sup>556</sup> Le nombre de fraudes était de 130,749; quant au nombre d'infractions commises dans le secteur des drogues, il a été de 19,500.

Pour ce qui est des vols qualifiés, l'augmentation cumulative totale représente 15,41%. Nous pouvons remarquer qu'il y a eu diminution et stabilisation de ce type d'infractions entre 1982 et 1987. Malgré que le degré d'augmentation soit relativement bas, si on le compare à la progression des infractions commises pour les drogues, reste que en nombre absolu, la quantité d'infractions attribuables au vol qualifié a toujours été supérieure à celles des infractions commises pour les drogues. Le nombre de vols qualifiés, pour l'année 1980, était de 24,581, alors que, pour les drogues, il était de 4,568. Pour l'année 1990, les vols qualifiés ont atteint le nombre de 28,111. Bref, malgré la faible augmentation en pourcentage, il y a toujours un nombre important de vols qualifiés.<sup>557</sup>

---

<sup>556</sup> Voir Tableau 9 en annexe.

<sup>557</sup> *Ibidem.*

Ce que nous pouvons tirer de l'évolution de ces trois types d'infractions, c'est que la dernière décennie a été marquée par une très grande augmentation des infractions reliées aux drogues, ce qui n'empêche pas qu'en nombres absolus les deux autres types d'infractions lui soient de beaucoup supérieurs.

Nous passons sous silence toute une panoplie d'infractions qui auraient mérité de retenir notre attention, puisque tel n'est pas l'objet de notre thèse. Pensons à la prostitution, dont les données absolues nous présentent une augmentation astronomique de quelque 583% durant la décennie retenue, passant de 1,504 cas recensés en 1980 à quelque 10,272 cas en 1990<sup>558</sup>. Bien sûr, il ne s'agit que de cas d'infractions connues, de sorte que nous pourrions dire, dans ce domaine, que la réalité dépasse la fiction. Nous ne nous arrêterons pas aux viols, à la violence familiale, à l'inceste, etc. Nous ne pouvons tout dire.

Que comprendre de cet état de faits? Il n'y a pas de réponse facile à une telle situation. Nous oserions dire, tel R. Passet, que: «Entre eux et l'esprit d'une époque, il doit bien y avoir un lien. Risquons d'emblée une hypothèse: celle de la faillite de sens.<sup>559</sup>» En effet, comment comprendre qu'au sein d'une même période où l'on tente de nous faire rêver en nous proposant une politique industrielle, comme celle du rapport de la Commission Macdonald, et en pleine application de cette politique, l'on puisse constater une détérioration de la condition humaine? Nous n'oserions prétendre que c'est cette politique industrielle en soi qui a engendré une telle situation. Mais là où le rêve devient cauchemar, c'est

---

<sup>558</sup> *Ibidem.*

<sup>559</sup> Passet, René. «Drogue, banlieues, intégrismes» in *Le Monde diplomatique*, Paris, 38e année, no. 449, août 1991, p.32. Passet, R. entend par «eux» la drogue, la casse et l'intégrisme.

lorsque l'on établit le constat qu'une telle politique ne réussit pas à générer du sens et ainsi avoir un impact sur les silences que les commissaires ont ignorés.

Il y a donc inadéquation entre la croissance de la richesse de la nation et l'état de la condition des humains faisant partie de cette nation. N'y a-t-il pas perte de sens, tel nous le propose R. Passet? Ne devrions-nous pas rechercher un sens à la richesse de la nation autre que dans la croissance ininterrompue du P.I.B.?

#### 4.5 VERS UNE NOUVELLE RICHESSE DE LA NATION

Comme Foucault le disait si bien, la conception que l'on se fait de la richesse d'une nation dépend de nos représentations.<sup>560</sup> Dans le cas qui nous occupe, la représentation de la richesse de la nation découle d'une conception qui a pris naissance avec l'émergence du libéralisme économique, où la régulation de l'économie est basée sur la liberté du droit de négoce. Depuis ce passage aux principes du libéralisme, la conception de la richesse de la nation suppose que, dans un cadre de pleine liberté des échanges, la régulation de l'économie sera pleinement assurée par un automatisme que l'on appelle le marché. Celui-ci est censé assurer que se produise un équilibre des différentes constituantes qui composent une économie, tant du point de vue des niveaux de la production et de ses débouchés, de la consommation, que du niveau de la demande et de l'offre du travail, que de la redistribution équitable des résultats de l'activité de l'économie. Bref, s'il y a liberté des échanges assurant une

---

<sup>560</sup> Voir Foucault, Michel. *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p. 188.

saine concurrence, il y aura équilibre automatique, prétend-t-on. Et plus les industriels feront preuve d'ingéniosité, plus l'ensemble de la collectivité en soutirera les bienfaits.

Suivant cette logique, le rêve, voulant que la richesse de la nation résiderait dans le quantitatif qui assurerait le qualitatif, s'est perpétué, tant et tellement que l'argumentation du rapport de la commission Macdonald, quelque trois siècles plus tard, va exactement dans ce sens: ouverture des marchés pour susciter plus de concurrence, stimulant ainsi la productivité qui générera la croissance de l'économie, logique au sein de laquelle croissance et bien-être sont confondus.

Au sein de ce chapitre, nous avons essayé de démontrer empiriquement que le rêve pouvait devenir cauchemar, et que cela dépendait de l'angle de vision du regard. Si ce dernier ne s'en tenait qu'à l'apparence des choses, le rêve pouvait effectivement paraître réel, et la richesse de la nation pouvait tenir en la croissance ininterrompue de l'économie. Par contre, si le regard tentait de voir au-delà de l'apparence, alors le rêve devenait cauchemar.

C'est ainsi que nous avons démontré empiriquement que, malgré l'augmentation de la productivité se répercutant sur la croissance de la production nationale, le marché n'avait su autoréguler la gestion de la maison, tel le prétend la conception classique. N'avons-nous pas vu que si le regard portait au-delà de l'apparence, nous pourrions percevoir que, malgré la croissance de l'économie, il y avait aussi croissance du nombre des exclus ne pouvant bénéficier de cette croissance, croissance de l'endettement, tant de l'État que des municipalités, et augmentation du nombre de faillites des corporations, sans compter l'accroissement des

crédits à la consommation? N'avons-nous pas vu que la technologisation du travail n'avait permis pratiquement aucun transfert sur le temps passé au travail, celui-ci n'ayant connu qu'une très légère diminution en une décennie? Et que dire de l'augmentation des différentes infractions qui nous permettent de comprendre que le rêve auquel on nous convie n'est plus partagé? «De plus en plus, les Américains réalisent que la croissance économique qui les rend si contents d'eux s'accompagne d'une accumulation de sérieux problèmes sociaux et matériels.<sup>561</sup>»

Espérant que le regard que nous avons tenté de poser sur les aspects masqués de la croissance a su mettre en lumière les failles sismiques qui, sourdement, ébranlent la trop grande certitude que l'économie puisse être régulée par le marché.

Cela étant, il nous faut passer à une redéfinition de ce qu'est la richesse de la nation. Nous ne pouvons plus croire que le quantitatif engendre le qualitatif. Certes, «lorsque les niveaux de vie étaient voisins du minimum vital et l'appareil productif essentiellement fondé sur l'agriculture, toute augmentation de production engendrait une amélioration du bien-être. Le quantitatif était du qualitatif.<sup>562</sup>» Fallait-il pour cela que les investissements soient plus intensifs en main-d'oeuvre qu'en capital. Mais tel n'est plus le cas. Bref, que l'école classique ait cru à cette adéquation, nous ne lui en tenons pas rigueur, l'influence de l'(ère, air, aire) du temps s'y prêtant. Mais que l'on s'acharne à perpétuer ce rêve, cela relève du cauchemar. «Dans les États-Unis du président Reagan, par exemple, les taux de croissance masquaient les excès de la

---

<sup>561</sup> King, A. et Schneider, B., opus cit., p. 79.

<sup>562</sup> Passet, René. «Drogue, banlieues, intégrismes» in *Le Monde diplomatique*, Paris, 38e année, no. 449, août 1991, p.32.

consommation, l'insuffisance des investissements publics, la détérioration des infrastructures, le délabrement des centres-villes et la crise sociale.<sup>563</sup>» Autant de silences que la croissance tente de taire.

Aux second et troisième chapitres, nous avons établi épistémologiquement que la croyance en la régulation automatique par le biais du marché relevait d'une conception scientifique prenant origine dans un passé lointain. Ce chapitre-ci nous a permis d'établir empiriquement que l'économie n'a su intégrer le mouvement au sein de son regard. Nous ne pouvons plus laisser au marché seul la responsabilité de la gestion de la maison. «Les forces du marché peuvent avoir des retombées néfastes parce qu'elles ne s'appuient pas sur l'intérêt général.<sup>564</sup>» Nous avons «grandement besoin de penser l'économie autrement: se voiler la face conduirait au désastre.<sup>565</sup>» Il y a un urgent besoin de redéfinir le concept même de la richesse de la nation, cette nouvelle définition devant être centrée plus sur l'être que sur l'avoir.<sup>566</sup> Nous devons passer à une économie de l'être où la mécanique économique serait assujettie à la volonté des humains, et non l'inverse. «Ainsi, le monde industrialisé pourrait entrer dans l'âge d'or où les machines travailleraient pour nous, au lieu de nous dominer.<sup>567</sup>» Pour cela, il faut que notre regard économique se défasse de la simplicité du calcul monétaire au sein de sa conception du bien-être.<sup>568</sup> Il est impérieux que le regard économique

<sup>563</sup> King, A. et Schneider, B., opus cit. p. 24.

<sup>564</sup> *Ibidem*, p. 28.

<sup>565</sup> *Ibidem*, p. 90.

<sup>566</sup> Voir Passet, René. *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, p. 239 (Trajet)

<sup>567</sup> King, A. et Schneider, B., opus cit., p. 75.

<sup>568</sup> Voir King, A. et Schneider, B., opus cit. p. 143.

s'imprègne de «la nécessité d'adopter une attitude éthique, fondée sur les valeurs collectives qui sont vaguement en train d'émerger en tant que code moral d'action et de conduite.<sup>569</sup>»

---

<sup>569</sup> *Ibidem*, p.127



## CHAPITRE V

## CIVILISER LE MARCHÉ

## QUESTIONS ÉTHIQUES

Nous avons conclu le chapitre précédant par la nécessité de soumettre l'économie à la lorgnette de l'éthique. Mais qu'entend-t-on par opter pour un regard éthique? La signification du mot éthique se veut être: «Science de la morale; art de diriger la conduite». Quant à l'étymologie du mot morale nous retrouvons: «relatif aux moeurs». L'éthique est donc cette discipline, ou science, comme nous l'indique notre référent qui s'intéresse aux questions traitant de la morale ou plus précisément des moeurs. Mais plus encore, elle s'intéresse à nos agirs, à notre conduite. Bref, lorsque nous portons un jugement d'ordre éthique nous faisons nécessairement référence aux valeurs qui guident notre conduite. Par extension, jeter un regard éthique sur l'économie en tant que discipline c'est l'interroger sur les valeurs qui guident sa conduite. Plus précisément, c'est tenter de faire émerger le sens et la raison qui guident nos actes dans le cadre de la régulation de l'économie.

La question à se poser à ce moment-ci de notre réflexion, est de savoir s'il est pertinent de poser un regard d'ordre éthique au sein d'une discipline comme l'économie. C'est-à-dire est-ce que l'économie en tant qu'activité scientifique a besoin de questionner son agir, sa conduite? À cette question nous répondrions: La pertinence ou non des questions

d'ordre éthique en économie, est relative à la conception de la science à laquelle nous souscrivons. Bref, cela dépend du paradigme de recherche auquel nous référons, la conception du savoir se modifie d'un paradigme à l'autre. Pour être plus précis, nous dirions que dans le cadre du paradigme classique, toutes questions faisant référence aux moeurs ou aux agirs des individus sont impertinentes. Par contre, si notre regard s'inspire d'un paradigme postclassique où nous situerions la théorie des organisations en économie, toutes questions d'ordre éthique deviennent à ce moment non pas seulement pertinentes mais indissociables de l'activité scientifique.

### 5.1 L'ÉTHIQUE AU SEIN DU PARADIGME CLASSIQUE.

En quoi y a-t-il impertinence des questions d'ordre éthique au sein du paradigme classique?

Rappelons-nous qu'au sein de l'épistèmê classique<sup>570</sup> qui a succédé à la période de la renaissance, nous retrouvons le principe de certitude comme fondement du savoir. Son corollaire étant qu'il était possible pour l'humain, croyait-on, d'avoir accès à la vérité finie. C'est-à-dire que le paradigme classique suppose que le sujet connaissant est exclu de l'objet de la recherche, impliquant ainsi que l'objet n'est pas déformé par le regard du sujet. Dans une telle perspective, les objets d'étude existent indépendamment de notre volonté, mais surtout leur appréhension ne doit pas être entachée par les croyances et valeurs de l'être connaissant. Il appartiendra donc aux humains de décoder les règles qui régissent la régulation de l'objet par l'établissement des récurrences observées. «La

---

<sup>570</sup> Voir les chapitres 2 et 3.

volonté de parvenir à la connaissance la plus «objective» possible a pour conséquence la prévalence de la «rationalité» du système pensé sur celle du sujet pensant et agissant.<sup>571</sup> Ce n'est pas l'humain qui infère l'ordre des choses, mais bien l'ordre des choses qui s'impose aux humains dont le seul mérite est d'en décoder les règles, qui une fois décryptées, permettront de lever l'angoisse existentielle qui hante l'humain, soit savoir ce dont demain sera fait.<sup>572</sup>

Ce qui a donné force au paradigme classique c'est l'influence prépondérante des sciences de la nature au XVIIIe siècle. «C'est à la physique que l'économie politique naissante doit emprunter, selon les Physiocrates, l'information de sa matière et l'esprit de sa logique.<sup>573</sup>» En effet, nous émergions de la Renaissance où régnait l'art de l'interprétation pour nous retrouver dans un contexte où la classification et l'ordre prenaient le pas, bref la rationalité devenait garante de l'objectivation des résultats.<sup>574</sup> Dans un tel cadre, la volonté d'expliquer et de prédire propre à l'acte de science portait sur un objet qui était de l'ordre du donné<sup>575</sup> seulement, et dont nous devions découvrir le code. Nous avons de plus établi, dans les chapitres précédents que l'économie n'a pas échappé à l'influence de l'ère, air, aire du temps, c'est-à-dire que l'épistèmê classique a aussi pénétré le regard économique. Ce que nous confirme H. Bartoli, lorsqu'il dit: «[des]

---

<sup>571</sup> Bartoli, Henri. *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Économica, 1991, p. 145.

<sup>572</sup> Voir Robert, Serge. *Les mécanismes de la découverte scientifique : une épistémologie interactionniste*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, xiii-262p. (Philosophica ; 44)

<sup>573</sup> Bartoli, H. Opus cit. p. 37.

<sup>574</sup> Voir chapitre 2.

<sup>575</sup> La signification du terme est prise dans le sens de l'épistèmê développé par Robert, S. et explicité au chapitre 3.

biens et des services sont mis en ordre par un marché et des forces anonymes agissant à la manière de forces physiques.<sup>576</sup>» Et tout comme dans l'esprit des sciences de la nature au XVIIIe siècle, l'économie prétendait et prétend encore oeuvrer sur un donné qui lui est extérieur. Ce qui permet à cette discipline par l'usage de la raison, en s'adjoignant entre autres les mathématiques comme instrument d'appréhension, de prétendre décoder des règles et un ordre de l'univers économique lui permettant ainsi de prédire un devenir. De la même façon que les sciences de la nature semblaient y parvenir. Ce à quoi acquiesce Bartoli, lorsqu'il nous dit que: «Le préjugé d'un «ordre naturel», plus irréductible d'ailleurs que bienfaisant, les conforte: les «lois» s'imposent à l'homme du dedans comme un instinct, du dehors comme une nécessité mue par quelque «main invisible.<sup>577</sup>»

Au sein d'une telle conception de la science où il y a possibilité d'accéder à la vérité de façon certaine parce qu'elle ne dépend pas de l'influence du sujet agissant sur l'objet de la recherche, nous devons comprendre que toutes propositions analytiques réintégrant le sujet connaissant comme source d'influence sur l'objet de connaissance, lui-même étant le résultat d'une culture ayant donc des valeurs et des croyances bref une conception éthique, sont hors propos. En effet, comment est-il possible de concilier une réflexion sur nos agirs économiques, alors qu'au sein du paradigme classique ces agirs ne dépendent pas de nous mais de règles qui nous sont extérieures et sur lesquelles nous n'avons aucune emprise. «[Émettre] des jugements qualitatifs sur les résultats économiques ou prescrire trop franchement des mesures pour leur améliora-

---

<sup>576</sup> Bartoli, H. opus cit., p. 229.

<sup>577</sup> *Ibidem*, p. 127. Le «les» signifient les économistes d'obédience classique.

tion, toutes ces attitudes font partie d'un domaine, scientifiquement parlant, interdit.<sup>578</sup>» Au sein d'une conception classique tout jugement d'ordre éthique est considéré comme faisant atteinte à la scientificité du regard. Tout au contraire, «[la] science économique est «neutre».<sup>579</sup>» L'objectivité scientifique en économie, dans une conception classique, sera possible par l'élimination de toute tentative d'intégration du sujet connaissant comme source pouvant influencer sur les résultats de la recherche. Dans le cadre de la conception scientifique du paradigme classique, les jugements d'ordre éthique ne peuvent pas faire sens. Toute connaissance scientifique est considérée comme neutre et objective et les jugements relatifs aux moeurs ou aux agirs sont considérés comme faisant partie du domaine des valeurs, donc entachés par le regard du sujet connaissant et par conséquent comme devant être éliminés de toute réflexion qui a la scientificité comme prétention.

Dans une conception classique, le marché en tant qu'organe de régulation économique apparaît donc comme neutre. En effet, le marché est ce mécanisme qui ne dépend pas de la volonté de l'État, de l'individu ou de l'entreprise. Tellement et tant, que Adam Smith avait imaginé l'allégorie de la main invisible pour illustrer que la régulation économique passait par le biais d'un mécanisme nommé marché, et n'avait aucunement besoin d'intervention à quelque niveau que ce soit. «Smith déduit plus ou moins explicitement les conséquences de l'idée d'ordre, dont il reste imbu.<sup>580</sup>»

---

<sup>578</sup> Galbraith, John K., *L'économie en perspective*, Paris, Seuil 1989, p. 160.

<sup>579</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 145. L'auteur parle de la neutralité économique dans une perspective classique, ce qui explique les guillemets au mot neutre.

<sup>580</sup> Bartoli, opus cit. p. 41.

Dans une perspective similaire Léon Walras, quant à lui, avait proposé l'idée du commissaire priseur; personnage mythique servant à démontrer que le mécanisme du marché relevait d'un automatisme. Bien qu'il considéra que l'autorégulation dépendait des itérations multiples entre les agents, avec la nuance que chacun d'eux n'avait conscience de l'influence de ses décisions. «L. Walras, qui voit dans l'économie pure une science mathématique ou plutôt «physico-mathématique» dont la «manière» est «rigoureusement identique» à celle de la mécanique rationnelle et de la mécanique céleste.<sup>581</sup>»

Quant à Jean Baptiste Say, par sa loi des débouchés il nous invite à entendre que le marché peut assumer de façon autonome l'équilibre entre les quantités produites et les quantités consommées. L'auto-équilibre du marché nous conduit à une impossibilité de dépassement de l'offre sur la demande, puisque l'offre crée automatiquement une demande, maintenant ainsi le système dans un équilibre sans fin. «L'idée d'équilibre est, en quelque sorte, sous jacente chez les Classiques, non qu'ils voient en elle un principe explicatif, mais une tendance profonde de l'économie à un ajustement harmonieux des quantités et des prix sous l'effet de la libre concurrence.<sup>582</sup>»

Dans un tel cadre d'analyse tout propos interrogeant les actions du marché est tout à fait impertinent. Si le marché sait à lui seul réguler l'économie, pourquoi y aurait-il nécessité de l'interroger sur ses façons de faire, puisqu'il n'est qu'un mécanisme qui agit de façon autonome et en toute impartialité. Si on n'a pas à questionner, éthiquement parlant, la loi de la gravité ou quelques autres lois dont la condition d'existence ne

---

<sup>581</sup> *Ibidem*, p. 43.

<sup>582</sup> *Ibidem*, p. 225.

dépend pas de la volonté des humains, pourquoi serait-il pertinent de soumettre le marché à la question éthique puisque ses agirs ne dépendent pas de nous, mais de lui; du moins dans une conception classique. Ce qui nous permet de dire que le seul questionnement qui semble acceptable, classiquement parlant, est celui qui interroge les comportements humains qui nuisent par leurs interventions, à l'autorégulation de l'économie.

Nous avons établi que la structure argumentative du rapport de la Commission Macdonald tenait du paradigme classique. Dès les premières recommandations du rapport, les commissaires font acte de foi en la régulation du marché, ils disent: «Les Canadiens doivent[...] s'en remettre bien davantage aux lois du marché.<sup>583</sup>» Cette recommandation bien qu'elle paraisse anodine, est lourde de conséquence. En effet, si l'on conçoit que la responsabilité de l'agir économique est tributaire du marché, il n'y a aucune raison d'interroger les fondements de la richesse de la nation, ainsi que ses règles distributives puisqu'elles ne dépendent pas de nous mais d'un mécanisme que le rapport identifie, de même que les classiques, comme étant le marché.

Nous dirions qu'il y a cohérence dans la structure argumentative du rapport puisque de la prémisse qui reconnaît le marché comme mode de régulation, découle logiquement la politique industrielle préconisée à l'intérieur du rapport qui, vu à travers des lunettes classiques, fait sens. Le fait de s'en remettre au marché, permet aux commissaires d'éviter toutes questions d'ordre éthique. Puisqu'ils ne sont plus les responsables des aléas de l'économie, seul le marché l'est. Ce qui leur permet de croire en la neutralité de l'économie comme discipline, puisque les décisions ne

---

<sup>583</sup> Rapport de la Commission royale, opus cit. Vol.1 p. 72.

sont pas prises par des actants mais bien par le marché qui lui agit sans aucun parti pris. À ce titre, il y a cohérence de la politique industrielle et nulle raison d'intégrer une dimension éthique à cette politique économique. Le marché seul gère et il est l'unique responsable des aléas de l'économie.

Pourquoi s'interroger sur l'impact de l'ouverture des barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis? Il n'y a pas lieu. Tout au contraire, dans la structure de pensée classique, cette ouverture s'inscrit comme étant une non-intervention de l'État au sein d'un mécanisme qui régule de façon autonome l'économie. L'élimination des entraves qui empêchaient le libre négoce, est un geste qui oeuvre de façon tout à fait cohérente avec la reconnaissance de l'automatisme du marché. Le seul rôle de l'État, à partir du moment où l'on reconnaît le marché comme principal mécanisme de régulation, est de s'assurer «un cadre pour une politique industrielle axée sur les forces du marché.<sup>584</sup>» Ce que l'on est invité à comprendre, c'est que la responsabilité de l'État est de mettre en place une politique industrielle qui permettra au mécanisme du marché de bien remplir son rôle.

Au sein d'une telle conception, il apparaît aussi tout à fait inutile d'interroger les notions de concurrence, productivité et croissance qui sont les priorités de la politique industrielle. Ces trois notions ne sont pas seulement les objectifs mais aussi la conséquence d'une politique axée sur la pleine et entière liberté du négoce. Nous n'avons pas à nous questionner sur l'impact de la concurrence entre les entreprises canadiennes et américaines, ou sur l'organisation du travail des citoyens canadiens et de leurs

---

<sup>584</sup> Rapport de la Commission royale, opus cit. Vol.2 p. 198.



partenaires commerciaux. Le marché se chargera de réguler, et ce, sans aucun parti pris. Il arrivera seul à trouver la situation optimale pour tous. Si cela implique que les fusions d'entreprises entraînent la disparition d'autres, c'est qu'elles n'étaient pas suffisamment compétitive, si tel le marché l'a décidé. Ce n'est surtout pas le résultat d'une intervention stratégique délibérée d'une entreprise, en vue d'occuper une place prépondérante et influente. Pourquoi s'interroger sur l'impact de toute augmentation de la productivité dans l'organisation du travail, sur la qualité de vie au travail; le marché permettra, par le biais de la concurrence, de réguler en toute équité. Les tenants du rapport en sont convaincus à ce point qu'ils nous assurent que le marché concurrentiel générera des emplois, au point tel, que le problème deviendra la main d'oeuvre disponible. De plus, nous disent-ils, la rémunération du travail s'en trouvera améliorée puisque les emplois ainsi créés, le seront dans des secteurs de haute technologie. Ce qui aura un impact positif sur la qualité de vie au travail et le pouvoir d'achat des individus. Il en est de même des résultats de la croissance économique; nous n'avons pas à nous demander si elle permet le mieux être des collectivités; le marché se chargera, lui-même, de nous y conduire malgré nous. Le P.I.B, comme indicateur, nous permettant de nous rendre compte des résultats de la gestion par le marché. Si, de cette politique industrielle, découlaient des pertes d'emplois causées par des restructurations d'entreprises, il n'y aurait pas lieu de s'interroger pour autant. Le marché saurait à lui seul ramener le juste équilibre; les pertes subies dans un secteur seront compensées par la création d'emplois dans d'autres secteurs.

Bref, si nous avons bien saisi les paramètres du paradigme classique, toutes questions portant sur les finalités de la régulation de l'économie n'ont pas lieu d'être puisque la responsabilité de la gestion de la maison

ne dépend pas de nos agirs, mais du marché. Ce n'est pas au marché à s'ajuster à nos désirs, mais bien à ceux-ci de s'adapter aux aléas de celui-là. Comme nous le fait remarquer si bien Bartoli: « Le marché est, en quelque sorte, «substantialisé» comme une force majeure qui fait l'économie en même temps qu'il la règle selon ses normes propres.<sup>585</sup>» Il ne nous appartient donc pas de juger des comportements du marché, puisqu'au sein du paradigme classique, sa régulation dépend de règles qui lui sont inhérentes. La seule attitude qui nous est permise, est l'observation passive des lois propres au marché et l'assurance d'un contexte de non-intervention lui permettant la liberté sans entraves. Nous l'avons dit, l'économie de prétention scientifique, dans une conception classique, commande la neutralité de l'économiste et pour ce faire, ce dernier doit concevoir que les actes économiques ne dépendent pas de l'agir des humains, mais d'une mécanique autorégularisante qu'il nous est permis seulement d'observer afin d'en trouver le code. «Bâtie sur le modèle des sciences de la nature, auxquelles elle emprunte leurs méthodes et leurs principes, démarquant leurs théories et plus spécialement celles de la mécanique classique, la science économique accueille au XIXe siècle le principe du déterminisme.<sup>586</sup>» Dans une telle perspective, les humains doivent se subordonner aux règles que leur dicte le marché et soumettre ce dernier à la question éthique est non pertinent.

## 5.2 VERS UNE ETHIQUE DE LA RESPONSABILITE

Dans la première partie de ce chapitre nous avons avancé l'hypothèse que la pertinence ou non des questions éthiques dépendait de la concep-

---

<sup>585</sup> Bartoli, H. opus cit., p. 12.

<sup>586</sup> *Ibidem*, p. 388.

tion scientifique à laquelle nous référerions. Nous avons démontré qu'au sein du paradigme classique, il y avait non pertinence d'un questionnement éthique. Cette seconde partie nous permettra de poursuivre l'autre volet de notre hypothèse, soit de démontrer que, dans une perspective postclassique, les questions d'ordre éthique prennent sens. Ce qui d'ailleurs sera congruent avec l'esprit de notre thèse qui vise à démontrer l'inconsistance du paradigme classique et la nécessité pour l'économie de changer radicalement d'angle de vision. Nous ne sommes pas les seuls à plaider en faveur d'un changement définitionnel des fondements de l'économie: «[rien] n'est plus absurde que de prétendre construire un système épistémologique de l'économie sur le modèle des sciences naturelles.<sup>587</sup>»

De quel paradigme l'économie doit-elle se réclamer?

Rappelons brièvement que ce qui caractérise le paradigme post-classique est cette incapacité pour l'humain d'accéder à une vérité finie, parce que le savoir ne nous est accessible qu'à travers le regard du sujet connaissant.<sup>588</sup> À ce titre, le savoir scientifique postclassique est fondé sur un principe d'incertitude. Ce qui implique qu'il y a une part de subjectivité incontournable faisant partie de la volonté d'objectiver. Nous avons aussi soutenu que l'acte de science, dont l'objectif est d'expliquer et de prédire, porte son regard sur des individus ou des objets qui contiennent une part de donné et une part de construit.<sup>589</sup> Dans le domaine des sciences de la nature, soutiendra Serge Robert, la part du donné est plus

---

<sup>587</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>588</sup> Voir le chapitre 3 où ces questions furent développées.

<sup>589</sup> Voir Robert, S. opus cit.

forte que le construit, par contre pour ce qui est du domaine des sciences humaines la part du construit est plus importante que le donné. Tout en nous référant à l'épistémologie de Serge Robert, nous avons soutenu que la complexité du savoir en Sciences Humaines, dont fait parti l'économie, est beaucoup plus grande puisque le donné porte lui-même sur un construit. C'est-à-dire que les récurrences qu'il nous est possible d'observer en économie, sont elles-mêmes la résultante de l'ensemble de l'agir des humains qui dépend des représentations dont ils ont convenu, donc elles sont construites. «Le dilemme de l'économiste est [...] que sa connaissance concerne l'agir social.<sup>590</sup>» Bref, ce qu'il nous est possible d'observer en tant que règles ou régularités, suite aux récurrences appréhendées, ne dépend pas, en économie, d'une main invisible, tel que l'avaient imaginé Smith et ses successeurs «[nous] savons aujourd'hui qu'il ne nous faut pas compter sur des régulations extérieures à nos actes, que la main-invisible est un mythe.<sup>591</sup>» La régularité que nous pouvons déceler dans une discipline comme l'économie, provient d'un ensemble de conventions qui sont le lot de l'entendement humain, compte tenu de leur culture et de l'ère, air, aire où ils se trouvent. Comme le dit si bien Bartoli: «Tout phénomène économique doit être intégré dans le contexte existentiel qui est sien, intrinsèquement et extrinsèquement, génétiquement et structurellement.<sup>592</sup>» C'est en ce sens que nous avons soutenu, à l'instar de l'épistémologie de Serge Robert, que les récurrences économiques qui nous permettent d'expliquer et de prédire, donc faire acte de science, devaient être appréhendées sur un construit. Ce que semble partager Bartoli, lorsqu'il dit: «Plutôt que l'idée d'un ordre

---

<sup>590</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 384.

<sup>591</sup> *Ibidem*, p. 410.

<sup>592</sup> *Ibidem*, p. 78.

économique imposition de lois d'équilibre, c'est celle d'un ordre construit qu'il convient de valider.<sup>593</sup>»

Pour être consistant avec la thèse que nous soutenons, à savoir: que l'économie a fait depuis trop longtemps l'économie de réfléchir sur ses fondements, nous devons opter et nous optons pour un changement de paradigme en économie. «Une seule voie est ouverte «réexaminer quant au fond les hypothèses de base de la théorie» et donc effectuer «une vraie révolution paradigmatique.<sup>594</sup>» En nous situant dans un paradigme postclassique, nous ne pouvons plus accepter que la régulation économique se fasse par une mécanique autorégularisante à laquelle nous devons nous soumettre, et où «[l'économie] cesse d'être justiciable de considérations morales et se soumet à l'implacable logique de la richesse et de la puissance du prince et des marchands»<sup>595</sup> tel que nous le commande l'école classique et néoclassique, vision dont s'inspire le rapport de la commission Macdonald. Alors si ce n'est plus le marché qui régule la destinée de l'économie, par quel mécanisme peut-elle donc être régulée?

La théorie des organisations telle que nous la présente Claude Ménard<sup>596</sup> nous semble répondre à ce changement paradigmatique. En effet, puisque la lecture de la régulation de l'économie ne doit plus être faite au niveau d'un automatisme sur lequel l'humain n'a pas emprise, mais bien au contraire, plutôt au niveau des stratégies dont se dotent les différentes organisations. Dans cette façon d'appréhender les récurrences

---

<sup>593</sup> *Ibidem*, p. 472.

<sup>594</sup> *Ibidem*, p. 269.

<sup>595</sup> *Ibidem*, p. 11.

<sup>596</sup> Ménard, Claude. *L'économie des organisations*, Paris, La Découverte, 1990, 128p. (Repères : 86).

économiques, la régularité doit être établie à partir de décisions stratégiques des humains qui oeuvrent au sein d'organisations baignant dans un contexte institutionnel dont ont convenu les humains faisant partie d'un même environnement culturel. Si «un ordre doit être recherché, c'est au coeur d'une dialectique complexe des aspirations des individus et des groupes, des centres de pouvoir et de décision, des contraintes qui définissent les marges de liberté des uns et des autres.<sup>597</sup>» Bartoli nous invite donc à modifier radicalement l'angle de vision avec lequel nous nous devons d'appréhender les récurrences économiques. Il ne s'agit plus de comprendre la régulation économique à partir d'un paradigme qui postule une exogénéité de celle-ci, «[il] n'y pas de main «invisible», mais une main «visible».<sup>598</sup> Tout au contraire, il s'agit de rechercher la régularité économique en s'appuyant sur un postulat d'endogénéité des règles qui modulent sa dynamique. «La régulation des systèmes économiques complexes n'a rien de spontané.<sup>599</sup>»

Nous devons comprendre que la régulation ne dépend pas de forces extérieures au système, elle doit s'entendre plutôt comme étant la résultante de l'interaction stratégique des différentes organisations tenant compte des règles institutionnelles. De plus, l'appréhension économique doit se défaire de l'autocentrisme qui la caractérise, «la science économique doit reconnaître que les faits économiques sont immergés dans un réseau complexe de relations entre les éléments constitutifs du tout social global au sein duquel ils se produisent.<sup>600</sup>» Bref, l'économie ne peut plus se permettre une existence en soi et pour soi, on doit maintenant comprendre que ce «qui caractérise l'économie, c'est que l'interdépen-

---

<sup>597</sup> Bartoli, H. Opus cit. p. 379.

<sup>598</sup> *Ibidem*, p. 472.

<sup>599</sup> *Ibidem*, p. 472.

dance des phénomènes y est générale et complexe, et que tous les phénomènes économiques dépendent à quelque degré des autres phénomènes sociaux et des phénomènes naturels.<sup>601</sup>»

En acceptant de modifier le cadrage paradigmatique, toutes questions d'ordre éthique appliquées à l'économie font sens. Comme le souligne si bien Bartoli: «Il est évident aujourd'hui que l'économie ne peut se passer de l'éthique.<sup>602</sup>»

En quoi donc les questions d'ordre éthique font-elles sens au sein d'un paradigme postclassique?

Nous dirions qu'à partir du moment où l'économie dépend de l'agir des humains et non de forces qui lui sont extérieures, il devient impérieux de soumettre l'économie au regard éthique. En effet, il a été établi, en début de ce chapitre, que l'éthique était cette discipline qui s'intéressait aux moeurs et aux agirs. Alors si l'économie n'est plus le lot de forces exogènes mais bien de l'agir des individus regroupés au sein d'organisation et agissant dans un contexte institutionnel, nous n'avons d'autres voies que d'interroger ces agirs afin d'en comprendre le sens. C'est en cela qu'il nous paraît impossible de dissocier économie et éthique dans le cadre d'un paradigme postclassique. «[Même] l'«objectivité» de la science axiologiquement neutre présuppose la validité intersubjective des normes morales», confirme Apel.<sup>603</sup> Et, contrairement à la conception classique de la science, le regard éthique, dans une perspective postclas-

---

<sup>600</sup> *Ibidem*, p. 99.

<sup>601</sup> *Ibidem*, p. 76.

<sup>602</sup> *Ibidem*, p. 512.

<sup>603</sup> Apel, Karl O. *L'éthique à l'âge de la science*, France, Presses universitaires de Lille, 1987, p. 88.

sique, fait partie intégrante de l'activité scientifique, puisque l'objet de connaissance est vu à travers un sujet connaissant qui est lui-même le produit d'une culture et de croyances qui interfèrent sur l'objet de la connaissance.

L'économie, en tant que discipline, n'échappe pas à cette nécessité d'intégrer un regard d'ordre éthique. «Prétendre au nom de l'esprit scientifique éliminer les jugements de valeur de l'économie, ce n'est pas le servir c'est s'en écarter.<sup>604</sup>» Autant, dans le cadre d'un paradigme classique, il est non pertinent d'intégrer une dimension éthique au regard économique, puisque l'acte économique dépend d'une régulation qui nous est extérieure, autant il est pertinent et incontournable d'intégrer, dans le cadre d'un paradigme postclassique, la dimension éthique au regard économique. La régulation de l'économie dépend de l'interaction entre nos agirs, le contexte social et environnemental. D'autant plus que la régulation est vue à travers les perceptions du regard. Tel est l'objet de l'éthique que de s'intéresser à l'agir et aux moeurs.

Mais comment déterminer si nos agirs font sens? Existe-t-il une mesure d'ordre éthique qui nous permet de jauger la qualité des agirs, afin d'orienter nos actions? Bref, peut-on dire que l'éthique, en tant que science s'intéressant aux agirs et aux moeurs, nous donne accès à un ensemble de règles nous permettant de commander nos agirs? Bref, existe-t-il un guide définissant les bons ou mauvais agirs?

Il nous semble, en effet, que la question de l'éthique comme discipline s'intéressant à l'agir, doit être interrogée en tant que possibilité de l'existence d'une méta-éthique pouvant guider nos agirs. Bref, y a-t-il une

---

<sup>604</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 161.



mesure nous permettant d'évaluer la validité de nos agirs? Il semble que non: «Une éthique de la responsabilité solidaire qui serait universelle, c'est-à-dire intersubjectivement valide, semble dès lors à la fois nécessaire et impossible.<sup>605</sup>» Tout en reconnaissant la pertinence de lier les jugements d'ordre éthique à l'économie, nous arrivons à la situation paradoxale qu'il est impossible d'établir des critères éthiques qui pourraient avoir valeur de vérité, indépendamment de l'espace et du temps.

Ce qui semble paradoxal à première vue ne l'est pas vraiment. Nous ne croyons pas qu'il y ait obligation d'être à la recherche d'une vérité éthique qui ait force de loi. Puisque, si l'on se situe dans le contexte du paradigme postclassique, nous avons établi qu'un des principes qui prévalait au sein de cette conception de la science, était: «La seule certitude paradoxale[...] est celle de l'incertitude.<sup>606</sup>» Comment exiger que l'éthique, en tant qu'activité scientifique, en arrive à déterminer des normes fixes et immuables, alors qu'au sein du paradigme postclassique, nous ne pouvons pas exiger une telle chose d'aucune des disciplines. En effet, le principe d'incertitude nous commande d'avoir la sagesse de ne pas être à la recherche d'une vérité finie, mais de tenir compte de l'élément perturbateur et imprévisible qui pourra venir modifier de façon impromptue les paramètres qui avaient été posés et faire en sorte que la récurrence que nous avons appréhendée, se modifie.<sup>607</sup> Si nous ne pouvons requérir des domaines concernant autant les sciences de la

---

<sup>605</sup> Apel, K.O. opus cit. p. 48.

<sup>606</sup> Jonas, Hans. *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éditions du Cerf, 1991, p. 163. (Passages)

<sup>607</sup> Voir Ruelle, David. *Hasard et chaos*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1991, 245 p.

nature que les sciences humaines qu'ils aient valeur de vérité immuable, nous ne pouvons l'exiger plus de l'éthique en tant que discipline. Ce qui semble paradoxal, de ne pas pouvoir avoir accès à une norme éthique universelle, dans le cadre d'une pensée postclassique, en fait ne l'est pas. Tout au contraire, une telle vision est cohérente avec l'esprit du paradigme postclassique où la certitude du savoir a fait place à l'incertitude. Où la vérité finie a fait place à une tentative d'approximation de la vérité et où la connaissance dogmatique a été remplacée par la critique de la connaissance.<sup>608</sup>

Il nous semble donc cohérent qu'au sein du paradigme postclassique il n'y ait pas de vision éthique prenant valeur de vérité finie. Alors comment soumettre l'économie à la lorgnette de l'éthique s'il y a impossibilité d'une méta-éthique. Bref, à qui reconnâitrons-nous donc le droit d'émettre des jugements éthiques sur l'économie, et quelles sont les prescriptions qui devront être retenues comme pertinentes?

Si nous convenons qu'au sein du paradigme postclassique la vérité est en devenir et que ce qui nous permet de nous en rapprocher, c'est l'existence d'une critique institutionnalisée nous permettant de réajuster le tir par correction de nos erreurs.<sup>609</sup> Il nous est possible de croire, dans cet ordre d'idée, que l'ensemble de la communauté des chercheurs participe, par l'élimination des erreurs à tendre vers le plus plausible. Ce qui rejoint le sens de l'épistémologie de Serge Robert puisqu'il nous dit: «la vérité est, plutôt qu'une correspondance accessible, une limite inaccessible

---

<sup>608</sup> Voir chapitre 3.

<sup>609</sup> Voir Robert, S. opus cit. p. 206.

à laquelle nous tendons.<sup>610</sup>» S'il en est ainsi pour la quête de la vérité au sein de la recherche disciplinaire, il n'y a pas lieu de croire qu'il en soit autrement du regard éthique que l'on tente de porter sur l'économie. Il n'appartient donc à personne de prétendre avoir valeur de vérité pour ce qui a trait aux inférences éthiques appliquées à l'économie. Alors si aucun individu en particulier ne peut accéder à un jugement éthique fini, d'où peuvent émerger les jugements d'ordre éthique? «[Tous] les besoins humains qui se laissent harmoniser par la voie de l'argumentation avec ceux de tous les autres hommes, doivent faire l'objet, en tant que prétentions virtuelles, de la préoccupation de la communauté communicationnelle.<sup>611</sup>» Il appartient donc à la communauté communicationnelle de définir les inférences éthiques auxquelles l'économie en tant que discipline se doit de répondre. Celles-ci ne doivent pas être vues comme immuables. Tout au contraire, dépendamment de l'ère, air, aire<sup>612</sup> du temps, il devrait y avoir adaptation et réajustement des normes éthiques. Il n'y a donc pas un jugement d'ordre éthique ayant valeur de vérité, mais plutôt un ensemble de prescriptions éthiques qui sont elles-mêmes soumises au réajustement du regard éthique. Celui-ci n'est pas le lot d'un être pensant, mais bien plutôt d'une dynamique au sein de la communauté communicationnelle.

Pour que la communauté communicationnelle participe activement à la discussion sur les normes éthiques, faut-il encore que l'on ait institu-

---

<sup>610</sup> Robert S. opus cit. p.5

<sup>611</sup> Apel, K.O. opus cit. p.126. Apel entend par communauté communicationnelle «tous les êtres pensants». Voir Apel, opus cit.,p. 125.

<sup>612</sup> Voir chapitre 2, où l'on fait la nuance de ces termes.

tionnalisés la critique au sens poppérien du terme.<sup>613</sup> Il n'est pas suffisant de reconnaître qu'il y ait nécessité de discussion afin de convenir de paramètres éthiques, faut-il encore se doter de moyens pour que ceux-ci puissent être définis. Cela passe nécessairement par une redéfinition des pratiques institutionnelles/organisationnelles. «La gestion de la complexité requiert la propagation résolue des informations, de la participation que ce soit sous forme de conseil, de contrôle, d'association à la gestion, ou même de cogestion.<sup>614</sup>» Il n'est pas suffisant de modifier le paradigme d'appréhension de l'économie, encore faut-il se doter d'un contexte permettant qu'il y ait cohérence entre les agirs qui concernent la régulation de l'économie et les moyens mis en place pour que ceux-ci puissent être soumis au regard éthique.

Pour illustrer notre propos, nous dirions qu'au sein du Rapport de la Commission Macdonald la responsabilité de la régulation économique est remise entre les mains du marché. Il n'y a donc pas lieu de créer des mécanismes permettant à l'humain de pouvoir intervenir directement sur la régulation économique, cela serait incohérent avec l'esprit du rapport. Mais à partir du moment où l'on considère que la régulation de l'économie dépend de l'interaction des agirs stratégiques organisationnels qui sont multiples, faut-il mettre en place des moyens afin de pouvoir atteindre nos fins. Ces moyens doivent passer nécessairement par un recadrage des responsabilités et de la responsabilisation. Bartoli nous suggère que seule «une organisation «acentrée» tant au niveau de l'ensemble économique national que des entreprises est adéquate à une

---

<sup>613</sup> Voir Popper, Karl, R et Konrad Lorenz. *L'avenir est ouvert : entretien d'Altenberg*, Paris, Flammarion, 1990, p. 139.

<sup>614</sup> Bartoli, H. opus cit., p. 479.

saine gestion de la complexité.<sup>615</sup>» Ce qu'il nous invite à comprendre, c'est qu'à partir du moment où l'on ne reconnaît plus au marché la responsabilité de réguler l'économie, il faut qu'il y ait conformité entre la responsabilité de la régulation économique et les moyens mis en oeuvre pour que celle-ci puisse s'opérer. Nous nous devons de tendre vers une plus grande décentralisation des conditions de la régulation économique puisque la responsabilité n'incombe plus à un mécanisme central et centralisateur, le marché, mais réside dans les décisions stratégiques multiples des actants regroupés au sein d'organisations. «Il n'y a pas d'ordre économique valable par soi, pas de plan technico-économique de la vie en société qui ne puisse satisfaire qu'aux exigences du «rationnel». Il n'est de «rationalité» vraie que celle d'une pratique collective.<sup>616</sup>»

S'il relève du mythe de croire et d'avoir cru que la régulation de l'économie pouvait dépendre d'un rationnel centralisé, il est primordial que la responsabilisation des agirs, pour être, soit décentralisée, afin que l'actant puisse percevoir la responsabilité qui lui incombe quant à la régulation de l'économie et son éthique. La responsabilisation de l'actant présume de démocratiser la démocratie. «Ce qu'il faut, c'est redéfinir les niveaux de compétence, afin de rapprocher autant que possible les centres de décision des hommes qui bénéficient ou qui souffrent de leur autorité.<sup>617</sup>»

---

<sup>615</sup> *Ibidem*, p. 474.

<sup>616</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 177.

<sup>617</sup> King, A. et Schneider, B. opus cit. p. 34.

### 5.3 CIVILISER LE MARCHÉ.

Nous pouvons retenir de ce qui vient d'être dit précédemment, que: Dans le cadre d'un paradigme postclassique les questions d'ordre éthique sont essentielles et parties incontournables de l'acte de science. Qu'en modifiant l'angle de notre regard, il n'est plus plausible de croire que le marché puisse être cette mécanique autorégularisante qui gère la maison. Par voie de conséquence, la régulation économique relève donc de l'agir collectif. Que l'éthique est cette discipline qui s'intéresse à l'agir, non pas à l'agir en soi mais au niveau du sens et de sa pertinence. Finalement de ce qui a été dit, nous convenons qu'il relève de la responsabilité de la communauté communicationnelle de définir ce qui fait sens.

De cela, nous pouvons donc déduire qu'il ne nous appartient pas à nous, comme sujet connaissant, de définir ce qui fait sens, soit: les inférences éthiques qui devraient guider les agirs économiques. Mais il est de notre responsabilité, comme faisant partie de la communauté communicationnelle, de participer activement à la discussion sur le sens des agirs économiques, par une critique incessante sur un certain nombre de dimensions concernant la régulation de l'économie dont le sens nous semble paradoxal.

À la lueur du questionnement que nous avons effectué concernant la structure argumentative du rapport de la Commission Macdonald, que nous avons qualifié de vision néoclassique, nous voudrions soumettre à la discussion un certain nombre de paramètres qui ne font plus sens pour nous. Nous limiterons volontairement notre questionnement aux priorités de la politique industrielle contenues dans le rapport. Non pas qu'il n'y ait pas d'autres dimensions économiques qui vailent d'être soumises

à la question d'ordre éthique, mais nous voulons nous restreindre volontairement aux dimensions retenues dans cette recherche afin qu'il y ait cohérence entre le contenu sur lequel porte cette quête et les questions de sens posées.

Les questions éthiques concernant nos agirs économiques que nous voudrions porter en discussion, seraient les suivantes:

— Si l'économie relève de la responsabilité de nos agirs, que doit-on prioriser dans la dynamique interactive qui lie économie, humains et environnement?

— Quelles règles éthiques doivent guider le négoce entre nations?

— Si la morale fait partie de l'entendement humain, n'y aurait-il pas lieu de moraliser les usages de l'ingéniosité humaine?

— Comment prétendre aux bienfaits de la croissance économique régulée par le marché?

Telles sont dans l'essence les questions, concordantes avec le contenu de notre recherche, que nous voudrions soumettre à la discussion.

### 5.3.1 Asservir l'économie

La première dimension qu'il nous paraît primordial de soumettre à la discussion, porte sur cette dynamique interactive qui lie l'économie, l'humain et son environnement. La question qui se pose à nous concerne le lien d'interdépendance qui unit ces trois éléments d'un même ensemble.

Il nous semble jusqu'à présent, le contenu du rapport de la Commission Macdonald étant là pour en témoigner, que la relation interactive qui lie l'économie, l'humain et l'environnement est telle, que ce qui prime en toute première instance c'est la régulation de la maison.

S'en référant à l'organigramme de la structure argumentative du rapport de la Commission, nous avons établi que la priorité de la politique industrielle s'entendait sous les trois termes suivants: concurrence, productivité, croissance. Rappelons-nous que ce qui a d'ailleurs donné lieu à la mise sur pied de cette commission était la forte récession au sein de laquelle baignait l'économie canadienne au début des années 1980. La finalité première de la politique industrielle visait à créer un contexte qui stimulerait l'économie canadienne vers une reprise. Ce qui fut proposé, était l'ouverture de l'espace du négoce avec nos voisins frontaliers. L'ouverture n'étant que le moyen afin d'atteindre la finalité de la politique qui était la reprise de l'économie. Celle-ci étant rendue possible par la mise en place d'un contexte hautement concurrentiel devant faire augmenter la productivité de l'économie canadienne et générer sa croissance, engendrant ainsi sa reprise. De cette politique devait découler, croyait-on, le mieux être des citoyens canadiens, puisque d'emblée on postule que les résultats de la croissance se répercuteront automatiquement sur le mieux-être des citoyens. Quant à la place de l'environnement, il était souhaité que la croissance de l'économie se fasse dans le respect de.<sup>618</sup>

Mais qu'est-ce qui est priorisé au sein d'une telle politique économique ?

---

<sup>618</sup> Voir chapitre 1.



Rappelons-nous qu'en toute première instance, la politique industrielle proposée veut créer un contexte propice à la reprise de l'économie. La réalisation de cet objectif suppose à priori, l'atteinte du mieux être des populations dans le respect de l'environnement. De cette structure argumentative nous pouvons inférer que la régulation économique est le primat et pour ce qui est du mieux être des individus, il est la conséquence directe de la politique industrielle. Celle-ci remet la régulation de l'économie entre les mains du marché qui est considéré comme un mécanisme neutre pouvant, à lui seul, répartir équitablement les résultats de la croissance.

Ce type de regard appartient, nous l'avons démontré, au paradigme classique au sein duquel le marché seul est responsable de la régulation économique et où toutes interventions humaines sont considérées comme enrayant le bon fonctionnement du mécanisme. L'économie, dans une telle perspective, ne dépend pas de l'agir humain, tout au contraire les agirs humains doivent se conformer aux règles que lui ordonne le marché. «Dans la mesure où la reproduction, dans le temps, de la sphère économique implique celle de la sphère humaine et de la biosphère, la prétention à fonder une gestion sur une logique exclusivement issue des choses mortes repose, qu'on le veuille ou non sur l'hypothèse qu'il n'y a aucune rupture entre celle-ci et la logique du vivant dont relèvent les deux sphères englobantes.<sup>619</sup>» Passet exprime bien qu'au sein du paradigme classique, l'économie asservit l'humain.

Quelles sont les questions de sens auxquelles le regard classique ne peut répondre?

---

<sup>619</sup> Passet, René. «L'économie : des choses mortes au vivant» in Encyclopaedia Universalis, vol.3-2, Symposium. Les enjeux, Paris, Encyclopédia universalis, 1985,p. 834.

Nous avons démontré qu'il ne nous est plus possible de partager les postulats du paradigme classique, puisqu'ils s'appuient sur une conception de la science qui relève d'une époque révolue. Nous nous devons donc de recadrer l'économie dans une perspective postclassique et de soumettre à la question de sens les finalités de toutes politiques économiques, tel le rapport de la Commission Macdonald. Qui plus est, dans le cadre d'une vision postclassique, avons-nous établi que la régulation de la maison dépendait de l'agir des uns et des autres, intégrés au sein d'organisations oeuvrant dans un contexte institutionnel. Dans cette perspective, il devient impérieux de s'interroger sur la dynamique interactive qui doit exister entre l'économie, l'humain et son environnement.

Nous croyons que, dans une perspective postclassique où la régulation de la maison est sous la responsabilité de l'agir des actants, il ferait sens que l'économie soit asservie aux besoins tel que définis par les humains dans un espace/temps donné, et que prioritairement elle soit assujettie aux règles d'équilibre environnemental que nous commande la biosphère. «Ce qui caractérise l'économie, c'est que l'interdépendance des phénomènes y est générale et complexe, et que tous les phénomènes économiques dépendent à quelque degré des autres phénomènes sociaux et des phénomènes naturels.<sup>620</sup>» Bartoli nous invite à comprendre qu'il y a interdépendance des différentes instances et que toutes politiques concernant la régulation de la maison auront nécessairement des répercussions sur la sphère des humains et son environnement.

---

<sup>620</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 76.

Nous croyons à l'instar de Bartoli et de Passet<sup>621</sup> qu'afin que la régulation de l'économie fasse sens, elle doit être asservie aux besoins des humains puisque nous avons convenu que sous un regard postclassique la régulation de l'économie relève de la responsabilité des agirs et il ne pourrait être plus paradoxal que l'humain soit asservi par une régulation qui relève de son entendement. Et, en toute première instance, si nous voulons vivre encore quelques décennies sur cette planète, nous pensons que toute politique économique doit prioriser le respect de l'équilibre environnemental de la biosphère puisqu'il «apparaît que nous avons franchi un seuil critique, au-delà duquel l'impact de l'homme sur l'environnement menace celui-ci d'une destruction peut-être sans recours.<sup>622</sup>» Ce qui serait tout aussi paradoxal que l'humain continue à créer les conditions qui contribuent à sa perte.

### 5.3.2 Entraide et coopération

La seconde priorité de la politique industrielle visait à intensifier la concurrence inter-entreprises afin qu'il y ait répercussion sur la productivité des entreprises canadiennes. Le moyen préconisé afin d'augmenter la compétition fut l'ouverture de l'espace du négoce. C'est-à-dire faire disparaître ce qui restait de barrières tarifaires avec son principal partenaire commercial, les États-Unis.<sup>623</sup> Par l'élargissement de l'espace des échanges, deux objectifs étaient ainsi atteints. Le premier de nature plus explicite consistait, par l'élimination des mesures protectionnistes, à

---

<sup>621</sup> Voir principalement de l'auteur, *L'économie et le vivant*, Paris, Payot, 1979, 287p. (Trajet)

<sup>622</sup> King, Alexander et Bertrand Schneider. *Questions de survie : la révolution mondiale a commencé*, Paris, Calmann-Lévy, 1991p. 42.

<sup>623</sup> Au moment où nous écrivons ces lignes l'entente commerciale s'est élargie au Mexique.

contraindre les entreprises canadiennes à faire face directement à la concurrence américaine, en éliminant toutes les subventions de soutien à l'entreprise et les surtaxes sur les produits importés. Devant un contexte aussi concurrentiel les entreprises canadiennes n'auraient d'autre choix que d'augmenter leur productivité. La concurrence étant perçue, dans une perspective classique, comme un stimulant pour l'entreprise plus que comme un frein à ses possibilités d'expansion.

Le second objectif atteint par l'ouverture des frontières commerciales est de nature plus implicite. En effet, l'élargissement de l'espace du négoce ayant comme conséquence directe de créer un contexte concurrentiel inter-entreprises, permet en même temps qu'il y ait congruence entre la philosophie du libéralisme économique et le contexte de la réglementation institutionnelle. Bref, les principes du libéralisme postulent que c'est le marché, comme mécanisme, qui commande la régulation de l'économie. Quant au rôle de l'État, il ne doit pas entraver de quelque façon que ce soit l'automatisme du processus. L'État se doit de n'être qu'un superviseur qui s'assure qu'il n'y a aucune intervention de quelque ordre que ce soit qui viendrait désajuster la libre concurrence. Tel est l'esprit de la politique industrielle.<sup>624</sup> Pour ce faire, il ne faut pas que la libre circulation des échanges soit obstruée par quelques réglementations qui viendraient régir la liberté du négoce. Il faut donc créer un contexte qui permettra, au marché seul, d'assurer la saine gestion de l'économie. Ce qui devient possible par l'application de la politique industrielle telle que présentée dans le rapport de la Commission. Qui, en préconisant de soumettre les entreprises à plus de concurrence, par l'ouverture des

---

<sup>624</sup> Voir le chapitre 1.

frontières commerciales, redonne au marché son plein rôle de régulateur de l'économie. Est-il nécessaire de préciser que cette argumentation rejoint dans son esprit, le paradigme classique.

Nous est-il possible de croire que toutes relations commerciales entre nations fondées sur un principe de concurrence et ayant comme mécanisme de régulation le marché, nous conduisent irrémédiablement à une guerre économique. Alors que les classiques supposaient que la compétition devait nous conduire à des échanges civilisés et ce, en s'appuyant sur l'hypothèse que les avantages comparatifs amèneraient les nations à se spécialiser dans des productions où elles font preuve d'ingéniosité. Ou, par défaut, à échanger des ressources dont la disponibilité est leur richesse, leur permettant ainsi de négocier des produits dont elles n'ont pas la compétence contre d'autres où elles abondent. «L'évangile de la compétitivité se réduit à quelques idées simples: nous sommes engagés dans une guerre technologique, industrielle et économique sans merci à l'échelle mondiale.<sup>625</sup>» Plutôt que d'assister à des échanges entre nations civilisés, nous assistons à une guerre économique entre trois blocs commerciaux, l'Amérique, l'Europe et l'Asie.<sup>626</sup> Nous en ignorons l'issue, mais ce que nous savons c'est que la liberté du négoce se pratiquera à l'intérieur de chacun des blocs économiques. Alors qu'entre eux, des mesures protectionnistes auront cours<sup>627</sup> qui entraîneront des rivalités commerciales plus que des échanges basés sur le principe des avantages comparatifs entre nations. L'ampleur de la guerre économique sera sans commune mesure avec tout

---

<sup>625</sup> Petrella, R. *L'évangile de la compétitivité*, in *Manière de voir* #18 , France, Le Monde diplomatique, mai 1993, p. 14.

<sup>626</sup> King, A. et Scheinder, B. opus cit. p. 29.

<sup>627</sup> *Ibidem*, p.30

ce qui a été connu jusqu'à maintenant, puisque nous n'en sommes plus à un niveau de concurrence de nations entre elles, mais de blocs économiques à blocs économiques. Nous est-il permis d'affirmer, sans trop de risque, que l'ouverture du négoce n'est pas synonyme de bonne entente. Et que cette dynamique qui est censée unir les nations entre elles, les oppose.<sup>628</sup>

Devant un tel état de fait, où il y a guerre économique induite par un contexte hautement concurrentiel au sein même des blocs et entre les blocs, nous sommes donc en droit d'interroger éthiquement les règles qui gouvernent le négoce entre nations. Notre questionnement se situe au niveau des fondements qui donnent lieu au commerce entre nations, plus que de l'urgence irrationnelle qui semble commander chacun des blocs à se former afin de parer à la formation des autres. Est-il plausible de croire que la concurrence régulée par le marché, peut nous mener à un contexte d'échanges où les principes du libéralisme économique, liberté, égalité, fraternité, trouvent leur sens? Nous croyons qu'il est impératif, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, que la puissance productrice des nations et l'ingéniosité dont elles ont su faire preuve, soient utilisées de façon créatrice plus que d'une façon destructrice. «On a grandement besoin de penser l'économie autrement: se voiler la face conduirait au désastre.<sup>629</sup>» Penser l'économie autrement implique que les règles, qui doivent régir les échanges entre nations, sous l'a priori que ce sont les agirs interactifs des humains qui régissent et non le marché, devraient être fondées sur des principes d'entraide et de coopération entre nations. Un tel principe supposerait

---

<sup>628</sup> Voir Thurow, Lester C. *La maison Europe : superpuissance du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, 293p.

<sup>629</sup> *Ibidem*, p.90

que les nations les plus fortes, technologiquement parlant, soutiennent et aident les plus faibles à être ou à devenir. Cela implique l'élimination de la concurrence comme principe devant guider le négoce. Comme le dit si bien Thurow: «Tout le monde veut gagner, certes, mais il faut aussi coopérer, sinon il n'y aura pas de jeu du tout.<sup>630</sup>»

### 5.3.3 Moraliser la production

S'il est une autre dimension sur laquelle une quête de sens nous semble requise, c'est bien sur les finalités qui nous conduisent à la recherche incessante des gains de productivité. En abordant ce thème sous l'angle de la relation entre le niveau de la production et des besoins, nous essaierons d'établir le pont entre les gains de productivité et leurs répercussions sur l'organisation du travail.

Souvenons-nous que l'atteinte d'une productivité accrue était ce deuxième objectif attendu de la politique industrielle, telle que décrite au sein du rapport auquel nous référons. Cette augmentation de la productivité était rendue possible par la création d'un contexte concurrentiel tel, que cela contraindrait les entreprises canadiennes à faire preuve d'une incessante ingéniosité, sous peine d'être évincées du circuit de l'échange. Qui dit augmentation de la productivité dit aussi augmentation du niveau de la production.

Cela pose deux questions. La première portant sur les débouchés, et la seconde portant sur l'impact de la technologie sur l'organisation du

---

<sup>630</sup> Thurow, L. opus cit. p. 263.

travail. Comment dans l'argumentation du rapport traitait-on ces deux questions?

Pour ce qui est des débouchés, rappelons brièvement que nous retrouvons dans le rapport l'esprit de la loi des débouchés de Say. En effet, de l'argumentation contenue dans le rapport nous avons fait ressortir qu'aucun problème de dépassement de l'offre sur la demande ne devait résulter de l'amélioration de la productivité. Et cela pour deux raisons, la première étant la conséquence de l'ouverture des frontières commerciales permettant des débouchés potentiels, quant à la seconde on misait sur l'émergence d'une demande supplémentaire générée par l'augmentation de l'offre.<sup>631</sup> Pour ces deux raisons, la demande et l'offre devaient s'équilibrer.

Quant à la seconde question, portant sur l'influence de l'augmentation de la productivité sur l'organisation du travail, elle aussi était abordée sous l'angle du regard classique. On soutient au sein du rapport que les changements technologiques n'auront que des effets positifs sur l'organisation du travail. En effet, l'impact de l'amélioration de la productivité, bien que source de restructuration de la production devenant moins intensive en main d'oeuvre parce que plus en capital de haute technologie, devrait, tout de même, être génératrice d'emplois. Il faut en comprendre que ce ne sont pas les changements technologiques qui régulent la création d'emploi, ce rôle est dévolu au marché. Ce dernier, à lui seul, assure depuis toujours une réallocation de la main d'oeuvre. Il n'y a aucune raison de croire qu'il ne saura le faire encore. Comme il est si bien fait mention: «dans la mesure où les améliorations

---

<sup>631</sup> Voir chapitre 1.



de la productivité occasionnent une perte d'emplois dans un secteur, il existe des mécanismes économiques puissants qui favoriseront la création d'un nombre équivalent d'emplois ailleurs.<sup>632</sup>» Qui plus est ces nouveaux emplois seront de type spécialisé, entraînant une amélioration qualitative des conditions du travail ainsi qu'une augmentation de la rémunération donc du pouvoir d'achat. Sans compter que la technologisation de la production suppose des économies de main-d'oeuvre se répercutant sur les prix qui devraient diminuer.<sup>633</sup>

Notre prétention est à l'effet que ce paradigme erre dans le regard qu'il pose; nous croyons qu'il est plus que temps d'interroger les conséquences des changements de la productivité, tant sur les possibles débouchés que sur leurs répercussions sur l'organisation du travail. Nous ne sommes pas les seuls à nous poser des questions de sens sur les impacts de la productivité: «Si la sphère de la production a investi l'espace de l'agir essentiel, alors la moralité doit investir la sphère du produire.<sup>634</sup>»

Quelles sont donc ces questions de moralité auxquelles la sphère de la production se devrait de répondre?

La première question à laquelle nous croyons devoir soumettre la sphère de la production, est: jusqu'où faudra-t-il augmenter les niveaux de productivité afin que prétendument ils répondent à nos besoins? Vue sous un angle classique la réponse est fort simple: seul le marché sait! Et compte tenu que le marché met en situation de concurrence les unités de

---

<sup>632</sup> Rapport de la commission royale... opus cit. vol. 2, p. 78.

<sup>633</sup> Voir chapitre 1

<sup>634</sup> Jonas, H. opus cit. p. 28.

production, nous devons comprendre qu'il n'y ait pas de limite supérieure à la productivité.

Cela cause problème, puisque nous savons que l'équilibre automatique du marché est un mythe. «L'autorégulation d'un système économique construite sous l'hypothèse de concurrence pure et parfaite, l'est en acceptant des contradictions insurmontables entre l'équilibre que l'on imagine et les réalités observables.<sup>635</sup>» Ces réalités observables, nous les avons décrites dans le chapitre précédent. Quel est donc ce constat auquel nous sommes arrivés? Il ne fait plus doute qu'il y ait déséquilibre entre quantités produites et quantités consommées. C'est-à-dire que la capacité productive dépasse les capacités de pouvoir absorber par une demande, ce qui est produit. Puisque l'offre ne crée pas sa propre demande, parce que «l'industrie n'a plus besoin de gros effectifs, ce n'est pas à cause de crises cycliques, mais parce que la société réclame — et que la technique permet — une productivité très élevée du travail.<sup>636</sup>» Mais n'est-ce pas cela une récession, le dépassement du potentiel de l'offre sur la demande? N'est-ce pas à cause d'une situation de déséquilibre que fut mise sur pied cette commission d'enquête? Pour qu'il y ait équilibre entre ce qui est produit et consommé, devrions-nous opter pour le retour à une politique Keynésienne qui avait eu le mérite de reconnaître le dépassement de l'offre sur la demande, et préconisait comme mesure de réajustement le soutien de la demande effective par des programmes gouvernementaux?<sup>637</sup>

---

<sup>635</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 337.

<sup>636</sup> King, A., Schneider, B. opus cit. p. 74.

<sup>637</sup> Voir Keynes, John Maynard. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd. ent. rev. Paris, Payot, 1969, 382p. (Petite bibliothèque Payot ; 139)

Il nous semble que, que ce soit sous l'angle classique ou Keynésien, la question de moraliser la production n'est pas résolue. En effet, dans le cas classique il s'agit de laisser la concurrence creuser sans cesse ce déséquilibre entre potentialités de l'offre et de la demande, et ce sans limites. Dans une perspective Keynésienne, malgré que l'on reconnaisse la situation de déséquilibre, on nous propose d'intervenir par un impact sur la demande. Mais dans les deux cas il n'y a aucune limite supérieure à l'augmentation de la productivité, et pour que la demande réponde à l'offre, il faut augmenter les niveaux de consommation de façon incessante. Ce qui nous semble poser un problème de sens.

Ne serait-il pas temps de moraliser la production en adaptant les niveaux de la production aux besoins, plutôt que d'adapter les besoins au niveau de la production?

Mais qui peut ou comment définir ce qu'est un besoin? Apel nous suggère que «tous les besoins humains qui se laissent harmoniser par la voie de l'argumentation avec ceux de tous les autres hommes, doivent faire objet, en tant que prétentions virtuelles, de la préoccupation de la communauté communicationnelle.<sup>638</sup>» La notion de besoin ne peut pas se définir par elle-même, mais dans le cadre d'une dynamique interactive où ce n'est plus le marché qui en a la responsabilité, mais qu'elle est prise en charge par la communauté communicationnelle, elle peut être définie, révisée et adaptée.

Pour ce qui est de l'autre dimension de notre questionnement concernant l'impact de la productivité sur l'organisation du travail, il semble que nous soyons très éloignés des prétentions du rapport, à l'effet que la

---

<sup>638</sup> Apel, K.O. opus cit. p. 126.

productivité serait génératrice d'emploi et aurait un impact qualitatif positif sur l'organisation du travail.

N'avons-nous pas constaté statistiquement qu'il n'en était rien? Le chômage n'a cessé de croître depuis le début des années 1980, l'augmentation des emplois à temps partiel a dépassé de loin celui des emplois à temps complet, quant à la durée de la semaine de travail il n'y a pas eu de changement significatif durant la même période, et pour ce qui est de l'amélioration du pouvoir d'achat, force nous est de constater que l'endettement personnel, si l'on s'en réfère à l'évolution du crédit à la consommation, a augmenté pour la même période.<sup>639</sup>

Ne serait-il pas temps d'admettre que les changements structurels importants liés à l'augmentation de la productivité du travail n'ont pas eu de transferts notables sur l'amélioration de la condition humaine. Que plutôt que de nous rapprocher de la société des loisirs où la technologie serait à notre service, nous nous en éloignons. «Ainsi, le monde industrialisé pourrait entrer dans l'âge d'or où les machines travailleraient pour nous, au lieu de nous dominer.<sup>640</sup>»

S'il est une situation paradoxale que nous devons interroger c'est bien cette dernière, où l'humain faisant preuve d'ingéniosité dans ses façons de produire, abandonne à un mécanisme le soin de décider des attributions de l'ingéniosité dont il a fait montre. «L'aventure de la technologie, avec ses risques extrêmes, exige ce risque de la réflexion extrême.<sup>641</sup>»

---

<sup>639</sup> Voir chapitre 4

<sup>640</sup> King, A., Schneider, opus cit. p. 75.

<sup>641</sup> Jonas, H. opus cit. p. 14.

Moraliser la production consisterait à questionner le sens de nos agirs concernant cette course sans limites vers la productivité la plus efficace, avec comme conséquence une inadéquation entre niveau de production et besoins. De plus, il est impérieux de s'interroger sur la non répercussion des changements technologiques sur l'amélioration qualitative de l'organisation du travail. Nous sommes suffisamment ingénieux pour innover technologiquement mais pas encore assez pour en être les maîtres et les bénéficiaires.

#### 5.3.4 La paradoxale croissance

S'il est un objectif important de la politique industrielle c'est bien celui de générer la croissance économique. Les deux précédents objectifs de la politique industrielle ont aussi leur importance, mais ils doivent être vu comme les moyens qui mèneront à la croissance de l'économie canadienne. Mais pourquoi attacher tant d'importance à cette dimension? Souvenons-nous que la raison même de la politique industrielle est de sortir l'économie canadienne de la récession. Cette dernière se présente sous la forme d'un ralentissement du niveau de l'activité économique dont nous sommes informés par l'indicateur économique qui mesure l'ensemble des biens et services produits par un pays, le P.I.B.<sup>642</sup> Dans ce cadre conceptuel la représentation que l'on se fait de l'état de santé de la nation, se mesure quantitativement par la somme des biens et des services. Plus les biens et les services seront produits, plus il y aura augmentation de l'indice de la richesse, donc croissance. Ce qui stimulera cette croissance, dans une perspective classique, sera le contexte concurren-

---

<sup>642</sup> Voir au chapitre 4 pour la définition du P.I.B.

tiel qui influera sur la recherche des technologies les plus productives permettant de faire plus de biens et de services en moins de temps, provoquant ainsi une hausse de l'indice de la richesse de la nation. Si l'on accorde tant d'importance à la croissance économique au sein de la politique industrielle, c'est que l'on postule d'emblée qu'elle aura un effet positif sur le mieux-être des populations concernées.

N'y a-t-il pas conception plus paradoxale que cette inférence entre la croissance du P.I.B. et ses répercussions attendues sur le mieux-être des populations. «Dans une économie nationale isolée, le président Kennedy pouvait affirmer, en 1960, que la marée montante de l'économie soulèverait tous les bateaux. Dans une économie américaine baignant dans l'économie mondiale, sa fameuse formule ne tient plus. La marée économique (le PNB par habitant) a monté, mais la plupart des bateaux (les salaires individuels) ont sombré.<sup>643</sup>» N'avons-nous pas fait la démonstration au chapitre précédent que l'augmentation de la croissance économique n'était pas synonyme de bien-être? Est-il nécessaire de redire que malgré la croissance économique canadienne depuis le début des années 1980, nous avons vu croître chômage et prestataires de sécurité du revenu, que l'endettement des gouvernements fédéral, provincial et municipal a augmenté, que le crédit à la consommation a aussi crû, que les exclus de la croissance se sont multipliés, que la criminalité sous différentes formes a augmenté, que la technologisation n'a en rien diminué substantiellement le temps passé au travail, que la précarisation de l'emploi s'est multipliée? Pour continuer à croire aux bienfaits de la croissance économique, ne faut-il pas se masquer toute une série de dimensions relatives à la condition humaine?

---

<sup>643</sup> Thurow, L., opus cit. p. 56.

Nous croyons qu'il est impérieux de soumettre à la question éthique le concept même de la richesse de la nation. Afin, d'en arriver à une redéfinition qui sera à la hauteur du droit des humains à être considérés en tant que tels. Pour ce, il nous est nécessaire de tenir compte, dans une reformulation de la richesse de la nation, d'un certain nombre de paramètres relatifs à la condition des humains, tels que: «meilleure protection de l'environnement et de la situation écologique; plus grande justice sociale; préservation des ressources non renouvelables essentielles; nouveaux rapports entre le travail, le revenu et le temps libre en raison de l'accroissement constant de la productivité; non prolifération des technologies «dangereuses»; et, sur le lieu de travail, relations et interactions humaines nouvelles et plus flexibles.<sup>644</sup>» Il nous semble que ces dimensions sont exclues de la représentation de la richesse de la nation telle qu'entendue jusqu'à maintenant. Du bullionisme où le symbole de la richesse de la nation résidait dans la thésaurisation, nous sommes passés à une conception de la richesse de la nation centrée sur l'avoir. Ne serait-il pas éthiquement pertinent que nous en arrivions à un concept de la richesse de la nation centré sur l'Être?

Nous le répétons, il ne peut être notion plus paradoxale que celle de la croissance économique qui masque notre état de servitude envers un code de régulation qui est le lot de nos agirs mais dont nous dépendons, par la seule croyance mythologique que la responsabilité de la gestion relève du marché plus que de l'entendement humain.

---

<sup>644</sup> Pestel, Eduard. *L'homme et la croissance : près de vingt après "Halte à la croissance"*, Paris, Economica, 1988, p. 50.

Civiliser le marché, c'est d'abord et avant tout cesser de croire au mythe de la régulation économique par le marché. C'est accepter de changer de paradigme et de percevoir l'économie comme étant la résultante des agirs stratégiques et interactifs des uns et des autres. C'est donc se convaincre que la responsabilité de la gestion de la maison nous incombe et qu'à ce titre nous ne devons avoir de cesse de nous interroger non pas seulement sur l'agir à prendre, mais aussi et surtout soumettre sans répit cet agir à la question éthique.

Civiliser le marché, c'est accepter que les questions de sens fassent partie intrinsèque de l'acte de science et nous soient incontournables.

Civiliser le marché, c'est remettre l'économie en perspective et à partir du moment où l'on ne reconnaît plus au marché la responsabilité de la gestion mais que tous les actes d'ordre économique qui sont commis le sont par nos agirs, il faut donc que ces décisions s'inscrivent dans un processus d'interaction avec l'environnement biophysique et humain.

Civiliser le marché, c'est aussi démocratiser la démocratie. C'est reconnaître que malgré la tendance en la globalisation des échanges, il est une nécessité de décentraliser la gestion de l'économie compte tenu que la responsabilité des décisions économiques n'incombe à aucun autre que l'humain oeuvrant au sein d'organisations dont il est le maître d'oeuvre. Et s'il veut en rester le principal gestionnaire, plutôt que d'y être soumis, il lui incombe donc de participer activement à sa régulation dans un contexte interactif avec l'ensemble des organisations dans un contexte de coopération et d'entraide.

Civiliser le marché, c'est aussi responsabiliser l'entreprise en tant qu'entité étant en interaction avec un environnement et des humains.



Comme le mentionne si bien Bartoli: «L'entreprise [...] doit avoir une «conscience sociale», car elle exerce de par la nature de ses activités une «fonction de civilisation» tout aussi importante que les fonctions de production, de coût, de revenu, ou d'investissement.<sup>645</sup>»

Enfin, civiliser le marché, c'est accepter la pleine responsabilité de ses agissements, et les soumettre au regard éthique plutôt que de les remettre entre les mains d'un concept mythique.

---

<sup>645</sup> Bartoli, H. opus cit. p. 411.

## CHAPITRE VI

### DE L'INTERVENTIONNISME KEYNESIEN A LA THÉORIE DES ANTICIPATIONS RATIONNELLES

#### 6.1 PREAMBULE

Nous avons souligné au sein de notre introduction que, bien que nous nous inspirions d'un point de vue rationaliste/interactioniste/critique, cette thèse ne relevait pas d'une méthode au sens d'un modèle qui prédétermine le tracé, mais plus d'un esprit de recherche. C'est-à-dire que le sentier pressenti se définirait et s'ajusterait au fil du parcours.

Il nous est apparu opportun, avant de clore cette thèse de soumettre aux considérations épistémologiques et éthiques que nous avons soutenues, deux écoles de pensée. Soit, le point de vue keynésien et celui plus contemporain des anticipations rationnelles.

Si nous restreignons notre critique à ces deux visions, ce n'est pas par économie, mais bien parce que nous croyons que la pensée keynésienne a su marquer et marque encore notre époque au point de faire école. Nombre d'économistes contemporains se définissent comme néo-keynésiens. Quant à la vision avancée par les tenants des anticipations rationnelles nous nous devons d'en tenir compte parce qu'elle est émergente. De plus, précisons que l'objet de cette thèse ne constitue pas une histoire de la pensée économique; il serait donc non avvenu de soumettre aux considérations épistémologiques et éthiques que nous avons soutenues

tous les courants de la pensée économique contemporaine. Bien au contraire, s'il est une histoire que nous avons tenté de faire, c'est bien celle de la prétention scientifique du paradigme classique qui, comme nous l'avons démontré, a su traverser les méandres du temps malgré les critiques multiples qui lui ont été assénées.

Nos prétentions sont à l'effet que, si le paradigme classique qui teinte le regard économique contemporain a su surmonter la critique, c'est par son refus de remettre en question les fondements scientifiques de ses prétentions. S'étant inspiré du principe de certitude prévalent au XVIII<sup>e</sup> siècle, le regard économique n'a pas su intégrer les changements que la réflexion épistémologique a su faire. La critique n'a su que permettre au regard classique de se peaufiner plus que de changer son angle de vision.

De la vision keynésienne nous retiendrons en premier lieu, l'apport. Soit, les dimensions qui ont fait que cette pensée a mérité l'épithète de révolutionnaire. Aussi nous soulignerons l'ambiguïté de cette vision. C'est-à-dire que nous démontrerons que, bien que marquant une certaine rupture d'avec le paradigme classique, il n'en demeure pas moins que la pensée keynésienne reconnaît, en partie, au marché la capacité de s'autoréguler. Tout en ouvrant la voie à un changement de paradigme, Keynes reconnaît l'exactitude des prétentions classiques, de là l'ambiguïté de son discours. Finalement, nous soumettrons la pensée keynésienne aux considérations épistémologiques et éthiques que nous avons soutenues au sein de cette thèse.

Pour ce qui a trait à l'apport des tenants des anticipations rationnelles, nous démontrerons qu'il n'est qu'un prolongement du paradigme classique et qu'à ce titre cette vision postule d'emblée que le marché agit

comme seul mécanisme de régulation. Nous irons jusqu'à prétendre qu'elle reprend l'allégorie du commissaire priseur de Walras qui posait que l'ensemble des agents ont la pleine information des conditions du marché et qu'à ce titre ils peuvent agir en toute rationalité. Dans cette perspective, les visées d'ordre éthique et épistémologique ne font pas sens, puisque la régulation est assurée par un mécanisme neutre et impartial qu'est le marché. Ce qui va à l'encontre de nos prétentions, justifiant d'autant plus de soumettre à la lorgnette épistémologique et éthique le champ du regard posé par les tenants des anticipations rationnelles.

## 6.2 LA REVOLUTION KEYNESIENNE

### 6.2.1 L'apport keynésien

S'il est une dimension importante à souligner de l'apport de Keynes, c'est bien la rupture qu'il crée lorsqu'il affirme que: «Depuis J. B. Say et Ricardo les économistes classiques ont cru que l'offre crée sa propre demande.<sup>646</sup>» Cette phrase semble anodine en soi mais elle renferme tout le caractère révolutionnaire de la pensée keynésienne.

En effet, depuis l'émergence du paradigme classique appliqué à l'économie au XVIIIe siècle, leurs prétentions étaient à l'effet que l'automatisme du marché garantissait l'équilibre entre la production globale et la consommation globale. C'est-à-dire que, si nous comprenons de la même façon que Keynes l'avait compris lui même la loi de Say, elle devait nous permettre d'entendre que: les revenus générés tant en salaires qu'en achat de services, dans un secteur «A», devraient permettre

---

<sup>646</sup> Keynes, John Maynard. *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd. ent. rev. Paris, Payot, 1969, p. 44. (Petite bibliothèque Payot ; 139)

d'écouler la production d'un autre secteur qui lui-même génère des revenus de par son activité de production. Ces derniers permettront la production d'autres secteurs. Ce qui signifie que ce qui est produit par l'ensemble des secteurs est consommé par les revenus générés par la production de ces secteurs. Bref, dans l'ensemble de l'économie la production est égale à la consommation. Dans cette perspective aucune surproduction n'est possible et le système est à l'autoéquilibre perpétuel, sauf quelques situations de déséquilibre momentanées auxquelles le marché est en mesure de suppléer automatiquement. Telle était la compréhension de Keynes de la loi de Say. «Ainsi la loi de J.B.Say qui veut que, pour tout volume de la production considérée dans son ensemble, le prix de la demande globale soit égal au prix de l'offre globale.<sup>647</sup>» Ce qui est, dans son essence, la loi de Say que nous avons plus longuement exposée au chapitre premier.

### 6.2.2 Le déséquilibre malgré l'équilibre

Quel est donc le caractère révolutionnaire de l'apport de Keynes?

Après trois siècles où la vision classique domine, il osera prétendre que: «le niveau d'équilibre du revenu qui réalise l'égalité de l'épargne et de l'investissement n'est pas nécessairement le niveau de revenu qui assure le plein emploi.<sup>648</sup>» La régulation automatique par le marché ne permet pas d'atteindre un niveau de plein emploi. Selon Keynes, il n'y a donc pas d'équilibre automatique, comme l'a prétendu depuis le XVIII<sup>e</sup> la pensée classique. Cela peut nous sembler anodin, mais Keynes avait semé

---

<sup>647</sup> *Ibidem*, p. 51

<sup>648</sup> Blaug, M. *La pensée économique*, Economica, Paris, 1986, p. 779.

la controverse. En langage poppérien, nous dirions qu'il avait trouvé un falsificateur potentiel.

Voyons l'argumentation qui lui permet de prétendre que malgré l'apparence d'équilibre, il y a déséquilibre. Bref, qu'il y a coexistence du déséquilibre et de l'équilibre.

Keynes ne semblait pas privilégier l'utilisation des mathématiques pour étaler la preuve qu'il avait à démontrer: «Keynes déclare en particulier n'avoir jamais caressé l'espoir de Condorcet, partagé par Edgworth, d'«éclairer les Sciences morales et politiques par le flambeau de l'Algèbre.<sup>649</sup>» Ce qui ne l'empêcha pas d'avoir recours au raisonnement logique pour arriver à ses fins.

Il nous dit donc que, globalement, l'épargne est obtenue de la différence entre le revenu et la consommation. Bref, ce qui nous reste de nos revenus une fois notre consommation assumée, c'est l'épargne. Nous pouvons représenter le raisonnement par:  $S = Y - C$  où  $S$  représente l'épargne,  $Y$  le revenu et  $C$  la consommation. Il va sans dire que le raisonnement se situe à un niveau global, économiquement parlant. Quant au revenu national il est composé des dépenses de consommation et des dépenses d'investissement. Ce qui nous permet l'égalité suivante:  $Y = C + I$  où  $I$  représente l'investissement. Quant à l'investissement, il est obtenu par la différence entre le revenu et la consommation, soit:  $I = Y - C$ . Ce qui nous permet d'en déduire que:  $I = S$ , soit: le niveau de l'épargne désirée est identique au niveau de l'investissement désiré. Nous devons donc comprendre de ce système d'équivalence que, dans

---

<sup>649</sup> Beaud, Michel et Gilles Dostaler. *La pensée économique depuis Keynes: historique et dictionnaire des principaux auteurs*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 35. (Économie et société)

l'ensemble de l'économie, une fois la consommation satisfaite et déduite du revenu, le montant en reste est identifié comme étant de l'épargne. Et cette épargne, si l'on met en veilleuse des facteurs liés à la conjoncture économique, peut être théorisée ou investie. De là, l'identité entre l'épargne globale désirée et l'investissement global désiré. «Le niveau du revenu national qui s'établit finalement dit Keynes, sera un niveau où l'épargne et l'investissement seront en équilibre — c'est-à-dire un niveau tel que les sommes que les ménages *désirent* épargner, sont exactement égales aux sommes que les hommes d'affaires *désirent* investir.<sup>650</sup>» Mais comme nous l'avons souligné précédemment, malgré que la régulation par le marché puisse permettre d'atteindre l'équilibre entre l'épargne désirée et l'investissement désiré, cela ne permet pas de prétendre qu'à ce niveau d'équilibre, l'économie se trouve en situation de plein emploi. Et c'est là le point central de la révolution Keynésienne, d'avoir eu l'audace de prétendre qu'il puisse y avoir coexistence d'un déséquilibre malgré l'équilibre, bref du chômage. Ce déséquilibre du marché du travail peut exister à un niveau de revenu national permettant l'identité entre l'épargne et l'investissement.<sup>651</sup>

### 6.2.3 L'interventionnisme

S'il peut exister un niveau de revenu national tel que l'épargne désirée soit identique à l'investissement désiré, mais qu'il y ait coexistence d'un taux de chômage sur le marché du travail, comment pallier à ce déséquilibre?

---

<sup>650</sup> Stewart, Michael. *Keynes*, Paris, Éditions du Seuil, 1969, p. 88. (Points. Économie)

<sup>651</sup> Voir Blaug, M. opus cit. p. 779.

«L'essence du raisonnement keynésien consiste dans la possibilité d'un «équilibre de sous-emploi»: elle est la démonstration qu'il n'existe pas de mécanisme, dans une économie concurrentielle, qui garantisse le plein emploi.<sup>652</sup>» Voilà l'autre dimension qui distinguera la pensée keynésienne des classiques. Malgré l'équilibre de l'épargne et de l'investissement, l'équilibre du marché du travail ne se fera pas par automatisme.

Comment donc atteindre un équilibre sur le marché du travail? Keynes dira: «Les contrôles centraux nécessaires à assurer le plein emploi, impliquent, bien entendu, une large extension des fonctions traditionnelles de l'État.<sup>653</sup>» Le marché n'ayant, à lui seul, par le mécanisme de la concurrence entre les entreprises, pu assurer un niveau de plein emploi, il sera nécessaire de pallier à ce déséquilibre. «[Le] système économique peut donc se trouver en équilibre stable pour un volume de  $N$  inférieur au plein emploi.<sup>654</sup>» La question qui se posait dès lors, était: qui peut intervenir? La seule réponse qui apparaissait plausible à Keynes fut: l'État.

Effectivement, si le marché n'a su démontrer son rôle de régulateur pour ce qui touche l'emploi qui d'autre peut pallier? Il préconise donc l'intervention de l'État avec la nuance que son rôle n'était pas de socialiser l'économie, tel qu'on le pratiquait dans les économies planifiées du centre. «Or la nécessité d'un contrôle central pour maintenir en équilibre la propension à consommer et l'incitation à investir, il n'y a pas

---

<sup>652</sup> Blaug, M. opus cit. p. 790.

<sup>653</sup> Keynes, J. M., opus cit. p. 372-3.

<sup>654</sup> *Ibidem*, p. 54.



plus de raison qu'auparavant de socialiser la vie économique.<sup>655</sup>» L'État ne doit pas remplacer le rôle que remplit le marché, il doit simplement pallier à son dysfonctionnement temporaire. De quelle façon doit-il intervenir? Selon Keynes l'État possède des outils lui permettant de conduire l'économie vers le plein emploi. Ils consistent en des politiques fiscales et des politiques monétaires. Il dira: «[L']État sera conduit à exercer sur elle une influence directrice par sa politique fiscale, par la détermination du taux de l'intérêt, et peut-être aussi par d'autres moyens.<sup>656</sup>»

Avant l'apport de Keynes, il n'était pas du ressort de l'État de pallier au déséquilibre du marché par des interventions fiscales ou monétaires. Le budget de l'État était donc, règle général, équilibré annuellement. Keynes nous dit donc que, si l'on veut tendre vers le plein emploi, l'État devra accepter de gérer un déficit budgétaire cyclique. «L'essentiel de sa propre contribution[...] suggérant à la place de financer des travaux publics par des déficits budgétaires.<sup>657</sup>» C'est-à-dire que, dans des périodes récessionnistes du cycle, où l'on connaît des déséquilibres sur le marché du travail, le budget étatique serait déficitaire. Mais ce déficit serait comblé par un excédent dans les périodes expansionnistes du cycle, où l'État n'aurait pas à intervenir pour créer des emplois, le marché saurait s'en charger. De là l'idée d'une gestion cyclique des finances publiques. En récession le budget de l'état se trouve déficitaire, alors qu'en expansion il se trouve excédentaire. L'excédent comblant le déficit, cycliquement les finances publiques se retrouvent équilibrées.

---

<sup>655</sup> *Ibidem*, p. 372.

<sup>656</sup> *Ibidem*, p. 371.

<sup>657</sup> Blaug, M., opus cit., p. 799.

Keynes préconise donc un nouveau rôle à l'État, soit celui d'intervenir pour pallier aux situations de déséquilibre auxquelles le marché n'a su remédier par lui-même.

#### 6.2.4 La Demande effective

L'objectif des mesures fiscales et monétaires devait être de nature incitative, plus qu'impérative, selon Keynes. C'est-à-dire que, certes, par ses mesures fiscales l'État pouvait créer directement des emplois par des travaux publics ou en développant le secteur des services publics, tels les services scolaires ou hospitaliers, pour ne nommer que ceux-là. Mais la visée consistait à donner une impulsion à l'économie en agissant sur la demande effective afin de générer l'emploi. Il définira celle-ci comme étant: «Nous appellerons demande effective le montant du «produit» attendu  $D$  au point de la courbe de la demande globale où elle est coupée par celle de l'offre globale.<sup>658</sup>» Cette définition est pour le moins nébuleuse. Nous traduirions le concept de demande effective chez Keynes, par l'idée qu'il fallait pour atteindre le plein emploi, suppléer au dysfonctionnement du marché. Or, malgré l'équilibre entre le niveau de l'épargne et de l'investissement désiré, il se trouve qu'il y ait sous-emploi. Pour atteindre un équilibre sur le marché du travail, il suggère de créer un impact sur l'économie par le biais de la demande effective. Celle-ci devant être comprise comme étant l'existence d'un pouvoir d'achat disponible, présent et non pas un pouvoir d'achat attendu. La demande effective est donc la possibilité de générer un demande au temps présent et non pas

---

<sup>658</sup> Keynes, J.M., opus cit., p. 49-50.

une demande potentielle à venir, attendant que le marché pallie.<sup>659</sup> De là, l'idée d'une intervention de l'État.

Cette demande effective est constituée, d'une part de la demande de consommation des ménages et d'autre part de la demande d'investissement de la part des entreprises. Cette demande d'investissement devant être vue, à notre avis, comme une consommation potentielle.

Voyons tout d'abord la demande de consommation des ménages.

Ce qui influencera la demande des ménages sera principalement le niveau de revenu des ménages. Sans revenu, aucune consommation n'est possible. Une fois le revenu établi, ce qui influe sur la demande effective c'est la part que les ménages consacrent à la consommation. Bref, de la propension à consommer. Keynes était partisan d'une augmentation du niveau de revenu des ménages afin que le niveau de la demande de consommation augmente et ainsi se répercute sur la demande effective. Avec la nuance suivante: qu'il fallait augmenter les revenus des ménages de telle façon que cela génère de la consommation plus que de l'épargne. Pour qu'il y ait incidence sur la demande effective, il fallait faire augmenter la propension à consommer des ménages.

Cela va complètement à l'encontre de la théorie classique qui lie le niveau de l'emploi au niveau du revenu. Bref, plus les revenus sont bas, affirment les classiques, plus il y aura de l'emploi et inversement. Thèse que rejette Keynes: «l'une des intentions de Keynes était manifestement de rejeter l'hypothèse selon laquelle une réduction des salaires, en la sup-

---

<sup>659</sup> Voir Stewart, M., opus cit., p. 66-100.

posant possible, accroîtrait la demande effective.<sup>660</sup>» Ce qui contrecarre la thèse classique pour qui la création d'emploi devait passer par une plus grande flexibilité des salaires voir, une pression à la baisse sur ceux-ci.

Par contre, des niveaux de revenu trop élevés génèrent de l'épargne et ont peu d'incidence sur la demande effective. Il le confirmera en disant: «Pis encore; non seulement dans une communauté riche la propension marginale à consommer est plus faible.<sup>661</sup>» Il s'agira donc de trouver un niveau de revenu tel que la propension marginale à consommer va générer plus de consommation que d'épargne.

Qu'est-ce qui va influencer le niveau de la demande d'investissement qui, rappelons-le, pour Keynes, est aussi une forme de consommation? Puisque les entreprises sont dans l'obligation de demander des biens et des services à d'autres entreprises afin de réaliser l'investissement désiré.

Deux choses influenceront la demande d'investissement dans une perspective keynésienne; le rendement escompté des investissements et le taux de l'intérêt.

Le niveau de la demande d'investissement va dépendre dit Keynes, du rendement escompté de l'investissement. Ce dernier étant influencé, entre autres, par la conjoncture économique. Soit, qu'en période conjoncturellement favorable le rendement escompté de l'investissement risque d'être attirant pour des investisseurs. Alors qu'en période où le cycle de l'économie tend vers la récession, le rendement attendu de l'investissement sera petit, engendrant ainsi une demande d'investissement faible ce

---

<sup>660</sup> Blaug, M., opus cit., p. 791.

<sup>661</sup> Keynes, J.M. opus cit., p. 55.

qui aura peu d'influence sur la demande effective. D'autres facteurs peuvent influencer le rendement escompté de l'investissement, comme: le niveau de la compétition, le niveau de la technologie requise, la présence ou l'absence de ressources, etc.

L'autre variable importante de la demande d'investissement est le niveau du taux de l'intérêt. Si la politique monétaire de l'État est expansionniste, le taux de l'intérêt sera peu élevé. Alors que si la politique monétaire est de nature restrictive, le taux de l'intérêt aura tendance à augmenter. Keynes était favorable à maintenir le taux de l'intérêt le plus bas possible puisque son niveau a un effet direct sur la demande effective. En effet, à un taux d'intérêt trop élevé, les investisseurs auront tendance à spéculer plus qu'à investir. Ce qui se répercutera sur la demande effective qui sera faible. Rappelons que le concept de demande effective signifie qu'il existe un pouvoir d'achat présent, actuel. Or, les taux d'intérêt trop élevés peuvent détourner l'attention des investisseurs qui plutôt qu'investir et donc générer une demande effective, préféreront spéculer, surtout en période où la conjoncture économique est défavorable. La spéculation, dans la pensée keynésienne, n'influencera pas positivement le niveau de la demande effective. Et si l'on veut générer de l'emploi, il faut nécessairement activer la demande effective. Il sera donc partisan d'une politique monétaire gardant les taux d'intérêt les plus bas possibles.

Comment l'emploi est-il influencé par la demande effective?

Le lien interactif qui lie ces deux variables dans la pensée keynésienne, est le suivant: nous avons vu que le niveau de la demande effective est influencé par le niveau de la demande de consommation et d'investisse-

---

ment. Keynes dira que, s'il y a une demande effective présente, cela enverra un message positif à d'autres secteurs de l'économie qui ne tournaient pas, faute de demande. La demande effective est donc le feu vert qui indiquera aux autres secteurs de l'économie qu'ils peuvent recommencer à produire. Et si les autres secteurs de l'économie redémarreraient parce qu'il y a une demande présente et actuelle alors cela se répercutera nécessairement sur le niveau de la production et donc sur le niveau de l'emploi. La préoccupation première de Keynes, nous dit Blaug, se situait au niveau d'un déséquilibre de sous-emploi. «Le modèle keynésien est, dans son essence, un exercice de statique comparative avec une couche de vernis dynamique dont le but était de réfuter la vision classique et néoclassique selon laquelle une économie concurrentielle tend automatiquement à réaliser le plein emploi.<sup>662</sup>» Et la seule façon d'atteindre le plein emploi est de générer une demande effective. Celle-ci se répercutant sur le niveau de la production et donc de l'emploi.

Or comment activer cette demande effective? Nous l'avons vu au début de cette section, Keynes était un tenant de l'interventionnisme d'état. Il fallait donc que l'État stimule la demande effective par un apport en réalisant des travaux publics. Il fallait qu'il génère une consommation improductive, c'est-à-dire que l'État paie des gens dont le travail ne consistait pas à créer des biens pouvant circuler. Tout au contraire, il fallait que l'intervention de l'État soit telle qu'il n'accentue pas le déséquilibre entre le niveau de la production et celui de la consommation. Déséquilibre que la théorie classique se refusait d'admettre. Pour retrouver l'équilibre que le marché n'avait su atteindre, il fallait donner une impulsion du côté de la consommation et non de la production. Donc stimuler la demande

---

<sup>662</sup> Blaug, M. opus cit. p. 793.

effective en générant une consommation improductive par une intervention de l'État.

### 6.3 L'AMBIGUITE KEYNESIENNE

L'apport keynésien a toujours été considéré comme s'opposant à la tradition classique qui prévalait depuis le début du XVIIIe siècle. Keynes semble rompre avec la vision classique lorsqu'il met en doute la capacité qu'aurait le marché de pouvoir atteindre l'équilibre par lui-même. Ce qu'il nous laisse entendre lorsqu'il dit: «Ces faits d'observation forment donc un terrain préliminaire où l'on peut mettre en doute le bien-fondé de l'analyse classique.<sup>663</sup>»

Nous avons employé volontairement le terme «semble», parce que la rupture n'est pas aussi radicale qu'on puisse le croire. Certes, il se démarque du paradigme classique sur deux points: 1) il reconnaît la possibilité d'une surproduction, 2) ainsi que celle de l'existence d'un chômage involontaire. Ce que la vision classique se refusait d'admettre. Comme Keynes le dit si bien: «Les postulats classiques n'admettent pas la possibilité d'une troisième catégorie, que nous définirons par la suite, le chômage «involontaire».<sup>664</sup>»

Malgré que ses prétentions semblent se distinguer du paradigme classique, elle nous apparaissent être ambiguës. En effet, bien qu'il reconnaisse la possibilité d'un problème de débouché et l'existence d'un déséquilibre malgré l'équilibre, il ne renonce pas à l'automatisme du

---

<sup>663</sup> Keynes, J.M., opus cit. p. 35.

<sup>664</sup> *Ibidem*, p. 32.

marché. L'ambiguïté de sa position consiste à laisser croire qu'il est en rupture avec le paradigme qui soutient que la régulation de l'économie est assurée par le marché. Alors qu'en aucun temps Keynes ne renonce au principe d'auto-équilibre par le marché, tel que le défendaient les classiques. «En même temps qu'il l'attaquait, Keynes utilisait des éléments de la théorie classique dans sa reconstruction.<sup>665</sup>»

Nous croyons que, malgré l'aspect révolutionnaire de son apport, Keynes était tout en nuance, de là l'ambiguïté. En effet, autant il s'attaque au principe de la régulation automatique par le marché permettant l'atteinte de l'équilibre, autant il nous laisse comprendre que le marché peut réguler sans intervention, une fois que l'État a suppléé au déséquilibre temporaire.

Ce qui caractérisa son apport, entre autre, fut l'interventionnisme. Certes, il reconnaissait la possibilité d'un dépassement de l'offre sur la demande et l'existence d'un chômage involontaire. Mais avec la nuance suivante: ces déséquilibres ne pouvaient pas se résorber par les seules forces du marché, mais par une intervention de l'État. C'est en cela qu'il nous paraît être en opposition à la vision classique.

Cependant, bien que paraissant en rupture il n'est pas si éloigné des classiques qu'on pourrait le croire: «D'ailleurs la théorie classique moderne a elle-même appelé l'attention sur les divers cas où il peut être nécessaire de modérer ou de diriger le libre jeu des forces économiques.<sup>666</sup>» Il y a donc déséquilibre, dit-il, l'équilibre ne pouvant

---

<sup>665</sup> Beaud, M., Dostaler, G., opus cit. p. 47.

<sup>666</sup> Keynes, opus cit. p. 373.



s'atteindre par la régulation du marché. Il faut donc suppléer, ce à quoi acquiescent les classiques modernes, nous dit-il.

Par contre, une fois que l'État est intervenu afin d'aider l'économie à atteindre le plein emploi, alors là on peut renouer avec le paradigme classique et laisser le soin au marché de réguler l'économie. Il dira: «Mais aussitôt que les contrôles centraux auront réussi à établir un volume global de production correspondant d'aussi près que possible au plein emploi, la théorie classique reprendra tous ses droits.<sup>667</sup>» Autant la régulation par le marché engendre des situations de déséquilibre, autant elle sait maintenir l'équilibre une fois que l'État a remis l'économie sur ses pattes.

L'interventionnisme keynésien vise à pallier au dysfonctionnement du marché. Dès que la situation de déséquilibre est rétablie par une intervention de l'État, il appartiendra au marché seul de réguler l'économie.

Il croyait en l'équilibre automatique du marché, bien qu'il ait émis l'hypothèse d'un déséquilibre tant du côté d'une surcapacité productive que de l'existence d'un contexte de chômage. Celui-ci pouvant être possible malgré l'identité entre l'épargne désirée et l'investissement désiré, soit l'équilibre. Ce qui retenait le plus son attention, à notre avis, résidait dans la coexistence du chômage, qu'il qualifiait d'involontaire, malgré l'équilibre engendré par le marché.

Cependant, comme nous le fait remarquer Blaug: «Si Keynes analysait vraiment les problèmes du déséquilibre, pourquoi insistait-il, à tant de

---

<sup>667</sup> *Ibidem*, p. 372

reprises, sur la possibilité d'un «équilibre de sous-emploi»?<sup>668</sup> Voilà toute l'ambiguïté de son apport, autant il reconnaît la possibilité d'un déséquilibre de sous-emploi malgré une situation d'équilibre ou épargne et investissement désiré sont identiques. Bref, l'économie peut être en même temps à l'équilibre bien qu'étant en déséquilibre.

Il nous laisse entendre que le marché peut être en mesure de réguler l'économie et de la mener à l'équilibre. Mais voilà qu'il y a possibilité d'un déséquilibre sur le marché du travail malgré l'équilibre entre les capacités productives et ses possibilités d'absorber ce qu'elle produit. Bref, nous devons en comprendre qu'il y a des situations de déséquilibre, malgré l'équilibre. Et que l'État doit suppléer pour retrouver le niveau de plein emploi et qu'une fois ceci fait, le marché reprend son rôle de régulateur.

Ce qu'il nous dit donc c'est que l'équilibre possible entre l'offre et la demande, n'est pas toujours aussi probant que nous le laissait croire la pensée classique. Par contre, le marché peut retrouver son équilibre mais avec l'existence de sous-emploi. C'est à ce moment que l'État se doit de pallier pour atteindre l'équilibre de plein emploi. Une fois celui-ci atteint, redonnons au marché le loisir de réguler sans intervention et de lui-même il saura maintenir l'équilibre, jusqu'au prochain déséquilibre. Comme nous le dit si bien Blaug: «Une fois que les différents éléments de la théorie Générale ont été soigneusement examinés, le contraste entre le nouveau et l'ancien régime semble beaucoup plus faible que Keynes lui-même ne l'aurait jamais imaginé.<sup>669</sup>» Nous croyons aussi qu'il y a ambiguïté au sein de la pensée keynésienne. C'est-à-dire que son point de

---

<sup>668</sup> Blaug, M. opus cit. p. 797.

<sup>669</sup> Blaug, M. opus cit. p. 806.

vue est mitigé quant à la possibilité qu'a le marché de savoir réguler l'économie. D'un côté il se démarque de la tradition classique en décriant le possible déséquilibre et la nécessité d'une intervention afin d'y pallier, mais une fois l'équilibre retrouvé il nous invite à redonner au marché son rôle de régulateur. Il renoue donc avec la tradition classique et la croyance que l'économie peut être régulée par le mécanisme du marché. Ce qu'ont toujours prétendu les tenants de la pensée classique.

#### 6.4 CONSIDERATIONS EPISTEMOLOGIQUES ET ETHIQUES

##### 6.4.1 L'angle épistémologique

Bien que Keynes ait ouvert en partie une brèche au sein du paradigme classique en reconnaissant l'existence de déséquilibre, il n'en demeure pas moins qu'il convenait que l'économie était régulée par le mécanisme du marché, tout comme les classiques le reconnaissaient. Le rôle de l'État n'étant que de suppléer au déséquilibre momentané.

Nous ne pouvons partager l'enthousiasme des post-keynésiens, puisque l'analyse que nous faisons vise à démontrer que le marché ne peut être la source de régulation de l'économie. Cela relève d'une conception que nous avons qualifiée de mythique.

Nous ne référons pas toute la démonstration, mais rappelons brièvement que: l'étymologie du mot marché signifie l'art du négoce. Qu'il y a eu depuis l'aube de l'humanité des relations de nature commerciale entre les individus, les groupes et les nations. Nous avons démontré que le mythe de la régulation du marché prenait ses origines au XVIIIe siècle,

---

sous l'influence du principe de certitude qui prévalait au sein de l'épistémê d'alors. Le regard économique fut influencé par la vision déterministe qui guidait les sciences de la nature. Les économistes de la période classique étaient donc, dans ce bain d'influence, à la recherche d'un principe de régulation économique prévalant à l'humain. Ce dernier n'ayant comme seul mérite de décoder la règle; de là l'idée de l'automatisme du marché.

En nous situant dans une perspective post-classique et en nous inspirant principalement de l'épistémologie de S. Robert nous avons démontré qu'il y a une distinction entre le savoir en sciences humaines et en sciences de la nature. Bref, que l'objet des sciences humaines est plus construit que donné, alors que dans les sciences de la nature l'objet est plus donné que construit. En nous appuyant sur ces considérations épistémologiques nous en sommes venus au fait que, ce qui conférait un caractère scientifique à l'économie n'était pas de rechercher le principe de la régulation dans une optique où il relevait d'un objet plus donné que construit, mais au contraire nous devons changer notre angle de vision et rechercher les principes de régulation dans un objet plus construit que donné. Bref, la régulation économique ne relève pas d'une force extérieure à l'être humain, mais plutôt d'une dynamique interactive des organisations. Pour que le savoir économique soit d'ordre scientifique, nous devons donc cesser de fonder nos prédictions sur le mythe de la régulation par le marché, et pour pouvoir prédire nous devons fonder notre regard sur les stratégies organisationnelles en tenant compte des règles institutionnelles qui prévalent.

Sous cet angle, nous ne pouvons considérer que l'apport keynésien soit d'ordre scientifique, puisqu'il reconnaît au marché la capacité de régu-

ler l'économie. Or, nous avons établi que cette croyance relevait d'une conception de la science dont le paradigme est révolu. De plus, nous avons affirmé que nous ne partagions plus ce paradigme, malgré qu'il puisse encore prévaloir; le rapport de la commission Macdonald en faisant preuve.

Nous reconnaissons l'intérêt de l'apport keynésien, compte tenu du contexte qui prévalait. Mais nous ne pouvons adhérer à ses prétentions puisqu'elles sont fondées sur un postulat que nous considérons comme non scientifique, c'est-à-dire la reconnaissance que l'économie peut s'autoréguler par le marché. Nous considérons qu'il y a eu, et qu'il y a encore, confusion entre la dynamique interactive par laquelle l'économie peut se réguler, et le marché qui n'est que l'art de l'échange.

#### 6.4.2 L'angle éthique

Dans une perspective classique et néo-classique, nous avons démontré que l'influence du chercheur sur l'objet de recherche, était considérée comme non scientifique. Bref, de façon congruente avec la vision classique, aucune question d'ordre éthique n'est requise lorsque l'on postule que le marché est le régulateur de l'économie. Il est donc impertinent de faire appel aux questions d'ordre moral pour interroger le sens des agirs, puisque ceux-ci relèvent d'une mécanique neutre et impartiale, croit-on.

Bien que Keynes se soit démarqué, en partie, de la vision classique en reconnaissant qu'il y avait existence de déséquilibres et que l'État devait suppléer. Une fois le nouvel équilibre atteint, on pouvait redonner au marché le rôle de régulateur. On devait donc s'attendre à ce que les questions d'ordre éthique soient éludées du raisonnement puisque le marché

régule. Or il n'en est rien puisque Keynes s'est permis de poser une réflexion d'ordre éthique. Ce que trop peu d'économistes ont fait, croyant préserver la scientificité de leurs propos.

a) Question d'équité

Bien que pouvant paraître banales avec le recul du temps, les réflexions éthiques chez Keynes rejoignent des préoccupations que nous avons soulevées dans cette thèse.

La première question importante qu'a soulevé Keynes était congruente avec le dilemme qu'il soulevait lorsqu'il parlait du déséquilibre malgré l'équilibre. En effet Keynes, reconnaissant que le marché était le régulateur de l'économie, avançait qu'à lui seul il ne pouvait toujours nous amener à des situations d'équilibre de plein emploi et de ce fait ne pouvait assurer une redistribution équitable de la richesse collective. Ce qui va à l'encontre du discours des apôtres défendant les vertus du libéralisme. Or nous dit-il: «Les deux vices marquants du monde économique où nous vivons sont le premier que le plein emploi n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité.<sup>670</sup>» Le marché, malgré l'identité entre l'épargne désirée et l'investissement désiré, n'assure pas une situation de plein emploi, nous dit-il. Et, s'il n'y a pas possibilité d'emploi pour tous, et bien tous ne peuvent bénéficier de l'enrichissement de la nation. Voilà les deux vices auxquels le marché à lui seul ne pouvait pallier et qui nécessitaient une intervention étatique.

---

<sup>670</sup> Keynes, J.M. opuc cit. p. 366.

La question qui nous vient à l'esprit sur cette considération d'ordre éthique est la suivante: compte tenu de l'ambiguïté que nous avons soulevée chez Keynes, à savoir que l'État devait pallier pour atteindre un équilibre de plein emploi, et que celui-ci atteint, le marché saurait réguler sans intervention. Est-ce que la question de l'iniquité des fortunes tient toujours lorsque le marché est à l'équilibre? À notre avis la réponse devrait être non. Nous croyons que la préoccupation éthique de Keynes ne s'appliquait qu'à la situation de déséquilibre qu'il dénonçait, l'iniquité de la répartition cesse, dans le raisonnement keynésien, à partir du moment où l'État a reconduit l'économie à l'équilibre. À cet instant, Keynes reconnaît au marché le rôle de pouvoir reprendre les commandes de la régulation, il nous est donc permis de déduire que le marché peut assurer une saine répartition de la richesse collective tant et aussi longtemps qu'il est à l'équilibre de plein-emploi.

Nous ne pouvons partager un tel point de vue puisque nous avons démontré que celui-ci reposait sur une dichotomie entre la sphère de l'économie et la sphère des humains. C'est-à-dire qu'en omettant la condition humaine dans le raisonnement économique et en postulant que le bien-être des individus est relatif à la croissance économique, nous pouvions en arriver à démontrer que le marché était un bon régulateur tel que les classiques le prétendaient. Dès que nous réintroduisons des éléments relatifs à la condition humaine, nous constatons que le marché ne peut assurer l'équité dans la répartition de la richesse.

Bien que nous partagions la préoccupation éthique de Keynes pour les questions d'équité, nous arrivons au constat<sup>671</sup> que le marché ne saura de

---

<sup>671</sup> Voir le chapitre 4

façon autonome assurer une redistribution équitable de la richesse de la nation.

b) Questionner nos agirs

Un autre aspect d'ordre éthique qu'a soulevé Keynes et dont nous partageons la visée, concerne le recul nécessaire à toute discipline, et l'économie n'en est pas exempte, afin de pouvoir juger de la pertinence de ses interventions. Ce recul suppose un questionnement d'ordre épistémologique et éthique. En effet, à partir du moment où l'on s'interroge sur le sens et la pertinence de nos actions, on fait référence à des questions d'ordre éthique. La résolution de ces questions passe par une réflexion de nature épistémologique.

Bien que la question soulevée par Keynes soit de nature éthique, sa résolution suppose une démarche épistémologique. Ce qui est à notre avis complémentaire et indissociable.

Quelle est donc cette seconde question soulevée par Keynes?

Il dira: «Les hommes d'action qui se croient parfaitement affranchis des influences doctrinales sont d'ordinaire les esclaves de quelque économiste passé.<sup>672</sup>» Et il poursuivra en disant: «Les idées que les fonctionnaires, les hommes politiques et même les agitateurs appliquent à la vie courante ont donc peu de chance d'être les plus neuves.<sup>673</sup>» Ces deux phrases sont lourdes de conséquences compte tenu des fondements de la preuve épistémologique que nous avons faite et des questions éthiques

---

<sup>672</sup> Keynes, J. M. opus cit. p. 376.

<sup>673</sup> *Ibidem*, p.376



soulevées. En effet, notre preuve s'appuie sur le rapport de la commission Macdonald qui, pour arriver à ses recommandations, nous dit avoir consulté afin d'induire sa politique industrielle, qualifiée de novatrice.

Nous avons établi que la structure argumentative du rapport reprenait les thèses classiques et néoclassiques. Bref, comme le dit si bien Keynes, les hommes d'action, les politiciens et les fonctionnaires n'ont souvent pas le recul pour être novateurs. Trop souvent ils ne font que reconduire les préceptes passés, en les appliquant à des contextes différents, croyant ainsi innover.

C'est exactement ce que nous avons démontré au sein de cette thèse; le contenu du rapport tente de réactualiser les thèses défendues par les classiques malgré la distance de plus de trois siècles.

Nous devons donc retenir de la considération éthique soulevée par Keynes, que la gestion de l'économie est suffisamment importante pour qu'elle soit accompagnée d'une réflexion philosophique de nature épistémologique et éthique. Et il semble que ce ne soit pas le lot des hommes d'action, ni des tenants de la pensée classique comme nous l'a fait si bien comprendre J. Rueff<sup>674</sup>. Un tel recul nous paraît essentiel surtout à partir du moment où l'on ne reconnaît plus au marché le rôle de régulateur, et que l'on considère que la gestion de l'économie est la résultante de stratégies organisationnelles. S'il est une critique à faire au rapport de la commission c'est de n'avoir pas su prendre ce recul et interroger les assises sur lesquelles s'appuie la vision selon laquelle l'économie peut être régulée par le mécanisme du marché.

---

<sup>674</sup> Voir au chapitre 3

c) L'interaction production/consommation

Enfin, la question d'ordre éthique qui nous opposerait le plus à la pensée keynésienne, en est une portant sur le fondement essentiel de sa thèse. Il s'agit du concept de demande effective. Rappelons brièvement qu'il recommande qu'il y ait intervention de l'État pour suppléer au déséquilibre. L'intervention doit se faire, non pas au niveau de la production, puisque c'est une surproduction qui génère un déséquilibre invalidant ainsi la loi de Say. Ainsi pour rétablir l'équilibre entre le niveau de la production et de la consommation, Keynes préconise qu'une impulsion soit faite du côté de la demande et non pas de l'offre. De là, l'idée d'intervenir sur la demande effective. Aussi révolutionnaire qu'ait été son apport, il nous pose un problème d'ordre éthique.

Le fait d'intervenir du côté de la demande, donc au niveau de la consommation, implique que pour rétablir l'équilibre potentiel de l'offre et de la demande, nous devons niveler la demande à l'offre. Or, cette perspective pose problème selon nous. Cela suppose que le niveau de la demande doive s'adapter continuellement à l'offre. Les tenants de la pensée classique ont toujours prétendu que le problème principal consistait en ce que l'offre limitée réponde à une demande insatiable. Mais les faits ne semblent pas donner raison à cette maxime. Nous dirions plutôt que, compte tenu des niveaux technologiques que nous avons atteints, nous tentons plutôt de faire correspondre le niveau limité de la consommation à un niveau de production qui, lui, est insatiable.<sup>675</sup>

---

<sup>675</sup> Voir entre autres Pestel, Eduard. *L'homme et la croissance : près de vingt ans après "Halte à la croissance"*, Paris, Economica, 1988, 189p.

Voilà ce qui cause un problème de fond dans la perspective keynésienne. Ce dernier opte pour une intervention visant à niveler le niveau de la demande à l'offre. La question qui se pose, c'est que cela risque de nous mener à des niveaux de consommation dont la limite supérieure tend vers l'infini. Puisque, comme nous le prétendons, le problème de nos économies modernes n'est plus de produire mais d'écouler. Toutes les ententes prises, depuis le milieu des années 1980, afin d'enlever les barrières commerciales entre nations, n'en sont-elles pas un bon exemple? Si nous partons d'un point de vue keynésien nous optons pour augmenter la consommation à des niveaux sans précédent. Là est la question éthique de fond qui nous éloigne de la pensée keynésienne. Comme nous l'avons défendu au chapitre précédent, il nous apparaît qu'une question éthique importante à résoudre est: faut-il asservir la consommation à la production, ou l'inverse? Et nous avons opté pour civiliser le marché, c'est-à-dire faire correspondre les niveaux de production aux besoins.

Voilà l'opposition fondamentale entre nos considérations éthiques et les positions keynésiennes. Nous ne pouvons opter pour une intervention visant à promouvoir une augmentation de la consommation, puisque la limite supérieure d'une telle optique est infinie. Nous préconisons plutôt une intervention visant à niveler et diversifier les niveaux de la production en fonction des besoins.

## 6.5 LA THEORIE DES ANTICIPATIONS RATIONNELLES

### 6.5.1 Le modèle

Bien que puisant ses fondements au sein même du paradigme classique<sup>676</sup>, la théorie des anticipations rationnelles est d'apparition relativement récente. En effet, le premier qui ait émis l'hypothèse des anticipations rationnelles fut J. F. Muth en 1961, alors qu'il s'intéressait aux transactions sur les obligations et à la circulation des marchandises.<sup>677</sup> Bien que Keynes, dans toute son ambiguïté, ait implicitement émis l'hypothèse d'anticipations. Particulièrement lorsqu'il parlait d'investissement désiré et de consommation désirée où il faisait référence au futur.<sup>678</sup>

L'enthousiasme pour la théorie des anticipations rationnelles<sup>679</sup> est principalement dû à l'inefficacité des interventions gouvernementales, dont le but, habituellement, était de stabiliser l'activité économique. De plus, cette école s'oppose à toutes formes d'interventionnisme, donc à toutes politiques de nature keynésienne.

Quelles sont donc les vertus du modèle des anticipations rationnelles pour créer autant d'engouement chez les économistes contemporains, au point de faire école?

---

<sup>676</sup> Voir Beaud, M. et Dostaler, G. opus cit. p. 170.

<sup>677</sup> Voir Blaug, M. opus cit. p. 817.

<sup>678</sup> Voir Beaud, M. et Dostaler, G. opus cit. p. 171. Voir aussi Blaug, M., opus cit., p. 819. Blaug soutient que sans aucune ambiguïté Keynes avait introduit la notion d'anticipation rationnelle.

<sup>679</sup> Voir Tobin, James. *Réflexions sur la théorie macroéconomique contemporaine*, Paris, Economica, 1983, p. 45.

Une première chose que nous pourrions dire, c'est que les défenseurs de cette hypothèse reprennent à leur compte la vision classique. Ainsi J. Tobin nous dira: «La nouvelle idée classique que les prix, dont les salaires, équilibrent toujours le marché équivaut fondamentalement à l'hypothèse de la flexibilité des prix chère au vieil équilibre classique.<sup>680</sup>» Nous retrouvons donc le concept classique où l'économie se trouve en situation constante d'équilibre instantané, à la condition qu'il y ait pleine flexibilité des prix. Ce qui suppose qu'il n'y ait aucune intervention qui entrave la régulation par le marché.

Les tenants des anticipations rationnelles sont dans le prolongement de la pensée classique.<sup>681</sup> Ils reconnaissent, dans le marché, le lieu de la régulation économique, en rajoutant la nuance suivante, soit: que les agents sont en mesure d'anticiper les mouvements du marché et donc qu'à ce titre les décisions prises aujourd'hui le sont en vertu, non pas d'hier, mais de demain.<sup>682</sup> L'idée de l'anticipation rejoint cette volonté de vouloir prédire, savoir ce que l'avenir sera. Nous reviendrons sur cette idée d'anticipation. En résumé, s'il y a deux dimensions à retenir pour caractériser cette école, ce sont les suivantes: «Les deux piliers de la nouvelle macroéconomie classique sont les anticipations rationnelles et l'équilibre permanent du marché.»<sup>683</sup>

---

<sup>680</sup> Tobin, J. opus cit. p. 63.

<sup>681</sup> Voir Tremblay, Rodrigue. *Macroéconomie moderne : théories et réalités*, Laval, Études Vivantes, 1992 p. 246.

<sup>682</sup> Voir Lamotte, Henri et Jean-Philippe Vincent. *La nouvelle macroéconomie classique*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 19. (Que sais-je? 2713)

<sup>683</sup> Tobin, J. opus cit., p. 46.

a) L'équilibre du marché

Comment en arrivent-ils à justifier cette idée d'équilibre permanent du marché?

La première chose à remarquer c'est que les tenants des anticipations rationnelles, reconnaissent au marché le rôle de mécanisme de la régulation de l'économie. Ce qui n'est pas sans importance. En effet, en acceptant le marché comme instance décisionnelle, ils font leurs les fondements même des thèses classiques, soit: l'idée de la main invisible de Smith, de l'auto-équilibre de Say, de la régulation automatique du marché de Walras, avec l'allégorie du commissaire priseur qu'on lui apparente.

Du postulat, d'auto-équilibre de l'économie, sur lequel repose toute la démonstration, découlera le fait qu'en aucun moment l'État ne doit et ne peut intervenir sur la régulation de l'économie, puisque, seul, le marché se charge de maintenir l'équilibre. À ce point que: «les agents économiques forment leurs anticipations à l'aide des mêmes informations que celles dont disposent les gouvernements et, par conséquent, agissent de façon à neutraliser toute tentative systématique d'intervention dans l'économie.<sup>684</sup>» De là, leur opposition inconditionnelle à la vision keynésienne qui préconisait l'intervention de l'État afin de retrouver l'équilibre. Bref, de façon conséquente avec l'idée d'auto-équilibre, ils sont non-interventionnistes. «[La] nouvelle macro-économie classique prétend qu'aucune politique macroéconomique ne modifie systématiquement le cours réel de l'économie.<sup>685</sup>» Si seul le marché est en mesure d'assurer

---

<sup>684</sup> Blaug, M., opus cit., p. 817.

<sup>685</sup> Tobin, J. opus cit., p. 46.

les situations d'équilibre économique, toutes politiques fiscales ou monétaires sont vaines et vont à l'encontre de l'automatisme de la régulation. «L'acceptation de l'hypothèse d'anticipations rationnelles[...] conduit à une conclusion «radicale»: l'inefficacité totale des politiques de régulation conjoncturelle, qu'il s'agisse de la politique budgétaire ou de la politique monétaire.<sup>686</sup>» Si l'on a bien compris l'incidence de cette vision, toutes interventions visant à suppléer au dysfonctionnement du marché, que ce soit par le biais des taux de change, de mesures fiscales et/ou monétaires sont complètement inappropriées. Parce que seul le marché peut et sait réguler. Donc tout apport de l'État venant contrecarrer l'automatisme du marché n'est pas requis. Ces interventions seront d'autant plus impertinentes que les agents économiques, possédant la pleine information du marché ajusteront leurs actions futures, relativement à la politique appliquée. Ils déjoueront ainsi l'influence potentielle de l'État sur l'économie. Ce qui, par extension, suppose que la seule intervention possible qui soit efficace, c'est la non intervention. Comme le soulignent Beaud et Dostaler: «D'une certaine manière, la meilleure politique économique, dans la perspective des nouveaux classiques, est l'absence de politique économique.<sup>687</sup>» Il est à noter que la théorie des anticipations rationnelles succède à la théorie des anticipations adaptatives, qui prétendait que les agents s'adaptaient de façon anticipée à toute intervention de l'État.

Mais comment justifier que l'action non concertée des agents économiques puisse réussir sans aucune intervention étatique à réguler l'économie?

---

<sup>686</sup> Lamotte, H. et Vincent, J.P., opus cit., p. 79.

<sup>687</sup> Beaud, M. et Dostaler, G., opus cit., p. 176.

Pour qu'une telle thèse fasse sens, c'est-à-dire qu'une multitude d'agents arrivent par leurs actions individuelles non-concertées à engendrer une situation d'équilibre, sans qu'il y ait de trajectoire prédéfinie, il est nécessaire de s'adjoindre trois hypothèses, soit: «(1) flexibilité parfaite des prix en ce sens que tous les marchés s'équilibrent à tout instant; (2) traitement gratuit de toute l'information disponible; (3) d'absence d'inégalité d'information entre les décideurs de politique économique et les agents économiques privés.<sup>688</sup>» Donc pour qu'il y ait auto-équilibre du marché, il est nécessaire que le prix des marchandises ne soit pas soumis à une réglementation quelconque. Ce, afin que l'offre de produits et que la demande de produits puissent s'exprimer librement sur le marché et déterminer ainsi un prix d'équilibre. Celui-ci sera en équilibre momentané, puisqu'il fluctuera selon les mouvements des offreurs et des demandeurs, mais il sera à l'équilibre si rien ne vient entraver le libre cours du marché. Et pour que celui-ci puisse pleinement jouer son rôle, cela suppose aussi qu'il y a libre circulation de l'information afin que le choix des agents puisse s'exprimer. Si tous sont égaux, décideurs politiques et agents économiques, dans la connaissance qu'ils ont des conditions d'achat et de vente, tous pourront agir de façon rationnelle. Et c'est de ce comportement, que l'on pose comme rationnel, qu'émergera l'équilibre automatique entre les besoins des uns (demande) et les désirs des autres (offre). Nul n'est besoin de rappeler que l'équité sur le marché sera assurée par le fait que l'information des conditions du marché est disponible et gratuite à tous. Dans le cas contraire, nous serions en présence d'un certain nombre d'agents qui ont une information privilégiée et qui peuvent exercer un contrôle sur les conditions du marché, plus

---

<sup>688</sup> Blaug, M., opus cit., p. 818.



que le marché ne peut le faire sur eux. Et par conséquent, si l'équilibre suppose que nul ne puisse intervenir, toute forme d'intervention nous conduit au déséquilibre.

Mais cette idée d'auto-équilibre du marché par le libre accès à l'information ne ressemble-t-elle pas à l'allégorie du commissaire priseur de Walras?<sup>689</sup> En effet, dans la pensée walrasienne, il est nécessaire que tous soient convenablement et équitablement informés afin que le marché puisse assurer la pleine régulation et nous mène à l'équilibre. De là, l'idée fictive d'un commissaire priseur qui serait la courroie de transmission de cette information permettant à tous d'être au fait. C'est ce que nous laisse entendre J. Tobin, en disant: «À l'origine tout est déterminé sur un marché unique de ces marchandises, c'est-à-dire des biens à terme contingent; le fameux commissaire-priseur walrasien doit réaliser un travail considérable pour trouver l'équilibre, mais il ne doit le faire qu'une fois pour toutes.<sup>690</sup>» L'allégorie du commissaire priseur de Walras rejoint l'hypothèse d'information disponible gratuitement et à tous chez les tenants des anticipations rationnelles. Rappelons que cette hypothèse est nécessaire pour qu'advienne l'équilibre sur le marché. Si l'information est tronquée ou non disponible, l'équilibre sur le marché n'est pas réalisable.

Les conditions d'équilibre étant réunies, soit: la flexibilité totale des prix, la pleine disponibilité et connaissance de l'information et, la non

---

<sup>689</sup> Rappelons que Blaug n'attribue pas explicitement ce terme à Walras. Voir, Blaug, M., opus cit., p. 687.

<sup>690</sup> Tobin, J., opus cit., p. 47.

intervention de l'État par des politiques fiscales et/ou monétaire, plus rien n'empêche le marché d'assurer la pleine régulation.

S'il y a équilibre, ne sommes-nous pas en situation où les quantités produites et les quantités consommées se confondent?

En effet, le concept d'équilibre implique de façon intrinsèque qu'il n'y ait pas de surproduction. Ce que Blaug nous confirme, parlant de ces thèses: «Dans cette optique, les individus sont des agents rationnels maximisant et tous les marchés s'équilibrent instantanément pour fournir un facteur prix d'équilibre pour lequel la demande excédentaire est éliminée.<sup>691</sup>»

Cela ne rejoint-il pas l'hypothèse de J. B. Say qui prétendait que l'offre crée sa propre demande? C'est-à-dire que les situations de surproduction sont des événements quasi impossibles, voir sporadiques, et qu'une économie bien gérée c'est-à-dire, libre de toute entrave, ne peut connaître qu'une situation, celle où l'offre globale est identique à la demande globale.

Cette situation d'équilibre, dans l'esprit des promoteurs de la thèse des anticipations rationnelles comme pour les classiques, ne prévaut pas seulement sur le marché des biens mais aussi sur le marché du travail. Rappelons que le travail est considéré par les uns et les autres comme une marchandise qui s'achète et qui se vend. Il fait donc objet de négoce, tout comme pour les biens et les services. Tobin dira: «La plus frappante est l'idée que les marchés du travail sont toujours équilibrés.<sup>692</sup>» Le concept

---

<sup>691</sup> Blaug, M., opus cit., p.817. L'optique dont il est question est celle des anticipations rationnelles.

<sup>692</sup> Tobin, J., opus cit., p. 57.

de chômage étant vu comme un phénomène de passage entre la fin d'un emploi et le début d'un autre emploi.<sup>693</sup>

Or si le marché nous conduit irrémédiablement à l'équilibre, tant pour les biens que pour l'emploi, «les tenants de la NMC (nouvelle économie classique) considèrent que l'équilibre est atteint à tout moment<sup>694</sup>» comment peuvent-ils expliquer les situations de déséquilibre?

En effet, «[des] chocs peuvent intervenir dans le domaine des politiques aussi bien qu'en d'autres domaines exogènes.<sup>695</sup>» «L'équilibre macroéconomique «nouveau classique» peut donc être perturbé par des surprises ou par des erreurs de prévision des producteurs.<sup>696</sup>» Il y a donc reconnaissance de déséquilibre potentiel. Mais celui-ci est dû principalement aux erreurs des agents économiques provoquées par un manque d'information ou par une information biaisée. La situation de déséquilibre peut-être aussi causée par une intervention gouvernementale entravant l'automatisme du marché. Malgré cela, les déséquilibres possibles et le risque d'erreur dans les anticipations des agents, sont considérés comme quasi nuls. Puisque selon la loi des grands nombres, en moyenne, une erreur tend à s'annuler. «[Une] prévision ou anticipation rationnelle se caractérise par une espérance mathématique d'erreurs qui est toujours nulle.<sup>697</sup>» Certes, qu'on ne peut prévoir l'imprévisible, mais dans l'esprit

<sup>693</sup> Voir Lamotte, H. et Vincent, J.P., opus cit., p. 63.

<sup>694</sup> Lamotte, H. et Vincent, J.P., opus cit., p. 17. La parenthèse est de nous.

<sup>695</sup> Tobin, J., opus cit., p. 49.

<sup>696</sup> Tremblay, R., opus cit., p. 252.

<sup>697</sup> Blaug, M., opus cit., p. 817.

de la pensée anticipative, sur l'ensemble des prévisions réalisées, l'erreur devient un facteur marginal. Il n'y en aura pas si les conditions d'équilibre sont respectés. Bref, seule l'entrave peut entraîner le déséquilibre.

S'il est une autre dimension où la théorie des anticipations rationnelles et la vision classique ne font qu'une, c'est bien sur la finalité ultime de l'automatisme du marché, soit: la croissance économique. «La théorie de la croissance a donc toujours été un des domaines privilégiés de l'analyse néo-classique et, plus récemment, de la Nouvelle Macroéconomie classique.<sup>698</sup>» Quel est donc l'objet de cette finalité? Disons simplement qu'elle est la richesse même de la nation. En effet, si les conditions d'équilibre sont réunies, le marché, par le biais de la libre concurrence inter-entreprises, est censé générer une croissance ininterrompue. Rappelons brièvement qu'un marché sans entrave soumet les entreprises à un contexte de forte compétition. Dans un tel contexte, celles-ci sont à la recherche des technologies les plus efficaces. Ce faisant, elles vont donc produire à moindre coûts, afin de pouvoir conserver leur part de marché. Ce qui entraînera des pressions à la baisse sur les prix.

Bref, derrière la théorie de la croissance nous retrouvons l'idée d'une plus grande efficacité économique. Et compte tenu que la notion de richesse de la nation est d'ordre quantitatif, il n'y a qu'un pas à faire pour comprendre que l'opulence de chacun réside dans la croissance ininterrompue de l'ensemble. Ce qui était pour l'essentiel le rêve d'Adam Smith.

---

<sup>698</sup> Lamotte, H., Vincent, J.P., opus cit., p. 49.

## b) La prédiction

La théorie des anticipations rationnelles n'échappe pas à cette angoisse qui habite l'être humain, soit: savoir ce que demain sera. Le terme même d'anticipation fait référence à l'avenir. «Les anticipations jouent un rôle déterminant en économie. Chaque décision économique concerne le futur.<sup>699</sup>» Lorsque nous avons défini au chapitre trois (3) ce qu'est l'activité scientifique, nous avons précisé qu'un de ses paramètres consistait non pas seulement à nommer et expliquer mais aussi à prédire.

Les tenants de la nouvelle macroéconomie usent de la raison, de là l'épithète de rationnelle, afin de pouvoir décoder les récurrences économiques. «Le nouveau modèle classique postule donc que les agents économiques font des prévisions sur le comportement futur de l'économie d'une façon rationnelle.<sup>700</sup>» Rappelons que l'usage de la raison, avec l'apport des mathématiques, fut un point tournant qui nous permit de passer de la Renaissance à la période Classique. Nous dirions d'ailleurs que les économistes s'identifiant à cette nouvelle macroéconomie, procèdent de façon inductive. Ils supposent que tous les agents agissent de façon rationnelle. Sur cette base, disent-ils, il n'y a donc pas lieu de croire que les comportements des uns seront différents des comportements des autres. Ne reste qu'à observer les comportements des uns pour en induire ceux des autres. Étant aussi rationnels que les premiers, il n'y a pas lieu de croire que le comportement «rationnel» des autres ira dans une autre direction. «Une hypothèse clé en macroéconomie est que les comportements individuels, une fois agrégés, se caractérisent par une

---

<sup>699</sup> Lamotte, H., Vincent, J.P., p. 19.

<sup>700</sup> Tremblay, R., opus cit., p. 247.

certaine régularité.<sup>701</sup>» On illustre la rationalité du comportement par l'attitude du consommateur face à la flexibilité des prix. On induit qu'à qualité égale, tout consommateur rationnel ira au plus bas prix, puisqu'il a toutes les informations du marché. Dans le cas contraire, c'est qu'il manque de rationalité.

Il faut dire que la volonté de prédire n'est pas l'apanage de la nouvelle macroéconomie classique. «La prise en compte des anticipations n'est évidemment pas une innovation. La question du traitement du temps et des anticipations est aussi ancienne que la réflexion économique.<sup>702</sup>» La prédiction n'est pas le seul lot de l'économie et n'est pas une préoccupation seulement contemporaine. De tout temps les humains ont tenté de prédire. Pour ce faire, ils ont cherché à établir la récurrence des observations et à partir de celle-ci être en mesure d'inférer l'avenir. Au XVIIIe siècle les économistes classiques étaient à la recherche d'une règle ou loi qui leur permettrait de décoder l'univers économique, de la même façon que la physique pouvait décoder les lois de la nature. «Les lois de l'économie dérivent de la nature des choses tout aussi sûrement que les lois du monde physique; on ne les imagine pas, on les trouve; et jamais on ne les viole impunément,<sup>703</sup>» prétendait Say. Les récurrences économiques permettant d'induire les lois, dans une perspective classique, n'étaient pas le fruit de l'imagination des humains, mais le résultat d'une

---

<sup>701</sup> Lamotte, H., Vincent, J.P., opus cit., p. 20.

<sup>702</sup> Beaud, M., Dostaler, G., opus cit., p. 171.

<sup>703</sup> Say, J.B., in Tremblay, R., opus cit., p. III

dynamique qui ne relevait pas d'eux. Leur seul mérite était de les décoder afin de pouvoir prédire.<sup>704</sup>

Ce qu'il s'agit de préciser, dans le cadre de la théorie des anticipations rationnelles, ce sont les fondements des prédictions. Sur quoi s'appuient les observations permettant d'établir la récurrence des événements.

«La théorie des anticipations rationnelles respecte scrupuleusement les postulats fondamentaux de la théorie de l'équilibre général: poursuite par les agents économiques de leur intérêt, adoption par eux de comportements de maximisation sous contrainte qu'il s'agisse de maximiser leur utilité ou leur profit, marchés «nets» c'est-à-dire sans excès d'offre ou de demande, action des agents sur la base du système des prix dans un contexte parfaitement concurrentiel.<sup>705</sup>» Bref, dans une perspective où l'on pose l'hypothèse que l'économie est régulée par un mécanisme que l'on nomme marché, et que les récurrences observées ne sont pas le lot de l'action concertée des individus mais de force qui les gouvernent, nous pouvons dire que les fondements des prédictions que veut établir l'école des anticipations rationnelles sont du même ordre que celles que tentaient d'établir les penseurs classiques et néo-classiques. Comme le dit si bien Blaug: «En ce sens, les théoriciens des AR sont parfaitement fondés à appeler leur point de vue la nouvelle macro-économie classique.<sup>706</sup>» Dans cette perspective tout ce qui nous est permis, c'est d'observer et de décoder le mouvement qui nous gouverne.

---

<sup>704</sup> Nous avons élaboré plus amplement sur le sujet au chapitre 2 et 3.

<sup>705</sup> Bartoli, Henri. *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Économica, 1991p. 326.

<sup>706</sup> Blaug, M., opus cit., p. 819.

## 6.6 RETOUR SUR LES FONDEMENTS

Après avoir fait état des assises sur lesquelles s'appuie le modèle, il nous paraît opportun voir même incontournable de soumettre aux considérations épistémologiques que nous avons avancées au sein de cette quête, les thèses soutenues par l'école des anticipations rationnelles.

La première question que nous sommes en droit de nous poser, est de savoir s'il existe une distinction majeure entre le paradigme classique et les prétentions de la nouvelle macroéconomie classique.

Nous avons dit que ses fondements s'appuyaient sur deux postulats, soit: 1) L'équilibre économique est assuré par la régulation du marché; 2) Usant de la raison (rationalité) on peut décoder la récurrence des phénomènes économiques nous permettant d'en induire des règles, voir même des lois. De plus, l'on suppose que les trois conditions suivantes sont remplies, soit: 1) La libre fluctuation des prix; 2) La pleine connaissance de la part des agents des conditions du marché; 3) L'équité dans l'information entre les pouvoirs publiques et les agents économiques. En quoi donc ces postulats et les conditions afférentes sont-ils distincts du paradigme classique?

Pour répondre à cette question, nous dirions dans un premier temps que nous partageons la vision de Tobin lorsqu'il dit: «La nouvelle idée classique que les prix, dont les salaires, équilibrent toujours le marché équivaut fondamentalement à l'hypothèse de la flexibilité des prix chère au vieil équilibre classique.<sup>707</sup>» Nous ne voyons pas de distinction entre les fondements du modèle avancés par l'école des anticipations rationnelles et ceux du modèle défendu par les classiques.



L'apanage des uns et des autres était cette recherche de l'équilibre qui était atteint par un automatisme qui dépassait la volonté humaine. «La théorie économique a toujours exigé la réalisation des anticipations[...] comme condition d'un régime permanent d'équilibre.<sup>708</sup>» Ce qui semble distinguer, mais qui n'est en rien une démarcation, c'est l'idée d'anticipation et de rationalité. Mais «la rationalité des anticipations n'a rien de nouveau.<sup>709</sup>» En effet, cela rejoint en tout point cette volonté des classiques dont la préoccupation majeure était de prédire. Au point qu'ils furent à la recherche de règles, de lois qui gouvernaient la régulation de l'économie les entraînant dans une vision déterministe de l'économie.

Cette insistance, s'apparentant à une quasi fixation, sur l'équilibre automatique par le marché est le corollaire de cette vision déterministe de la pensée classique. Elle nous laisse croire que nous sommes assujettis aux impératifs économiques, plus que l'économie le soit à nous, êtres humains. Au point où les prétentions de la nouvelle vision macroéconomique nous font entendre qu'aucun événement chaotique ne viendra perturber l'ordre déterminé. «Tout déséquilibre de la production ou de l'emploi ne peut qu'être temporaire selon le nouveau modèle classique.<sup>710</sup>» L'idée d'équilibre, chère aux classiques et reprise par la nouvelle macroéconomie, est de nature déterministe. Il y a, bien sûr, des petits hoquets qui viennent perturber l'ordre, mais le marché saura à lui seul retrouver l'équilibre.

---

<sup>707</sup> Tobin, J., opus cit., p. 63.

<sup>708</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>709</sup> *Ibidem*, p. 48.

<sup>710</sup> Tremblay, R., opus cit., p. 248.

Certes qu'il y a une logique, au sein de la pensée classique et de ses apôtres, que nous avons longuement exposé dans les chapitres précédents. Prétendre qu'un choc quelconque peut venir perturber l'équilibre, c'est, d'une certaine façon, reconnaître qu'il n'y a pas d'équilibre automatique par le marché et donc pas d'automatisme ou de régularité qui soit de nature suprahumaine. Il est donc nécessaire de prétendre que les chocs imprévisibles ou les interventions n'ont aucun effet sur la régulation économique. Puisque cela va à l'encontre même des fondements de la thèse de la théorie des anticipations rationnelles. Et pourtant, même «si la structure est stable, fait dont ni les créateurs du modèle, ni les économistes, ni les agents du monde réel ne sauraient être sûrs, les observations sont influencées par des chocs extérieurs difficiles à identifier.<sup>711</sup>»

Laisser croire et croire que l'économie n'est qu'équilibre, permettant ainsi de pouvoir faire usage de la raison pour pouvoir anticiper un devenir, c'est reprendre les thèses de Smith, Say et Walras. Et pourtant, parlant d'équilibre automatique du marché, Tobin nous dit bien que: «Le commissaire-priseur walrasien est un grand mythe.<sup>712</sup>» Ce qui est l'essentiel de notre thèse, de démontrer que l'équilibre automatique du marché est une croyance d'ordre mythique. Nous ne sommes pas le seul à le prétendre: «L'inadéquation radicale de la théorie néoclassique à la description et à l'analyse du fonctionnement des ensembles économiques observables suffit à ôter toute plausibilité à l'hypothèse des anticipations rationnelles à laquelle elle sert de fondement.<sup>713</sup>» N'avons-nous pas démontré au chapitre quatre (4) que le mythe de l'équilibre automatique

---

<sup>711</sup> Tobin, J., opus cit., p. 49.

<sup>712</sup> *Ibidem*, p.55

<sup>713</sup> Bartoli, H., opus cit., p. 328.

omet toutes les questions concernant la condition humaine. Mais qu'à partir du moment où l'on confronte les variables de la richesse de la nation, dans une perspective classique et l'État de ce que nous avons appelé les silences sociaux, le mythe classique s'effondre; et par concordance celui de la nouvelle macroéconomie classique. Nous partageons la vision de Tobin, lorsqu'il dit: «Nous ne devons donc pas oublier à quel point l'application littérale de l'idée d'équilibre permanent du marché sollicite la crédulité.<sup>714</sup>» C'est en cela que nous avons prétendu que l'erreur des classiques reprise par la nouvelle macroéconomie, bien qu'épistémologique, était quasi sémantique. Ils confondent l'acte du négoce, le marché, avec les principes qui gouvernent la régulation de l'économie.

Nous croyons qu'au delà des multiples critiques que nous pourrions adresser à la théorie des anticipations rationnelles, il en est une qui nous paraît primordiale. Et c'est celle qui fait un retour sur les fondements scientifiques de la croyance en la régulation automatique par le marché.

Comme nous l'avons démontré en exposant les postulats sur lesquels s'appuie la nouvelle macroéconomie classique, la distinction entre ceux-ci et les postulats de la théorie classique, est de l'ordre du peaufinage. Nous sommes donc en droit d'adresser à la théorie des anticipations rationnelles la même critique épistémologique que nous avons adressée à la théorie classique. Puisque la seconde, croyant se distinguer de la première, lui est en tout point identique. Nous oserions dire que la nouvelle macroéconomie classique souffre de schizophrénie, en reprenant à son compte les thèses classiques comme nous le confirme Blaug: «Ainsi, les

---

<sup>714</sup> Tobin, J., opus cit., p. 55.

théoriciens des AR invoquent à juste titre, la tradition pour justifier leur point de vue: le refus d'accepter la théorie des AR est lui-même irrationnel.<sup>715</sup>» Plutôt que de remettre en cause les fondements de la théorie classique, la nouvelle macroéconomie en réaction au keynésianisme<sup>716</sup> s'en est tenu à une attitude normative, ne faisant que reprendre les thèses classiques.

Notre critique d'ordre épistémologique serait, succinctement, la suivante: la théorie des anticipations rationnelles, en poursuivant dans la tradition classique, souffre d'une erreur définitionnelle.

En effet, nous avons démontré que les fondements scientifiques sur lesquels s'appuyait le paradigme classique, relevaient d'une époque passée, où la prédictibilité scientifique reposait sur un principe de certitude. Ce dernier amenait à penser que les règles qui gouvernaient l'économie, existaient en dehors même de la volonté humaine. Le seul mérite du sujet résidait dans la découverte de cette régularité, par l'observation des récurrences, nous menant à des lois.

L'erreur définitionnelle consiste à croire que les observations en économie peuvent se faire de la même façon que dans les sciences de la nature. Il fut démontré au sein de cette quête que, bien que la prétention de la science fut de tout temps de nommer, d'expliquer et de prédire, il y avait une distinction fondamentale entre les paramètres de l'acte de science au XVIII<sup>e</sup> siècle et ceux de la période post-classique.

---

<sup>715</sup> Blaug, M., opus cit., p. 819. Ce que est irrationnel, dans l'esprit des tenants des AR, c'est de ne pas adhérer à leur théorie.

<sup>716</sup> Voir Bartoli, H., opus cit., p. 325.

La science contemporaine s'inspire d'un paradigme d'incertitude, réintégrant ainsi le sujet au centre même de la recherche, liant ainsi de façon interactive objectivité et subjectivité. Ce qui nous permet d'affirmer que tout savoir qui a la prétention d'être fini, relève du dogme et n'est pas de nature scientifique. De plus, nous inspirant de l'épistémologie de S. Robert, nous avons montré que l'observation scientifique ne peut être du même ordre dans les sciences de la nature que dans les sciences humaines. Dans les sciences humaines l'observation devant porter sur un donné qui est plus construit que donné. C'est-à-dire relevant plus de règles qui ne sont pas extérieures à l'entendement humain. Dans cette perspective les récurrences permettant la prédiction en économie peuvent être ainsi établies en s'appuyant sur l'observation des stratégies organisationnelles.

Or, il se trouve que la nouvelle macroéconomie s'inspire du paradigme classique qui prétend que la récurrence des observations dépend de règles préexistantes aux humains. Une telle perspective nous oblige à conclure que la théorie des anticipations rationnelles s'appuyant sur un paradigme de certitude n'est pas scientifique au sens où nous avons préalablement défini l'acte de science. Or, pour ce qui est de la régulation par le marché, à l'instar de Bartoli, nous dirions: «Il n'y a plus guère que les théoriciens des anticipations «rationnelles» pour persister à croire en l'automatisme de la régulation «libre». <sup>717</sup>»

---

<sup>717</sup> Bartoli, H., opus cit., p. 278.

## 6.7 ÉTHIQUE ET ANTICIPATIONS RATIONNELLES

Les questions d'ordre éthique au sein de la nouvelle macroéconomie classique, sont complètement absentes. Et pourquoi se préoccuperait-on des agirs et des moeurs?

Nous dirions que, de façon congruente avec la théorie classique, il ne peut y avoir de place pour toutes questions d'ordre éthique. Toute réflexion sur nos agirs est impertinente. Et pourquoi donc? Nous l'avons amplement démontré au chapitre cinq (5). Ce que nous avons dit, c'est que la pertinence d'une réflexion éthique est relative à la définition que l'on se fait de la science. Et au sein du paradigme classique, donc de la théorie des anticipations rationnelles, les questions relevant de la morale sont considérées comme jugements de valeur et donc non scientifiques. Puisque l'objet de la connaissance, en sciences humaines comme en sciences de la nature, préexiste à l'être humain. Dans cette perspective, il apparaît donc possible d'atteindre l'objectivité pure du savoir. Le chercheur devra limiter son apport au simple décryptage. Toutes questions relatives à ses croyances, valeurs, conditions psychologiques, sa culture et autres qui pourraient influencer les résultats de ses recherches sont considérées comme ne devant faire partie de l'acte scientifique. La science se doit d'être pureté totale, croit-on.

La nouvelle macroéconomie classique, tout comme la théorie classique, en remettant entre les mains du marché la responsabilité de la régulation de l'économie, n'a pas à interroger sa gestion. Le marché est une mécanique qui possède ses propres lois, nous n'avons qu'à les décoder et à s'y soumettre. Tel est notre karma. Questionner le marché sur des dimensions de justice redistributive, ou d'équité, ou de responsabilité est

considéré comme non pertinent puisque non scientifique. L'apanage de la théorie classique et de la nouvelle macroéconomie est l'équilibre automatique que réalise le marché. Or, pourquoi s'interroger puisque nous sommes en équilibre perpétuel. Et, à cet état, les uns maximisent leur profit et les autres leurs satisfactions. Pour ce qui a trait à l'emploi, s'il n'y a pas d'entrave à la liberté de fluctuation du prix du travail, employeurs et employés s'entendront pour un niveau de revenu d'équilibre.

Nous l'avons ouvertement énoncé au chapitre précédent, nous ne pouvons partager une telle conception de la science. Pour nous toutes les questions relevant de la morale humaine, donc de l'éthique, font partie incontournable de toutes réflexions scientifiques. Et particulièrement en sciences humaines puisque les régularités que nous observons, sont relatives aux règles dont nous convenons. Impliquant ainsi que les récurrences appréhendées relèvent plus d'un construit que d'un donné.

L'économiste d'obédience classique, bien que se le refusant au nom de la scientificité de ses propos, porte au sein de son analyse des jugements de valeur; et cela est incontournable.<sup>718</sup> Cela ne relève-t-il pas de la morale que de refuser d'admettre les paradoxes qu'entraîne la croissance économique sous prétexte de la rigueur scientifique? Aussi, l'obstination sans nom à cautionner et justifier le paradigme classique, malgré que ses fondements scientifiques soient obsolètes? N'est-il pas pire jugement de valeur que de prétendre en être exempt, au point de se situer à un niveau suprahumain?

L'économie de prétention scientifique ne peut et ne doit échapper à l'interrogation sur ses fondements et sur ses agirs. La nouvelle macroé-

---

<sup>718</sup> Voir Blaug, M., opus cit., p. 846.

conomie classique s'y refusant, nous confirme d'autant plus dans notre quête. Puisqu'il n'y a pas et ne peut y avoir de régulation automatique par le marché. Cela relève du mythe. Et l'économie ne peut se permettre l'économie de considérations d'ordre éthique.



## CONCLUSION

Que comprendre de ce qui a été dit? Il fut établi au chapitre premier que le rêve de la richesse des nations qu'avaient fait les économistes classiques, s'était perpétué jusqu'à nous. En effet, il fut mis en preuve que les grands paramètres de ce rêve furent repris dans le rapport de la commission Macdonald et avaient comme prétention de conduire la nation vers la richesse. La similitude du rêve était telle que nous avons pu comparer les thèses des auteurs classiques, Smith, Say, Walras; ce dernier étant considéré d'obédience classique bien que marginaliste dans la forme. Elles furent comparées à la structure argumentative contenu dans le rapport, pour en arriver au constat que la politique industrielle et les thèses visaient les mêmes finalités, soit: générer la croissance de l'économie canadienne par l'amélioration de la productivité en créant un contexte plus concurrentiel par l'ouverture des frontières commerciales. En posant comme apriori, que l'atteinte de ces objectifs ne sera possible qu'au sein d'une économie où seul le marché assure la régulation. Il nous fut donc possible de démontrer que la politique industrielle n'était, en fait, que la perpétuation du rêve fait quelques trois siècles auparavant. L'élargissement de l'espace du négoce, le libre-échange, avec leur partenaire économique n'étant que la conséquence cohérente des principes du libéralisme économique tels que prônés par les économistes classiques au XVIIIe siècle et réactualisés au sein de la structure argumentative du rapport.

À partir de ce constat, nous avons avancé l'idée que la pensée des auteurs classiques avait su se perpétuer jusqu'à nous, et que nous étions

en devoir de nous interroger sur le fondement scientifique des prétentions de ces thèses. Nous avons donc établi que la pensée classique en économie n'était pas indépendante de l'ère, air, aire, du temps qui prévalait en ces époques. En effet, il a été fait preuve que la structure argumentative des économistes classiques a été sous l'influence du regard pour lequel avaient opté les sciences de la nature, et que tout simplement l'économie avait fait sien ce mode d'appréhension qui s'est perpétué jusqu'à nous.

C'est à partir de ce constat que nous en sommes venus à questionner la prétention scientifique de ce savoir. Bref, ayant établi que le modèle d'appréhension qui prévalait au sein du rapport était sous l'influence de la pensée classique, nous avons l'obligation de nous interroger sur la nature de ce savoir. Il a été établi que ce qui caractérisait le savoir classique était le principe de certitude et que cette hypothèse avait été, depuis, falsifiée par le principe d'incertitude qui caractérise, en grande partie, le regard contemporain des sciences de la nature. Quant à l'économie en tant que discipline, curieusement, elle n'avait su enrichir son regard et était demeurée d'obédience classique. La structure argumentative du rapport, en étant l'illustration. De plus, nous avons précisé, dans ce même chapitre, que l'objet d'étude des sciences de la nature n'est pas du même ordre que celui des sciences humaines dont fait partie l'économie. En effet, s'inspirant de l'épistémologie de S.Robert, il fut établi que le donné en économie, permettant l'établissement de récurrences, prenait assise sur un construit relevant de l'agir stratégique interactif des organisations, cela impliquant que l'objet du savoir en économie était plus construit que donné, nous obligeant ainsi, à recadrer le regard afin qu'il réponde à des critères de scientificité du paradigme postclassique. Se fondant sur les agirs stratégiques comme dynamique de la régulation économique, la

théorie des organisations nous semble répondre à ce changement définitionnel, puisqu'elle ne remet pas entre les mains d'un idéal déterministe la responsabilité de la régulation. Au contraire, elle repose sur l'hypothèse que la régulation dépend plutôt de l'agir interactif stratégique des organisations. Nous en sommes donc venu au constat que si l'économie voulait opter pour un regard de prétention scientifique, il lui était indispensable d'opter pour un changement de paradigme.

Ayant remis en cause les prétentions scientifiques du paradigme classique, nous avons donc voulu démontrer empiriquement que le rêve de la richesse des nations par le marché, se transformait en cauchemar, pour qui voulait voir au-delà de l'apparence. Pour en faire la preuve, nous avons fait nôtre la typologie de R.Passet qui scinde l'économie, entre celle qui relève des choses mortes et celle qui relève du vivant. Ainsi, nous avons pu constater que, lorsque l'analyse empirique s'en tenait au monde des choses mortes, le paradigme classique était potentiellement vérifiable. Pour que cela puisse être possible, il ne fallait en aucun temps soumettre à la critique les indicateurs retenus, mais aussi et surtout ne jamais soumettre à la question les a priori du paradigme classique faisant partie du rêve, soit: que la régulation de l'économie dépendait d'un mécanisme autorégulateur nommé marché. Par contre, à partir du moment où l'on soumettait le monde des choses mortes au monde du vivant, le constat empirique du rêve devenait cauchemar. En effet, dès que l'on appréhende l'état de la condition humaine, force nous est de constater que les résultats de la croissance économique n'atteignent pas les prétentions du paradigme classique. Cette richesse de la nation n'en étant une que pour les choses mortes, alors que sa prétention de se répercuter sur le vivant, n'est en rien vérifiable empiriquement.

Devant cet état de fait, nous en sommes venus à l'évidence que nous devons enrichir le regard économique d'une vision éthique. Accepter d'intégrer les questions éthiques au regard économique, présuppose d'adhérer au paradigme postclassique. Puisque au sein du paradigme classique tout jugement relatif aux mœurs et à l'agir, est considéré comme non scientifique. Ce qui n'est pas le cas dans une conception postclassique, puisqu'elle reconnaît la nécessité incontournable des questions éthiques comme faisant partie intégrante de l'activité scientifique. C'est ainsi que nous avons soutenu qu'il était impératif de civiliser le marché, soit que l'on se défasse du mythe de la régulation par le marché, pour en arriver à une régulation fondée sur la responsabilisation de l'agir, dont la seule finalité serait d'asservir l'économie aux besoins des humains et ultimement à l'équilibre de la biosphère.

Que faut-il retenir de cette quête qui nous anime? Fondamentalement deux choses: 1 — qu'il est d'une nécessité incontournable que l'économie en tant que discipline, si elle veut prétendre à la scientificité de ses propos, change de paradigme. 2 — Ce recadrage appellera nécessairement une redéfinition de la notion de richesse de la nation.

N'avons-nous pas établi, au sein de cette recherche, que le paradigme qui influence encore le regard de l'économiste contemporain en est un qui s'inspire d'une conception de la science qui prend ses origines au XVIIIe siècle donc d'obédience classique. Que l'assise de ce regard s'appuie sur la croyance en un déterminisme dont les règles nous sont accessibles si nous savons les décoder. Cette prétention scientifique a imprégné le regard de l'économiste à un point tel qu'elle a su traverser les méandres du temps pour se perpétuer jusqu'à nous. La structure argumentative contenue dans le rapport de la commission Macdonald, que nous avons mise en

perspective, étant l'un des multiples exemples qui illustrent l'inspiration classique du regard de l'économiste.

Nous avons pu établir que le regard classique erre au point qu'il prend les effets pour la cause. Effectivement, postulant l'existence d'un déterminisme, il commet une erreur quasi sémantique. Il remet entre les mains d'un mécanisme, le marché, la responsabilité de la gestion économique. Croyant ainsi avoir découvert, tel les sciences de la nature, un code de régulation qui pourrait expliquer de tous temps et en tous lieux le mouvement de l'économie. N'a-t-il pas été précisé que la signification étymologique du mot marché se résume dans l'art du négoce, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et les façons de faire se modifient compte tenu des règles institutionnelles dont ont convenu les humains selon le lieu et l'époque. Le regard classique confond donc l'art du négoce et l'inlassable quête d'un déterminisme qui permettrait à l'économie de s'autoréguler selon ses propres règles et ce, au-delà de la volonté humaine. C'est en cela que nous croyons que le regard classique a confondu les effets et la cause. Ils ont cru que, du contexte institutionnel déterminant le cadre des échanges, on pouvait induire une mécanique autorégularisante, indépendante de l'agir humain. De cette perception qui était congruente avec la conception de la science qui prévalait, il n'y avait qu'un pas à faire pour affirmer que la régulation de l'économie dépendait de: la main invisible; ou d'un quelconque commissaire priseur; ou de l'offre qui créait sa propre demande. Ce pas fut franchi et nous en suivons encore la trace. Preuve en est, cette politique industrielle qui nous recommande d'adhérer à la croyance mythique de l'autorégulation par le marché.

C'est en cela que notre quête se démarque radicalement de cette conception de la science qui prévaut encore en économie. Nous avons situé temporellement l'origine de ce rêve qui attribue à l'acte de l'échange le rôle de régulateur; nous avons de plus établi que ce rêve pouvait perdurer tant et aussi longtemps que notre perception restait dans le monde des choses mortes, au sens où R. Passet l'entendait. Mais dès que nous confrontions l'économie au monde du vivant, le rêve devenait cauchemar car il n'arrivait pas à remplir ses prétentions d'auto-équilibre et d'équité redistributive. Qui plus est, nous avons établi que la conception classique asservissait à l'économie l'humain qu'elle prétendait desservir. Puisque la responsabilité de la régulation était remise entre les mains d'un tiers sur lequel nous n'avons aucune emprise.

Certes, l'origine de notre quête se fonde sur une intuition dont la part de subjectivité ne fait nulle doute dans notre esprit. Nous sommes parti conscient que la motivation profonde qui animait notre recherche était ce sentiment de l'iniquité qui semblait prévaloir au sein d'un environnement qui se targue des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est justement conscient de cette part de subjectivité à laquelle nul ne peut échapper, que nous avons soumis l'économie à la lorgnette épistémologique et éthique. Malgré l'impossible neutralité du regard, nous avons tenté de faire preuve de toute la rigueur qu'une telle entreprise commande. D'emblée nous avons établi notre hypothèse de recherche qui, rappelons-le, se formulait ainsi: l'économie a depuis trop longtemps fait l'économie de réfléchir sur ses fondements. Il nous paraissait indispensable d'interroger l'angle de vision avec lequel l'économie tente d'appréhender. Soumise à la lorgnette épistémologique, l'économie de prétention scientifique nous paraît maintenant devoir être une toute

autre aventure. Si ce détour peut paraître sans grande pertinence pour certains,<sup>719</sup> il nous est maintenant acquis qu'il était incontournable.

Nous avons donc, par ce détour épistémologique, déterminé que la conception scientifique qui menait à croire en l'existence d'un déterminisme en économie était une conception qui relevait d'un paradigme qui prenait ses origines au XVIIIe siècle. Qui plus est, l'économie ne s'est pas nuancée en tant que discipline et a prétendu, à l'instar des sciences de la nature, qu'il lui était possible de décoder une régulation dont l'ordre transcendait l'humain. D'où l'hypothèse mythique de la régulation par le marché. D'autant plus mythique que paradoxale; étant fortement influencée par les sciences de la nature l'économie a omis d'adapter son regard au changement paradigmatique tel que l'ont fait les sciences de la nature. Parties d'un principe de certitude, les sciences de la nature se caractérisent maintenant par un principe d'incertitude dans le cadre d'un paradigme postclassique. Ce qui fait paradoxal, c'est qu'ayant emprunté aux sciences de la nature leur modèle d'appréhension, l'économie soit restée sous l'influence du paradigme classique. Tel est le lieu où nous croyons que l'économie erre dans le regard qu'elle porte.

Il nous paraît de toute première instance que l'économie, comme discipline de prétention scientifique, fasse sien le principe d'incertitude qui prévaut au sein du paradigme postclassique. Une telle attitude commande que l'on accepte qu'il ne peut exister en économie de vérité finie. De plus, nous prétendons qu'il est mythique de croire que la régulation dépende d'autres facteurs que de l'agir des humains actant au sein d'organisations oeuvrant dans un contexte institutionnel. Cela a

---

<sup>719</sup> Nous pensons ici particulièrement à un point de vue du type de J. Rueff et ses tenants. Pour qui toute question d'ordre philosophique est un non lieu, l'économie n'ayant pas à être soumise à

pour conséquence que toute quête économique qui se veut scientifique doit considérer que les récurrences économiques sont la résultante d'un ordre qui relève d'un construit. Bref, que contrairement aux sciences de la nature où les récurrences sont établies à partir d'un donné qui est plus donné que construit, le construit n'apparaissant qu'au moment où la perception entre en jeu dans le processus cognitif, nous prétendons que le donné en économie comme dans les sciences humaines est le résultat de l'agir humain, donc construit.

L'activité scientifique ayant comme objectif de nommer, d'expliquer et de prédire, une telle chose peut être possible en économie si l'on accepte que les récurrences nous permettant la prédiction doivent être fondées sur une analyse des stratégies organisationnelles, tenant compte du contexte institutionnel qui prévaut. C'est dans ce cadre qu'il nous paraît que le regard économique doit oeuvrer. Il lui faut donc accepter que les récurrences établies sont plus éphémères qu'au sein des sciences de la nature, puisqu'elles sont le lot de l'agir interactif des humains. Tout aussi angoissant que stimulant pour le regard économique, qui se doit d'être en perpétuel éveil afin de pouvoir être à l'affût de tout changement stratégique des organisations et des institutions qui viendront interagir sur les récurrences préalablement établies, obligeant ainsi le regard économique à se réajuster.

Nous ne nous opposons pas à la philosophie qui a donné lieu au libéralisme économique. Bien au contraire, c'est bien parce que nous sommes un ardent partisan de la liberté, de l'égalité et de la fraternité que nous menons cette quête de la critique des fondements du regard économique. Ce que nous refusons de partager, c'est justement l'autoritarisme du

---

l'interrogation, puisqu'elle est.



marché auquel les tenants du paradigme classique nous demandent d'adhérer. Cette abnégation de notre destinée qu'il nous est demandé de faire, l'est au nom d'une conception de la science dont nous avons démontré la désuétude. Nous plaidons en faveur d'un changement de paradigme en économie, afin que le regard que porte l'économiste soit congruent avec une conception contemporaine de l'acte du savoir.

Un changement de paradigme en économie appelle un changement définitionnel de notre conception de la richesse de la nation. En effet, si nous acceptons que les questions de sens font partie intégrante du regard économique postclassique, il nous paraît que la conséquence est d'interroger les finalités de nos agirs, donc le concept même de la richesse de la nation qui semble guider ceux-ci.

Nous avons démontré qu'au sein du rapport que nous avons mis en perspective, la notion de richesse de la nation à laquelle l'on fait référence en est une qui est centrée sur l'avoir. Toute la pragmatique du rapport vise essentiellement un objectif qui est la reprise de l'économie canadienne par la croissance. Et ce qui nous y conduira, c'est la multiplication du nombre de biens et de services qui seront produits, ces derniers étant statistiquement recensés par le P.I.B. dont les variations enregistrent quantitativement le nombre des transactions qui sont effectuées. Postulant que le mieux-être des citoyens sera ainsi mesurable.

N'avons-nous pas démontré que cette conception mercantile de la richesse de la nation fondée sur l'avoir n'avait pas réussi à remplir sa promesse? Prétextant desservir l'être par l'avoir, nous avons tout simplement asservi celui-ci par celui-là. C'est en cela que nous plaidons pour civiliser le marché afin de redonner à nos agirs économiques un sens

qui s'est perdu par le refus obstiné de nous interroger sur les fondements scientifiques de notre regard. L'appel à une redéfinition de la conception de la richesse d'une nation fondée sur l'être suppose que toute politique économique visant la croissance, en sera une qui privilégiera la croissance de l'être. Ce qui modifiera substantiellement notre conception de ce qu'est une récession économique qui se devra de représenter, non pas une perte du côté de l'avoir mais bien une perte du côté de l'être. Pour cela il est nécessaire d'asservir prioritairement la régulation économique aux règles d'équilibre de la biosphère et au mieux être des humains; de faire en sorte que les résultats de l'ingéniosité humaine soient au service des humains plus que d'un impératif dicté par une quelconque main invisible que nous avons qualifiée de mythe; cela implique qu'il faudra ajuster la production aux besoins; que les règles qui gouvernent le négoce entre nations et inter-organisations soient inspirées des principes de coopération et d'entraide plus que de compétition; et finalement, que seuls nos agirs interactifs au sein d'organisations soient tenus comme responsables de la régulation économique, impliquant ainsi que nous passions d'une démocratie de délégation à une démocratie de participation.

Tels sont selon nous les paramètres, eu égard au contenu de notre quête, que nous voudrions soumettre à la discussion afin que soit trouvé un sens qui puisse guider nos agirs économiques. Qui, convenons en, font preuve de perte de sens puisqu'ils refusent de se soumettre à tout regard épistémologique et éthique. Accepter de poser un tel regard, c'est conclure que l'économie se doit de modifier son paradigme de recherche si elle veut accéder au rang de science. Une telle modification implique qu'elle redéfinisse les finalités de la richesse d'une nation qui devraient être fondées sur l'être. Il ne saurait être plus paradoxal que le regard économique se complaise dans le paradigme classique, puisque, au sein d'une

telle perspective, l'humain se trouve asservi par une fausse conception de la régulation économique, au sein de laquelle l'être devient accessoire.